2023-2024

Master 2 – Études sur le Genre, Discriminations

L'IMPOSSIBLE LESBIEN

INVISIBILISATION ET STÉRÉOTYPAGE, LES REPRÉSENTATIONS DES LESBIENNES AU JT DE 20H DE TF1 (1998-2022)

VERRON Mathilde

Sous la direction de

SAITTA Eugénie

Membres du jury

SAITTA Eugénie | Maîtresse de conférences en Sciences de l'information et de la communication | Université de Rennes 1

FRAÏSSÉ Christèle | Maîtresse de conférences en Psychologie sociale | Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Soutenu publiquement le :

14 juin 2024

Actuel. - Les lesbiennes ont plus de chance que les homosexuels hommes, puisque le lesbianisme n'est pas en butte à la répression.

Monique Wittig. – Archi-faux. La pire des répressions, c'est avant tout de nier complètement que le lesbianisme existe. On n'en parle pas. Dans *Elle*, dernièrement, dans un article sur l'homosexualité, il y avait « Quels sont les problèmes des mères qui ont des *fils* homosexuels ? » Le lesbianisme n'est même pas mentionné. Idem pour l'émission de télévision d'il y a quelques jours, titrée sur l'homosexualité. Le lesbianisme, connaît pas. Dans les livres d'éminents psychiatres sur l'homosexualité, le lesbianisme est toujours une petite queue de livre, un corollaire qui parle de la question dans ce style : le lesbianisme dans les harems, les godemichés. Ou encore : les lesbiennes, des femmes dégoûtées par l'autoritarisme des hommes. On est lesbienne *contre*, pas *pour*. Le désir lesbien : inconnu. Absolument inédit, une tendresse mièvre de petites femmes qui passent leur temps à s'embrasser dans le cou et à se tenir par la main. Révoltant. Il n'y a pas de culture lesbienne, de lieux de drague lesbiens. Nous n'existons pas.

Entretien accordé à Actuel*, n°38, janvier 1974, p.12-14*

Wittig, M. (2024). *Dans l'arène ennemie : Textes et entretiens, 1966-1999* (S. Garbagnoli & T. Mantion, Éds.). Les Éditions de Minuit.

université angers

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée **Mathilde VERRON**,

déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

Signature :

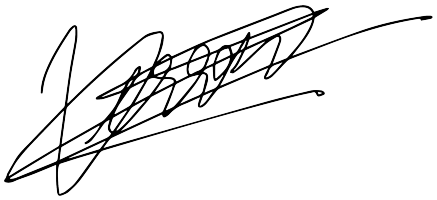

Remerciements

Ma plus sincère reconnaissance s'adresse en premier lieu à Eugénie Saitta, Maîtresse de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Rennes 1, qui a encadré ses travaux. L'exigence et la bienveillance de son accompagnement, ainsi que l'énergie qu'elle y a déployée, ont largement contribué à la production du présent mémoire. Un grand merci à elle pour son engagement, ainsi qu'à Christèle Fraïssé, Maîtresse de conférences en Psychologie sociale à l'Université de Bretagne occidentale (UBO), pour avoir accepté de participer à ma soutenance.

Je tiens également à remercier Fanny Bugnon, Maîtresse de conférences en Histoire contemporaine à l'Université de Rennes 2, et responsable du parcours Discriminations du Master 2 en Études sur le genre que j'ai eu le plaisir d'intégrer. Au-delà du travail exposé ici, son appui tout au long de l'année, notamment lors de nos regroupements, a constitué un cadre précieux et stimulant.

A cet égard, il m'importe de citer Nahema Hanafi, Maîtresse de conférences en Histoire moderne et contemporaine à l'Université d'Angers, et directrice du Master mentionné, qui a été la première à répondre à mes questionnements dans la perspective de ma reprise d'études.

Sur un plan personnel, toute ma gratitude va aux femmes qui m'entourent et me soutiennent, au premier rang desquelles crapahute ma brillante compagne, Léa Coupau. Mes tendres pensées sont aussi dédiées à Marie Sénéchal, repère inébranlable face au vide comme au trop-plein, ainsi qu'aux piliers que sont ma sœur Pauline Verron, et ma mère Marilyn Drouet, féministe malgré elle.

Je saisis par ailleurs cette occasion afin de remercier mes chères amies de la Tour, singulièrement Delphine Sitbon et Caroline Bayle, pour leur aide, enthousiasme et encouragements, durant ces années fiévreuses comme depuis mon départ. Puisqu'elle m'a amplement guidée dans cette voie, je suis aussi très reconnaissante envers Tiphaine Bersot, docteure en neurosciences, coach professionnelle et consultante en gestion de carrière certifiée.

Pour finir, et à dessein, merci à mon père, Sébastien Verron, dont la douceur me porte devant chaque défi.

Sommaire

Remerciements.....4
Remarques préliminaires.....7
Introduction.....8
Partie 1 – Invisibilisation : Les ambivalences de l'effacement lesbien au 20H.....21
Chapitre 1 : Le double stigmate des lesbiennes au JT.....24
A - Nommer les lesbiennes : l'impossible explicite.....24
a) L'universel homosexuel.....27
b) La « neutralisation » des lesbiennes.....31
c) L'effet normatif de la conjugalité.....35
d) Les marges militantes comme espace signifiant.....38
B - Le lesbianisme désincarné à l'écran.....42
a) La distribution genrée du capital visuel.....48
b) Les femmes sans visage.....55
c) Lesbiennes suggérées vs. Lesbiennes désignées.....61
C - Les ventriloquies de la parole lesbienne.....67
a) La domination discursive des voix lesbiennes.....71
b) La légitimité genrée des sources au JT.....80
Chapitre 2 : Les modalités d'éviction des lesbiennes du débat public.....90
A - Étude de cas sur « la marche des fiertés » : l'émergence d'une voix lesbienne à la « *gay* pride ».....90
a) En territoire masculin.....92
b) Porte-paroles officieuses : l'entre-deux lesbien.....93
c) « Se marier et avoir des enfants » : la division genrée du travail de représentation.....99
B - Étude de cas sur « la PMA » : au nom du père, des fils et du biologique.....108
a) Le débat miné de l'ouverture de la PMA.....109
b) « Priver les enfants de père ».....110
c) Invisibles ou clientes : les « fantômes lesbiens » au 20H.....119
Partie 2 – Stéréotypage : Les cadres limités des représentations lesbiennes au JT.....134
Chapitre 1 : Assignations et lisibilité lesbiennes.....138
A - La modélisation intelligible du lesbianisme au 20H.....138
a) Que sait-on des lesbiennes ? La hiérarchie genrée de l'information.....145

b) En couple et avec des enfants : les conditions d'apparition lesbienne.....153
c) Marques d'affection et « opérateurs de lisibilité ».....162
B - Maîtrise et rigidité des mises en scène lesbiennes au JT.....171
a) Les contours de la figuration lesbienne.....175
b) La manifestation et l'union : illustrations stratégiques du lesbianisme au JT.....186
c) Des séquences lesbiennes codifiées et parentales.....201
Chapitre 2 : Les figures imposées du lesbianisme au 20H.....223
A - Étude de cas sur « le PACS » : les lesbiennes en trois archives.....223
a) La visibilité naissante de l'homosexualité.....227
b) L'archive d'illustration au JT : une représentation figée des lesbiennes.....228
c) « Deux femmes qui se tiennent la main » : performance du lesbianisme à l'écran.....233
B - Étude de cas sur « le mariage » : le combat des mères sacrificielles.....238
a) Flou juridique et mutations de la famille.....239
b) Narratologie d'un combat juridique.....241
c) Les « mères de famille » et la cause des enfants.....249
Conclusion.....260
Bibliographie.....266
Table des graphiques.....287
Table des illustrations.....296
Annexe : corpus audiovisuel.....303
Résumé.....321

Remarques préliminaires

Ce bref préambule sera la dernière intervention de la première personne du singulier. Cette démarche m'apparaît nécessaire afin de situer d'emblée, à grands traits, la position particulière qui est la mienne au regard de ce mémoire de recherche. En effet, j'ai travaillé pour le média que j'y étudie, précisément pour faire ce que j'y étudie ici, du journalisme télévisuel. Salariée de TF1 pendant quatre ans, j'ai quotidiennement réalisé des reportages et autres sujets pour les éditions des journaux télévisés. Diplômée de l'École supérieure de journalisme de Lille et de Sciences Po Lille en 2020, j'ai intégré la première chaîne en alternance, puis CDD, et enfin CDI, avant de prendre la décision de quitter mon poste (et Paris) à l'été 2023. Ce choix a été motivé par de multiples raisons, dont une profonde perte de sens et d'intérêt professionnel, à l'égard d'une ambition déterminée depuis l'enfance, et réalisée.

Dès lors, l'évidence des études de genre s'est couplée d'une même dynamique dans l'élaboration de mon sujet de recherche. Le projet de ce mémoire s'inscrit d'abord dans le sillage de mon expérience et ma formation passées – en plus de mon lesbianisme -, cette approche étant en partie façonnée par des connaissances professionnelles spécifiques. La problématique explorée dans les pages à suivre a émergé du contraste vécu, entre mon intérêt grandissant pour les champs universitaires féministes, et les pratiques de mon métier d'alors.

Je précise que ma posture est bien celle de la recherche, ne nourrissant par ailleurs aucune forme de ressentiment à l'endroit de mon ancien employeur, celui-ci m'ayant aussi beaucoup apporté.

Introduction

Choix du sujet

Le 23 avril 2023, dans la dernière partie de son édition, le journal télévisé (JT) de 20H de TF1 lance un reportage consacré à un anniversaire symbolique : « C'était il y a 10 ans, jour pour jour. Le 23 avril 2013, l'Assemblée nationale adoptait la loi sur le mariage pour tous »[1]. Durant 2 minutes et 48 secondes, un long format pour l'émission, le programme revient sur le vote de la « loi Taubira », interrogeant un couple de lesbiennes marié dans la foulée, et rappelant les manifestations de « centaines de milliers d'opposants très remontés »[2]. Heureusement, indique le commentaire, « aujourd'hui, les esprits se sont calmés ». Dans certains, pourtant, le souvenir de ces événements perdure, largement négatif. Un récent ouvrage porté par la Fondation Jean Jaurès en fait état, dès son titre, *Mariage pour tous : la violence d'une conquête* (Alessandrin et al., 2023). De leur enquête auprès de plus de 600 répondants, ses auteurs concluent que « le vécu des personnes LGBTIQ, notamment celles qui étaient mineures à l'époque, est bien celui d'une rafale violente et protéiforme » (Alessandrin et al., 2023, p. 40-41). Quelle place de la sphère médiatique dans cette mémoire meurtrie ? « Au total, moins de la moitié des répondant-e-s estiment s'être senti-e-s représentée-e-s lors de ces débats (44%) » (Alessandrin et al., 2023, p. 32), pointant en partie la responsabilité des médias. A cet égard, « la prépondérance des figures gays visibles » (Alessandrin et al., 2023, p. 17) est soulignée, en comparaison notamment des lesbiennes. Si notre démarche n'est pas sociologique, ni uniquement centrée sur ces événements, ces travaux font écho à notre approche, sous-tendant l'importance des images véhiculées par les professionnels de l'information - et leurs conséquences potentielles.

Notre mémoire de recherche étudie les représentations des lesbiennes au JT de 20H de TF1, de 1998 à 2022. En sciences de l'information et de la communication (SIC), ces travaux s'inscrivent dans le cadre théorique des études de genre (Bereni et al., 2020), interrogeant les rapports de pouvoir à l'œuvre dans les dispositifs médiatiques. Il s'agira d'investiguer les modalités discursives et visuelles (Olivesi, 2007) selon lesquelles une minorité sexuelle et de genre est « mise en média » (Meadel & Coulomb-Gully, 2011, paragr. 36), dans un programme phare de la construction du « miroir social » français (Charaudeau, 1997). L'objectif scientifique poursuivi vise « une meilleure

1 Extrait du lancement en plateau du reportage diffusé le 23 avril 2023 au JT de 20H de TF1, archivé dans l'Inathèque sous le titre « 10 ans de mariage pour tous ».

2 Extrait du commentaire journalistique du reportage diffusé le 23 avril 2023 au JT de 20H de TF1, archivé dans l'Inathèque sous le titre « 10 ans de mariage pour tous ».

compréhension des dynamiques qui structurent l'espace symbolique des sociétés » (Walter et al., 2019, p. 24).

L'intérêt de cette recherche s'inscrit dans le prolongement des études des représentations médiatiques, en particulier des femmes (Coulomb-Gully & Méadel, 2020) et des minorités (Macé, 2008). « Mise en scène du visible », la représentation est conçue comme structurant le monde social, « en ce qu'elle définit les modes d'accès au réel et participe à sa construction » (Riboni & Bertho, 2020, p. 11). Ainsi, le choix du sujet lesbien nous semble particulièrement riche, dans une période marquée par une « inversion de la question homosexuelle » (Fassin, 2008), soit une dé-problématisation progressive de la non-hétérosexualité. Il nous permettra d'interroger les apports académiques des champs mentionnés, soulignant une visibilité médiatique grandissante des personnes LGBT+, toutefois sous conditions d'« homonormativité » (Duggan, 2003), par la reproduction des normes dominantes hétérosexuelles (Hilton-Morrow & Battles, 2015) - nous reviendrons amplement sur ces concepts.

En outre, les études culturelles ayant donné à voir le poids des représentations dans la valeur sociale attribuée aux groupes minoritaires (Dyer, 1993), ces travaux nous semblent profitables face à une « pression médiatique » croissante dans nos sociétés contemporaines (Coulomb-Gully, 2022a, p. 13). Un intérêt renforcé par l'importance du rôle des médias comme « agent d'identification » (Durand, 2019, paragr. 16) dans la construction identitaire des jeunes lesbiennes (Bourque, 2009; Driver, 2007; Pagiusco, 2022), celles-ci souffrant d'un manque de modèles de référence (Chetcuti, 2010).

Enfin, les enjeux étudiés répondent également à un contexte de défiance (Senik, 2020) et critique paroxysmique à l'égard des médias traditionnels et de la fonction journalistique, porté par la recrudescence de « mouvements sociaux en matière d'information et de communication » (La Haye, 1984). Ces phénomènes soulèvent des questionnements divers, en lien avec les notions de démocratie ou de représentativité (Bougnoux, 2019).

Contexte théorique

La sous-représentation et les images sexistes des femmes dans les médias ont été largement démontrées par la recherche française depuis les années 1980-1990[3], avec des enquêtes pionnières en la matière dès les années 1960-1970 (Lugan-Dardigna, 1974; Sullerot, 1964). En 2023, les

3 Au-delà des rapports réguliers et études de monitoring (Coulomb-Gully & Méadel, 2020), soulignons ici les riches contributions en France de Marlène Coulomb-Gully (2006, 2007, 2008) et Marie-Joseph Bertini (2002).

femmes ne constituent toujours que 43 % du taux de présence et 36 % du temps de parole dans l'information audiovisuelle (ARCOM, 2024), astreintes à « des rôles genrés et secondaires » (Damian-Gaillard et al., 2021, p. 74).

Le développement parallèle d'études gaies et lesbiennes a prolongé ces recherches autour des minorités sexuelles (Chauvin & Lerch, 2013; Eribon et al., 2003; Sedgwick, 2008), donnant à voir une hiérarchie des sexualités (Rubin, 2010), dans les notions d'hétérosexisme (Herek, 1990), d'hétéronormativité (Chambers, 2003, 2007), ou encore de stigmate sexuel (Herek, 2007; Sedgwick, 2008), qualifiant une vision et division de la société excluant l'homosexualité (Tin, 2003). Dans leur sillage, la théorie queer (Bourcier, 2018) apporte de nouveaux outils à l'analyse des « genres 'intelligibles' » socialement, soulignant leur « performativité » en tant qu'actes corporels répétés et ritualisés (Butler, 2006, p. 84). Avec son concept de « technologie de genre », Teresa de Lauretis nous invite à penser les médias comme des acteurs majeurs de sa « production » puisque « la représentation du genre est sa construction » (2007, p. 41).

Si les SIC sont longtemps restées « aveugles au genre » (Coulomb-Gully, 2009b), ces vingt dernières années marquent l'affirmation d'un domaine de recherche spécifique sur la manière dont ces questions « façonnent l'activité sociale de mise en sens du monde » (Bruneel, 2022, p. 39). Plus tardive que dans les pays anglo-saxons (Krijnen & Bauwel, 2015; Ross, 2012), cette dynamique s'appuie sur des approches transdisciplinaires (Lotz & Ross, 2004), à l'instar du « tournant des *Cultural Studies* » (Biscarrat, 2013, paragr. 13), qui soulève l'enjeu de l'accès à « la signification » dans les « produits symboliques » médiatiques (Hall, 2017, p. 218). Au croisement de ces apports, des études de genre et des SIC, les *queer media studies* interrogent aujourd'hui « le rôle des technologies médiatiques dans la production et la contestation d'un ordre social hétéronormé, structuré par des hiérarchies entre les sexes et les sexualités » (Damian-Gaillard & Vörös, 2023, p. 11).

Malgré leur profusion récente, l'essentiel des publications françaises sur la visibilité des personnes non-hétérosexuelles à la télévision concerne les hommes gays (Gavillet, 2004; Rollet, 2007). Rares sont les travaux à interroger les représentations médiatiques des lesbiennes (Bourdaa, 2020; Lerebours, 2021; Marolleau, 2015), encore moins dans l'information (Moreau, 2007). Notons néanmoins que ces thématiques sont plus développées dans la sphère nord-américaine (Goyette, 2014; Pidduck, 2021), bien qu'essentiellement centrées sur la fiction (Audry, 2023; Chanady, 2022; Kaiser, 2022; Schwartz, 2016; Smith, 2020).

Ce manque de connaissances, et l'écart genré qui le caractérise, traduisent l'invisibilité sociale de l'homosexualité féminine, constamment « niée [ou] édulcorée » (Chamberland &

Théroux-Séguin, 2009, paragr. 35). Un phénomène qui n'est pas propre à l'étude des médias (Bouvard et al., 2023; Turbiau et al., 2022), et historiquement observé par la recherche (Bonnet, 2001). Dès les années 1980, le lesbianisme radical théorise cette « censure de l'existence lesbienne », autour des notions de « contrainte à l'hétérosexualité » (Rich, 2010, p. 71) ou de « pensée straight » (Wittig, 2018). L'écho de ces concepts perdure, singulièrement au regard des violences lesbophobes persistantes (Arc & Vellozzo, 2012; SOS Homophobie, 2015, 2024). Si un champ d'étude inédit sur le lesbianisme en France émerge depuis les années 2010[4], il apparaît encore amplement à explorer.

Face à ces « silences retentissants »[5], il nous semble pertinent d'étudier les représentations des lesbiennes à travers la « médiatisation spécifique » (Ringoot, 2019) du JT de 20H de TF1. Émission d'information quotidienne la plus regardée d'Europe, la « grand-messe » conserve une influence première sur le « sens commun du moment » (Fraser, 2001, p. 151), à travers l'« objectivisme » (Ruellan, 1993, p. 174) qui détermine encore la posture journalistique. Si la neutralité, l'intérêt public, ou le respect de la vie privée, sont autant de « termes mythologiques » (Le Cam & Ruellan, 2017, p. 215) enseignés dans les formations et manuels dédiés (Agnès, 2015; Cornu, 1994), l'approche culturelle du journalisme a mis en évidence que son travail de « codage » inclut aussi bien des contraintes matérielles que des normes implicites et idéologiques ancrées dans ces pratiques (Cervulle & Quemener, 2015). Aussi, du point de vue du genre, la recherche a démontré le caractère masculin de ce prisme professionnel (Barré et al., 1999; Van Zoonen, 1998), régissant en partie la construction des « récits médiatiques » (Lits & Desterbecq, 2017). Une conception « orthodoxe » du métier, qui reste majoritairement partagée dans les médias traditionnels, bien que des tensions puissent émerger en la matière, notamment au regard des questions féministes (Beaulieu, 2022, p. 44).

Dès lors, le sujet lesbien soulève des enjeux au carrefour de plusieurs grands principes d'une « définition légitime de l'excellence professionnelle » (Damian-Gaillard & Saitta, 2020, p. 234), notamment du fait de son association à la « sexualité » (Cervulle, 2014). Si la diversité des profils dans les rédactions n'implique pas mécaniquement une transformation des productions (Damian-Gaillard et al., 2021), les apports relatifs à cette « culture-éthique » journalistique (Neveu, 2013, p. 20) nous semblent propres à éclairer notre démarche.

4 Nous pensons notamment aux travaux précurseurs en sociologie de Virginie Descoutures (2010) et Natacha Chetcuti-Osorovitz (2010).

5 Nous empruntons cette formule à Stuart Hall, à propos des impensés du marxisme (2017, p. 54).

Dans la lignée des travaux de Monique Wittig (2018), les lesbiennes sont entendues dans notre étude comme une minorité sexuelle et de genre, soit une catégorie sociale et politique échappant en partie au système dominant hétéronormatif.

Problématique

Considérant cette revue théorique, le présent mémoire vise à apporter des éléments de réponse à la problématique suivante : dans quelle mesure les représentations des lesbiennes dans l'information télévisée grand public témoignent de l'invisibilisation et du stéréotypage d'une minorité sexuelle et de genre ?

Plus précisément, nous nous pencherons sur ces questions : Sous quels « régimes de visibilité et d'invisibilité » (Lécossais, 2020, p. 24) le journalisme place-t-il ce « continent enfoui » (Rich, 2010, p. 83) ? À quelles conditions et quelles occasions (McCombs & Shaw, 1972) est-il « médiatiquement acceptable » (Voirol, 2005a, p. 111) pour le plus grand nombre, tel que perçu par les rédactions (Rouleau, 2022) ? Dans quels cadrages doivent entrer (H. Joly, 2011) ces femmes qui n'en sont pas (Wittig, 2018, p. 77), dérogeant au système hétérosexuel, pour devenir des « avatars télévisuels » (Macé, 2006, p. 8) ? Comment cet « impensé social » (Revillard, 2002, p. 177) intègre-t-il le « contrat de communication » (Charaudeau, 1997, p. 68) qui lie le journal aux téléspectateurs ?

Dans ce cadre, le choix du 20H de TF1 s'impose comme le plus pertinent, cristallisant par excellence la tension qui nous intéresse : quelle place pour une « minorité » dans *le* média « *mainstream* » (Joyrich, 2014, p. 133) ? Le média « arbitre du monde » (Bertini, 2002, p. 15), dont le « conformisme provisoire et réversible » (Macé, 2006, p. 306) cherche à « maximiser les publics » (Neveu, 2013, p. 94). Pilier persistant de l'information en France (Dejean et al., 2021), la télévision apparaît particulièrement formatée par une injonction au potentiel identificatoire de ses programmes, déployant un « nous consensuel » (Charaudeau, 1997, p. 262) masculin et hétérosexuel. En son sein, les formats courts et peu nuancés du JT se veulent sculptés par le « tiers invisible » (Maingueneau, 2021, p. 56) que constitue son audience, et son « attente présumée » (Ringoot, 2014, p. 61). En ce sens, l'émission est conçue comme une technologie de reproduction des normes genrées et sexuées (Villarejo, 2014), peu propice à la mise en visibilité d'un sujet longtemps « innommable et inconcevable » (Chamberland, 1996 citée par; Lemoine & Renard, 2023, p. 5). Le choix de ce matériau est ainsi également motivé par le poids de l'image, comprise comme langage en tant que tel (Legavre & Rieffel, 2017), propre à signifier et renforcer les rapports

de domination dans les « fantasmes publics » (De Lauretis, 2007, p. 126) et la répartition du « capital visibilité » (Heinich, 2012).

Au-delà des connaissances professionnelles que nous avons pu en acquérir[6], ce programme semble être « un produit plus apte peut-être que d'autres à fabriquer de l'imaginaire pour grand public » (Charaudeau, 1997, p. 206). Précisons : « en aucun cas *l'imaginaire de tous*, mais (…) *l'imaginaire connu de tous* » (Espineira, 2015, p. 25). Aussi, les représentations des lesbiennes que le 20H de TF1 offre (ou non), nous semble déterminantes dans la construction de leur « définition sociale »[7], dans un contexte de « présupposé d'hétérosexualité » (Fraïssé & Barrientos, 2016, p. 139). En 2023, 22 millions de Français se sont informés à la télévision quotidiennement (Médiamétrie, 2024). Cette même année, 48 millions de téléspectateurs ont suivi les journaux de TF1 chaque mois, en faisant l'offre d'information télévisuelle la plus suivie en France (TF1 Le Groupe, 2024).

Hypothèses de recherche

Nous partirons de deux axes d'hypothèses de recherche dans cette étude, inspirés par la littérature académique ainsi que des données empiriques. Le premier est relatif à l'invisibilisation des lesbiennes dans le journal télévisé de 20H de TF1, le deuxième suppose un traitement médiatique stéréotypé les concernant.

Notre acception du terme d' « invisibilisation » s'appuie sur les travaux d'Olivier Voirol, qui comprend la « visibilité médiatisée » comme « une relation entre une portion du monde perçue par un médiateur [et] objectivée dans des supports (textes, sons, images fixes ou mouvantes) » (2005a, p. 98). En creux, « les acteurs invisibles sont privés d'attention, ne font pas l'objet d'une quelconque considération, pas même celle de la stigmatisation » (Voirol, 2005a, p. 118). Notre cadre d'analyse se situe donc à cheval entre les notions de « visibilité médiatisée » et « visibilité sociale » développées par l'auteur, cette dernière se traduisant par le bénéfice de l'attention par la collectivité (Voirol, 2005b). Soulignons que le suffixe « -tion » dans notre concept d'étude implique une action, inscrite ici dans le processus de production médiatique. A cet égard, Pierre Bourdieu soutient que « l'oppression comme 'invisibilisation' se traduit par un refus de l'existence légitime, publique, c'est-à-dire connue et reconnue » (2014, p. 161). Complétant notre démarche, le « stéréotype » est entendu comme « une figure figée qui (…) impose ses vues à l'ensemble d'un

6 voir Remarques préliminaires

7 Nous empruntons cette formule à Colette Guillaumin : « Femmes nous sommes, ce n'est pas un qualificatif parmi d'autres, c'est notre définition sociale. » (2016, p. 15)

groupe social [et] participe aux représentations qu'une société partage pour dessiner ses croyances et les conforter » (Legavre & Rieffel, 2017, p. 105). Dès lors, il est le résultat du « stéréotypage », processus de figement des représentations sociales (Boyer, 2019, p. 71).

Les postulats de départ issus de ces notions seront d'abord vérifiés par l'observation d'un certain nombre de variables dans un corpus audiovisuel. Notre attention se portera tant sur l'image que la parole, les illustrations comme les commentaires associés aux lesbiennes, afin d'en dégager « les dispositifs et mises en scène les plus répandus » (Espineira & Thomas, 2014, paragr. 5). Ainsi, leur visibilité sera observée, par exemple, par l'étude de leurs désignations ou autres « formules » (Krieg-Planque, 2009) à leur égard, leur exposition visuelle, leurs temps de parole et statuts en tant que sources, leurs rôles communicationnels. L'examen relatif aux stéréotypes s'intéressera à leurs présentations et profils, leurs cadres et conditions d'apparition, à l'existence de « ritualisations » (Goffman, 1977) journalistiques les concernant.

Seront particulièrement scrutées, les façons dont le 20H de TF1 énonce ou tait le lesbianisme, et les champs sémantiques que le « 'prêt à parler' médiatique » (Neveu, 2013, p. 72) lui attribue. Si « le langage est une Bastille symbolique » (Bertini, 2002, p. 245), nous veillerons, à l'instar de Foucault, à étudier « les différentes manières de ne pas le dire » (2014, p. 38) au JT, y compris à l'image, dans un contexte établi par ailleurs de difficulté à « se dire lesbienne » (Chetcuti, 2010). Notre étude explorera en effet les conditions, modalités et limites du « visible » et du « dicible » (Pidduck, 2011) concernant le lesbianisme dans ce programme, incluant son « omission » (Namaste, 2015).

Méthodologie

Notre travail s'appuie sur une hybridation méthodologique (Bruneel et al., 2023), mêlant analyses de discours et de contenus (Robert & Bouillaguet, 1997), à partir d'un large matériau d'archives du JT de 20H de TF1.

Un corpus sur-mesure : à la recherche des lesbiennes au JT

Notre corpus comprend 423 sujets diffusés au JT de 20H de TF1, soit 11 heures et 27 minutes d'antenne. Sa composition est détaillée dans son intégralité en annexe. Celle-ci inclut tous types de formats propres à l'émission - essentiellement des reportages et des brèves en plateau - et

s'étale sur vingt-cinq ans, de 1998 à 2022. Le choix de cette temporalité est justifié par le constat de la recherche d'une visibilité médiatique accrue des personnes LGBT+ en France à partir des débats autour du Pacte civil de solidarité (PACS) (Lerch, 2013). Nous avons par ailleurs décidé de ne pas prendre en compte l'année 2023, ne pouvant l'observer dans sa globalité – plusieurs mois étant nécessaires à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) pour archiver ces contenus.

La constitution de notre corpus s'appuie sur une recherche thématique par mots-clés dans la base de données de l'Inathèque, grâce au logiciel Hyperbase. Cette démarche a d'abord soulevé une difficulté majeure, qu'il nous semble pertinent de détailler au regard de notre sujet d'étude : dans les archives télévisuelles, « les lesbiennes sentent [encore] le soufre »[8]. Une simple recherche par mots-clés signifiant le lesbianisme (Espineira, 2018) - « lesbien* »[9], « femme homosexuelle », « couple* de femmes » - a rapidement été exclue, devant le faible nombre de sujets répertoriés selon ces descripteurs pour l'émission considérée. Toutes périodes confondues, seules 68 productions dans les journaux télévisés de TF1 sont associées au terme « lesbien* », 44 au total sur notre période d'étude.

Pour contourner cet obstacle à notre recherche (Charaudeau, 2009), nous avons bâti notre échantillon à partir d'une sélection d'événements médiatiques emblématiques, susceptibles de favoriser l'irruption des lesbiennes dans l'« ordre du visible » (Voirol, 2005a, p. 99). Cela se traduit essentiellement par la couverture de débats publics les concernant, et visant l'ouverture de nouveaux droits : le PACS, le mariage homosexuel, la procréation médicalement assistée (PMA), auxquels nous avons ajouté la marche des fiertés. Cette dernière nous semble en effet incontournable, singulièrement du fait de son caractère régulier, offrant la possibilité d'une observation évolutive sur le temps long. Dès lors, notre matériau se fonde sur quatre corpus thématiques, chacun constitué à travers une recherche par mots-clés liés à ces objets, dans l'outil Hyperbase, de 1998 à 2022, et pour le programme désigné. Cette opération a été réalisée en octobre 2023, au centre de consultation de l'INA à Rennes, chaque échantillon ayant été enregistré dans le logiciel MediaCorpus. Mentionnons que la détermination des mots-clés retenus, se rapportant aux événements traités, repose sur nos propres observations de la base de données, et des termes les plus couramment utilisés pour indexer les éléments qui y sont associés.

L'échantillon relatif au PACS représente 59 sujets – soit 1 heure et 25 minutes d'antenne -, diffusés de 1998 à 2011, incluant le mot-clé « PACS » dans leur notice – titre, générique,

8 Nous reprenons ici la formule avec laquelle Marie-Jo Bonnet ouvre son histoire des « relations amoureuses entre les femmes » (2001, p. 9).

9 Le caractère « * » à la fin d'un mot témoigne d'une recherche par troncature, permettant d'inclure dans les résultats tous les termes dérivés de cette formule, notamment au féminin, au masculin, au singulier et au pluriel. Ici par exemple : « lesbienne », « lesbien », « lesbiennes », « lesbiens ».

descripteurs ou résumé producteur dans le logiciel. Sur la base des mots-clés « mariage » et « homosexuel » ou « homosexualité », le corpus sur le mariage comprend 226 sujets – soit 6 heures et 13 minutes d'antenne -, diffusés de 1998 à 2021. L'échantillon sur la PMA intègre 124 sujets – soit 4 heures et 15 minutes d'antenne -, comprenant les mots-clés « PMA », « bioéthique » et/ou « homoparentalité », diffusés de 1998 à 2022. Quelques remarques s'imposent concernant ce sujet spécifique. Soulignons à cet égard qu'ont été exclus d'emblée lors de nos recherches les éléments trop éloignés de notre objet d'étude, à l'image des reportages sur l'insémination artificielle des animaux. Ce corpus thématique intègre cependant, plus que les autres, de nombreux sujets n'impliquant pas directement les lesbiennes, notamment au tournant des années 1990 et 2000, s'en tenant à des prismes médicaux et/ou n'intégrant que des personnes hétérosexuelles. Nous avons décidé de les conserver dans nos travaux, dans un souci de cohérence dans la constitution de notre échantillon par mots-clés, ce phénomène nous semblant en outre significatif quant aux choix éditoriaux du JT et la place accordée aux lesbiennes. De surcroît, les premiers reportages les associant apparaissent dès 2000 – autour de l'adoption -, suivant la temporalité de notre corpus. Ce phénomène, justifiant par ailleurs l'inclusion du mot-clé « homoparentalité », sera abordé dans notre étude de cas relative à ce matériau. Si celui-ci sera entendu comme « le corpus sur la PMA » dans ce mémoire, il nous semble important de signaler son hétérogénéité, impliquant aussi qu'une partie traite de l'adoption pour les non-hétérosexuels. Enfin, la thématique de la marche des fiertés recouvre 45 sujets – soit 1 heure et 2 minutes d'antenne -, sur toute notre période d'étude, à partir des mots-clés « gay pride » et/ou « marche des fiertés ». Ajoutons que plusieurs éléments font ainsi partie de différents corpus, incluant divers mots-clés retenus dans leur notice. A titre d'exemple, le reportage « Le droit des homosexuels en Espagne » diffusé le 10 janvier 2013, est à la fois rattaché au mariage et à la PMA.

Sur l'ensemble de la temporalité choisie, notre corpus comprend *a minima* deux sujets par an – en 2020, année la moins dense -, et jusqu'à 119 sujets en 2013. Les principaux pics observés par ailleurs, en lien avec les thématiques retenues, se situent en 2012 (42 sujets), 1998 (39 sujets), 2004 (27 sujets) et 2014 (20 sujets). Une nette baisse moyenne de notre échantillon débute en 2015, avec une chute drastique sur nos trois dernières années d'étude (voir Graphique 1 ci-dessous). Ces observations sont à lire à la lumière des modalités de construction de notre matériau ainsi que du choix des événements qu'il couvre, englobant notamment une forte concentration des débats publics autour du « mariage pour tous » en 2013.

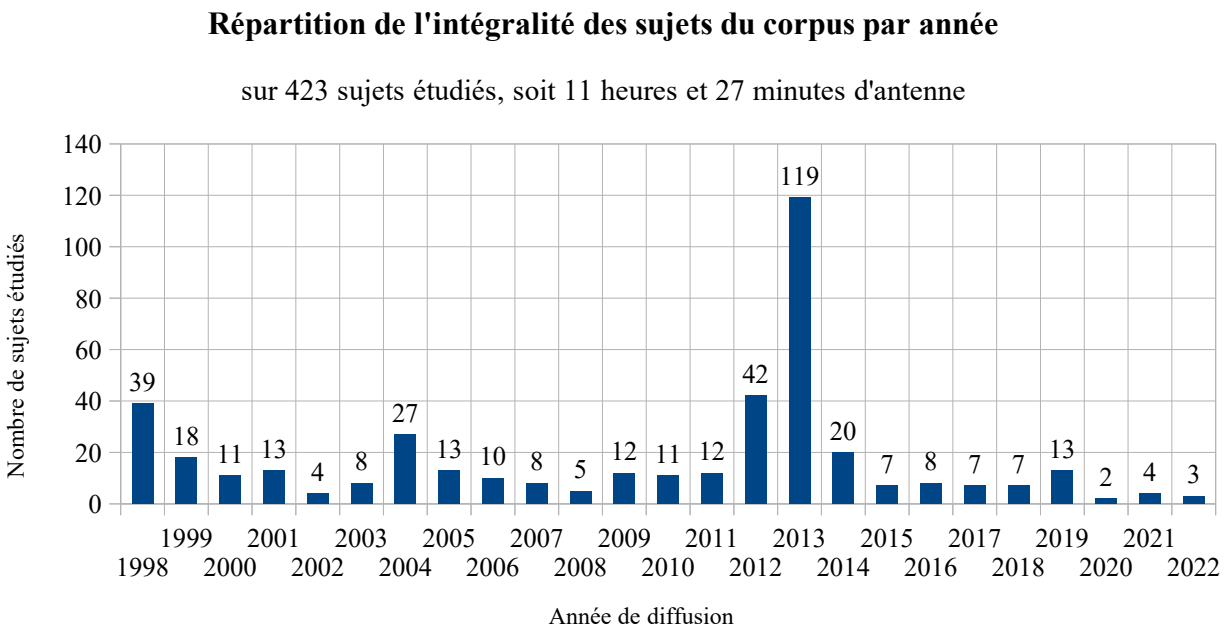

Graphique 1: Répartition de l'intégralité des sujets du corpus par année

Finalement, ce matériau mêle des productions journalistiques très variées, du point de vue de leur durée – de brèves de six secondes à un long reportage de 6 minutes et 50 secondes -, comme de leur positionnement dans le conducteur du JT – de l'ouverture à 19h59, jusqu'au générique de l'édition à 20h49.

Analyses de contenus et de discours

Notre méthodologie repose en premier lieu sur les analyses de discours et de contenus (Lafon, 2019), mobilisées dans le cadre de l'examen de données quantitatives, ainsi que pour explorer des études de cas qualitatives, dans une démarche d'approfondissement de nos résultats.

Grille d'analyse

En parallèle de nos premiers visionnages, un « système catégoriel » précis a été élaboré, garantissant des définitions opératoires aux variables considérées pour répondre à nos hypothèses de recherche (Bonville, 2006, p. 25). A partir de manuels en SIC (Charaudeau, 1997; Maingueneau, 2021; Ringoot, 2014) et autres apports théoriques en études de genre mentionnés, l'invisibilisation

et le stéréotypage des lesbiennes ont ainsi été déclinés en indicateurs, dont la teneur et les règles de catégorisation seront détaillées.

Notre premier axe de recherche s'est concentré sur le vocable associé aux lesbiennes, leur présence visuelle et leur parole, le deuxième sur leurs profils et leurs mises en scène. Les indicateurs qui en découlent ont été systématiquement relevés dans notre corpus, de même qu'ont été retranscrits l'intégralité des sujets étudiés, leur titre, date, durée, heure de diffusion, descripteurs dans l'Inathèque, sources et signatures. Enfin, les données collectées à l'égard des lesbiennes l'ont été également, selon des modalités similaires, pour les gays dans notre corpus. Cette démarche nous a semblé indispensable afin de pouvoir bénéficier d'un modèle de référence différencié (Chauvin & Lerch, 2013), dont les représentations connaissent des dynamiques distinctes (Macé, 2006), et mener des analyses comparatives sous le prisme du genre. L'intérêt de cette approche sera explicité dans nos résultats.

L'ensemble de nos visionnages ont eu lieu au centre de consultation de l'Inathèque à Rennes, du 4 octobre 2023 au 17 janvier 2024. Notre travail s'y est appuyé sur l'outil Mediascope adossé à un poste de l'INA, ainsi que LibreOffice Calc sur notre propre ordinateur. Chacun des corpus thématiques a fait l'objet d'un document du logiciel, disposant de deux feuilles similaires traduisant notre grille d'analyse, intitulées « invisibilisation » et « stéréotypage », ainsi qu'une feuille « remarques ». Toutes les données collectées ont été consignées dans ces fichiers.

Chaque sujet a été visionné au moins à trois reprises dans l'outil Mediascope : une première fois pour retranscription, une deuxième pour validation de celle-ci, une troisième entièrement consacrée à l'image - la dernière en cas d'absence totale d'indicateurs lesbien ou gay. Dans le cas contraire, un découpage à l'image près du sujet a été réalisé sur le logiciel, afin de dégager les temps de visibilité et/ou de parole des lesbiennes et/ou gays. Les personnes observées ont été systématiquement « numérotées » à des fins de recensement (ex : L1, L2, pour les lesbiennes, G1, G2, pour les gays), par corpus thématique et ordre chronologique, afin de faciliter nos analyses. En effet, face à l'impossibilité d'exporter directement des archives, lesbiennes et gays recensés ont en ontre fait l'objet de multiples captures d'écran, donnant à voir tous leurs cadres d'apparition, classées ensuite par corpus et sujet, sous la même numérotation. Finalement, des visionnages complémentaires des séquences dégagées ont permis le remplissage de notre grille d'analyse, observant les indicateurs étudiés.

L'exploitation quantitative de ces données a été réalisée sur LibreOffice Calc, essentiellement avec les outils « SOMME » et « MOYENNE ». Ces premiers résultats ont été traduits sous la forme de diagrammes, et décrits de manière exhaustive dans un premier rapport à

notre directrice de mémoire. Leur interprétation (Marty, 2019), sur la base des cadres théoriques mobilisés, a précédé la sélection d'études de cas plus fines dans notre corpus.

Études de cas

L'analyse des données quantitatives dégagées est éclairée par des études de cas qualitatives se focalisant sur une période, un phénomène, des images spécifiques ou un récit journalistique autour de lesbiennes en particulier. Ces études sont conçues comme des approfondissements des premiers résultats, et non des illustrations. Elles viennent explorer dans le détail des dynamiques observées par ailleurs, tout en dépassant ce qui peut être objectivé par une approche quantitative. En résonance avec notre grille d'analyse, elles la prolongent, selon cinq principes d'équilibre.

Le premier tient à la représentativité de la diversité de nos corpus thématiques – une étude de cas par échantillon. Le deuxième vise une couverture temporelle de la quasi-totalité de notre matériau – de 1998 à 2021. Une attention particulière est accordée à l'équilibre relatif à nos deux hypothèses de recherche – deux études de cas par hypothèse -, tout comme à la teneur des conclusions au regard de celles-ci – deux études de cas les confirmant directement, deux autres les nuançant davantage. Enfin, une juste répartition est recherchée dans la nature des objets ainsi observés, et les méthodologies mobilisées en ce sens – études centrées sur des prises de parole, des dispositifs médiatiques en général, des images, des personnages (Rollet, 2007).

Ce travail d'analyse a essentiellement reposé sur les retranscriptions, notes et autres prises de vue réalisées dans le cadre de nos consultations à l'INA. Il s'appuie sur les mêmes cadres théoriques mobilisés - pouvant inclure une démarche sémio-communicationnelle (Jeanneret, 2019; Julliard, 2013) -, comprenant « les représentations et les discours en tant qu'ensemble d'énoncés obéissant à des règles de fonctionnement communes et en tant qu'appareils discursifs participant de la production des savoirs, des subjectivités et des définitions du genre » (Quemener & Julliard, 2023, paragr. 19). Cette démarche s'inspire notamment des apports du *Projet mondial de monitorage des médias* (Coulomb-Gully & Méadel, 2020), mêlant analyses quantitatives et fiches qualitatives sur le traitement spécifique d'une actualité.

Annonce du plan

La première partie de nos résultats s'intéressera à l'hypothèse de recherche relative à l'invisibilisation des lesbiennes au JT. Nous commencerons par détailler les cadres théorique et méthodologique sur lesquels se base cette analyse, avant de nous concentrer sur les trois types d'indicateurs observés, dans un premier chapitre, et les deux études de cas les prolongeant, dans un second, chacun constituant des sous-parties dédiées. Celles-ci feront toutes également l'objet d'un cadrage en amont, exposant l'intérêt des sujets d'étude retenus, ainsi que les protocoles suivis pour leur analyse. Sur ces bases, suivront la description et l'interprétation de nos résultats, ainsi qu'une conclusion partielle.

Cette partie explorera d'abord les modalités terminologiques de désignation du lesbianisme au 20H, l'exposition visuelle des lesbiennes et leurs prises de parole. Deux études de cas seront proposées, relatives aux conditions d'émergence d'une voix lesbienne inédite à la marche des fiertés (2010-2016), et à l'effacement des lesbiennes dans la couverture par le JT des débats sur « la PMA pour toutes » (2019-2021).

La deuxième partie de nos résultats sera consacrée à l'hypothèse de recherche relative au stéréotypage des lesbiennes au JT. Sur le modèle de la première, les cadres théorique et méthodologique de cette analyse seront développés, avant d'étudier dans deux chapitres, d'abord les deux types d'indicateurs sélectionnés, puis les deux études de cas les éclairant. Comme pour notre premier axe de recherche, chacun sera inscrit dans un contexte de recherche précis, justifiant l'intérêt de ces analyses, ainsi que la méthodologie mobilisée pour les mener. La description et l'interprétation des résultats de ces travaux précéderont une seconde conclusion partielle.

Cette deuxième partie explorera les profils des lesbiennes observées, incluant leurs présentations, ainsi que leurs modes de présence en couple et/ou avec enfant(s), puis leurs modalités de mise en scène dans l'émission, dont leurs cadres d'apparition en séquence et en dehors, ainsi que la présence d'enfant(s) en leur sein. Deux études de cas approfondiront nos réflexions, relatives à l'analyse de trois images d'archives largement utilisées pour illustrer le lesbianisme lors de la couverture du PACS par le JT (1998-2007), et au récit médiatique autour du parcours juridique d'un couple de lesbiennes pour obtenir le droit de se marier (2010-2011).

Enfin, nous conclurons notre mémoire par un retour sur nos principaux résultats, à la lumière de nos hypothèses de départ, et l'esquisse de plusieurs perspectives de recherche ouvertes par ce travail.

Partie 1 – Invisibilisation : Les ambivalences de l'effacement lesbien au 20H

Introduction

Cadre théorique et hypothèse de recherche

Le concept de visibilité est devenu un enjeu majeur dans l'ensemble des pratiques sociales contemporaines. Nicole Aubert et Claudine Haroche parlent d' « injonction à la visibilité » pour décrire ce paradigme, « l'invisible tendant dans notre société à signifier l'insignifiant, et au-delà l'inexistant » (2011, p. 7). Jacqueline Barus-Michel résume cette idée dans la formule suivante : « Il faut être vu pour exister et pour compter » (2011, p. 31). Dans la sphère médiatique, Olivier Voirol (2005a) souligne l'importance de cette notion, et les rapports de pouvoir qu'elle sous-tend, à travers la problématique des « luttes pour la visibilité ». Celle-ci donne à voir le rôle primordial des médias dans « la constitution de cette scène du visible », mais aussi son caractère hiérarchique, privilégiant « des qualités conformes à celles qui sont préalablement valorisées dans l'ordre symbolique majoritaire » (Voirol, 2005a, p. 110). Aussi, l'invisibilisation, processus actif de « déni de regard » (Haroche, 2004 citée par; Heinich, 2012, p. 307), est traversée par des logiques de domination et de reconnaissance. Suivant Axel Honneth, nous entendons par reconnaissance, « un acte expressif », dépendant de « médias qui expriment le fait que l'autre personne est censée posséder une 'valeur' sociale » (2004, p. 45).

Du point de vue du genre, les études féministes ont largement analysé ces mécanismes d'invisibilisation à l'œuvre, historiquement, à l'encontre des femmes (Chaperon et al., 2022). Un constat partagé encore aujourd'hui par l'étude des productions médiatiques (Coulomb-Gully, 2019b). Dans leur *Sociologie de l'homosexualité*, Sébastien Chauvin et Arnaud Lerch indiquent par ailleurs que « l'invisibilisation et l'isolement sont les principaux canaux de la domination que subissent les minorités sexuelles » (2013, p. 33). En ce sens, la notion de « stigmate », théorisée par Erving Goffman (1975), éclairera notre analyse en ce qu'elle définit « un attribut qui discrédite *a priori* son possesseur et entraîne des sanctions sociales : infériorisation symbolique, exclusions diverses, voire violences physiques » (Chauvin & Lerch, 2013, p. 13). Dans son sillage, Gregory M. Herek précise les contours du concept de « stigmate sexuel », en tant que phénomène culturel,

indépendant des attitudes individuelles, et consistant en la dépréciation socialement partagée de « tout comportement, identité, relation ou communauté non-hétérosexuel » (2007, p. 906-907). Dans ce cadre, soulignons cependant que de nettes distinctions genrées différencient les expériences lesbienne et gaie. Si l'histoire de l'homosexualité masculine est en effet marquée par une répression directe (Foucault, 2014), celle du lesbianisme est davantage « codée, faite de silences, de non-dits et de traces » (Tamagne, 2001, paragr. 1).

Marie-Jo Bonnet décrit précisément ce décalage dans son histoire des *Relations amoureuses entre les femmes*, par exemple à travers la doctrine de l'Église : « Les femmes n'émettent pas de semence. Or c'est la semence qui est porteuse de vie, non la femme, considérée par les théologiens comme un simple réceptacle. (…) Le désintérêt de la religion chrétienne pour cette branche féminine de la luxure est cohérente. En effet, pourquoi condamnerait-elle un plaisir insignifiant ? » (2001, p. 34). Historiquement, le lesbianisme est ainsi voué à la négation, forme paroxysmique de l'invisible. Dans la perspective de notre étude, ce constat peut être éclairé par les travaux d'Olivier Voirol précédemment cités, celui-ci décelant « une forme de mépris extrême qui passe par le silence et l'invisibilité dans l'espace d'apparition publique et qui surpasse de loin les formes de mépris s'exprimant par l'insulte, le dénigrement et la dévalorisation » (2005a, p. 118).

La sociologie a explicité les conséquences de cette « répression silencieuse » (Revillard, 2002, p. 177) sur la formation identitaire des lesbiennes. Au début des années 2000, Anne Revillard y voit « la principale difficulté » rencontrée par les femmes qu'elle interroge, dès lors que « l'identité homosexuelle est 'bricolée' à l'échelle individuelle à l'aide des représentations sociales disponibles » (2002, p. 172). Son travail relève en outre un fort différentiel de visibilité par rapport aux gays, tant dans les pratiques que dans les représentations, conjugué à des logiques de hiérarchie genrée : « Tout se passe comme si l'homosexualité féminine n'existait pas » (Revillard, 2002, p. 176). Plus récemment, Natacha Chetcuti a étudié le poids de cette invisibilisation sur la capacité des lesbiennes à se nommer, décrivant « une population en manque de reconnaissance, de visibilité, à la recherche de modèles de référence positifs », dans un contexte « hétérosexiste » (2010, p. 45). Si le sentiment d'« anormalité » semble être un passage obligé dans les récits de vie qu'elle recueille, celui-ci « se trouve renforcé par le manque d'identifications reconnaissables de l'homosexualité féminine, les seules disponibles faisant référence à l'homosexualité masculine » (Chetcuti, 2010, p. 58).

Dans le sillage de ces apports, notre première hypothèse de recherche se fonde ainsi sur l'invisibilisation des lesbiennes au JT de 20H de TF1, enjeu aux croisements de dynamiques de pouvoir, de reconnaissance sociale et d'inégalités de genre.

Méthodologie

Afin de vérifier notre première hypothèse de recherche, nous avons traduit la visibilité lesbienne en trois grands types d'indicateurs, systématiquement observés dans notre corpus. Ceux-ci sont brièvement présentés ci-dessous, les protocoles encadrant leur mesure étant détaillés dans chacune de leur sous-partie consacrée. Cette grille relative à l'invisibilisation des lesbiennes s'appuie sur les trois grandes composantes des formats du JT étudiés, constituant ainsi les contours de leur potentielle visibilité : le commentaire journalistique, l'image et l'interview. Plus précisément, les données en question relèvent du vocable associé aux lesbiennes, de leur présence visuelle et de leur parole dans notre échantillon. Ces éléments ont tous été également appréciés pour les gays, selon des modalités similaires.

Les terminologies employées pour désigner les lesbiennes ou signifier le lesbianisme sont recensées, et classées selon des catégories donnant à voir leur teneur et leur degré d'implicite ou d'explicite. La présence visuelle des lesbiennes est appréhendée sous quatre dimensions : le comptage du nombre de lesbiennes visibles à l'écran, leur durée de présence visuelle, le comptage du nombre d'entre elles dont le visage n'est pas visible, le comptage du nombre d'entre elles désignées comme telles. La parole des lesbiennes est également considérée selon quatre modalités : le comptage du nombre de lesbiennes ayant la parole, leur temps de parole, leur statut en tant que source, le comptage du nombre d'entre elles bénéficiant d'un bandeau titre au JT. Plurielles, ces données nous semblent pertinentes afin d'explorer les différents aspects et formes d'(in)visibilité lesbienne dans notre matériau audiovisuel (Olivesi, 2007).

Ceux-ci sont également examinés dans deux études de cas, prolongeant ces analyses, sous les prismes approfondis de la parole des lesbiennes à la marche des fiertés, et leur poids dans les débats relatifs à la PMA. Les méthodologies mobilisées dans ces cadres seront également précisées dans des sous-parties. En substance, sur la base de nos indicateurs, comme de ces études spécifiques, il s'agit d'investiguer dans ces dispositifs médiatiques, « le dit et le montré » mais aussi « le suggéré, le sous-entendu, le présupposé » (Coulomb-Gully, 2007, paragr. 5) - tant à travers les mots que les images. Nous considérons ainsi que les silences comme les absences « font partie intégrante des stratégies qui sous-tendent et traversent les discours » (Foucault, 2014, p. 39).

Chapitre 1 : Le double stigmate des lesbiennes au JT

A - Nommer les lesbiennes : l'impossible explicite

1) Intérêt des indicateurs

Dans son célèbre article « La pensée *straight* », Monique Wittig définit le langage comme un « enjeu politique », au sein duquel se joue des rapports de pouvoir (2018, p. 67). Du point de vue des lesbiennes, les discours « oppriment » en ce qu'ils privent les sujets de l'autodétermination : « Ces discours parlent de nous et prétendent dire la vérité sur nous dans un champ a-politique comme si rien de ce qui signifie pouvait échapper au politique et comme s'il pouvait exister en ce qui nous concerne des signes politiquement insignifiants » (Wittig, 2018, p. 70). En ce sens, Wittig conçoit le langage comme partie intégrante de la réalité sociale, « la société hétérosexuelle » se fondant spécifiquement sur « la nécessité de l'autre différent » (2018, p. 73). Ce mécanisme passe par la désignation, levier historique de domination à l'égard des lesbiennes, selon deux logiques principales : l'impossibilité de nommer le lesbianisme et sa qualification par des termes péjoratifs.

Marie-Jo Bonnet (2001) a amplement examiné ces dispositifs, identifiant l'extrême rareté des termes existants pour exprimer le lesbianisme – essentiellement « tribade » jusqu'au XIXe siècle, soit « frotter, s'entrefrotter » -, son euphémisation – à travers par exemple la figure des « deux amies » (Bonnet & Spengler, 2000) -, ou encore sa pathologisation par la psychiatrie. Si un champ lexical plus varié voit le jour à partir du XIXe siècle pour nommer le lesbianisme, celui-ci est stigmatisant, à l'image du terme « gouine » ou « bulldyke » qui émerge de « quartiers chauds de la prostitution » aux États-Unis (Fraisse & Perrot, 2002, p. 470). Ce vocable reste par ailleurs durablement marqué par les terminologies de l'« homosexualité », qui attribuent initialement aux LGBT+ « une perversion congénitale, une maladie mentale liée à une inversion de genre » (Chauvin & Lerch, 2013, p. 7).

Selon Teresa De Lauretis (2007), cette association historique explique le rejet de l'appellation « homosexuelle » par les lesbiennes nord-américaines, mais en partie seulement. La théoricienne du *queer* y voit en effet également une distanciation à l'égard d'une désignation largement masculine, le terme « homosexuel » visant à englober « la catégorie des homosexuels dans son entier », et en son sein « la légère variation » que constituerait le lesbianisme - « trop infime pour être prise en considération » (De Lauretis, 2007, p. 102-103). De Lauretis y observe

« le signe d'un échec continu dans la représentation, d'un silence tenace quant à la spécificité du lesbianisme dans le discours contemporain 'gai et lesbien' » (2007, p. 102-103). Mentionnons toutefois que le terme « lesbienne » lui-même reste peu utilisé par les personnes concernées, celles-ci craignant notamment le stigmate de masculinité associé à l'appellation (Chetcuti, 2010). Si ce vocable découle du nom de l'île de Lesbos, où vécut la poétesse Sappho aux VIIe-VIe siècles avant notre ère, ce dernier a par ailleurs amplement été approprié par « l'imagerie pornographique », visant un public masculin hétérosexuel (Fraisse & Perrot, 2002, p. 190).

Du point de vue militant, enfin, l'appropriation de ces diverses terminologies s'inscrit dans une chronologie d'institutionnalisation des mouvements de lutte, impliquant « signification et resignification discursives et sémantiques de l'homosexualité », comme autant de « *moments* » dans son histoire politique (Prearo, 2014, p. 37). Massimo Prearo conçoit ainsi l'émergence du « label LGBT », au début des années 2000, comme le point de départ d'« une réactualisation de l'espace militant homosexuel qui se définissait, en d'autres temps et en d'autres contextes, homophile (dans les années 1950 et 1960), homosexuel (dans les années 1970), gai et lesbien (dans les années 1980 et 1990), et qui confine aujourd'hui ou déborde sur d'autres espaces militants queer ou transpédégouines, selon les orientations théorico-politiques particulières » (Prearo, 2013, paragr. 9). Aussi, l'analyse du vocable mobilisé par les journalistes, en tant que « professionnels de la catégorisation », nous permettra de questionner l'assimilation par le programme des auto-désignations militantes, dès lors que « catégoriser revient (…) à discrétiser *et* à hiérarchiser » (Comby & Pagis, 2018, p. 6).

2) Méthodologie

Dans cette perspective, nous nous intéressons aux modalités de désignation des lesbiennes dans notre corpus, celles-ci mettant en évidence les logiques de domination sexuelle et genrée qui traversent leurs représentations. En conséquence, nous avons recensé l'intégralité des formules de l'échantillon visant à désigner les lesbiennes ou signifier le lesbianisme, tant dans le commentaire journalistique – en plateau ou en voix off - que dans les paroles rapportées – c'est-à-dire les interviews. Précisons que le comptage de ces terminologies est ici totalement décorrélé d'une présence lesbienne effective ou non à l'écran. Les expressions collectées ont été classées dans sept catégories exhaustives et excluantes (Robert & Bouillaguet, 1997), présentées ci-après sans ordre significatif.

La première comprend les formules associées à l'« homosexualité », ce terme pouvant transparaître sous la forme d'un nom ou d'un adjectif, au singulier comme au pluriel – par exemple, « les femmes homosexuelles », « cette famille homoparentale », « son homosexualité ». Sur le même modèle, la deuxième catégorie regroupe les expressions liées au mot « lesbienne » ou dérivées - sous forme de nom ou d'adjectif, au singulier ou au pluriel -, comme « un mariage lesbien », « les femmes lesbiennes ». La troisième classification inclut toutes les occurrences de la formule exacte « couple(s) de femmes ». La quatrième intègre les vocables relevant du champ lexical du couple – sans mention des terminologies précédentes -, à l'image de « mon épouse », « sa compagne », « la conjointe ». La cinquième catégorie correspond aux formules impliquant le qualificatif « de/du même sexe », comme « ce couple de même sexe ». La sixième englobe les expressions que nous qualifions de neutres[10], à savoir les terminologies visant à désigner les lesbiennes ou signifier le lesbianisme sans qualificatif direct. Quelques exemples tirés de notre corpus : « les deux femmes », « ces deux mamans », « la femme avec laquelle elle vit ». Une dernière catégorie est consacrée aux termes à caractère injurieux – un seul étant décompté, « des camionneuses »[11]. Dans une logique comparative, inscrite dans le cadre théorique exposé, ce même comptage, ainsi que sa typologie, ont été appliqués à l'égard des formules désignant les gays ou signifiant l'homosexualité masculine.

Le choix de délimitation de ces sept catégories est justifié en premier lieu par la fréquence observée de ces différents types de vocabulaire, adossée à notre cadre théorique en études de genre, dont les travaux évoqués plus haut. D'une part, en relation avec notre hypothèse d'invisibilisation des lesbiennes, chacune est chargée d'un certain niveau d'implicite ou d'explicite, plus ou moins associé aux normes dominantes, ou encore aux rhétoriques militantes, que nous expliciterons dans notre analyse. D'autre part, du fait de leurs nombreuses occurrences constatées, nous avons distingué dans notre décompte plusieurs expressions figées particulières, détachant « couple(s) de femmes » et « de/du même sexe » du vocable général relatif au couple. La fixité et la répétition spécifiques de ces formules viendront nourrir nos travaux.

10 Le terme « neutre » est entendu ici comme neutre du point de vue du lesbianisme, c'est-à-dire sans explicitation de celui-ci. Ce qualificatif n'implique pas pour autant l'absence de biais, ou l'expression d'une certaine vision du monde, comme nous l'explorerons par ailleurs. Dans ce cadre, en effet, la « neutralité » est plutôt synonyme d'évitement ou de contournement du lesbianisme.

11 Cette expression est utilisée par l'acteur Christian Clavier, invité sur le plateau du JT de 20H de TF1 le 6 novembre 2011, aux côtés de la comédienne Muriel Robin, à l'occasion de la sortie d'un film mettant en scène un couple lesbien. A la remarque de Claire Chazal : « Et puis vous allez sans doute à rebours de certains clichés, puisque le couple que vous formez Muriel Robin avec Helena Noguerra, c'est évidemment tout sauf un couple... ». Muriel Robin répond : « Caricatural », Christian Clavier rebondissant : « Ah c'est pas des camionneuses. Non non. »

De plus, une opération semblable a été menée concernant le vocable à visée mixte, c'est-à-dire désignant dans le même temps les lesbiennes et les gays, ou signifiant l'homosexualité féminine comme masculine. Ces dernières formules, systématiquement recensées, ont été classées dans quatre catégories exhaustives et excluantes. La première correspond aux expressions associées à l'« homosexualité », cette notion pouvant se présenter sous la forme d'un nom ou d'un adjectif, au singulier comme au pluriel – par exemple, « les homosexuels » (femmes ou hommes donc), « la communauté homosexuelle », « les familles homoparentales ». La deuxième catégorie regroupe les formules liées au terme « gay » ou dérivées – sous forme de nom ou d'adjectif, au singulier comme au pluriel -, à l'image des « associations gaies », du « mariage gay » ou de la « gay pride ». La troisième catégorie englobe les vocables neutres, c'est-à-dire sans qualificatif direct de la non-hétérosexualité – comme « ces couples », « les prétendants », « ces familles », « cette communauté ». Enfin, les formules impliquant « de/du même sexe » forment la quatrième et dernière classification – par exemple, « ces couples du même sexe », « les personnes de même sexe ».

3) Résultats

a) L'universel homosexuel

Sur les quatre corpus thématiques étudiés, trois affichent un nombre de formules pour désigner les lesbiennes ou signifier le lesbianisme moins important que pour les gays. Nous recensons 4 expressions lesbiennes contre 18 terminologies gaies dans le corpus relatif au PACS, 105 contre 121 au sujet du mariage, ainsi que 25 et 30 pour la couverture des marches des fiertés. Seul l'échantillon sur la PMA met en évidence une dynamique genrée inverse, largement en faveur des lesbiennes, avec 137 vocables lesbiens contre 25 formules gaies. Cette exception s'explique en partie par la teneur des enjeux abordés dans ce matériau spécifique, axé sur l'aide médicale à la procréation pour les femmes (Rozée & De La Rochebrochard, 2023). D'une manière générale, ce constat rejoint par ailleurs les conclusions de la recherche d'une association commune de la féminité et de la maternité dans les représentations médiatiques (Coulomb-Gully, 2009a), que nous aurons largement l'occasion d'explorer.

Ces rapports de pouvoir liés au genre dans le langage (Biscarrat, 2013) sont en outre notables dans le recensement des formules à visée mixte. Sur les 835 expressions décomptées au total pour désigner dans le même temps les lesbiennes et les gays, la grande majorité est liée à

l'« homosexualité » - 538 formules, soit 64% d'entre elles - ou au terme « gay » - 120 formules, soit 14% -, historiquement associés aux hommes (De Lauretis, 2007) (voir Graphique 2 ci-dessous). A cet égard, l'invisibilisation lesbienne semble s'opérer par la projection d'un masculin régulateur conçu comme neutre (Bertini, 2006), diluant le lesbianisme dans un vocabulaire générique et englobant. Les travaux d'Adrienne Rich éclaire ces résultats en ce sens, décelant dans l'assimilation de « l'existence lesbienne » à l'homosexualité masculine, une nette tendance à « nier et gommer la réalité des femmes » (2010, p. 86).

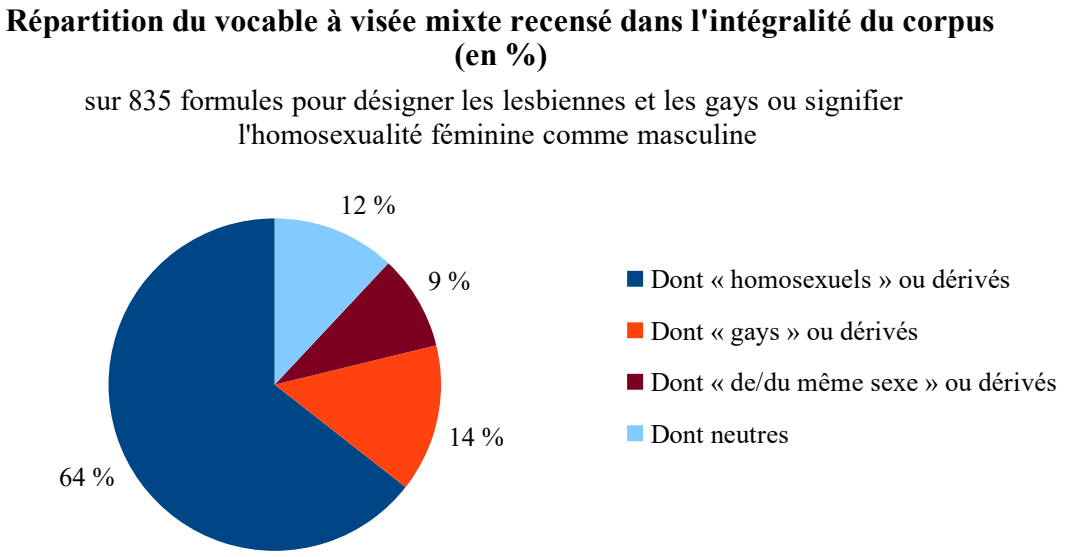

Graphique 2: Répartition du vocable à visée mixte recensé dans l'intégralité du corpus (en %)

Une telle logique est particulièrement à l'œuvre au sein du corpus sur la PMA, dans lequel les formules mixtes sont quasiment autant utilisées que les expressions lesbiennes – 126 vocables recensés contre 137 lesbiens -, dont une grande majorité de termes « homosexuels » - 89 occurrences, soit 71 % du vocable – et une part non-négligeable de vocable lié au mot « gay » - 10 occurrences, soit 8 % (voir Graphique 3 ci-dessous). Si cet échantillon comprend également des sujets sur l'homoparentalité en général, incluant l'adoption, ces résultats entrent en résonance avec les analyses de Maxime Cervulle (2014), dans son étude du traitement par la presse quotidienne des débats autour du mariage et de la PMA en 2013. Sur un corpus de 469 articles de publications nationales, l'auteur constate « l'emploi du masculin-universel pour qualifier les couples concernés par un éventuel 'amendement PMA' », soulignant qu'« une grande majorité de journalistes parle des

‘couples homosexuels’ qui pourraient y avoir recours, sans jamais préciser que cet amendement concernerait logiquement des femmes » (Cervulle, 2014, p. 148).

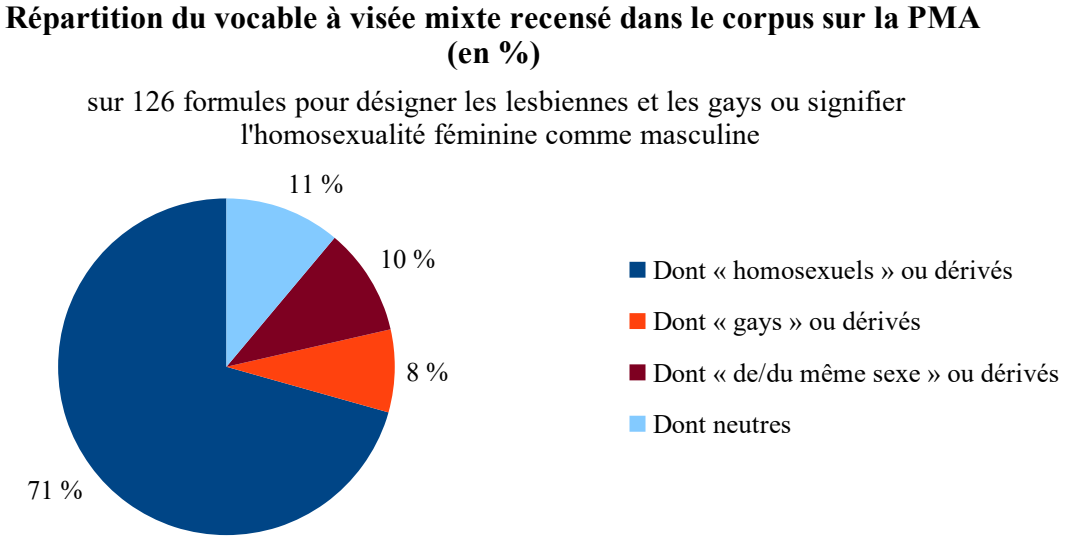

Graphique 3: Répartition du vocable à visée mixte recensé dans le corpus sur la PMA (en %)

Ces dynamiques de domination genrée s’expriment enfin sous toutes leurs formes dans notre matériau dédié au PACS. Premièrement, les expressions à visée mixte sont nettement plus nombreuses que les formules catégorielles – 73 vocables mixtes recensés -, et essentiellement « homosexuelles » - 53 occurrences, soit 73 % d’entre elles (voir Graphique 4 ci-dessous). Deuxièmement, les vocables pour désigner les lesbiennes ou signifier le lesbianisme sont particulièrement rares – 4 expressions (voir Graphique 5 ci-dessous) -, près de 5 fois moins nombreux que pour les gays, bien que ceux-ci soient peu fréquents – 18 expressions (voir Graphique 6 ci-dessous). De surcroît, le faible nombre de formules lesbiennes relève pour moitié d’un vocable « homosexuel » - 2 expressions. Ces observations sont cependant à lire à la lumière du caractère dominant des terminologies « homosexuelles » en France jusqu’aux années 2000 (Prearo, 2013).

Répartition du vocable à visée mixte recensé dans le corpus sur le PACS (en %)

sur 73 formules pour désigner les lesbiennes et les gays ou signifier l'homosexualité féminine comme masculine

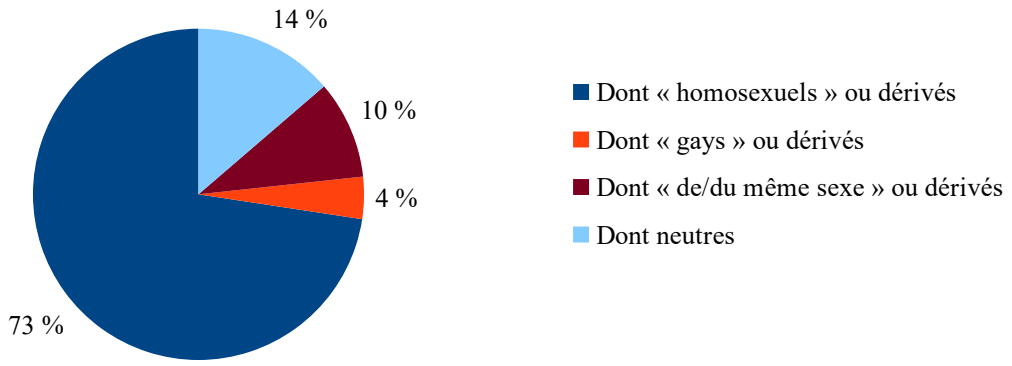

Graphique 4: Répartition du vocable à visée mixte recensé dans le corpus sur le PACS (en %)

Répartition du vocable lesbien recensé dans le corpus sur le PACS (en nombre)

sur 4 formules pour désigner les lesbiennes ou signifier le lesbianisme

Graphique 5: Répartition du vocable lesbien recensé dans le corpus sur le PACS (en nombre)

Répartition du vocable gay recensé dans le corpus sur le PACS (en nombre)

sur 18 formules pour désigner les gays ou signifier l'homosexualité masculine

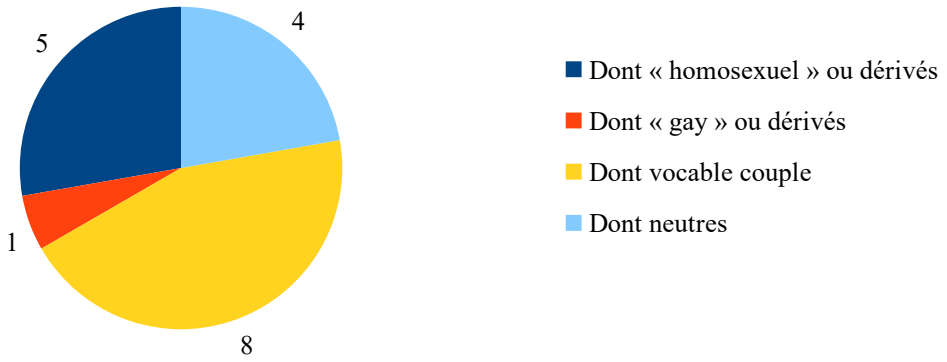

Graphique 6: Répartition du vocable gay recensé dans le corpus sur le PACS (en nombre)

En écho à la sphère militante, les pratiques rhétoriques du JT résonnent ainsi – en creux toutefois - avec l'entreprise menée par des lesbiennes, depuis la fin des années 1970, pour inscrire « le lesbianisme comme territoire politique de l'homosexualité » dans la « *militance gaie* » (Prearo, 2014, p. 194-203). Sous ce prisme, le 20H, rapportant massivement celles-ci à un vocable mixte « homosexuel », reste très éloigné de cette dissidence sémantique, c'est-à-dire la formulation d'une « affirmation identitaire, affirmation d'une expérience politique radicalement autre, échappant aux analyses politiques traditionnelles » (Prearo, 2014, p. 200). A cheval entre les mondes militant et académique - comme en témoignent les travaux de Monique Wittig (2018) -, cette portée politique du vocable lesbien apparaît par ailleurs nettement effacée dans les terminologies choisies par les journalistes pour évoquer spécifiquement les lesbiennes.

b) La « neutralisation » des lesbiennes

La désignation des lesbiennes ou signification du lesbianisme au 20H repose en premier lieu sur l'usage massif d'un vocable neutre – 92 expressions, soit 42 % d'entre elles (voir Graphique 7 ci-dessous). A la suite de Foucault (2014), il apparaît que le « dispositif » que représente le JT exerce ici une forme de pouvoir symbolique à travers ces régimes discursifs invisibilisants, maintenant les lesbiennes dans le champ du « non-dit ». De ce point de vue, le neutre implique neutralisation du lesbianisme, dans la diversité des définitions du terme – euphémisation, mais aussi

élimination. Une hiérarchie genrée traverse en outre ce mécanisme, les lesbiennes étant bien plus souvent associées à des formules neutres que les gays – 10 points de pourcentage d'écart (voir Graphique 8 ci-dessous). Moins explicite donc moins visible, le vocable lesbien de notre corpus est régi par des logiques oppressives sexuelles et genrées, rappelant symboliquement les lesbiennes « à la 'discrétion' ou à la dissimulation qu'[elles] sont ordinairement obligé[es] de s'imposer » (Bourdieu, 2014, p. 161).

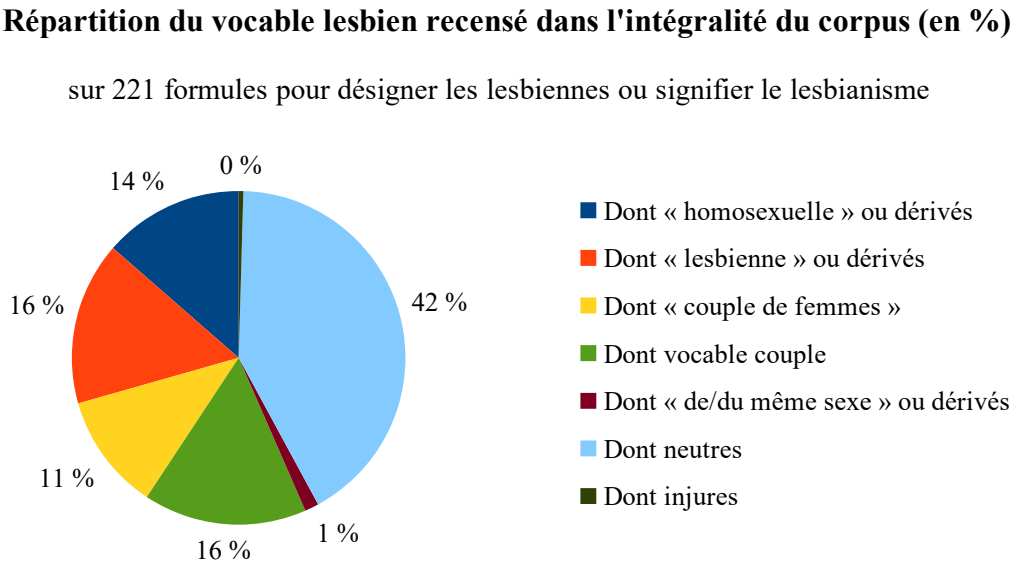

Graphique 7: Répartition du vocable lesbien recensé dans l'intégralité du corpus (en %)

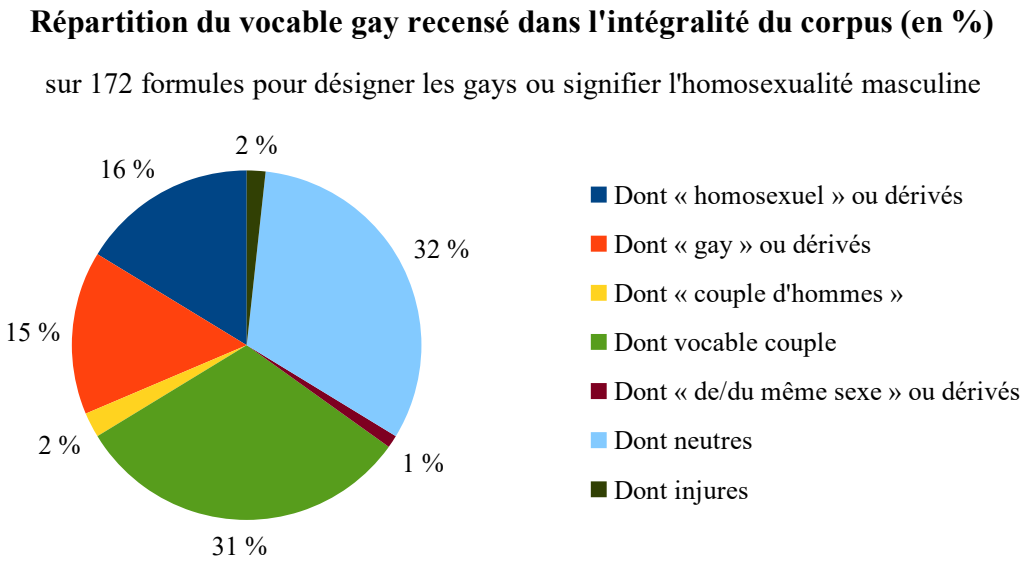

Graphique 8: Répartition du vocable gay recensé dans l'intégralité du corpus (en %)

Cet effacement lesbien transparaît particulièrement dans l'échantillon consacré au mariage. Tous corpus confondus, les lesbiennes ne sont jamais tant désignées par des formules neutres que pour évoquer cette institution hétérosexuelle (Rich, 2010) (voir Graphique 9 ci-dessous). L'écart observé avec les gays en la matière se creuse (voir Graphique 10 ci-dessous) – 14 points de pourcentage de plus pour les lesbiennes, soit 4 points de plus qu'au global. A cet égard, l'usage des terminologies générales liées au couple est également intéressant, affichant de nettes distinctions genrées. D'une part, les gays font largement l'objet d'un champ lexical vaste associé au couple, dans des proportions bien plus importantes que les lesbiennes - 18 points de pourcentage de plus pour les gays, soit 3 points de plus qu'au global. Comme mentionné, cette catégorie regroupe des vocabulaires variés, qualifiant ici massivement les gays de « mariés », « époux », « compagnons », « Monsieur et Monsieur X », etc. De l'autre, l'inscription médiatique des lesbiennes dans un cadre hétéronormé (Gavillet, 2004) passe au contraire par un vocabulaire beaucoup plus figé, illustré par l'usage non-négligeable de la catégorie rigide « couple(s) de femmes ». En effet, si son équivalent masculin est confidentiel dans notre corpus – 2 % du vocable gay recensé au global correspond à l'exact « couple(s) d'hommes » -, le « couple de femmes » semble davantage institué dans le vocabulaire journalistique – 11 % du vocable observé au total.

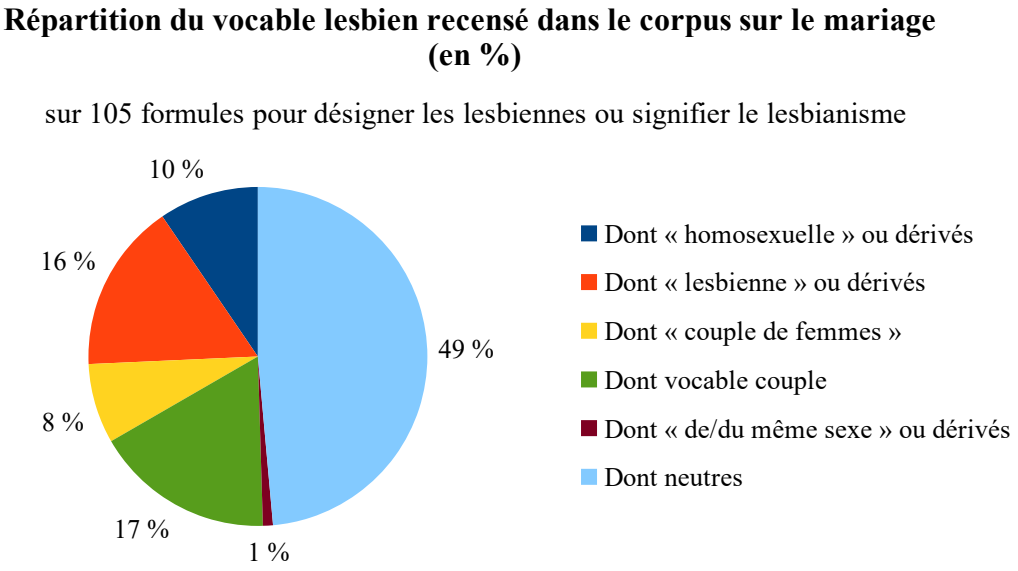

Graphique 9: Répartition du vocable lesbien recensé dans le corpus sur le mariage (en %)

Répartition du vocable gay recensé dans le corpus sur le mariage (en %)

sur 121 formules pour désigner les gays ou signifier l'homosexualité masculine

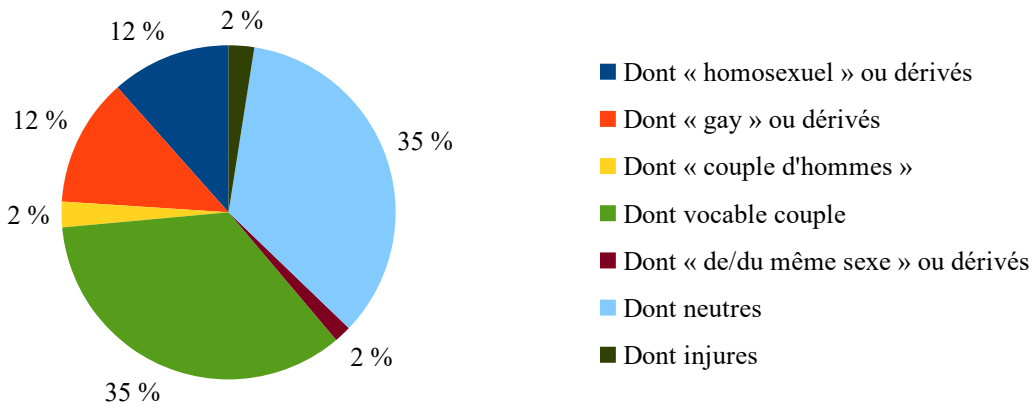

Graphique 10: Répartition du vocable gay recensé dans le corpus sur le mariage (en %)

Ces options rhétoriques sont relativement en décalage avec la réalité statistique observée en France[12], comptant moins de « couples de femmes » que de « couples d'hommes ». Les lesbiennes sont en effet moins souvent en couple que les gays, représentant 41 % des « couples de même sexe » en 2011 (Insee, 2011), 43 % en 2020 – uniquement parmi les couples cohabitants pour ce dernier chiffre (Rault, 2023). En ce sens, et par sa récurrence, nous pourrions voir dans cette expression une « formule » telle que théorisée par Alice Krieg-Planque (2009), soit une mise en discours cristallisant et co-construisant des enjeux politiques et sociaux. Au regard de l'incapacité à nommer le lesbianisme, le « couple de femmes » représente une stratégie discursive efficace pour contourner celui-ci, inscrivant néanmoins les lesbiennes dans une catégorie « autre », à laquelle une expression propre est consacrée. Un comparatif genré des vocables liés au couple démontre en somme l'inscription des gays dans un champ lexical plus commun, les « époux » ou le « compagnon » pouvant s'appliquer à des personnes hétérosexuelles, tandis que le « couple de femmes » constitue une appellation *ad hoc*. En nous inspirant de Krieg-Planque (2010), qui voit dans la formulation « développement durable : un opérateur de neutralisation de la conflictualité » sur les questions écologiques, nous analysons par conséquent dans la formule « couple(s) de femmes » l'accomplissement d'une double opération paradoxale : opérateur de neutralisation de l'« *a*-normalité » (Chetcuti, 2010, p. 60) ou de normalisation des lesbiennes – les inscrivant dans les cadres stables du « couple » et des « femmes », sans mentionner explicitement la non-

12 Soulignons ici que les données statistiques relatives aux modes de vie lesbien et gay manquent de fiabilité avant 2011, du fait notamment d'erreurs de saisie des résultats des recensements opérés (Rault, 2023).

hétérosexualité - elle agit par ailleurs en les particularisant – les maintenant aux marges des vocables communs du couple hétérosexuel. Cette ambivalence illustre le caractère impensé du lesbianisme, invisibilisé par une sémantique qui ne le distingue que par une fixité générique.

Ce processus s'illustre également par le faible usage des terminologies liées au mot « lesbienne », qui n'apparaissent clairement pas comme le champ lexical privilégié par le JT. Ce constat peut être lu à la lumière de la charge stigmatisante portée par ce vocable – soit sa perception sociale négative (Herek 2007) -, tout comme des logiques propres à la cible grand public du 20H, dont les injonctions d'intelligibilité large (Charaudeau, 1997) impliquent la rigidité d'un cadre hétérocentré (Rollet, 2007). Aussi, le média opère nettement une éviction du vocabulaire issu de la sphère militante, en écho au statut de « définisseurs secondaires » de l'information prioritairement attribué aux mouvements sociaux et autres associations (Hall, 1978). Si Stuart Hall expose dans ce concept - par ailleurs à nuancer[13] - le caractère déterminant du poids social des sources dans la valorisation de leur point de vue, celui-ci peut souligner ici la marginalité médiatique du mouvement LGBT+, dont la sémantique est globalement écartée. Ces observations sont singulièrement prononcées dans l'échantillon relatif à la PMA.

c) L'effet normatif de la conjugalité

La couverture par le JT de la thématique sur la PMA opère une nette invisibilisation des terminologies « lesbiennes », tandis que l'expression « couple(s) de femmes » connaît son record de fréquence. 13 occurrences d'un vocable lié au mot « lesbienne » y sont relevées, soit 9% des formules décomptées, correspondant à 7 points de pourcentage de moins que les résultats des corpus global et relatif au mariage. A l'inverse, l'expression « couple(s) de femmes » est ici consacrée, englobant 20 terminologies, soit 15 % d'entre elles – équivalant à 4 points de plus qu'au global (voir Graphique 11 ci-dessous).

13 Ce modèle des « définisseurs primaires » ou « secondaires » (Hall, 1978) a largement été critiqué depuis lors, notamment dans les travaux de Philip Schlesinger et Howard Tumber (1995). Le premier pointe par exemple le caractère « atemporel » de cette théorie, minorant la compétition existante entre sources de l'information et les changements à plus long terme des dynamiques d'accès aux médias (Schlesinger, 1992, p.82). Si ces apports débordent du cadre de notre présente analyse, soulignons que Schlesinger invite à nuancer cette classification des mouvements nous intéressant, qui, « relégué[e]s en bloc dans la catégorie des sources 'divergentes' apparaissent comme virtuellement dépourvu[e]s de tout intérêt » (Schlesinger, 1992, p.84). Ceux-ci peuvent en effet développer des stratégies et mobiliser un éventail de ressources, à étudier pour une « connaissance empirique des moyens employés dans la bataille pour l'accès aux médias » (Schlesinger, 1992, p.96).

Répartition du vocable lesbien recensé dans le corpus sur la PMA (en %)

sur 137 formules pour désigner les lesbiennes ou signifier le lesbianisme

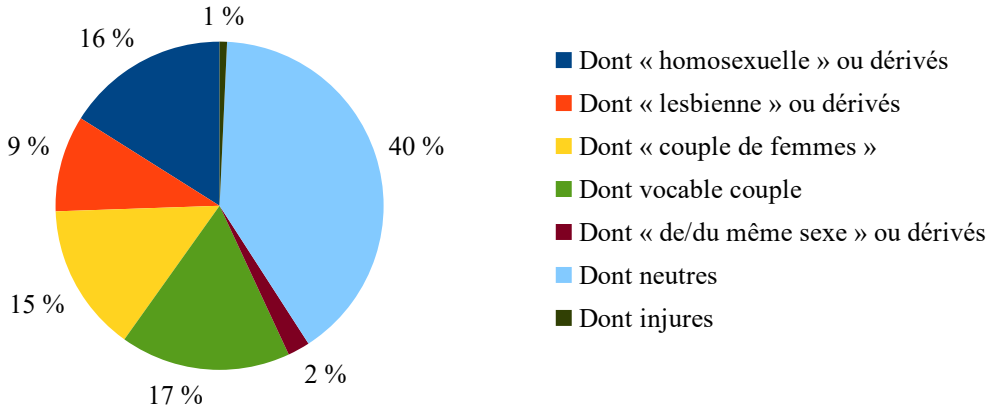

Graphique 11: Répartition du vocable lesbien recensé dans le corpus sur la PMA (en %)

Ce constat nous semble particulièrement intéressant au regard des sujets abordés dans ce matériau, associés à la parentalité, les normes dominantes prescrivant qu'un enfant ait nécessairement besoin d'un « couple » pour l'élever (Théry & Leroyer, 2014b). A la lumière des travaux d'Emilie Moreau (2007), nos résultats suggèrent en effet une image plus « rassurante » des lesbiennes sous le prisme médiatique de l'homoparentalité, véhiculée ici par leur vocable de désignation. Dans son analyse de la presse magazine, l'autrice traduit la normalisation des couples lesbiens notamment par l'accentuation de leurs points communs avec « les familles plus classiques », entreprise par les journalistes, dès lors qu'il est question de leur maternité (Moreau, 2007, p. 229). Ce mécanisme peut se manifester dans notre échantillon par l'usage important constaté de la formule « couple(s) de femmes », et la relégation du vocable « lesbien », inscrivant davantage les sujets dans le cadre traditionnel de la conjugalité. Les implicites portés par la notion de « couple » renvoient en ce sens à « la norme conjugale hétérosexuelle », historiquement construite sur la base d'une relation entre une femme et un homme - de surcroît monogame, stable et élevant des enfants -, et qui décrète toujours « la conjugalité comme cadre légitime et acceptable de l'expression de la sexualité et de l'affectivité » - notamment pour les femmes (Artigas Burr & Salcedo Robledo, 2021, p. 141-142). Un tel vocable revêt ainsi un effet stabilisateur, ancrant les lesbiennes dans des codes majoritaires, quand bien même les modes de vie non-hétérosexuels se distinguent en partie de ces derniers. A titre d'exemple, l'absence de cohabitation était 4 à 5 fois plus fréquente chez les couples « de même sexe » que les couples « de sexe différent », en France

en 2011 (Insee, 2011 cité par; Rault, 2023). De nombreux travaux ont par ailleurs donné à voir différentes configurations entre partenaires lesbiennes ou gays en dehors du couple traditionnel (Artigas Burr & Salcedo Robledo, 2021) - citons Natacha Chetcuti (2010) pour les premières.

Si l'« étiquetage social » des lesbiennes n'est pas anodin (Chetcuti, 2010, p. 40-41), l'effet produit par ce phénomène sémantique dans notre matériau fait également écho aux théorisations d'Hélène Joly, autour de ce qu'elle qualifie d'« icône des 'deux mamans au bébé' » - « pas une femme seule, parce que rien ne dénoterait plus l'homosexualité – la lesbienne étant invisible » (2011, p. 46-47). Selon cette approche, « l'injonction à l'homoparentalité » portée par une partie des discours militants - « qui concerne plutôt les lesbiennes, l'injonction à la procréation pesant beaucoup plus lourdement sur les femmes » - agit comme « cache-sexe » à l'égard des lesbiennes, effaçant « l'indécence de l'éros lesbien » (H. Joly, 2011, p. 50). Hélène Joly décèle ce processus dans la promotion d'images formatées de couples lesbiens, aux partenaires à l'allure « similaire », et avec de jeunes enfants, participant à l'invisibilisation du lesbianisme : « Ainsi, du fait que le couple contemporain se fonde sur l'échange sexuel, l'icône ne nous montre pas un couple féminin, mais plutôt deux 'sœurs' unies par une complicité traditionnelle de mères. (…) Bien loin de contribuer à la visibilité des lesbiennes, la mise en scène intégrationniste de la famille homoparentale contribue à les faire disparaître » (H. Joly, 2011, p. 50).

Si les vocables lesbien et gay recensés sur la PMA semblent difficilement comparables, du fait de leur écart numérique, notons malgré tout un processus de normalisation également à l'œuvre dans les terminologies attribuées aux gays. Les formules « gaies » et « homosexuelles » sont ainsi à la baisse les concernant, tandis que le champ lexical neutre, le vocable lié au couple ou l'expression « couple(s) d'hommes », tous moins explicites quant à la non-hétérosexualité, sont à la hausse – cette dernière catégorie affichant un record de fréquence (voir Graphique 12 ci-dessous). A la suite des travaux d'Hélène Joly (2011), ces résultats semblent témoigner d'une certaine homonormativité dans le traitement du JT, soit d'une logique d'intégration des lesbiennes et des gays dans le cadre acceptable de la « matrice hétérosexuelle » (Butler, 2006, p. 107). Maxime Cervulle et Nelly Quemener décrivent l'homonormativité, telle que conçue par Lisa Duggan (2003), comme le résultat d'une évolution des représentations LGBT+, portée par une partie des organisations militantes, « qui ne remet plus en cause les institutions hétéronormatives et favorise une dépolitisation des modes de vie gais et lesbiens par le confinement dans la sphère domestique » (2021, p. 637). A cet égard, la monogamie et la parentalité intègrent les caractéristiques d'une visibilité lesbienne normativisée – qui, mentionnons-le, est par ailleurs encadrée par de nombreux autres critères relatifs à l'identité de genre, la classe, la blanchité ou encore la « féminité »

(Marolleau, 2015). Les pratiques terminologiques observées au 20H s'inscrivent dans cette dynamique, invisibilisant, par la valorisation et la promotion du couple comme modèle légitime (Marolleau, 2015), les identités lesbiennes en tant que « catégories du discours (…) militant » (Prearo, 2014, p. 6), afin de les rendre plus consensuelles.

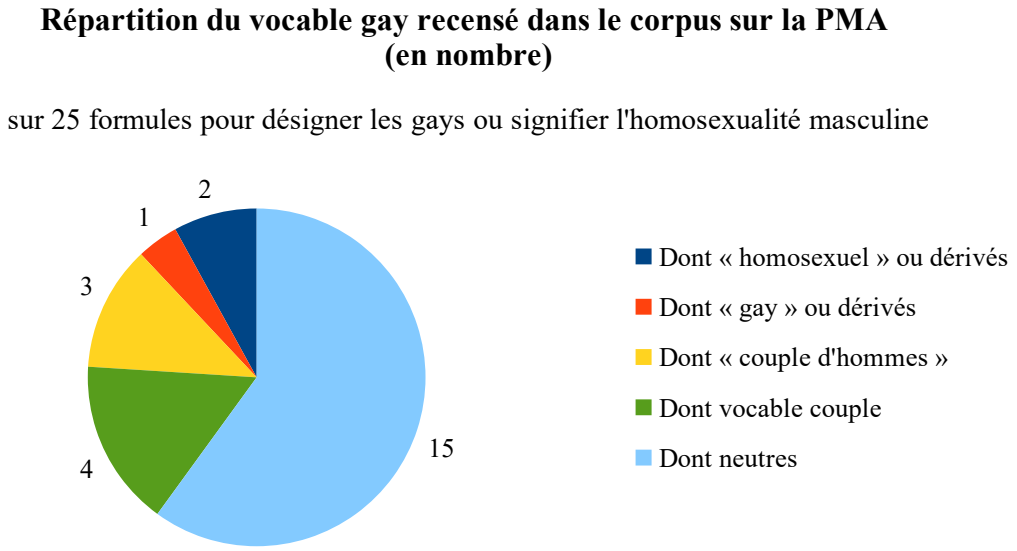

Graphique 12: Répartition du vocable gay recensé dans le corpus sur la PMA (en nombre)

d) Les marges militantes comme espace signifiant

« Marronnier »[14] journalistique, la marche des fiertés est un événement médiatique identifié et institutionnalisé depuis le milieu des années 1990 (Blidon, 2009), qui apparaît singulièrement propice à l'usage d'un vocable plus explicite pour désigner les lesbiennes et les gays. Malgré le faible nombre de terminologies décomptées dans ce corpus, le lesbianisme n'est jamais tant nommé comme tel qu'à l'occasion de ces manifestations – 56 % des expressions lesbiennes recensées, soit 14 formules (voir Graphique 13 ci-dessous). Il s'agit là du seul échantillon thématique comptant une majorité de vocable associé au mot « lesbienne », cette catégorie affichant 40 points de plus que dans les matériaux global et relatif au mariage, et 47 points de plus que pour la PMA – aucune mention n'étant relevée à propos du PACS. Aussi, la qualification du lesbianisme échappe ici en partie aux logiques d'invisibilisation identifiées en amont, témoignant du caractère spécifiquement

14 Dans le champ journalistique, la notion de « marronnier » désigne un sujet dont le traitement revient régulièrement, communément chaque année – comme par exemple la rentrée des classes.

signifiant de la marche des fiertés pour ces identités (Hall, 2017) - l'événement ayant historiquement été pensé à ces fins (Eribon et al., 2003).

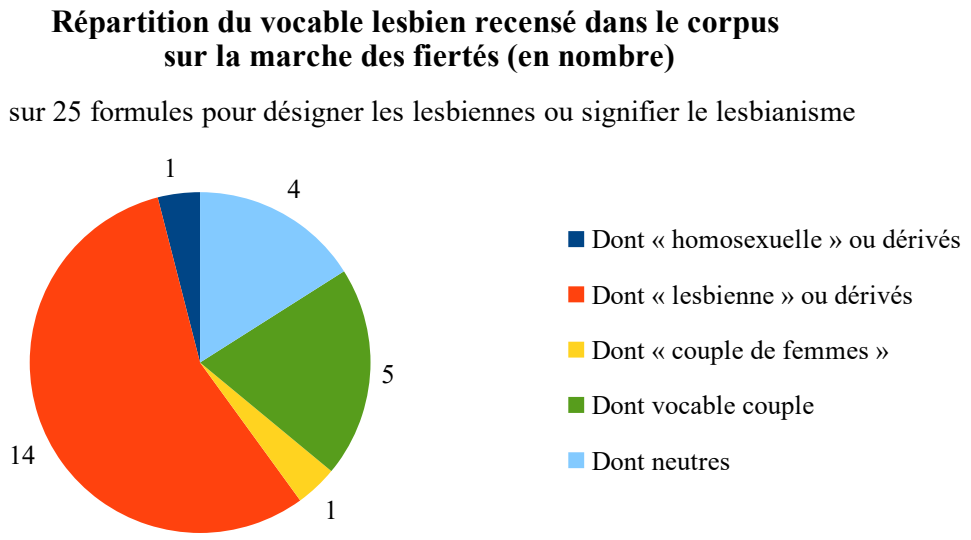

Graphique 13: Répartition du vocable lesbien recensé dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

Références des *Cultural Studies*, les travaux de Stuart Hall définissent les identités comme « des points d'attache temporaires à la position de sujet élaborée par les pratiques discursives » (2017, p. 382-383). Selon lui, « les identités sont construites à l'intérieur et non à l'extérieur du discours », devant donc « être comprises comme étant produites par des lieux historiques et institutionnels spécifiques, au sein de formations et pratiques discursives spécifiques, au moyen de stratégies énonciatives spécifiques » (Hall, 2017, p. 380-381). Dans cette perspective, la marche des fiertés représente un lieu privilégié d'expression des « dominances sémantiques » issues des politiques identitaires militantes (Prearo, 2014, p. 45), imprégnant davantage les modalités discursives du JT à l'égard du lesbianisme lors de ces événements. Si « l'affirmation politique de l'identité s'entend ainsi comme l'action militante qui territorialise l'homosexualité dans l'espace social » (Prearo, 2014, p. 201), la marche des fiertés apparaît comme un « territoire » médiatiquement (plus) acceptable pour exprimer les identités lesbiennes en mots (Voirol, 2005a). Cependant, et en comparaison des autres corpus, celles-ci sont inscrites par là même dans une forme de marginalité, propre à un événement communautaire. Explorant les représentations lesbiennes à la télévision québecoise, Tara Chanady résume ce processus médiatique de cadrage, et de démarcation entre l'hétérosexualité et l'homosexualité, dans la formule suivante : « la minorité doit rester la

minorité » (2022, p. 109). Indiquons qu'une tendance semblable est constatée pour les gays, avec un record de fréquence des expressions liées à ce terme dans ce matériau - 43 % du vocable relevé, soit 13 formules (voir Graphique 14 ci-dessous).

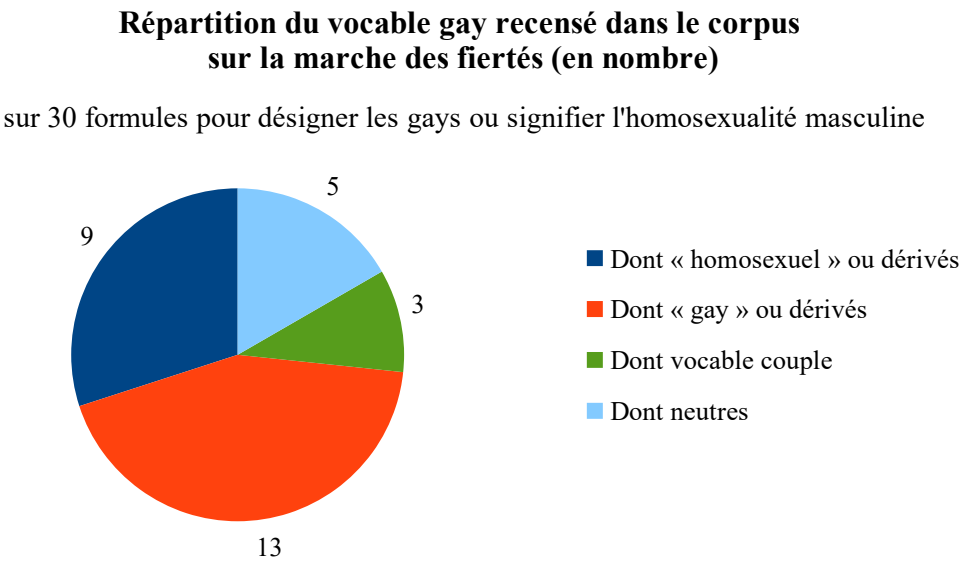

Graphique 14: Répartition du vocable gay recensé dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

Cette visibilité exceptionnelle reste néanmoins toujours marquée par des inégalités de genre. Les expressions lesbiennes sont moins nombreuses que pour les gays, et une fois encore très largement supplantées par des formules mixtes associées au masculin – 222 vocables mixtes relevés au total. Parmi elles, les terminologies relatives au mot « gay » connaissent ici leur plus forte fréquence – 34 % du vocable observé -, notamment en raison de l'usage massif de l'appellation « gay pride » pour désigner la manifestation (voir Graphique 15 ci-dessous). Mentionnons en ce sens que la percée des vocables liés au mot « lesbienne » dans ce corpus s'explique en partie par l'adoption croissante, bien que très progressive, de l'expression « marche des fiertés lesbienne, gay, bi et trans » par le 20H dans les années 2000 (Chauvin & Lerch, 2013). Dans le champ militant, ce changement de nom participe à un processus plus global de diversification dans la définition de la « communauté » (Broqua, 2019), qui passe d'abord par une visibilité accrue des femmes - « lesbian and gay pride » -, et tend vers la prise en compte d'autres minorités sexuelles ou de genre. Aussi, la naissance du « référentiel LGBT » (Prearo, 2015, p. 78) peut être conçue comme une tentative politique d'échapper aux logiques de domination ancrées dans la langue (Deslauriers, 2022), cette formule étant toutefois quasiment absente du JT – une seule occurrence dans l'intégralité de notre

corpus, en 2021. Par conséquent, il apparaît une discordance notable entre le vocable journalistique et la rhétorique d'auto-désignation collective non-hétérosexuelle, l'appellation LGBT ayant fait l'objet d'une convergence militante dès le début des années 2000 en France (Prearo, 2015).

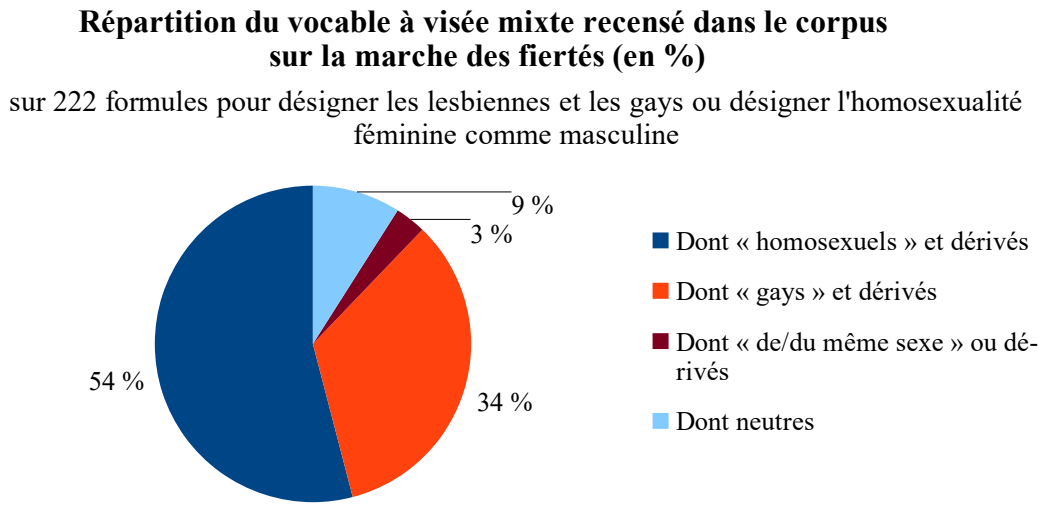

Graphique 15: Répartition du vocable à visée mixte recensé dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

4) Conclusion partielle

En conclusion, et à la suite des apports wittigiens cités au préalable (Wittig, 2018), les réflexions linguistiques d'Eni P. Orlandi nous éclairent : « La mise en mots a un rapport nécessaire au politique. Il y a dans 'tout dire' confrontation du symbolique au politique : 'tout dire' a une direction significative déterminée par l'articulation matérielle des signes avec les rapports de pouvoir » (2000, p. 259). A l'issue de notre étude de ces premiers indicateurs, le langage du JT pour désigner les lesbiennes ou signifier le lesbianisme apparaît bien comme un « point nodal du pouvoir » (Biscarrat, 2013, paragr. 16), traduisant leur invisibilisation.

Rares, ces terminologies s'appuient massivement sur un vocable neutre, désamorçant la charge subversive de l'identité lesbienne exposée au plus grand nombre (Boisvert, 2022). Un mécanisme particulièrement à l'œuvre pour traiter des institutions hétéronormées que sont le mariage et la parentalité (Théry, 2013). A cet égard, la formule figée « couple(s) de femmes » semble constituer une modalité discursive stratégique pour l'écriture journalistique (Charaudeau, 1997), symptôme de l'éviction globale par le JT des rhétoriques militantes.

Ce régime du dicible limité est en outre marqué par des rapports de genre (Quemener & Julliard, 2023), impliquant des formulations du lesbianisme moins fréquentes que pour les gays, ainsi que leur occultation derrière des expressions englobantes associées au masculin (Bertini, 2002). Des logiques de domination qui s'expriment jusque dans les espaces marginaux les plus signifiants pour les lesbiennes, résidant ici dans les sujets sur la marche des fiertés.

Au final, les pratiques discursives du JT entrent en résonance avec les recommandations du *Dictionnaire de l'Académie* du XVIIIe siècle, rapportées par Marie-Jo Bonnet, à propos du terme « tribade » comme pour « lesbienne » aujourd'hui : « On évite d'employer ce mot » (2001, p. 99).

B - Le lesbianisme désincarné à l'écran

1) Intérêt des indicateurs

L'exposition ou présence visuelle s'impose comme un indicateur phare de la visibilité lesbienne au JT. Si « l'image ne vient pas qu''habiller' la parole à la télévision », l'observation des « capitaux visuels » accordés à nos sujets semble incontournable pour analyser leurs représentations (Olivesi, 2007, p. 149). Ces « régimes de monstration » témoignent de surcroît de rapports de genre, qu'il nous importe d'explorer (Quemener & Julliard, 2023, paragr. 24).

En théorisant le « *male gaze* », Laura Mulvey (1975) démontre que l'exposition des femmes au cinéma façonne la manière dont celles-ci sont regardées. Sans réaliser une étude filmique - ni psychanalytique -, nous nous inspirons de ces observations pour interroger comment les codes médiatiques « créent un regard, un monde, un objet » (Mulvey, 1975, p. 17), et par là même une représentation sociale des lesbiennes. Pour reprendre la formule consacrée, il s'agit d'appréhender le « regard » (« gaze ») journalistique, conçu comme masculin et hétérosexuel, sur une minorité de genre et sexuelle, à destination d'un public pensé comme miroir par les producteurs de l'information (Barré et al., 1999; Van Zoonen, 1998). Ces dimensions seront par ailleurs amplement creusées dans notre deuxième partie, consacrée au stéréotypage des lesbiennes.

Dans son ouvrage sur *La crise de la représentation*, Daniel Bougnoux met en avant l'importance de ces images – à savoir les représentations -, les définissant comme « une présence renforcée, surlignée », notamment dans les systèmes médiatiques, dès lors qu'elles offrent un arrangement du réel à la perception d'une vaste audience - « une présence à laquelle on assiste » (2019, p. 212). Suivant l'auteur, mentionnons que le visage exposé est un signifiant primordial,

« premier média de la relation humaine et foyer intense de communication » (Bougnoux, 2019, p. 222), sur lequel nous nous pencherons particulièrement.

2) Méthodologie

Nous avons étudié la présence visuelle des lesbiennes à travers quatre indicateurs dans notre grille d'analyse, systématiquement relevés dans l'intégralité de notre corpus : le nombre de lesbiennes visibles à l'écran, leur temps d'exposition visuelle, le nombre de lesbiennes visibles à l'écran dont le visage n'est pas visible, le nombre de lesbiennes visibles à l'écran et désignées comme telles. A l'instar de toutes nos investigations quantitatives, ces données ont également été relevées, selon des modalités similaires, pour les gays. Le protocole appliqué à cette partie de notre système catégoriel exige un développement détaillé, le recensement des lesbiennes étant apparu comme une opération singulièrement complexe dans notre matériau.

En l'absence massive de désignation directe, la principale solution méthodologique apportée au comptage lesbien réside dans la constitution de notre corpus (Charaudeau, 2009), couvrant exclusivement des sujets susceptibles de concerner les lesbiennes, et ne les recensant que lorsqu'il en est question. Notre mesure s'appuie dès lors sur le contrat de communication tacite qui lie le JT aux téléspectateurs (Charaudeau, 1997), impliquant la croyance – réelle ou supposée – que les images données à voir illustrent le sujet « dont on parle ». L'objectif poursuivi ici n'est évidemment pas celui de la véracité quant à l'identité ou l'orientation sexuelle des personnes exposées, mais bien celui de la visibilité. Le cœur de notre démarche est d'approcher les représentations des lesbiennes, leurs « avatars télévisuels » (Macé, 2006, p. 8), c'est-à-dire les figures que pourront leur associer le public lorsque l'émission parle d'elles. Ce faisant, nous nous inscrivons dans la logique même du média étudié, visibilisant essentiellement ce que nous pourrions appeler des lesbiennes « suggérées ».

Cette part d'hypothétique apparaît structurante dans les représentations du lesbianisme au JT, au regard par exemple du nombre d'images d'illustration anonymisées – souvent des archives -, intégrant deux personnes qui semblent afficher le même genre, pour accompagner la couverture des sujets le concernant (voir Illustration 1 ci-dessous). Nous aurons l'occasion de revenir sur ces procédés, notamment dans notre étude de cas dédiée au PACS, dans notre deuxième partie. A ce stade, soulignons que nous ne pouvons donc en général que « supposer » le lesbianisme au 20H, sur la base du *dispositif suggestif* mis en place par le JT, incluant tant le commentaire journalistique que le cadre d'apparition des personnes à l'image. Cette démarche doit ainsi se baser en partie sur

l'apparence physique (West & Zimmerman, 2009) et une vision binaire des catégories de sexe (Wittig, 2018) - pour distinguer les lesbiennes des gays -, comme des catégories non-hétérosexuelles – sans prise en compte des identités bies, trans, queer, intersexes, asexuelles, ou encore non-binaires -, qui nous semblent toutefois impératives à des fins de recherche.

Illustration 1: « Le mariage homosexuel et l'homoparentalité aux Pays-Bas », 04/11/2012, JT de 20H de TF1

Dans ce contexte, indiquons par ailleurs un parti pris de notre part, les sources militantes - hors parti politique - défendant directement les droits des LGBT+, étant recensées comme lesbiennes ou gays – sauf mention contraire. En effet, l'absence d'indication à leur endroit est quasiment systématique, à l'instar des porte-paroles de l'Association des Parents ou futurs parents gays et lesbiens, ou des centres ou Inter-LGBT (voir Illustration 2 ci-dessous). En outre, les plans larges de foule sont exclus du comptage, celui-ci ne relevant que des personnes positionnées au centre de l'image (voir Illustration 3 ci-dessous) - au sens propre comme au figuré (au premier plan par exemple) –, et ce durant plus d'une seconde. Avec sa part obligée de subjectivité et d'arbitraire, l'idée de notre entreprise est de se mettre à la place des téléspectateurs face à la grammaire du JT (Neveu, 2013), dont les regards seraient en mesure de se poser sur les personnes en question (Olivesi, 2007).

Illustration 2: « Adoption homosexuelle », 25/02/2000, JT de 20H de TF1

Illustration 3: « Plateau brève Gay pride », 29/06/2019, JT de 20H de TF1

Le nombre de lesbiennes visibles à l'écran est ainsi mesuré, par personne, dans chaque unité de sujet constituant notre échantillon. Leur temps d'exposition visuelle est observé à l'image près, pour chacune d'entre elles, grâce à un découpage dans le logiciel Mediascope de l'INA. Le nombre de lesbiennes dont le visage n'est pas visible est appréhendé par un recensement numérique. Sont considérées comme des personnes « sans visage », celles dont l'image à l'écran ne le laisse pas paraître - parce qu'elles sont de dos, visage hors cadre, ou floutés par exemple.

Enfin, sont entendues comme désignées, les lesbiennes dont la non-hétérosexualité est mentionnée, soit par elles-mêmes en interview – auto-désignation -, soit dans le commentaire

journalistique, par qualification les visant directement et/ou mention de leur relation avec une autre femme. *A contrario,* les formules générales, comme « les homosexuels », associées à des images d'archives, ne sont pas recensées comme des désignations, en l'absence de lien direct avec les personnes à l'image. Ce lien naît par exemple d'une personnalisation du commentaire journalistique autour d'une ou plusieurs personnes (Lits & Desterbecq, 2017), ou encore d'une focalisation à l'image sur une ou plusieurs personnes, clairement visées en commentaire. Une illustration directe tirée de notre corpus : « Elles ont choisi de vivre leur homosexualité au grand jour » (2 novembre 1998), sur des plans montrant deux femmes (voir Illustration 4 ci-dessous). L'exemple d'une désignation plus indirecte : dans un reportage sur l'association Le Refuge, tous les jeunes présentés comme accueillis par la structure sont considérés comme désignés (voir Illustration 5 ci-dessous), du fait d'une mention explicite en accroche « Un matin, ils se sont retrouvés sur le trottoir, valise à la main, chassés de chez eux par leurs parents, parce qu'ils avaient révélé leur homosexualité. » (11 janvier 2013).

Illustration 4: « Le PACS en Catalogne », 02/11/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 5: « Recrudescence de l'homophobie », 11/01/2013, JT de 20H de TF1

Ces désignations peuvent également résulter de lancements d'interviews, c'est-à-dire des propos journalistiques qui précèdent une prise de parole. A titre d'exemple, une femme interviewée juste après la phrase suivante est considérée comme désignée : « Pour certains homosexuels, de toute façon, un contrat ne résoudra pas tout » (6 juin 1998, voir Illustration 6 ci-dessous). Enfin, le thème des sujets étudiés et de leurs séquences est par ailleurs pris en compte. Ainsi, dans un reportage explicitement et exclusivement dédié aux « mariages homosexuels » à San Francisco (21 février 2004), tous les « binômes » féminins apparaissant dans le cadre de cérémonies sont considérés comme désignés (voir Illustration 7 ci-dessous).

Illustration 6: « Lyon parade homo », 06/06/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 7: « Etats-Unis : Schwarzenegger et les Gays », 21/02/2004, JT de 20H de TF1

3) Résultats

a) La distribution genrée du capital visuel

Si lesbiennes comme gays ne bénéficient que d'une faible présence visuelle au JT, de fortes dynamiques genrées conditionnent cette exposition, en défaveur des premières. Dans l'intégralité de notre corpus, nous n'observons en effet que 536 lesbiennes contre 861 gays visibles. Celles-ci cumulent 42 minutes et 26 secondes d'exposition visuelle – soit 6 % du temps d'antenne étudié –, tandis que les gays en enregistrent 1 heure 16 minutes et 37 secondes – soit 10 % du temps d'antenne total (voir Graphique 16 ci-dessous). Aussi, les lesbiennes ne représentent qu'une infime part des images diffusées dans l'émission pour traiter des sujets les concernant, et seulement 38 % du temps de présence non-hétérosexuelle relevé (voir Graphique 17 ci-dessous).

Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans l'intégralité du corpus (en %)

sur 11 heures 27 minutes et 27 secondes d'antenne

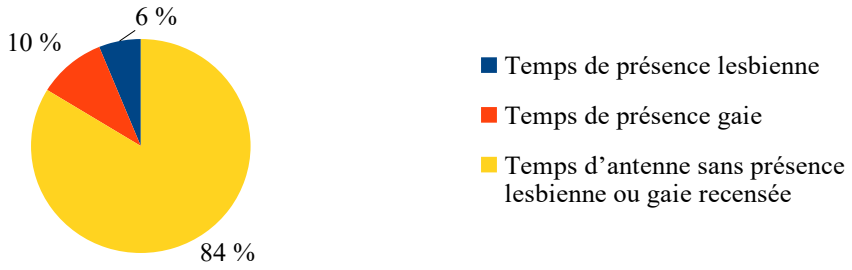

Graphique 16: Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans l'intégralité du corpus (en %)

Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans l'intégralité du corpus (en %)

sur 1 heure 59 minutes et 3 secondes d'antenne

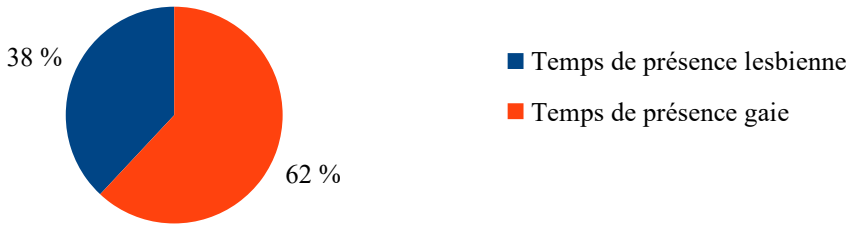

Graphique 17: Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans l'intégralité du corpus (en %)

Au regard des données genrées disponibles concernant l'exposition visuelle dans l'information télévisée française, ce déficit lesbien est supérieur à celui des femmes en général ces dernières années. Depuis 2020, l'ARCOM (anciennement CSA)[15] publie les temps de présence ventilés par genre dans ces programmes, notant tous les ans entre 42 % et 44 % de part féminine (ARCOM, 2022, 2023, 2024; CSA, 2020, 2021). Ces statistiques annuelles sont à lire à la lumière de la temporalité beaucoup plus ancienne de notre corpus – de 1998 à 2022 -, mais nous renseignent sur les rapports genrés déjà constatés dans l'image des informations à la télévision. Nous

15 L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) est née de la fusion en 2022 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi).

interrogeons ainsi l'existence d'une spécificité lesbienne en la matière, qui se caractériserait par un renforcement des inégalités de genre au sein de la catégorie non-hétérosexuelle (Rich, 2010).

Ce déficit d'exposition lesbienne est particulièrement notable à propos du PACS, échantillon dans lequel nous ne recensons que 67 lesbiennes contre 160 gays visibles, cumulant respectivement 5 minutes et 18 secondes de présence visuelle – soit 6 % du temps d'antenne étudié -, contre 13 minutes et 33 secondes d'exposition – soit 16 % du temps d'antenne étudié (voir Graphique 18 ci-dessous). Au total, les lesbiennes ne représentent en conséquence que 28 % du temps de présence non-hétérosexuelle – soit 10 points de pourcentage de moins qu'en moyenne globale (voir Graphique 19 ci-dessous). Comme pour d'autres indicateurs examinés dans ce matériau, ce résultat doit être appréhendé en tenant compte de son ancrage chronologique, essentiellement plus ancien que les autres corpus. La plupart des sujets traitant du PACS sont en effet diffusés à la fin des années 1990 et au début des années 2000, période de prise en compte négligeable des problématiques de genre – comme développé en premier lieu dans le contexte de notre recherche -, voire de « backlash » (Faludi, 1992), soit de recul des idées égalitaires, entamé dans les années 1980.

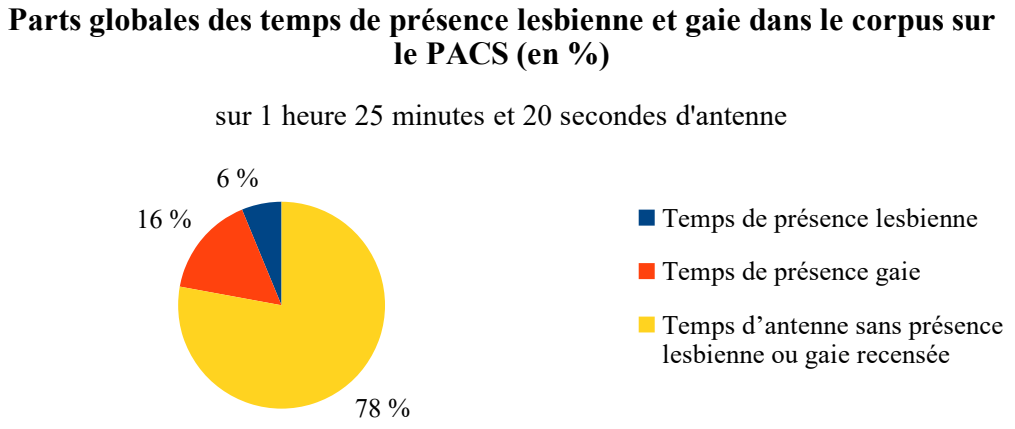

Graphique 18: Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans le corpus sur le PACS (en %)

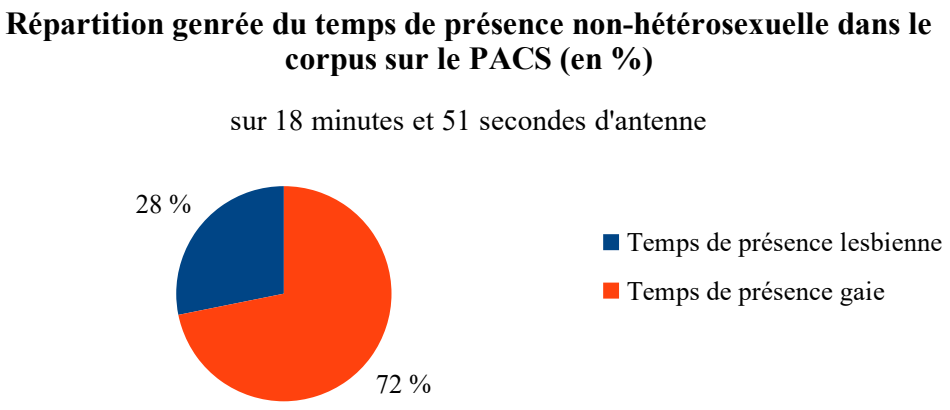

Graphique 19: Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans le corpus sur le PACS (en %)

Ces inégalités genrées dans l'exposition visuelle sont toutefois constatées dans tous les corpus thématiques, à l'exception de l'échantillon sur la PMA, concernant davantage les lesbiennes que les gays – en raison du traitement des techniques médicales d'aide à la procréation. La couverture du mariage donne à voir 292 lesbiennes contre 448 gays – soit respectivement 19 minutes et 47 secondes, et 39 minutes et 36 secondes de temps de présence, équivalant à 6 % et 11 % du temps d'antenne (voir Graphique 20 ci-dessous). Nous décomptons en outre 178 lesbiennes contre 343 gays visibles dans le matériau sur la marche des fiertés – soit respectivement 10 minutes et 3 secondes, et 17 minutes et 38 secondes de temps de présence –, sur lequel nous reviendrons. Après l'échantillon sur le PACS, le traitement de la thématique du mariage par le JT affiche la plus importante domination gaie dans le temps de présence non-hétérosexuelle, les lesbiennes ne représentant que 33 % de celui-ci – soit 24 points de pourcentage de moins que les gays (voir Graphique 21 ci-dessous).

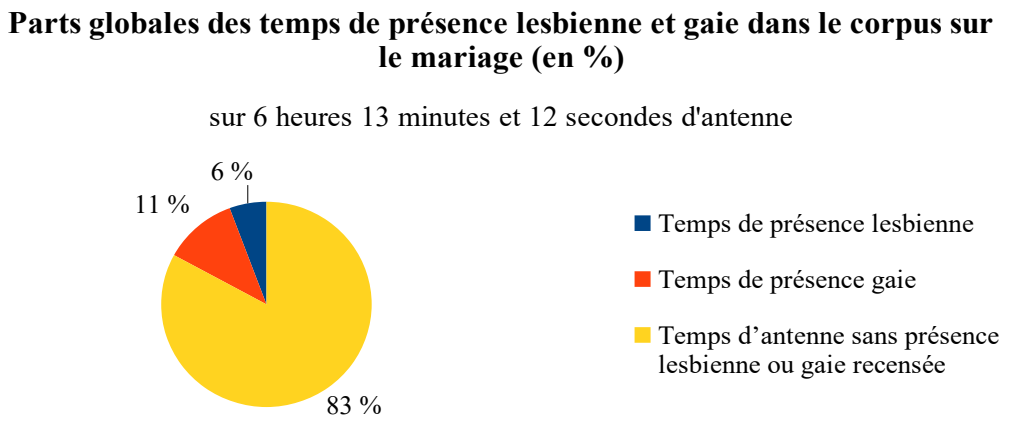

Graphique 20: Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans le corpus sur le mariage (en %)

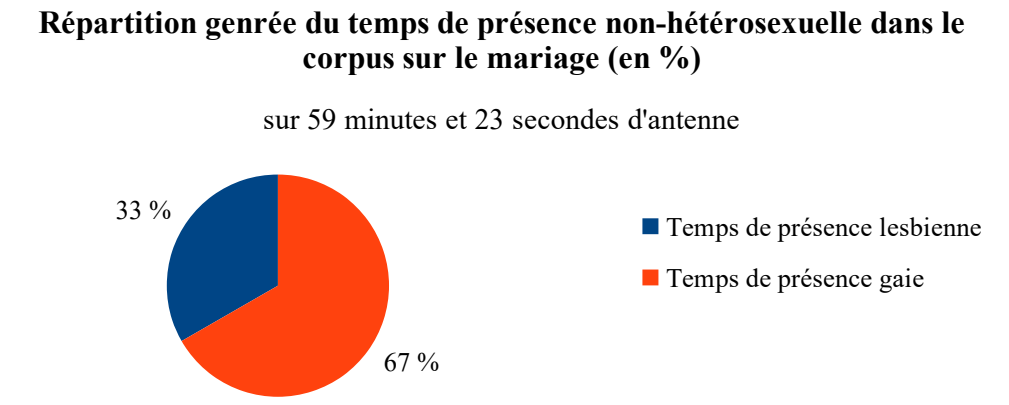

Graphique 21: Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans le corpus sur le mariage (en %)

A l'inverse, le corpus sur la PMA comprend 124 lesbiennes et 86 gays visibles – soit respectivement 14 minutes et 39 secondes, et 9 minutes et 7 secondes de temps de présence. Notons à cet égard que, s'il s'agit du seul cas de notre étude dans lequel les lesbiennes sont davantage exposées que les gays – à hauteur de 62 % du temps de présence non-hétérosexuelle (voir Graphique 22 ci-dessous) -, cet échantillon enregistre également le plus faible écart au global dans leur temps de présence à l'image. Seuls 2 points de pourcentage séparent effectivement leurs parts à l'antenne au regard du corpus entier (voir Graphique 23 ci-dessous). Par ailleurs, la présence lesbienne y est maintenue à 6 % de la durée totale du matériau, chiffre qui apparaît comme un « plafond de verre » - ou seuil infranchissable (Morrison et al., 1987) - dans l'examen de cet

indicateur, celle-ci étant constatée au global comme dans l'intégralité des corpus thématiques, à l'exception de la marche des fiertés.

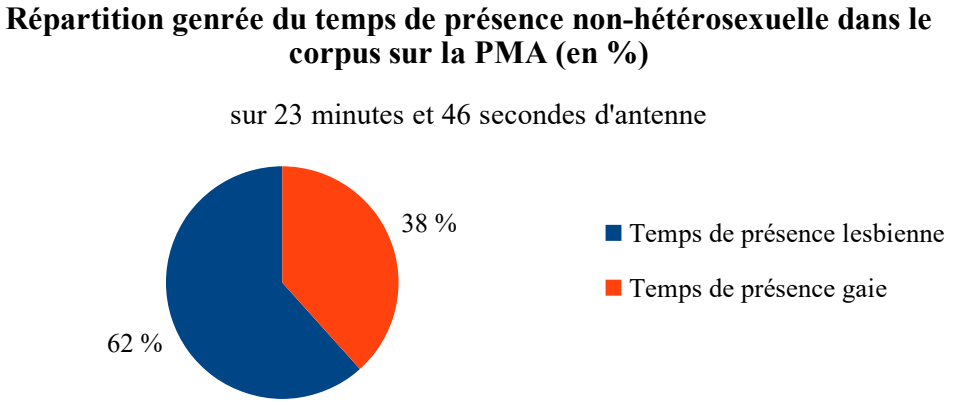

Graphique 22: Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans le corpus sur la PMA (en %)

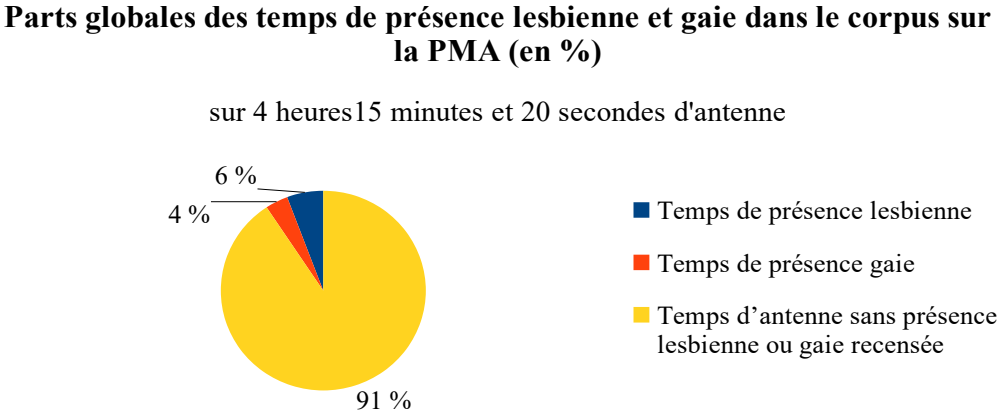

Graphique 23: Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans le corpus sur la PMA (en %)

Dans le sillage de nos observations relatives au vocable du JT, la marche des fiertés se distingue comme une « scène du visible » (Voirol, 2005a, p. 100) beaucoup plus forte pour les lesbiennes, leur présence y représentant 16 % du temps d'antenne étudié. Ce matériau affiche néanmoins l'écart le plus conséquent entre les durées d'exposition lesbienne et gaie au regard du corpus dans son ensemble, en la faveur de ces derniers. La part de présence gaie dans les sujets en question englobe 28 % du temps d'antenne du matériau - soit 12 points de pourcentage de plus que les lesbiennes (voir Graphique 24 ci-dessous) –, correspondant à 64 % du temps de présence non-

hétérosexuelle (voir Graphique 25 ci-dessous). En ce sens, cet événement médiatique apparaît largement comme un « territoire du genre » masculin (Lécossais, 2020) - sur lequel nous reviendrons en détail, notamment dans son étude de cas consacrée. Rappelons ici que le temps d'antenne sans présence lesbienne ou gaie est entendu comme sans présence *recensée*, sur la base de nos protocoles d'analyse présentés en amont. Cette précision réitérée éclaire spécifiquement les sujets sur la marche des fiertés, intégrant de nombreux plans larges de foule, en dehors donc de nos opérations de comptage.

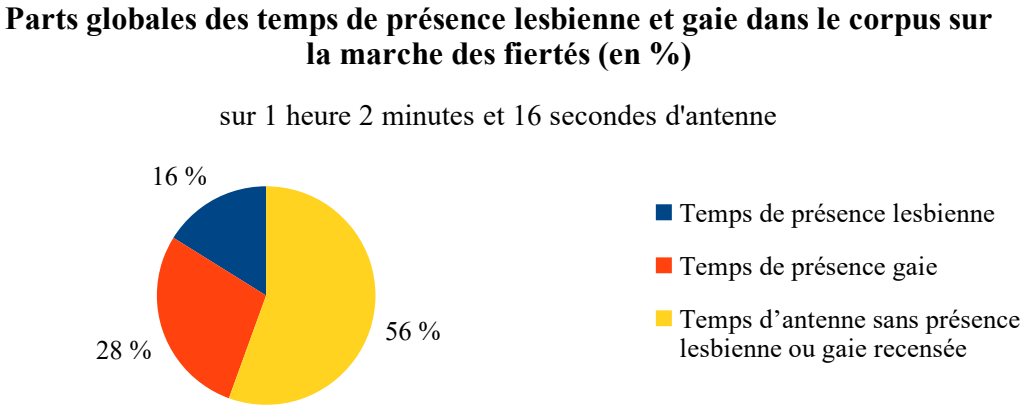

Graphique 24: Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

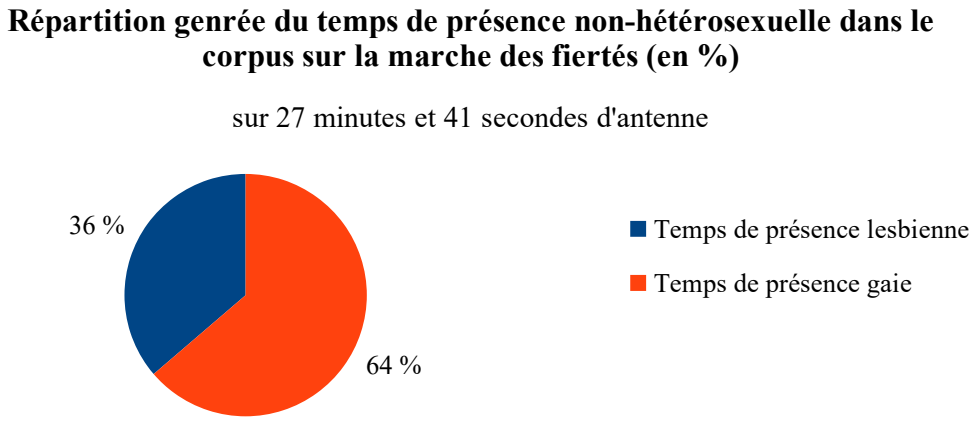

Graphique 25: Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

En définitive, la « politique du regard » (Cervulle & Quemener, 2015, p. 26) du JT s'intéresse peu aux personnes non-hétérosexuelles, bien que traitant des sujets qui les concernent.

Parmi elles, les lesbiennes semblent subir le « double stigmate » (Goffman, 1975) de leur appartenance à deux catégories politiques (Wittig, 2018), féminine et homosexuelle, moins visibles encore que les gays. Dans ce cadre, les rapports de domination genrée et sexuelle conditionnent la manière dont les lesbiennes sont vues et données à voir, en tant que groupe minoritaire (Dyer, 1993). Ce faisant, même en dehors de l'hétérosexualité, le « Référent » (Guillaumin, 2016, p. 63) à l'écran du 20H reste masculin.

b) Les femmes sans visage

Historiquement, l'anonymat sied aux femmes (Chaperon et al., 2022), participant à leur invisibilisation dans l'espace social. A l'image, le visage se distingue comme un support central de la représentation, donnant une identité propre aux personnes exposées (Bougnoux, 2019). Aussi, la part non-négligeable de lesbiennes « sans visage » dans notre matériau témoigne de leur faible reconnaissance sociale (Honneth, 2004), légitimant les dynamiques de pouvoir à leur encontre.

Dans l'intégralité de notre corpus, plus d'un quart des visages des lesbiennes recensées ne sont pas visibles – 26 % d'entre elles, soit 137 personnes (voir Graphique 26 ci-dessous). Mentionnons d'emblée que nous observons peu d'écart en la matière avec les gays, ces derniers affichant toutefois systématiquement des résultats légèrement inférieurs. 21 % des gays visibles sont « sans visage » au global (voir Graphique 27 ci-dessous), et 4 points de pourcentage séparent en moyenne les lesbiennes et les gays dans les autres corpus. Deux principes semblent gouverner la variabilité des données récoltées : la différenciation thématique des sphères publique et privée, et l'ancienneté des sujets sélectionnés.

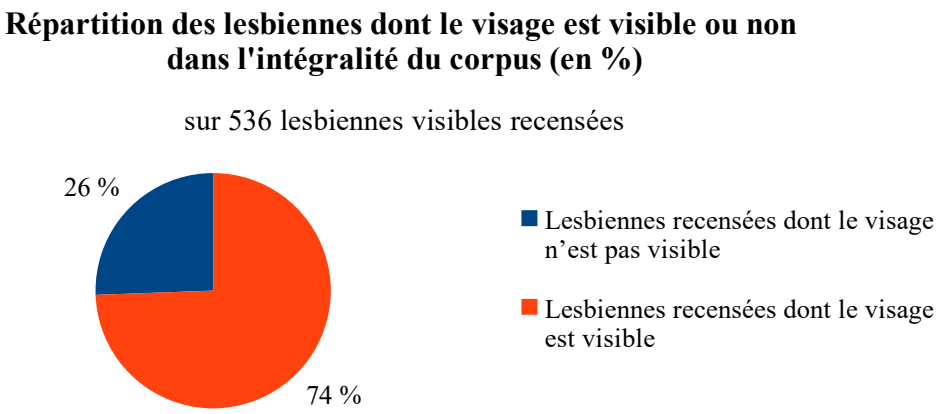

Graphique 26: Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans l'intégralité du corpus (en %)

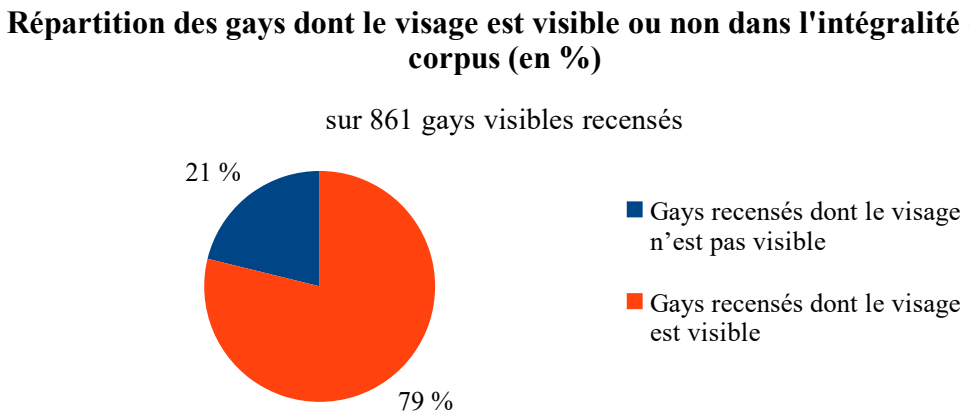

Graphique 27: Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans l'intégralité du corpus (en %)

L'effacement des visages lesbiens est en effet nettement moins prononcé dans les échantillons thématiques traitant de sujets associés à la sphère publique (Fraser, 2001), l'inverse se vérifiant. Notre matériau relatif à la marche des fiertés, performance publique par excellence, laisse ainsi davantage voir le visage des lesbiennes - plus que tous les autres corpus. Nous recensons 22 lesbiennes « sans visage » dans ces sujets, soit seulement 12 % d'entre elles, équivalant à 14 points de pourcentage de moins qu'au global (voir Graphique 28 ci-dessous) – 9 % pour les gays (voir Graphique 29 ci-dessous). Le caractère clairement publicisé de l'événement, institutionnalisé dans l'arène sociale (Habermas, 1988), induit cette visibilité accrue. En creux, la part de visages imperceptibles résulte essentiellement de choix de cadrages journalistiques, structurant la mise en image télévisuelle – soit la nécessité de disposer de valeurs de plan variées au montage, incluant des

gros plans pouvant écarter les visages (Siracusa, 2001). Sans préjuger de l'intention des reporters, ce processus de découpage du réel (Neveu, 2013) implique une désincarnation des lesbiennes, participant à leur invisibilisation.

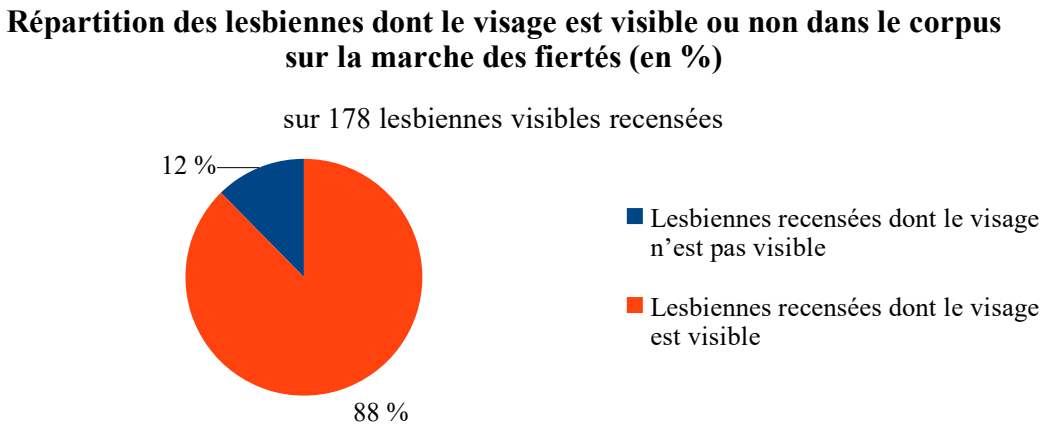

Graphique 28: Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

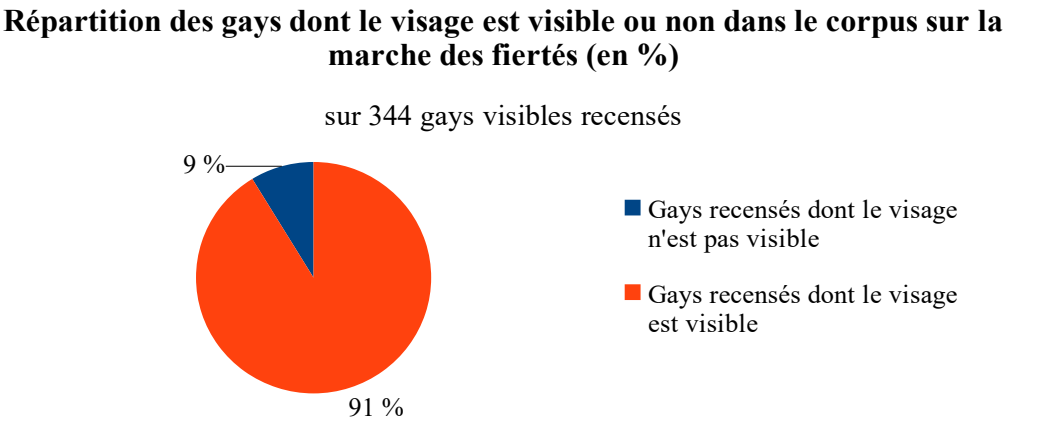

Graphique 29: Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

Selon une dynamique contraire, le corpus sur la PMA, abordant des thématiques communément associées au privé – procréation, parentalité -, invisibilise massivement les visages lesbiens. A cet égard, une certaine contradiction se dessine ici dans la faible personnalisation de sujets très personnels – ou incarnation de questions intimes. La part de lesbiennes recensées « sans visage » est supérieure au matériau global, à hauteur de 13 points de pourcentage. Celle-ci s'établit à 39 % des lesbiennes visibles observées, soit 48 personnes (voir Graphique 30 ci-dessous) – 36 %

pour les gays (voir Graphique 31 ci-dessous). Si l'on peut envisager que cet anonymat puisse davantage résulter d'une demande émanant des personnes filmées, précisément du fait de la dimension privée des thèmes abordés – en comparaison de la marche des fiertés -, celui-ci nous semble cependant signifiant. Sur un mode semblable, dans ses travaux sur l'homosexualité dans les fictions télévisées, Brigitte Rollet observe l'évacuation massive de « l'expression de l'intimité » dans la médiatisation des lesbiennes et des gays, « réduite au strict minimum » dans un souci de non-perturbation du cadre hétéronormatif (2007, p. 132). En écho, la mise « hors-champ » des visages dans les dispositifs journalistiques peut être appréhendée comme la perpétuation d'une forme de tabou, assignant mystère et marginalité à un groupe minoritaire (Espineira & Thomas, 2014). De nombreuses études sur les formes d'exposition médiatique non-hétérosexuelles, nécessairement adossées aux « normes socio-sexuelles » majoritaires, constatent « une visibilité, mais seulement s'il s'agit d'une visibilité qui ne bouscule pas trop les scripts dominants » (Boisvert, 2022, p. 90-93). Stéfany Boisvert (2022) formule ces réflexions à partir d'une étude de la télévision publique canadienne, où les représentations *queer* tendent à être contraintes par leur compatibilité supposée avec les « mentalités » – notamment à travers une communication sur le mode de la « pédagogie » ou en excluant les personnes trans. Dans le cas qui nous intéresse, et en comparaison de la sphère nord-américaine, le caractère particulièrement sensible ou « controversé » des thématiques liées à la filiation en France, peuvent également éclairer cet effacement lesbien (Stambolis-Ruhstorfer, 2023, p. 59). Selon cette logique, l'ordre hétérosexuel au JT ne semble pouvoir être troublé au point de donner un visage à ses « échappées »[16] dans les sphères les plus intimes, maintenant ces dernières dans une imagerie vague et euphémisée.

16 Nous empruntons cette formule à Monique Wittig, qui l'utilise pour qualifier les lesbiennes dans son article « A propos du contrat social » : « Les lesbiennes sont des femmes marrons, des échappées – en partie – de leur classe. Les femmes mariées qui se sauvent sont dans le même cas et il y en a dans tous les pays car le régime politique de l'hétérosexualité représente toutes les cultures et toutes les politiques. De sorte que rompre le contrat social en tant qu'il est hétérosexuel, c'est une nécessité pour qui n'y consent pas. » (2018, p. 86-87)

Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans le corpus sur la PMA (en %)

sur 124 lesbiennes visibles recensées

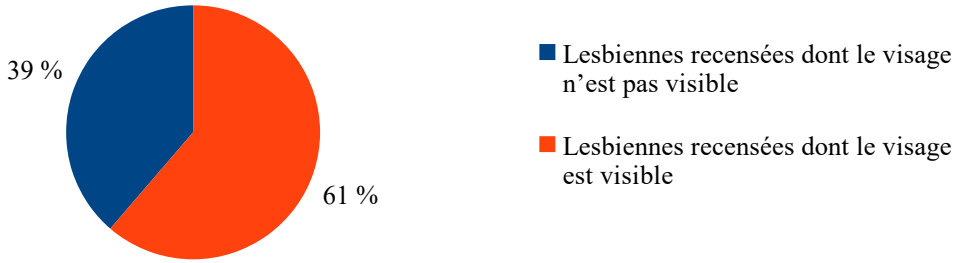

Graphique 30: Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans le corpus sur la PMA (en %)

Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans le corpus sur la PMA (en %)

sur 86 gays visibles recensés

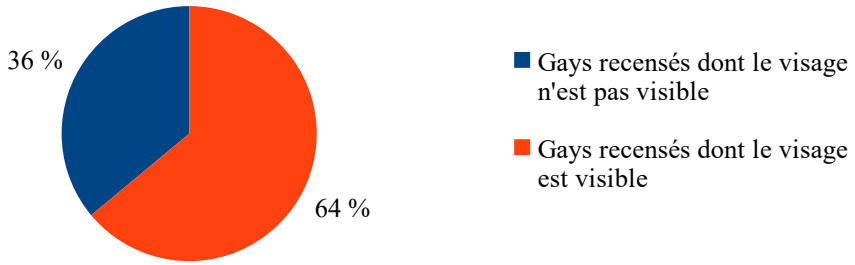

Graphique 31: Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans le corpus sur la PMA (en %)

En outre, un deuxième principe semble conditionner l'apparition des visages lesbiens, cette fois-ci chronologique. A l'instar d'autres indicateurs, la proportion de lesbiennes « sans visage » connaît son record dans l'échantillon relatif au PACS, le plus ancien, dépassant la moitié des personnes recensées. 55 % des visages des lesbiennes sont imperceptibles, équivalant à 37 personnes (voir Graphique 32 ci-dessous) – 50 % pour les gays (voir Graphique 33 ci-dessous). Ces résultats peuvent se lire une nouvelle fois à la lumière du contexte socio-politique de la période essentielle de ce corpus – fin des années 1990 et début des années 2000 –, correspondant à un processus d'acceptation relativement récent de l'homosexualité (Fassin, 2008) - nous y reviendrons. Aussi, les mises en récits des corps (Quemener & Julliard, 2023) au 20H font directement écho à une stigmatisation des lesbiennes incomparable à l'époque plus tardive de notre matériau. A cet

égard, notons que le corpus traitant du mariage, globalement plus récent, s'il repose sur des thématiques semblables relatives à l'union de couples, offre nettement plus de « visages » aux lesbiennes. Nous recensons 57 lesbiennes dont le visage n'est pas visible, soit 20 % d'entre elles, équivalant à 6 points de moins qu'au global (voir Graphique 34 ci-dessous) – 14 % pour les gays (voir Graphique 35 ci-dessous). De plus, ce cadrage apparaît comme une routine journalistique (Neveu, 2013) plutôt datée dans cet échantillon, ne comprenant plus aucune lesbienne « sans visage » après juin 2013.

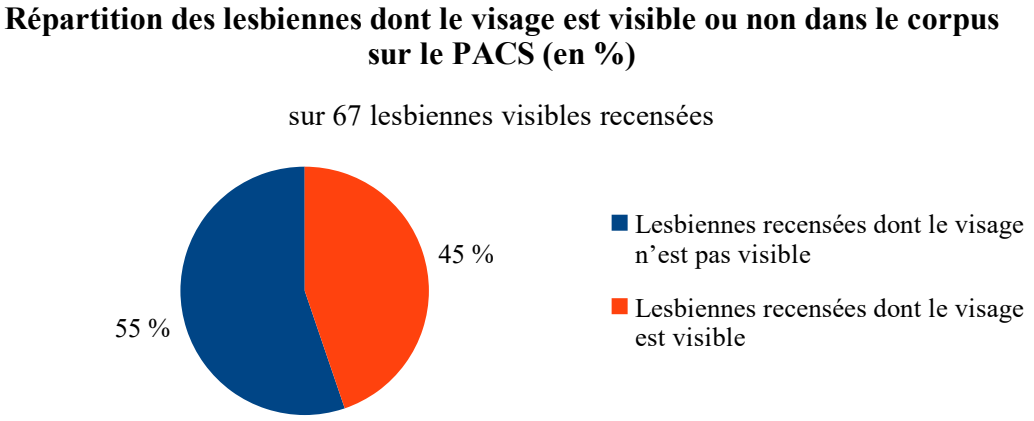

Graphique 32: Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans le corpus sur le PACS (en %)

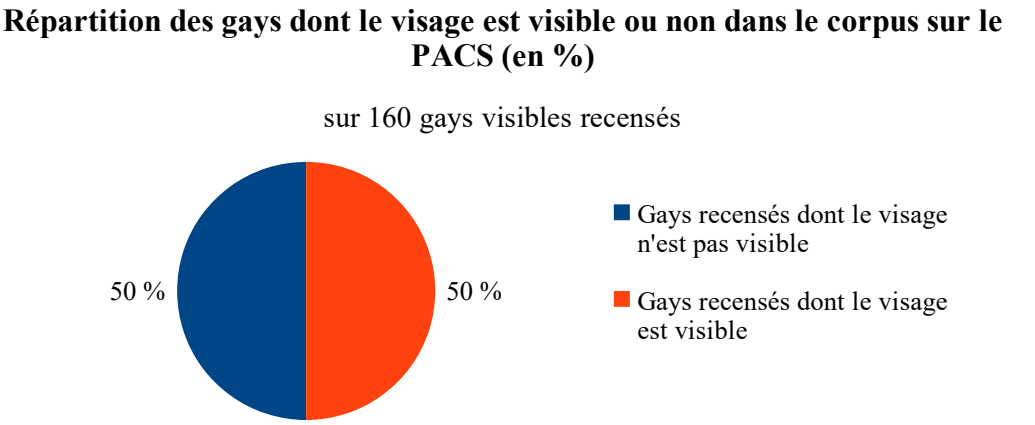

Graphique 33: Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans le corpus sur le PACS (en %)

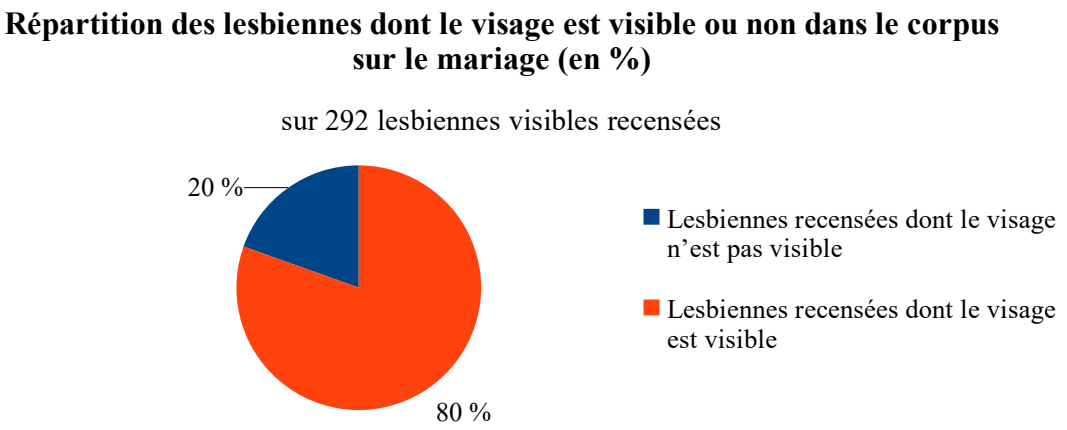

Graphique 34: Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans le corpus sur le mariage (en %)

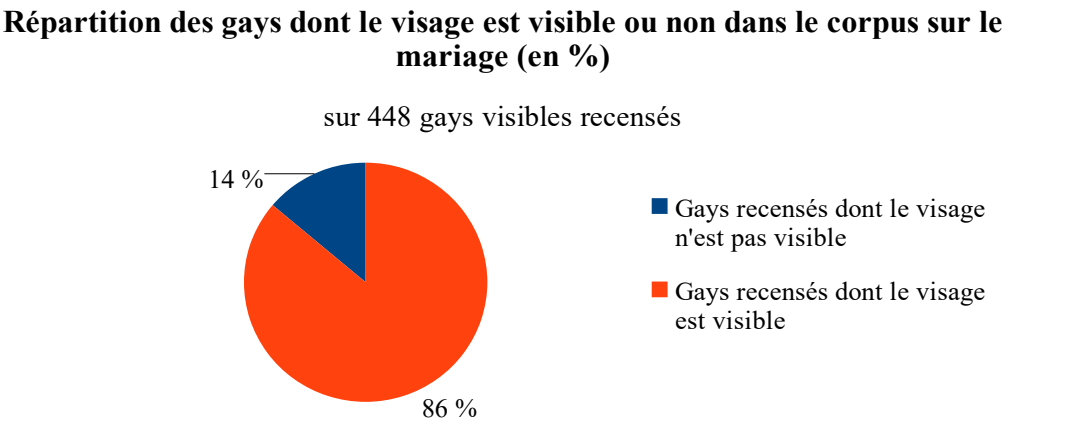

Graphique 35: Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans le corpus sur le mariage (en %)

c) Lesbiennes suggérées vs. Lesbiennes désignées

Si recenser les lesbiennes au JT n'est pas chose aisée, c'est d'abord car celles-ci sont peu désignées comme telles. Nous avons pu apprécier la rareté du vocable signifiant le lesbianisme, ainsi que la faible présence visuelle des lesbiennes, cela toutefois sur des bases décorrélées l'une de l'autre. L'alliance des deux s'avère loin d'être systématique dans le programme, bien que constituant le paroxysme du potentiel de visibilité télévisuelle : « La télé, c'est l'image et la parole, la parole et l'image » (Charaudeau, 1997, p. 122). Aussi, cette approche par la désignation offre un autre prisme sur l'invisibilisation lesbienne, et le poids de l'implicite à leur égard, qui structurent le contrat de lecture entre journalistes et téléspectateurs. Il apparaît en effet que les producteurs du

20H comptent largement sur les capacités intuitives de ces derniers pour saisir les messages codés médiatiques (Neveu, 2013).

Dans l'intégralité de notre corpus, 68 % des lesbiennes visibles recensées apparaissent non-désignées – soit 363 personnes -, équivalant donc à une large majorité. En creux, seules 32 % d'entre elles sont directement présentées comme lesbiennes aux téléspectateurs : 153 du fait d'un commentaire journalistique – soit 29 % -, et 20 lesbiennes se désignant elles-mêmes – soit 4 % (voir Graphique 36 ci-dessous). Indiquons de suite que nous mesurons un taux de non-désignation légèrement supérieur pour les gays au global – 2 points de pourcentage d'écart -, pour cause d'une propension moins importante à l'auto-désignation (voir Graphique 37 ci-dessous). Les différences identifiées en la matière entre lesbiennes et gays sont relativement faibles - maximum 4 points de pourcentage d'écart -, l'avantage variant selon les échantillons, comme nous le verrons ci-après.

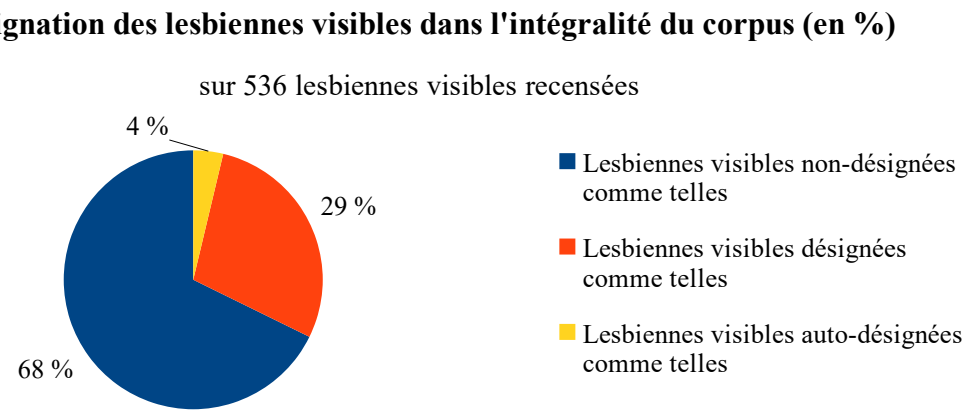

Graphique 36: Désignation des lesbiennes visibles dans l'intégralité du corpus (en %)

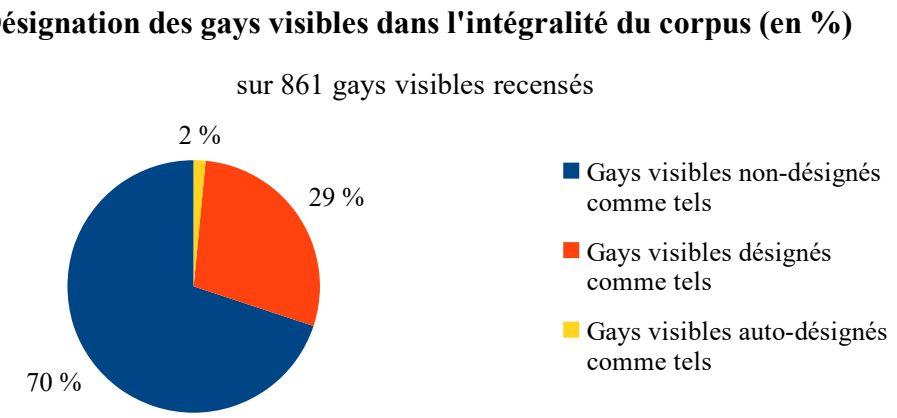

Graphique 37: Désignation des gays visibles dans l'intégralité du corpus (en %)

Dans tous les corpus considérés, l'absence de désignation lesbienne prévaut, avec des distinctions notables d'un matériau à un autre. Les échantillons relatifs au mariage et à la PMA désignent davantage les lesbiennes comme telles, tout en suivant globalement les tendances observées en moyenne – respectivement 40 % et 35 % de part de désignation lesbienne (voir les Graphiques 38 et 39 ci-dessous), 43 % et 33 % pour les désignations gaies (voir Graphiques 40 et 41 ci-dessous). En revanche, les sujets liés au PACS et à la marche des fiertés s'en éloignent de façon plus marquée. La première thématique confirme son statut de « placard »[17] dans notre étude, n'affichant que 10 % de lesbiennes désignées – soit 7 personnes, correspondant à 22 points de pourcentage de moins qu'au global (voir Graphique 42 ci-dessous). Ce taux est similaire pour les gays (voir Graphique 43 ci-dessous). Par ailleurs, bien que constituant un espace de forte visibilité, le corpus sur la marche des fiertés enregistre également une dynamique désignant moins les lesbiennes qu'en moyenne. Parmi les lesbiennes visibles en son sein, plus des trois quarts apparaissent non-désignées – soit 77 % d'entre elles. Un chiffre nettement plus élevé que dans le corpus intégral – correspondant à 9 points de pourcentage de plus -, et ce malgré une proportion record d'auto-désignation - à 6 % d'entre elles, soit 2 points de pourcentage de plus qu'au global. Au final, seules 17 % des lesbiennes visibles à la marche des fiertés sont désignées comme telles par les journalistes, équivalent à 12 points de pourcentage de moins que dans l'échantillon intégral (voir Graphique 44 ci-dessous). Cette donnée est encore une fois similaire pour les gays, leur auto-désignation étant toujours moins courante (voir Graphique 45 ci-dessous).

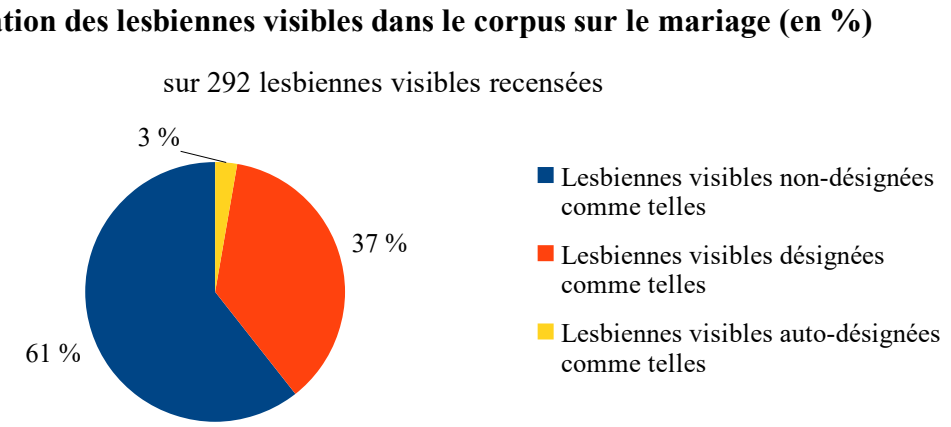

Graphique 38: Désignation des lesbiennes visibles dans le corpus sur le mariage (en %)

17 Le terme de « placard » renvoie au « lieu social et psychologique dans lequel sont enfermés les gais et les lesbiennes qui dissimulent leur homosexualité » (Blidon, 2008, paragr. 27 citant; Mangeot, 2003, p. 130)

Désignation des lesbiennes visibles dans le corpus sur la PMA (en %)

sur 124 lesbiennes visibles recensées

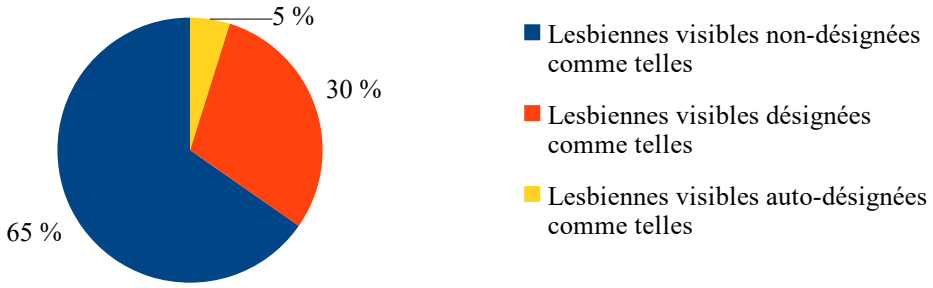

Graphique 39: Désignation des lesbiennes visibles dans le corpus sur la PMA (en %)

Désignation des gays visibles dans le corpus sur le mariage (en %)

sur 448 gays visibles recensés

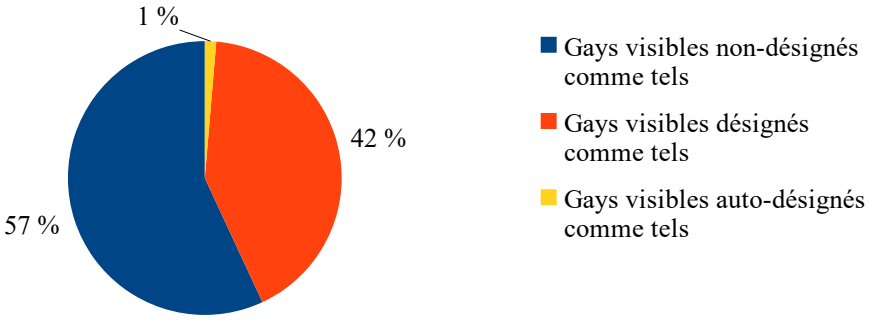

Graphique 40: Désignation des gays visibles dans le corpus sur le mariage (en %)

Désignation des gays visibles dans le corpus sur la PMA (en %)

sur 86 gays visibles recensés

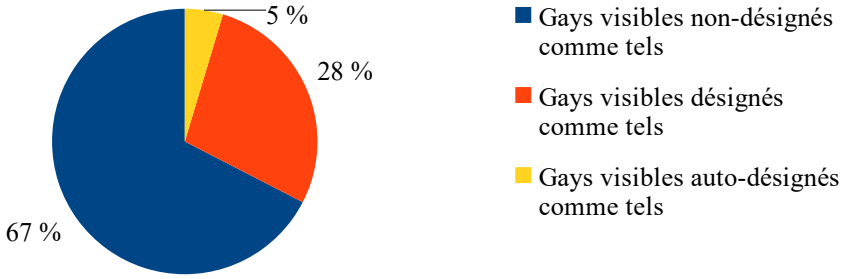

Graphique 41: Désignation des gays visibles dans le corpus sur la PMA (en %)

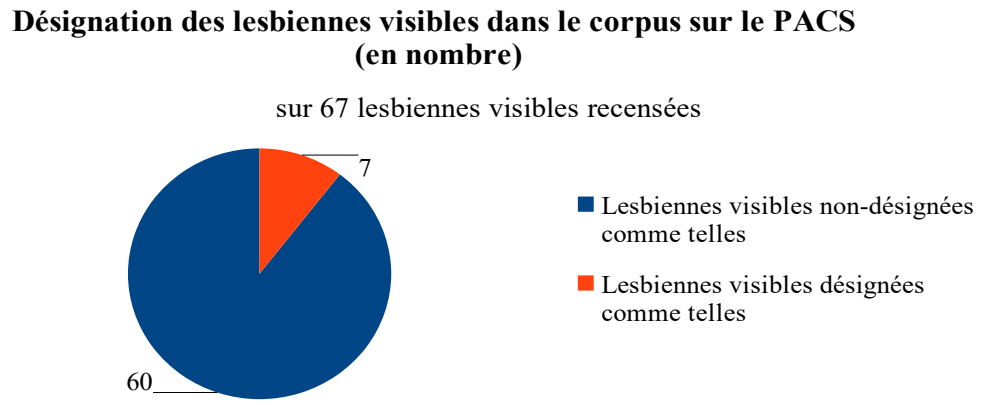

Graphique 42: Désignation des lesbiennes visibles dans le corpus sur le PACS (en nombre)

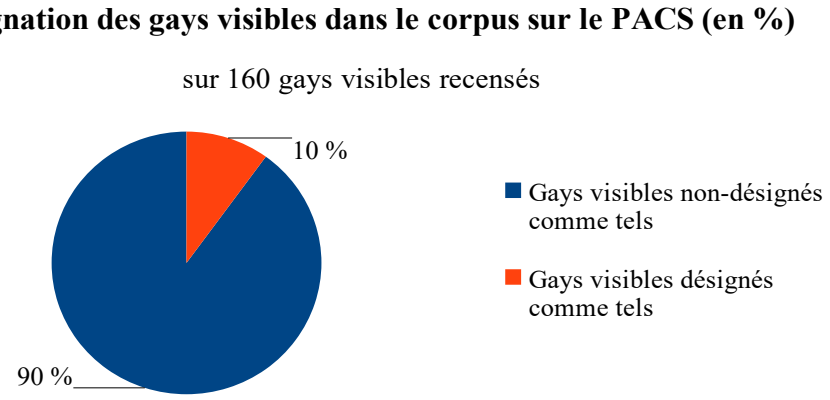

Graphique 43: Désignation des gays visibles dans le corpus sur le PACS (en %)

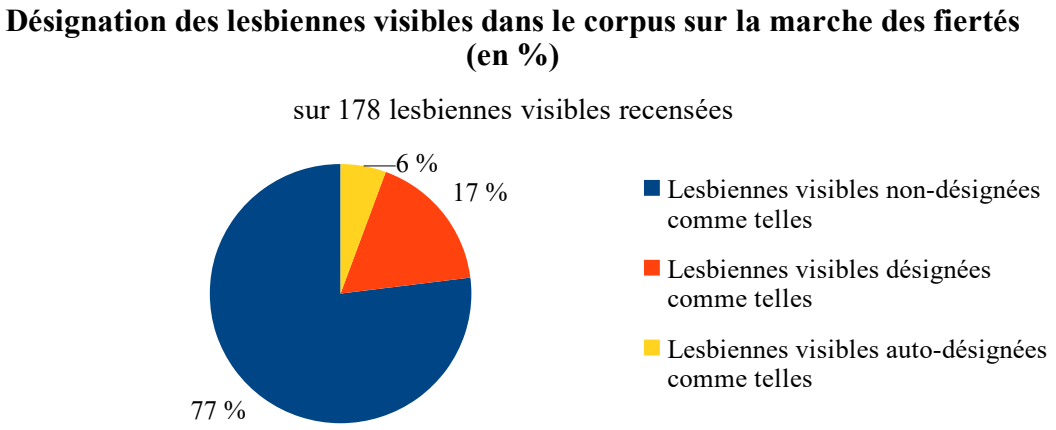

Graphique 44: Désignation des lesbiennes visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

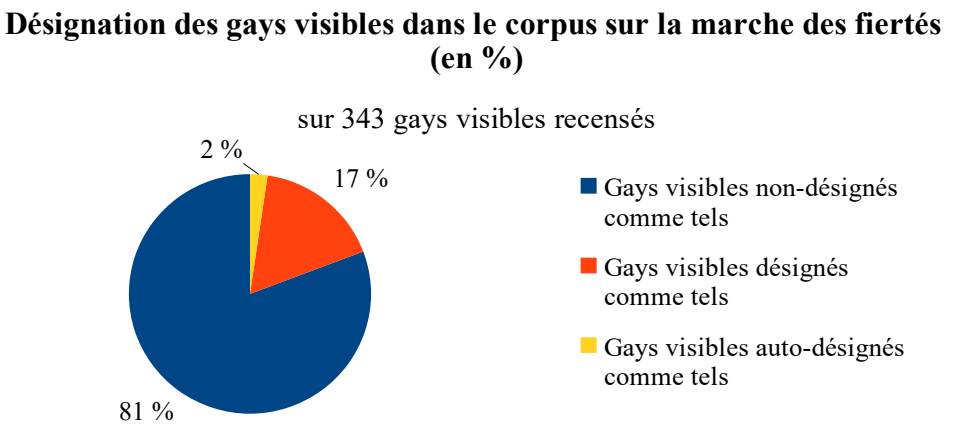

Graphique 45: Désignation des gays visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

Cette moindre désignation des lesbiennes dans les sujets sur la marche des fiertés apparaît spécifiquement révélatrice de l'« allant-de-soi » journalistique, ou dispositif suggestif, évoqués en amont – notamment dans notre méthodologie relative à cet indicateur. En effet, ceux-ci semblent agir ici comme des modalités stratégiques pour contourner la confrontation directe du cadre hétéronormatif du 20H au lesbianisme (Butler, 2006). En d'autres termes, entendu comme « événement homosexuel », la marche des fiertés *suggère* globalement le lesbianisme des femmes à l'écran, de manière abstraite, impliquant une moindre désignation. Les lesbiennes apparaissent désincarnées, sans référents directs (Maingueneau, 2021), et ce alors même que des personnes explicitement hétérosexuelles sont parfois interrogées dans ces reportages, brouillant d'autant plus les représentations du lesbianisme. De ce point de vue, la popularisation de la marche sur la période, à savoir « son appropriation par les hétérosexuel-le-s » (Blidon, 2016, p. 283), éclaire en outre ce déficit de désignation, dès lors que les lesbiennes et les gays ne sont plus les seuls dans les cortèges à l'écran. Dans son approche géographique de l'événement, Marianne Blidon observe la transformation de la « *Gay Pride* » en « une manifestation de masse » au seuil des années 2000, notamment « avec l'essor du mouvement techno et la mobilisation d'un nouveau public jeune et hétérosexuel » (2009, paragr. 13). Selon ses travaux, sa fréquentation passe alors de 800 à 10 000 personnes au milieu des années 1990, à plusieurs « centaines de milliers » de participants à la marche parisienne, 800 000 d'après les organisateurs en 2006 et 2007 (Blidon, 2009, p. 14). En conséquence, le faible taux de désignation des lesbiennes au JT durant ces événements est d'autant plus significatif considérant leur dilution dans les cortèges : dilué dans la foule, le lesbianisme l'est aussi dans les commentaires du 20H.

4) Conclusion partielle

Les indicateurs observés ici se rejoignent en ce qu'ils accordent difficilement un « visage » au lesbianisme. Leur étude nous informe sur « *ce qui se voit* » des lesbiennes au JT, cette mise en image traduisant des hiérarchies sociales et genrées (Riboni & Bertho, 2020, p. 8). Peu exposé, moins que l'homosexualité masculine, le lesbianisme est nettement désincarné dans notre corpus. Si le pouvoir signifiant de la télévision repose sur le visuel, l'« effet de réalité » (Hall, 2017, p. 230) qu'elle produit ici offre un tableau de l'homosexualité plutôt masculin, et des lesbiennes plutôt effacé. Une invisibilisation renforcée lorsqu'il est question de la sphère intime, porteuse d'enjeux politiques piliers du « contrat hétérosexuel » (Wittig, 2018, p. 80) - notamment la filiation. Aussi, difficilement nommable, le lesbianisme apparaît difficilement représentable pour être acceptable au 20H (Chanady, 2022). Les lesbiennes s'inscrivent dans une catégorie floue, générique et généralisante (Maingueneau, 2021) , largement dépersonnalisée. En ce sens, pour reprendre une formule d'Eric Macé quant à ces « étrangères » : « Tout se passe comme si elles appartenaient à un autre monde » (2006, p. 249). Si ce mode de visibilité entre en résonance avec la nécessaire altérité envisagée par Wittig (2018) dans l'appréhension des catégories non-hétérosexuelles, nous nous intéresserons plus précisément dans notre deuxième partie à ces modalités de mise en scène.

C - Les ventriloquies de la parole lesbienne

1) Intérêt des indicateurs

L'observation de la parole accordée dans les dispositifs médiatiques constitue historiquement une approche privilégiée des études sur le genre et les médias. Des premières démarches américaines de monitorage dans les années 1970 (Damian-Gaillard et al., 2021), aux analyses récentes de l'information audiovisuelle (Coulomb-Gully et al., 2020; Doukhan, 2019), ces indicateurs font l'objet d'un intérêt certain pour la recherche, qui a vu se développer des outils *ad hoc* en facilitant l'examen. Nous pensons entre autres au logiciel « inaSpeechSegmenter », développé par l'INA, exploité par exemple dans le cadre des rapports annuels de l'ARCOM (ARCOM, 2024). Globalement, les travaux en la matière soulignent le faible poids des voix des femmes dans les médias (Coulomb-Gully & Méadel, 2020), en cohérence avec les apports relatifs aux enjeux de la parole publique, du point de vue du genre d'une part, et des spécificités de la sphère médiatique de l'autre. En substance, le poids des « voix » dans les médias « s'organise selon

une ségrégation à la fois verticale et horizontale défavorable aux groupes minoritaires » (Biscarrat et al., 2022, paragr. 5).

Sans l'étudier dans un tel cadre, Colette Guillaumin met en évidence dans le contrôle de la voix, imposé très tôt aux filles, une « pratique du pouvoir » sexiste : « Cette longue restriction rend la prise de parole publique (de meeting, de travail, d'assemblée de quelque nature que ce soit) difficile à la majorité des femmes dont la voix, habituée de longue date à la fois à un faible volume sonore *en public* et à un débit précipité, ne porte pas, et n'est souvent pas entendue » (2016, p. 129). Dans son prolongement, Marie-Joseph Bertini analyse dans la presse écrite les « technologies de pouvoir » déployées pour brouiller une parole rare, transgressant nécessairement les codes patriarcaux - puisqu'« une femme seule n'est pas envisageable » (2002, p. 117).

De surcroît, dans l'information, « la possibilité d'exister dans un univers de parole et d'action » (Voirol, 2005a, p. 117) est structurée par des logiques de domination, les acteurs sociaux devant être « jugés dignes » d'être entendus selon des critères journalistiques excluants (Charaudeau, 1997, p. 158). En ce sens, silence et parole sont appréhendés comme « les deux faces d'une même pièce de monnaie », également susceptibles de constituer des discours (Barbet & Honoré, 2013, p. 10), qui seront donc également explorés ici. La linguiste Eni P. Orlandi résume cette idée dans la formule suivante : « En principe, le silence ne parle pas, il signifie. » (2000, p. 258)

Par conséquent, l'analyse des « capitaux verbaux » alloués ou non aux lesbiennes par le 20H nous semble indispensable dans notre étude, tant sous un prisme quantitatif que qualitatif, à travers leurs « statuts médiatiques » (Olivesi, 2007, p. 147). « L'intronisation » de leur parole - à travers notamment leur « titre à parler » - apparaît en effet comme un enjeu de pouvoir clé, traduisant leur légitimité, dans le cadre de rôles normés (Tavernier, 2004, paragr. 1). A cet égard, les rapports de genre entre lesbiennes et gays éclaireront par ailleurs cet examen, « la société s'[étant] habituée à ce que les gays parlent pour les deux sexes » non-hétérosexuels (Bonnet, 2001, p. 195).

2) Méthodologie

Nous avons retenu quatre indicateurs dans notre grille d'analyse afin d'investiguer la parole lesbienne au JT de 20H de TF1. Comme pour tous les autres, ceux-ci ont été systématiquement recensés dans l'intégralité de notre échantillon audiovisuel, selon des modalités similaires pour les lesbiennes et pour les gays. Il s'agit ici d'observer le nombre de sources lesbiennes, leur temps de

parole, leur statut en tant que source, ainsi que le nombre d'entre elles bénéficiant d'un bandeau titre.

Sont entendues comme sources, toutes les personnes extérieures à la fabrication directe du JT, auxquelles la parole est accordée par les journalistes, dans le cadre d'une interview. Leur nombre, ainsi que la présence d'un bandeau titre les concernant, ont été décomptés de manière exhaustive dans notre corpus. Les sources lesbiennes correspondent aux personnes identifiées comme telles dans nos développements préalables, et ayant la parole au 20H. Leur nombre a été compté, par personne, dans chaque unité de sujet composant notre matériau. Leur temps de parole a été mesuré, pour chacune d'entre elles, à partir d'un découpage précis de leur intervention dans le logiciel Mediascope de l'INA – à l'image près. Celui-ci est basé sur la durée de leurs propos tenus, décorrélée de leur exposition visuelle, les interviews pouvant être partiellement couvertes par des images d'illustration à l'écran.

Le statut des sources est conçu comme l'identité sociale qui leur est attribuée en tant que protagoniste dans le JT, légitimant le choix des journalistes de leur donner la parole (Olivesi, 2007). Pour reprendre une formule d'Aurélie Tavernier (2004), il s'agit de considérer « *d'où ils parlent* », soit sur quelles bases ces acteurs sont mobilisés. Nous avons décliné cet indicateur en deux catégories dans notre grille d'analyse, exhaustives et excluantes, s'inspirant entre autres de la méthodologie du *Projet mondial de monitorage des médias* (Macharia, 2020). Sont considérées comme « témoins », les sources présentées comme délivrant un avis, une réaction ou un commentaire, fondé sur une expérience personnelle, une observation, ou encore une opinion individuelle. A l'inverse, la catégorie « experte et/ou porte-parole » regroupe les sources présentées comme s'exprimant sur la base de connaissances spécialisées – ou expertise -, et/ou au nom d'une personne, un groupe ou une organisation – souvent au nom de la « communauté » LGBT+ dans notre corpus.

Cette classification est établie en partie par l'examen de la teneur des propos des personnes interrogées, mais aussi le lancement de leur intervention – soit le commentaire journalistique précédant directement celle-ci. A titre d'exemple, une femme interviewée dans le cadre d'une manifestation est considérée comme « témoin », au regard de ses propos : « On est aujourd'hui ici justement pour notre fille, pour qu'un jour elle ait nos deux noms de famille et qu'elle soit fière de nous. » (16 décembre 2012, voir Illustration 8 ci-dessous). *A contrario*, dans un autre reportage, une prise de parole lesbienne précédée du lancement suivant relève de la catégorie « experte et/ou porte-parole » : « Des propos accueillis très différemment par la présidente du mouvement Manif pour tous et par les associations gaies » (16 novembre 2014, voir Illustration 9 ci-dessous correspondant

au moment du lancement). Dans ce dernier exemple, la source en question bénéficie par ailleurs d'un bandeau titre explicite - « Porte-parole de l'Inter-LGBT » (voir Illustration 10 ci-dessous) -, élément également pris en compte dans la catégorisation statutaire des lesbiennes interviewées recensées.

Illustration 8: « Manifestation à Paris pour le droit au mariage pour tous et pour le recours à la PMA », 16/12/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 9: « Peut-on réellement abroger le mariage pour tous ? », 16/11/2014, JT de 20H de TF1

Illustration 10: « Peut-on réellement abroger le mariage pour tous ? », 16/11/2014, JT de 20H de TF1

Le bandeau titre correspond à une incrustation infographique située en bas de l'écran, et diffusée lors de l'extrait d'interview de certaines sources (voir Illustration 10 ci-dessus). Nous l'appellerons aussi « synthé », terme courant dans les rédactions pour désigner cet élément. Celui-ci n'est pas systématique, sa présence reposant sur des choix journalistiques et des conventions tacites dans la profession, plus ou moins aléatoires. Ainsi, il est globalement d'usage de ne pas intégrer de bandeaux titres aux entretiens réalisés dans le cadre de « micro-trottoirs » - c'est-à-dire des interviews de passants pour recueillir des opinions spontanées. Les contenus des « synthés » sont par ailleurs très variables, à la discrétion des producteurs de l'information, se limitant parfois à un prénom et un nom, souvent avec une fonction ou un statut, parfois un simple prénom. Le bénéfice ou non de bandeau titre a été observé de manière exhaustive pour l'intégralité des sources de notre corpus – incluant les intervenants « hétérosexuels ».

3) Résultats

a) La domination discursive des voix lesbiennes

Dans leurs travaux sur la parole des « sans-voix », Benjamin Ferron, Emilie Née et Claire Oger proposent la notion de « *domination discursive* » (2022, p. 301) pour décrire les modalités selon lesquelles le discours des personnes à faibles ressources – incluant leur dimension symbolique, et donc les femmes et minorités sexuelles – est représenté dans l'arène publique. Celle-

ci implique des procédés de discréditation, minoration ou (auto)censure, à l'œuvre dans les jeux d'énonciation (Ferron et al., 2022). Leur concept s'inspire notamment des apports de Marie-Anne Paveau, que nous aurons l'occasion de développer, qui forge l'idée d'« appropriation discursive » pour explorer « les manières qu'ont certain.e.s locuteurices de parler à la place des autres » (2017, p. 142-143).

Ces théorisations éclairent directement les résultats en lien avec la parole lesbienne tirés de notre corpus. En effet, alors que notre matériau comporte exclusivement des thématiques les concernant, le nombre de sources lesbiennes est très faible et ne représente qu'une infime part du temps d'antenne étudié. Dans les 423 sujets composant l'intégralité de notre échantillon, nous ne notons que 79 lesbiennes ayant la parole, sur 924 sources au total – soit 9 % d'entre elles (voir Graphique 46 ci-dessous). Leurs interventions verbales ne couvrent ainsi que 15 minutes et 50 secondes d'antenne, sur 11 heures et 27 minutes de corpus total – soit 2 % de la durée observée (voir Graphique 47 ci-dessous).

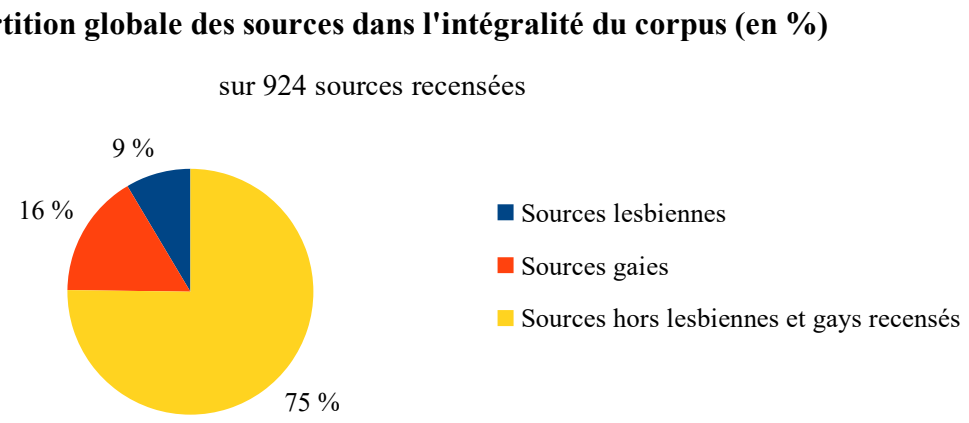

Graphique 46: Répartition globale des sources dans l'intégralité du corpus (en %)

Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans l'intégralité du corpus (en %)

sur 11 heures 27 minutes et 27 secondes d'antenne

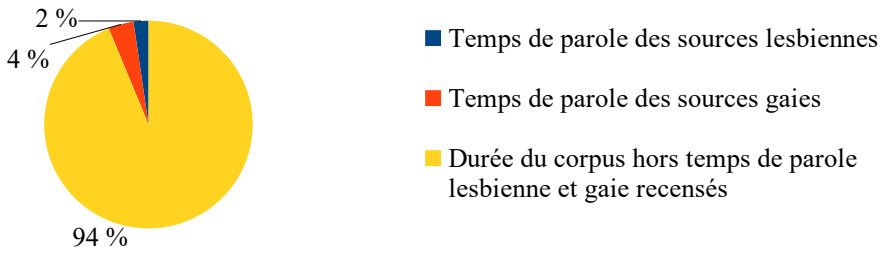

Graphique 47: Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans l'intégralité du corpus (en %)

Ces moyennes globales témoignent de résultats par corpus thématique pour l'essentiel légèrement inférieurs, contrebalancés par une parole plus importante dans l'échantillon lié à la marche des fiertés. Ainsi, les lesbiennes ne représentent que 6 % des sources sur le PACS (voir Graphique 48 ci-dessous), 8 % des sources sur le mariage (voir Graphique 49 ci-dessous) et 7 % des sources sur la PMA (voir Graphique 50 ci-dessous). Notre dernier matériau se concentrant sur un événement quasi-exclusivement dédié aux LGBT+, le nombre de sources lesbiennes y est nettement à la hausse, n'atteignant toutefois que 23 % des voix décomptées (voir Graphique 51 ci-dessous). Nous aurons l'occasion de revenir à plusieurs reprises sur les spécificités en la matière de cet échantillon. Celui-ci affiche également le temps de parole le plus haut en proportion pour les lesbiennes, correspondant à 8 % de la durée du corpus (voir Graphique 52 ci-dessous), tandis que celui-ci plafonne, dans toutes les autres thématiques comme au global, à 2 % du temps d'antenne considéré (voir Graphiques 53, 54 et 55 ci-dessous).

Répartition globale des sources dans le corpus sur le PACS (en %)

sur 112 sources recensées

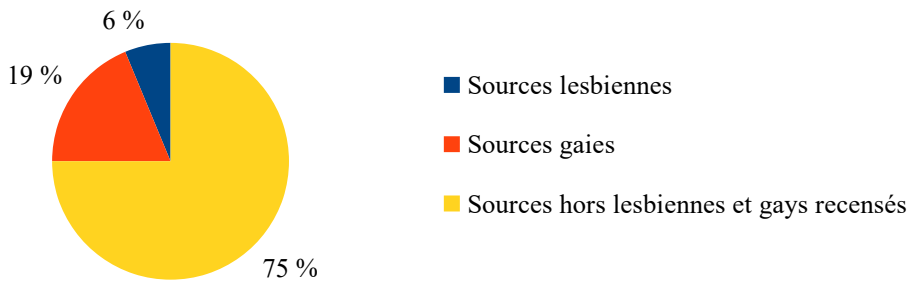

Graphique 48: Répartition globale des sources dans le corpus sur le PACS (en %)

Répartition globale des sources dans le corpus sur le mariage (en %)

sur 494 sources recensées

Graphique 49: Répartition globale des sources dans le corpus sur le mariage (en %)

Répartition globale des sources dans le corpus sur la PMA (en %)

sur 304 sources recensées

Graphique 50: Répartition globale des sources dans le corpus sur la PMA (en %)

Répartition globale des sources dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

sur 119 sources recensées

Graphique 51: Répartition globale des sources dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

sur 1 heure 2 minutes et 16 secondes d'antenne

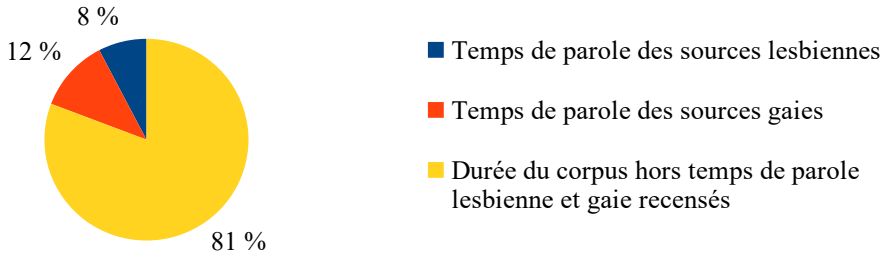

Graphique 52: Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur le PACS (en %)

sur 1 heure 25 minutes et 20 secondes d'antenne

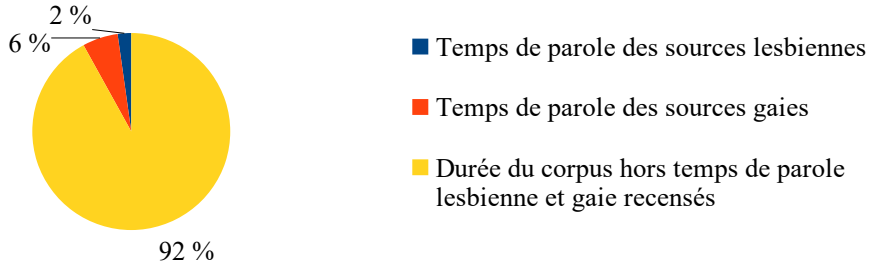

Graphique 53: Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur le PACS (en %)

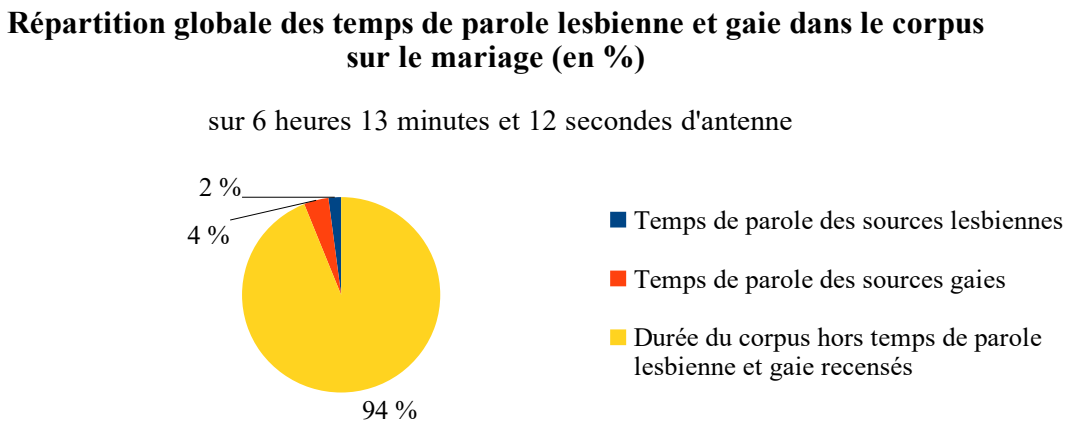

Graphique 54: Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur le mariage (en %)

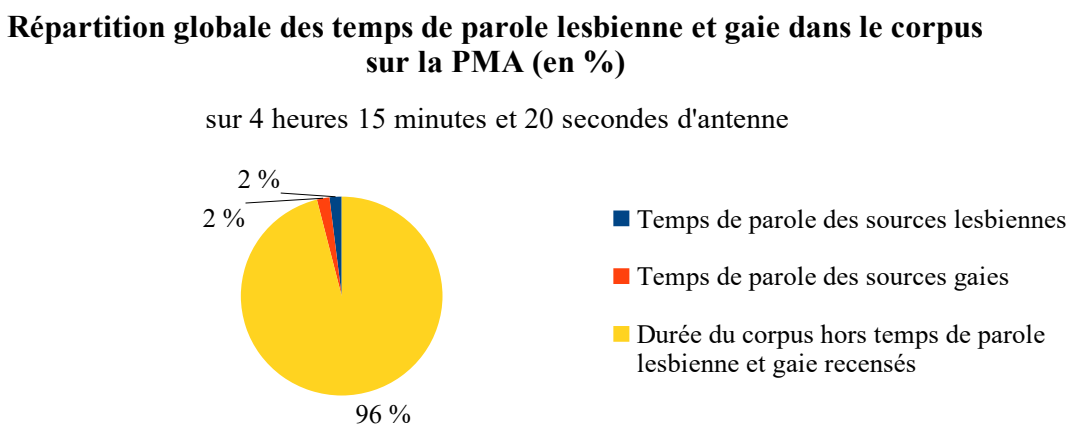

Graphique 55: Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur la PMA (en %)

Dès lors, il apparaît d'abord que la voix des lesbiennes est loin d'être prioritairement convoquée pour parler des sujets qui les concernent. Un phénomène qui illustre leur faible considération sociale, celle-ci se plaçant au premier rang des critères d'éligibilité à la parole médiatique. Patrick Charaudeau explicite cette conditionnalité : « Les acteurs de l'espace public auxquels les médias donnent la parole en priorité ne sont pas nécessairement ceux qui sont directement impliqués par les faits, mais ceux, élus, experts ou citoyens-témoins, susceptibles d'avoir une certaine visibilité sociale, ce qui pose un certain nombre de problèmes » (1997, p. 251). Parmi eux, la valeur de représentativité de l'information, s'associe à un renforcement par les médias de hiérarchies hétéronormées (Damian-Gaillard & Vörös, 2023). Reflet du réel qu'il prétend

traduire, le 20H, en offrant aussi peu d'espace aux voix lesbiennes, co-construit, signifie et réaffirme par ailleurs des rapports de pouvoir et de domination (Garcin-Marrou, 2019).

Ce constat est confirmé par une analyse comparative des paroles lesbienne et gaie, structurées par des dynamiques genrées. En effet, si les sources gaies sont aussi minoritaires dans notre étude, celles-ci sont davantage mobilisées que les lesbiennes, en fréquence comme en temps de parole, et ce quelle que soit la thématique traitée. A l'instar de nos résultats relatifs à leur exposition visuelle, les lesbiennes ne représentent au total que 37 % du temps de parole non-hétérosexuelle recensé globalement (voir Graphique 56 ci-dessous). Dans l'intégralité de notre matériau, les gays correspondent à 16 % des sources recensées - soit 7 points de pourcentage de plus que les lesbiennes (voir Graphique 46 ci-dessus) -, leur parole couvrant 26 minutes et 51 secondes, équivalant à 4 % du temps d'antenne total – soit 2 points de pourcentage de plus que les lesbiennes (voir Graphique 47 ci-dessus). A l'exception des sujets sur la PMA, sur lesquels nous reviendrons, les échantillons thématiques affichent en outre des écarts essentiellement plus importants qu'au global. En termes de proportions des sources gaies parmi toutes les personnes interviewées, nous notons par rapport aux lesbiennes, toujours en faveur des premiers : 13 points de pourcentage d'écart sur le PACS, 9 points d'écart sur le mariage et 8 points d'écart sur la marche des fiertés (voir Graphiques 48, 49 et 51 ci-dessus). Le même déséquilibre est mis en évidence concernant la part du temps d'antenne couvert par les paroles gaie et lesbienne : 4 points de pourcentage de différence sur le PACS et la marche des fiertés, 2 points de pourcentage les distinguent sur le mariage (voir Graphiques 53, 52 et 54 ci-dessus).

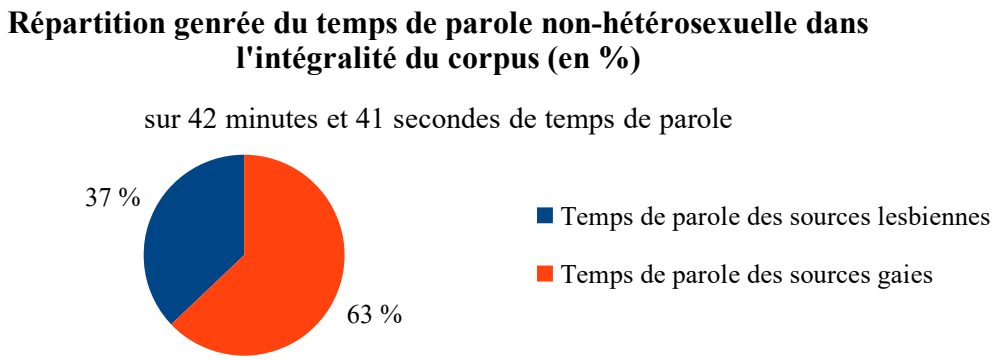

Graphique 56: Répartition genrée du temps de parole non-hétérosexuelle dans l'intégralité du corpus (en %)

Enfin, d'un point de vue évolutif, nous remarquons une baisse notable du nombre de sources lesbiennes et gaies durant des périodes clés de notre matériau, correspondant à des temporalités de

prise de décision politique majeure à l'égard de leurs droits. Aussi, dans les sujets relatifs au PACS, aucune source lesbienne n'est recensée entre juin et novembre 1998 (voir Graphique 57 ci-dessous), temps fort coïncidant avec le premier vote sur le texte à l'Assemblée nationale - le 9 octobre 1998. Le traitement du mariage au 20H illustre un phénomène semblable, les paroles lesbiennes et gaies chutant drastiquement à partir de fin 2012, moment charnière de polarisation du débat public (Béraud, 2021). Mentionnons ainsi que le projet de loi ouvrant le mariage à tous les couples est présenté le 7 novembre 2012 en conseil des ministres, la première grande manifestation de « la Manif pour tous » ayant lieu le 13 janvier 2013. La fréquence des paroles lesbiennes et gaies – surtout pour ces derniers – ne semble redevenir plus conséquente qu'après l'adoption du texte en question, le 23 avril 2013 (voir Graphique 58 ci-dessous). Nous observons dans ces constats chronologiques de nets rapports de pouvoir, illustrant la « mise en silence » ou « silenciement » de catégories dominées, parmi lesquelles les lesbiennes sont encore plus invisibilisées (Ferron et al., 2022, p. 301 citant; Orlandi, 1996).

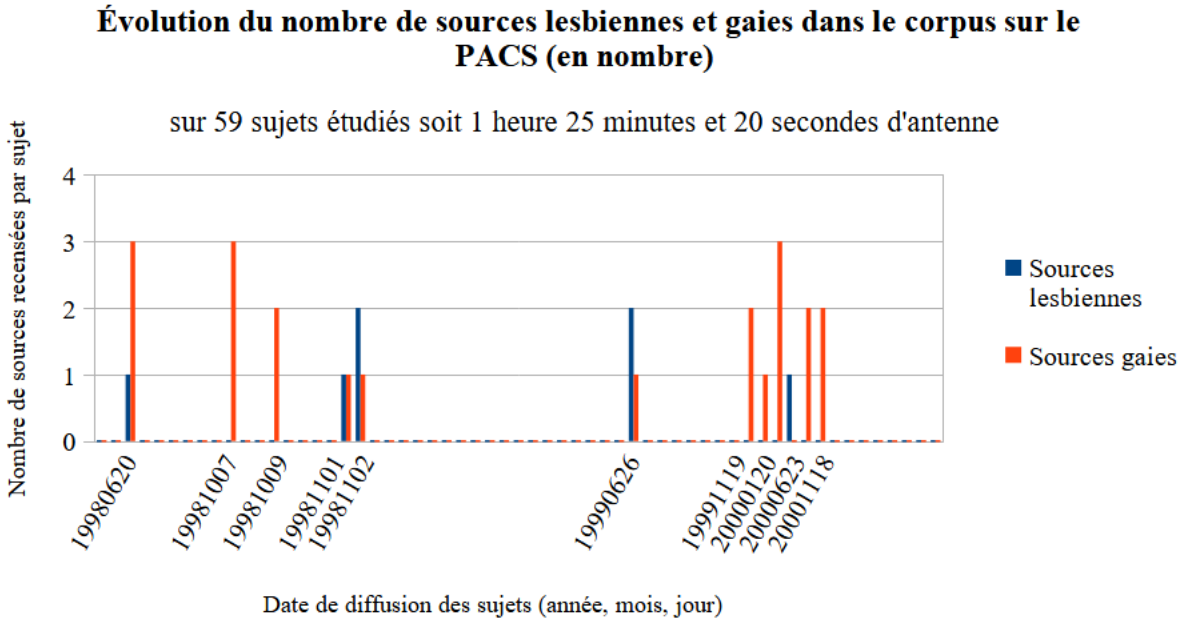

Graphique 57: Évolution du nombre de sources lesbiennes et gaies dans le corpus sur le PACS (en nombre)

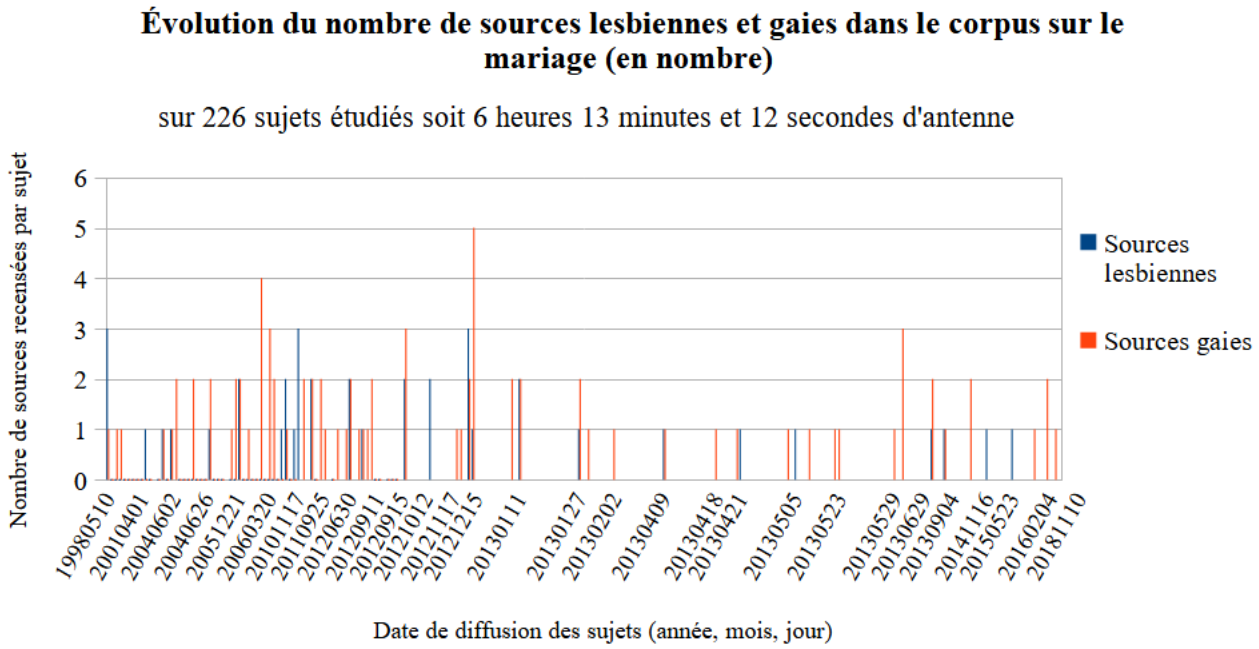

Graphique 58: Évolution du nombre de sources lesbiennes et gaies dans le corpus sur le mariage (en nombre)

Ces résultats nous ramènent aux travaux de Marie-Anne Paveau, qui théorise la notion de « locuteurice vulnérable » pour analyser les formes d'oppression dont font l'objet les « dominé.e.s / opprimé.e.s / discriminé.e.s par les dominant.e.s » (2017, p. 136), dans l'exercice de la parole. L'autrice identifie ces mécanismes dans des champs aussi divers que la presse, la recherche ou les discours des services sociaux, privant certains locuteurs de la capacité à faire entendre leur voix. En la matière, la linguiste formule deux propositions conceptuelles pour caractériser ces rapports de domination : « la destitution interprétative », qui correspond à l'« interprétation, par un.e dominant.e, des modes d'existence d'un.e dominé.e et de sa place dans le monde, à partir d'un point de vue d'expert.e externe, sans prise en compte écologique du point de vue du.de la dominé.e » (Paveau, 2017, p. 146) ; et sa version plus radicale, « l'énonciation ventriloque », s'exprimant dans « la production d'énoncés par un.e locuteurice au nom d'un.e autre locuteurice, sans l'information ni le consentement de ce.tte dernier.e, à des fins, ou des effets d'exercice du pouvoir, de minorisation ou d'invisibilisation. Elle diffère de la destitution interprétative en qu'elle produit des éléments langagiers repérables matériellement et non une simple interprétation » (Paveau, 2017, p. 151). Si ce dernier aspect, propre au langage, fait écho à l'analyse de nos premiers indicateurs – et aux constructions sémantiques du JT pour nommer le lesbianisme hors auto-désignations militantes -, ces apports mettent en perspective nos investigations sur la parole lesbienne au 20H. A leur

lumière, et dans le prolongement de nos réflexions plus haut, la rareté des voix lesbiennes s'apparente à une double forme de « ventriloquie » : couvertes par les sources gaies plus nombreuses, elles le sont également, au même titre qu'eux, par des voix hétérosexuelles, dans des temps forts des débats politiques les concernant. Cette dépossession symbolique se traduit par ailleurs dans l'étude de leurs positions en tant que sources au JT.

b) La légitimité genrée des sources au JT

Le statut et le titre des personnes interrogées au 20H constituent des éléments premiers de leur légitimité sociale. Ceux-ci nous renseignent à la fois sur le crédit que leur accordent les journalistes, mais également sur celui que vont pouvoir leur attribuer les téléspectateurs (Charaudeau, 1997). C'est en ce sens qu'Aurélie Tavernier, dont l'approche nous éclairera, distingue dans les discours médiatisés « une double composante, indissociablement sémiotique et sociale » (Tavernier, 2004, paragr. 2).

Dans ce cadre, les positions de « témoin » et d'« expert/porte-parole » ne bénéficient pas des mêmes niveaux de visibilité, la deuxième catégorie étant conçue comme plus valorisante et valorisée, reposant sur la reconnaissance d'un statut et d'un domaine de compétences (Lancien, 2011). Dans sa typologie des locuteurs de « l'espace événementiel » du JT, Thierry Lancien différencie notamment les « experts » des « 'témoins anonymes' » par leurs modes d'interviews (2011, p. 98). Davantage sollicités pour de très courtes interventions, type micro-trottoirs, ces derniers intègrent des formats pauvres d'un point de vue informatif : « Le message consiste à laisser entendre que la télévision était bien là, sur le lieu de ces événements et qu'elle a rencontré des gens auxquels le téléspectateur peut s'identifier » (Lancien, 2011, p. 99). Dès lors, ces sources peuvent être interchangeables, s'inscrivant régulièrement dans une succession de prises de parole, dont l'intérêt ne réside pas nécessairement dans les propos en tant que tels. Au sujet de ces brèves déclarations, Sébastien Rouquette note ainsi, dans son analyse des « logiques de 'l'anonymat' » médiatique : « Selon que sont intégrées ou non quelques paroles expresses de citoyens standards, c'est un peu plus 'd'authenticité', de quotidienneté, de recherche de personnalisation des discours, de simplification pour le plus grand nombre (par des considérations plus ordinaires, parfois banales, mais toujours accessibles) que les reporters chercheront à intégrer ou non dans leur montage » (Rouquette, 2002, p. 77). Composante essentielle du JT, le recours au témoignage implique aussi une visibilité limitée, voire une forme de disqualification en comparaison des experts (Damian-Gaillard et al., 2021).

A cet égard, nos observations recoupent largement la démonstration par la recherche d'un net déficit d'expertise féminine dans l'information. Dans le dernier rapport national du *Projet mondial de monitorage des médias*, Marlène Coulomb-Gully et Cécile Méadel relèvent ainsi, sur une journée d'informations, que « dans un cas sur quatre maximum, les expert.es ou porte-paroles sont des femmes » (Coulomb-Gully & Méadel, 2020, p. 14). Incluant une temporalité bien plus ancienne, notre analyse fait état d'un écart renforcé entre lesbiennes et gays, celles-ci ne représentant que 16 % des « experts/porte-paroles » non-hétérosexuels recensés – soit environ un cas sur six (voir Graphique 59 ci-dessous). L'écrasante majorité des sources lesbiennes repose en effet sur le statut de « témoin », correspondant à 86 % de leurs interventions dans l'intégralité de notre corpus – autrement dit, seules 14 % d'entre elles sont interrogées en tant qu'« expertes/porte-paroles » (voir Graphique 60 ci-dessous). A titre comparatif, les sources gaies affichent bien davantage de légitimité, intervenant sur cette dernière base dans 38 % de leurs prises de parole, soit 24 points de pourcentage de plus que les lesbiennes (voir Graphique 61 ci-dessous).

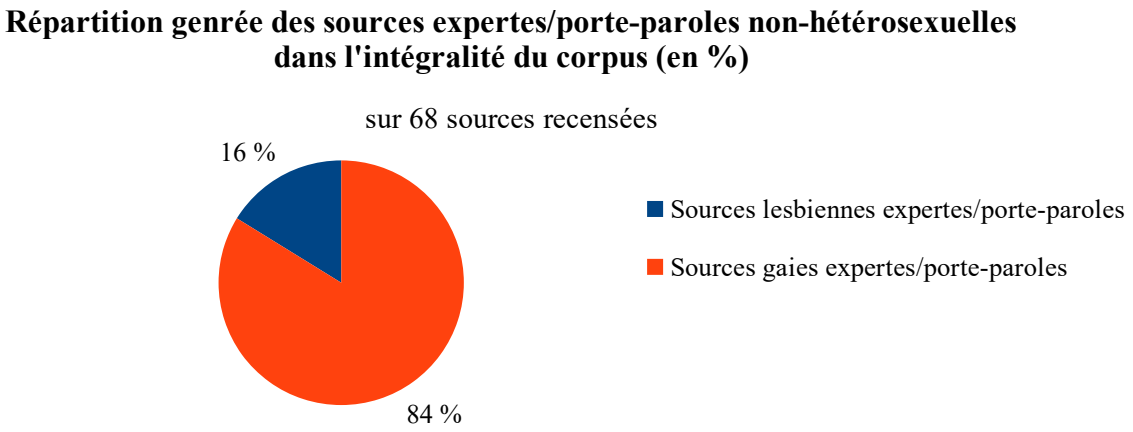

Graphique 59: Répartition genrée des sources expertes/porte-paroles non-hétérosexuelles dans l'intégralité du corpus (en %)

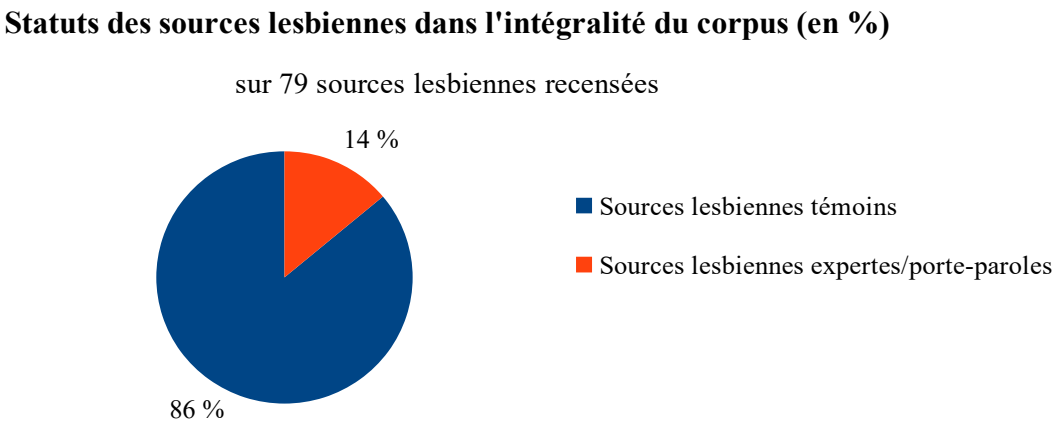

Graphique 60: Statuts des sources lesbiennes dans l'intégralité du corpus (en %)

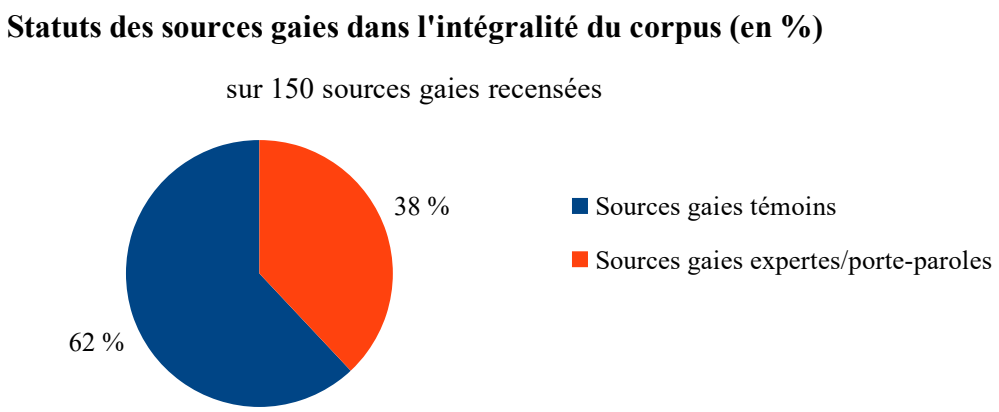

Graphique 61: Statuts des sources gaies dans l'intégralité du corpus (en %)

Ces logiques de domination genrée se prolongent également dans la présence de bandeaux titres lors des interviews au 20H. Tous corpus confondus, la majorité des sources lesbiennes comptées ne bénéficie pas de « synthé » - 53 % d'entre elles (voir Graphique 62 ci-dessous) -, tandis que ce n'est le cas que de 33 % des gays interrogés (voir Graphique 63 ci-dessous) – soit 20 points de pourcentage de différence. Parmi l'ensemble des sources identifiées, nous recensons 689 personnes ayant la parole disposant d'un bandeau titre, dont seulement 37 lesbiennes – soit 5 % des sources avec « synthé » -, et 101 gays – soit 15 % des sources avec « synthé » (voir Graphique 64 ci-dessous).

Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources lesbiennes dans l'intégralité du corpus (en %)

sur 79 sources lesbiennes recensées

Graphique 62: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources lesbiennes dans l'intégralité du corpus (en %)

Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources gaies dans l'intégralité du corpus (en %)

sur 150 sources gaies recensées

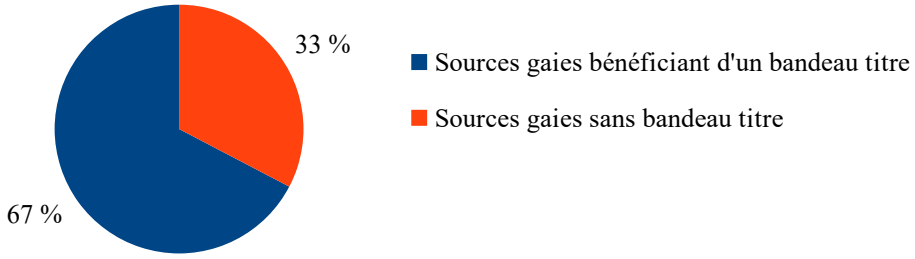

Graphique 63: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources gaies dans l'intégralité du corpus (en %)

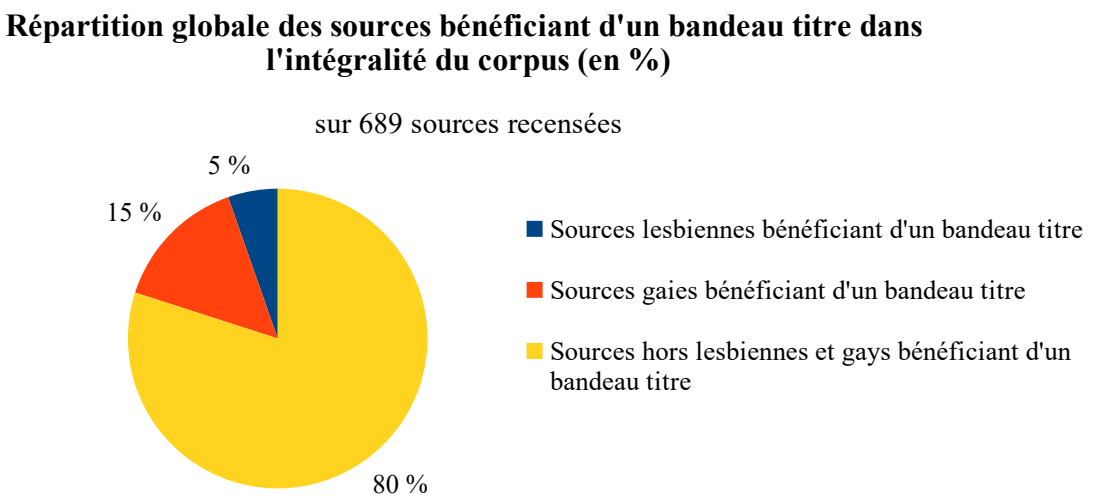

Graphique 64: Répartition globale des sources bénéficiant d'un bandeau titre dans l'intégralité du corpus (en %)

Au regard du caractère nettement inégalitaire de ces données, les offres de parole dans l'arène médiatique du 20H apparaissent bien « porteuses de référentiels » (Tavernier, 2004, paragr. 3), soit, selon Aurélie Tavernier, le produit de pratiques et de représentations sociales. Ses travaux sur les rhétoriques journalistiques, explorant la présentation des paroles rapportées dans la presse écrite, démontrent les multiples aspects stratégiques traversant ce dispositif : « il circonscrit le répertoire de l'intervention ; prescrit le registre de validité attendu de celui qui parle ; délimite la surface de légitimité intersubjectivement accordée au discours » (Tavernier, 2004, paragr. 4). Dans le sillage de ces conclusions, nous observons un « pouvoir-dire » (Tavernier, 2004, paragr. 15) des lesbiennes très limité dans notre corpus, conditionné par leur positionnement en tant que sources – majoritairement témoin et sans « synthé » -, illustrant la faible « légitimité à dire le réel » que leur accorde le JT (Tavernier, 2004, paragr. 20). En ce sens, le discours médiatique constitue « un enjeu de pouvoir qui engage, bien plus qu'une structure langagière, une structuration symbolique des rôles et des identités » (Tavernier, 2004, paragr. 20).

Sous ce prisme, les normes hétérosexuelles sont une fois encore doublées de normes de genre particulièrement marquées, ces dernières déployant leurs formes les plus visibles dans les échantillons sur la marche des fiertés et la PMA. Ces deux corpus faisant l'objet d'études de cas plus fines ci-après, nous évoquerons assez brièvement ici les résultats quantitatifs obtenus.

Comme précédemment mentionné, les paroles lesbiennes et gaies connaissent leurs records en proportions dans le matériau sur la marche des fiertés. Cependant, cette visibilité accrue profite davantage aux gays qu'aux lesbiennes, selon des modalités tout à fait distinctes. Alors que les

lesbiennes conservent leur statut de témoin – 85 % d'entre elles, soit 23 sources (voir Graphique 65 ci-dessous) -, les gays ne sont jamais autant « experts/porte-paroles » que dans le cadre de ces événements – 24 sources (voir Graphique 66 ci-dessous). Nous comptons 44 % d'entre eux sous ce statut, soit 29 points de pourcentage de plus que les lesbiennes. Ces divergences se confirment en partie dans la présence des bandeaux titres, accusant une chute globale, néanmoins plus prononcée pour les sources lesbiennes. 78 % d'entre elles n'ont pas de bandeau titre à la marche des fiertés – soit 21 sources (voir Graphique 67 ci-dessous) -, contre 55 % des sources gaies – soit 30 personnes (voir Graphique 68 ci-dessous). Soulignons que la faible fréquence de « synthé » dans cet échantillon s'explique partiellement par la pratique massive de « micro-trottoirs », propre aux routines journalistiques pour couvrir des cortèges manifestants – c'est-à-dire, comme formulé plus haut, de brèves interviews de personnes défilant, retravaillées au montage pour se succéder (Siracusa, 2001).

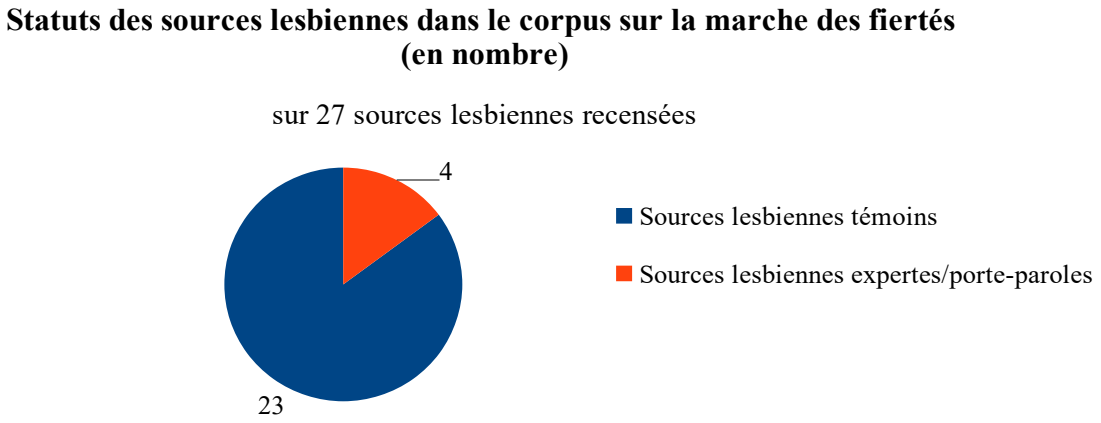

Graphique 65: Statuts des sources lesbiennes dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

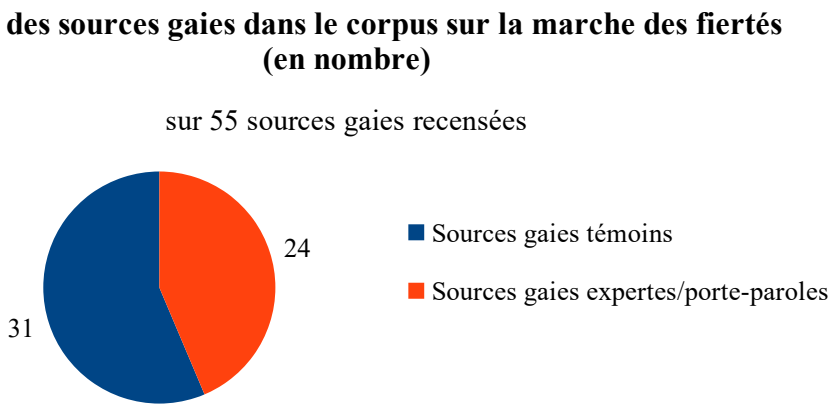

Graphique 66: Statuts des sources gaies dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

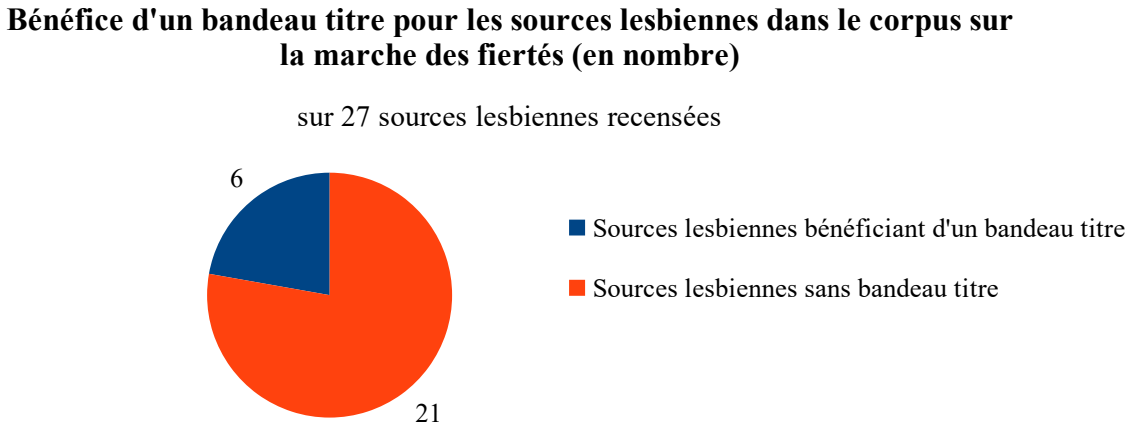

Graphique 67: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources lesbiennes dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

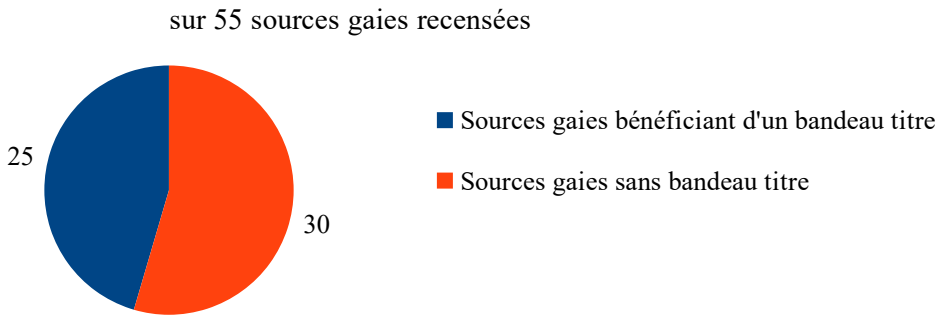

Graphique 68: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources gaies dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

Une dynamique semblable à certains égards se dégage du corpus sur la PMA, malgré une thématique traitée ici concernant essentiellement les lesbiennes – l'aide médicale à la procréation. Si la proportion de parole gaie est en nette baisse – 8 % des sources sont gaies contre 16 % au global -, sa part reste légèrement supérieure à celle des voix lesbiennes – 1 point de pourcentage d'écart parmi l'intégralité des sources de l'échantillon (voir Graphique 50 ci-dessus). Les sources gaies sont en effet plus nombreuses – 24 contre 21 lesbiennes –, intervenant légèrement plus longtemps – 5 minutes et 10 secondes, contre 4 minutes et 55 secondes pour les lesbiennes, soit 2 % du temps d'antenne chacun (voir Graphique 55 ci-dessus). En outre, là encore, les différences genrées se creusent concernant les positions de ces « voix ». Alors que les lesbiennes enregistrent, à titre exceptionnel, quasiment autant de bandeaux titres que les gays en proportions – pour respectivement 13 et 16 sources avec « synthé » (voir Graphiques 69 et 70 ci-dessous) -, celles-ci ne sont jamais aussi peu expertes. En la matière, nous notons l'écart le plus conséquent entre sources lesbiennes et gaies, tous corpus confondus – 32 points de pourcentage les séparent, pour respectivement 2 et 10 « experts » (voir Graphiques 71 et 72 ci-dessous). Ces constats font largement écho aux théorisations de Marie-Anne Paveau exposées au préalable, notamment autour de « l'énonciation ventriloque », dont l'autrice précise qu'il s'agit d'« un phénomène énonciatif qui se manifeste dans une situation de domination mais contribue aussi à construire cette situation en avançant une prétention au savoir sur l'autre à propos de lui-même » (2017, p. 151). En substance, à propos de la PMA, les lesbiennes sont davantage positionnées comme « objet » de discours plutôt que leur « sujet » émetteur, dans une forme de confiscation de leur parole. Cette invisibilisation « par la voix des autres » sera davantage éclairée dans notre étude de cas relative à cette thématique, à la fin de cette première partie.

Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources lesbiennes dans le corpus sur la PMA (en nombre)

sur 21 sources lesbiennes recensées

Graphique 69: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources lesbiennes dans le corpus sur la PMA (en nombre)

Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources gaies dans le corpus sur la PMA (en nombre)

sur 24 sources gaies recensées

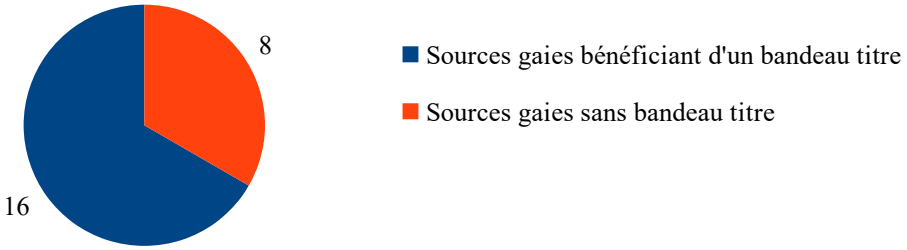

Graphique 70: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources gaies dans le corpus sur la PMA (en nombre)

Statuts des sources lesbiennes dans le corpus sur la PMA (en nombre)

sur 21 sources lesbiennes recensées

Graphique 71: Statuts des sources lesbiennes dans le corpus sur la PMA (en nombre)

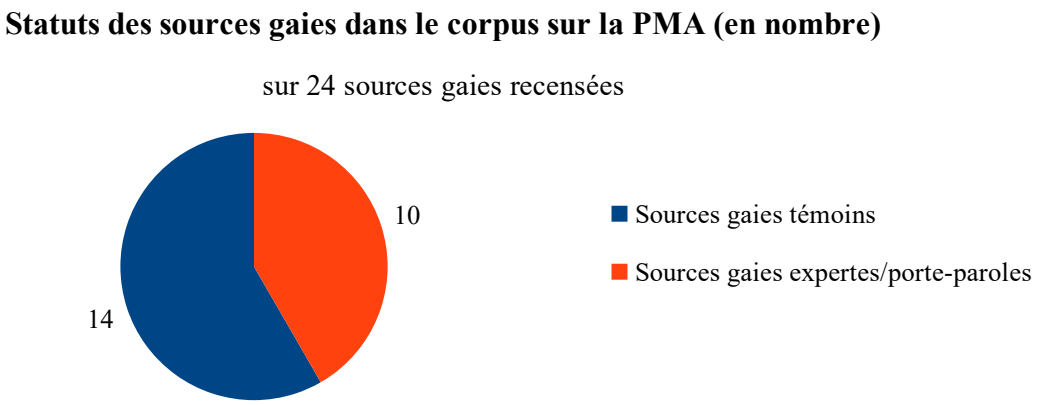

Graphique 72: Statuts des sources gaies dans le corpus sur la PMA (en nombre)

En définitive, ces deux corpus témoignent, plus que d'autres, d'une forte hiérarchie genrée dans la légitimité accordée aux paroles médiatiques – et ce, donc, quels que soient les sujets abordés au 20H et personnes concernées. Dès lors, pour reprendre une formule de Colette Guillaumin, l'examen des choix journalistiques en la matière expose « la logique sociale là derrière cachée » (2016, p. 232), ajouterons-nous, logique genrée.

4) Conclusion partielle

L'analyse de la parole lesbienne dans cette sous-partie confirme ce que nous avions précédemment traduit comme une forme de « double stigmate » (Goffman, 1975) dans leur représentation au 20H. Voix d'une minorité sexuelle et de genre, la parole lesbienne est soumise à une forme de double invisibilisation, ou double « ventriloquie » en l'occurrence (Paveau 2017) : moins audible que celle des personnes hétérosexuelles, moins encore que celle des gays - rare par ailleurs. Au-delà de la faible mobilisation des sources lesbiennes, et leur temps d'expression limité, leur « labellisation » (Tavernier, 2004, paragr. 4) participe à leur invisibilisation et disqualification, étouffant la parole des lesbiennes, même lorsqu'elles sont au centre de l'actualité traitée. Aussi, ces indicateurs révèlent des rapports de pouvoir plus subtils, leur étude semblant aborder « les modes de constitution de l'hégémonie et (…) la formation relationnelle des identités de genre » - plus latents que « les processus de minorisation » -, qu'appellent à explorer Maxime Cervulle et Nelly Quemener (2014, p. 87). Ces dimensions seront au cœur des études de cas à suivre.

Chapitre 2 : Les modalités d'éviction des lesbiennes du débat public

A - Étude de cas sur « la marche des fiertés » : l'émergence d'une voix lesbienne à la « *gay* pride »

1) Méthodologie

Cette première étude de cas s'appuie sur l'analyse de cinq reportages diffusés au JT de 20H de TF1 de 2010 à 2016, couvrant des marches des fiertés parisiennes : le 26 juin 2010, le 15 juin 2011, le 30 juin 2012, le 29 juin 2013 et le 2 juillet 2016 - aucun n'étant recensé en 2014 et 2015. Ceux-ci coïncident avec une nette inversion des rapports de genre dans les sources mobilisées pour traiter ces sujets, constatée dans nos données quantitatives. Nous bornons notre analyse à l'année 2016, notre intérêt se portant spécifiquement sur le moment charnière de basculement observé, les trois derniers sujets de cet échantillon, sollicitant des sources lesbiennes ou gaies, témoignant de dynamiques moins significatives en ce sens. Si aucune intervention lesbienne n'est relevée en 2017, les sujets de 2019 et 2021 semblent illustrer l'inscription dans le temps d'une logique plus égalitaire au 20H, dont nous souhaitons ici explorer la genèse.

Au début de ce corpus thématique, la parole lesbienne est en effet largement minoritaire. Nous relevons six sujets dans lesquels des gays sont interrogés sans qu'aucune lesbienne n'intervienne jusqu'en 2009 (voir Graphique 73 ci-dessous), ceux-ci monopolisant par ailleurs l'essentiel des bandeaux titres (voir Graphique 74 ci-dessous). A l'inverse, les temps de parole lesbiens deviennent globalement majoritaires à la fin de cet échantillon (voir Graphique 75 ci-dessous), un croisement des tendances s'amorçant en 2010.

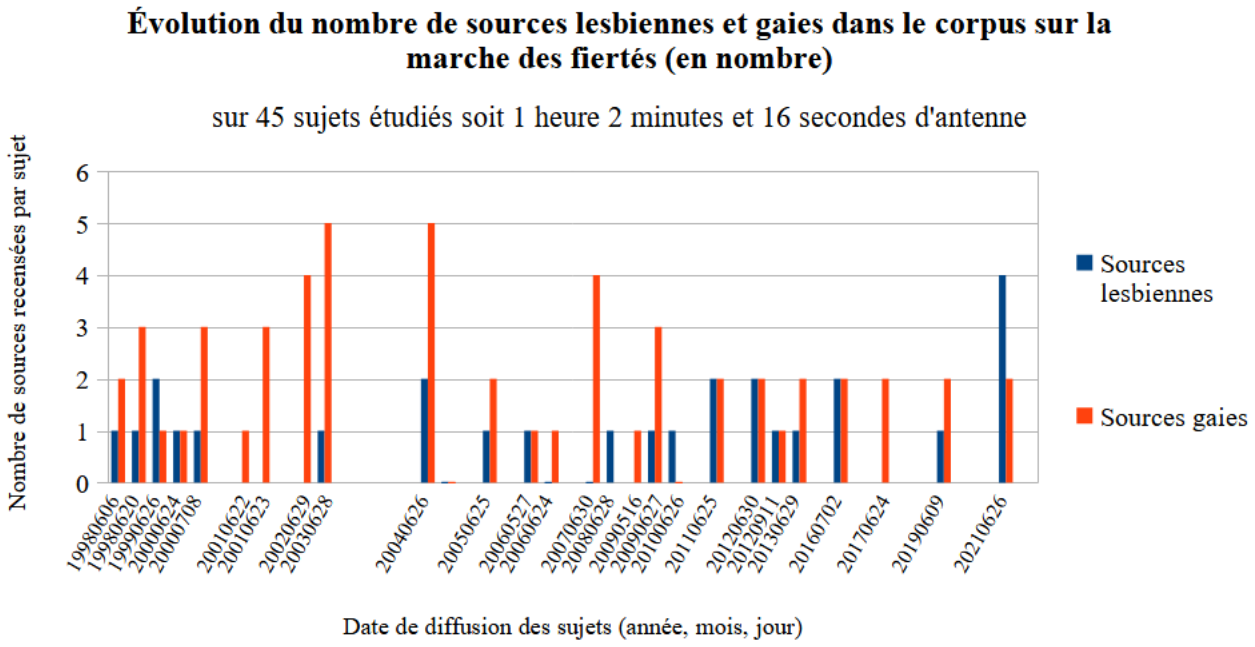

Graphique 73: Évolution du nombre de sources lesbiennes et gaies dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

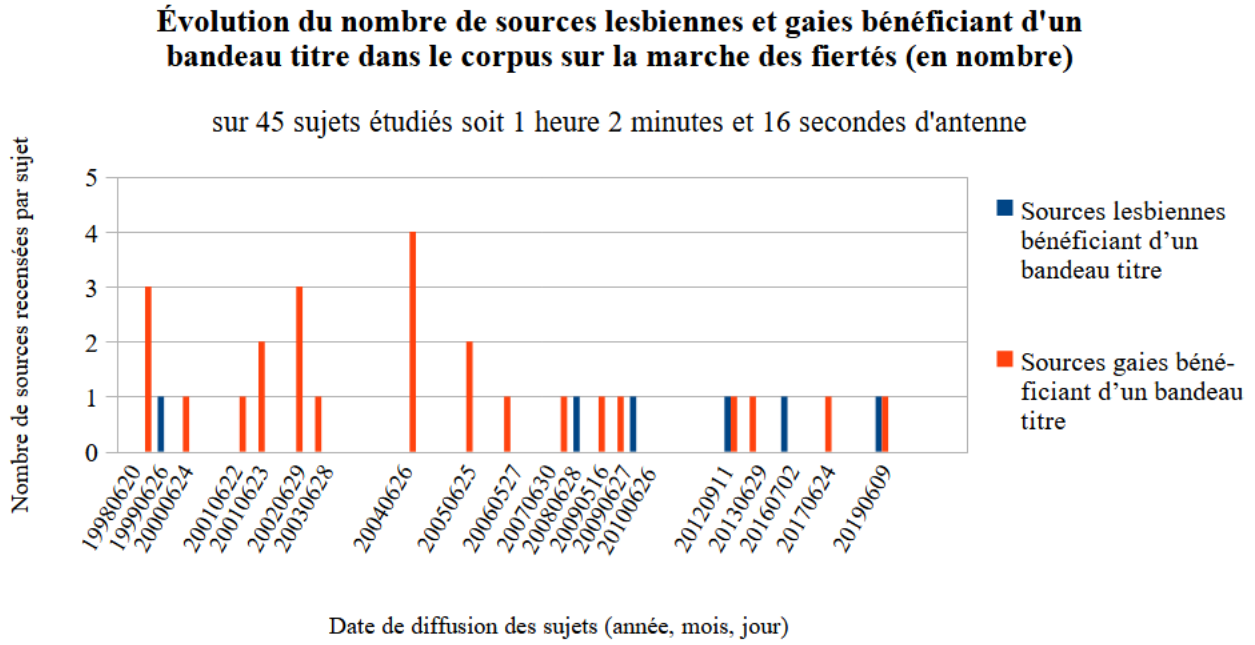

Graphique 74: Évolution du nombre de sources lesbiennes et gaies bénéficiant d'un bandeau titre dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

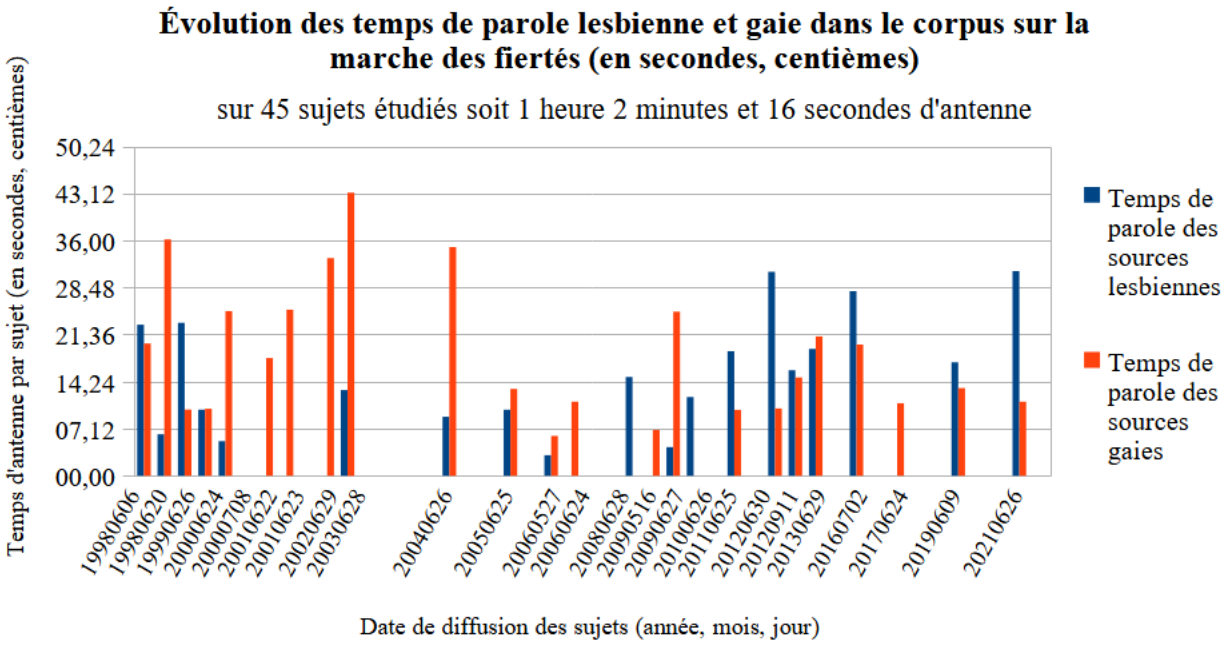

Graphique 75: Évolution des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur la marche des fiertés (en secondes, centièmes)

Nous explorons ici cette évolution, du point de vue des modalités d'émergence d'une voix lesbienne dans les reportages du JT sur la marche des fiertés - ou plutôt, sur ce qui est donc essentiellement une « *gay* pride » jusqu'à la période étudiée. Pour ce faire, nous nous baserons à la fois sur l'examen de certaines dimensions des « dispositifs médiatiques » – en tant qu'agencement matériel et symbolique du média pour présenter l'actualité (Esquenazi, 2014) -, ainsi que sur l'analyse du discours des sources, à la lumière du contexte socio-historique de diffusion du matériau en question.

2) Analyse

a) En territoire masculin

Comme son appellation historique l'indique, la « *gay* pride » est d'abord un territoire masculin, à l'image d'un mouvement pour les droits LGBT+ qui n'échappe pas aux rapports de domination genrés. A cet égard, les récits des luttes homosexuelles ont longtemps enfermé les lesbiennes dans « une histoire des interactions avec leurs homologues masculins » (Bouvard et al., 2023, p. 16-17). La recherche a récemment documenté leur marginalisation dans le militantisme

français, à commencer par leur impossible existence au sein du Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR), dans les années 1970 (Chauvin & Lerch, 2013). Invisibilisées par l'« unanimisme fusionnel » du Mouvement de libération des femmes (MLF) (Bard, 2004 citée par; Bouvard et al., 2023, p. 272), les lesbiennes le sont aussi dans leurs rapports aux activistes gays, ces derniers imposant aveuglément « leur Universel » (Bonnet, 2001, p. 353). Dans ce cadre, les mobilisations manifestantes ne font pas exception, l'accès à l'espace public témoignant particulièrement d'inégalités genrées (Louargant & Barroche, 2019).

Si la première marche gay et lesbienne parisienne est organisée par des femmes, en juin 1977 (Prearo, 2014), celle de 1981, à l'initiative du Comité d'urgence anti-répression homosexuelle (CUARH) – dont la mixité ne va pas non plus de soi (Fourgeaud, 2023) -, pèse davantage dans la sphère politique (Broqua, 2005). Des années 1980 aux années 2000, suivant l'épidémie de sida, des collectifs largement masculins deviennent « la roue motrice » des combats pour l'avancée des droits homosexuels (Gross, 2010, p. 114), interlocuteurs de l'État, et en première ligne des manifestations (Pinell & Broqua, 2002). Après une phase de reflux militant, la période considérée ici correspond à une dynamique inédite de mobilisation et restructuration des luttes LGBT+ en France, en vue de l'élection présidentielle de 2012. Massimo Prearo y analyse alors un puissant processus de convergence et d'unification de « l'archipel militant LGBT », pour peser politiquement (2013, paragr. 1). Ces représentations demeurent néanmoins largement masculines, à l'image du trio de tête des trois grands groupes du mouvement à l'époque : Denis Lefèvre, président de la Fédération LGBT, Stéphane Corbin, président de la Coordination InterPride France, et Nicolas Gougain, porte-parole de l'Inter-LGBT.

Aussi, la manifestation qui nous intéresse reste fortement marquée par des dynamiques de genre, « qui impose[nt] par exemple que le terme de Gay Pride ne parvienne pas à être remplacé par celui de Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans » (Prearo, 2014, p. 41-42). A l'instar des chefs de file cités, les voix reconnues de la communauté s'avèrent essentiellement masculines, comme nous l'observons dans notre étude.

b) Porte-paroles officieuses : l'entre-deux lesbien

Selon un schéma journalistique classique, les reportages sur la marche des fiertés au 20H de TF1 comportent de manière récurrente les types de sources suivants : un-e porte-parole de la manifestation, deux à trois manifestant-es dans le cortège, une à deux personnalité(s) politique(s). A ceux-ci peuvent s'ajouter d'autres membres de structures communautaires, représentants de médias,

d'entreprises, d'étudiants ou d'associations spécifiques – comme l'Association des Parents Gays et Lesbiens ou Act-Up par exemple. Ces acteurs, hors manifestants « lambda », sont clairement identifiés par les reporters, devenant à leur micro des porte-voix de la mobilisation. Aussi, certains reviennent régulièrement d'une année à l'autre dans notre corpus. A titre d'exemple, Patrick Houzelot, président de « Pink TV » - chaîne de télévision « homosexuelle » -, est interrogé aux marches de 2003, 2004 et 2005. Les records d'occurrences sont toutefois à trouver du côté des politiques, dont Bertrand Delanoë domine largement le paysage à l'occasion de cet événement. Le maire de Paris (2001-2014), au « coming-out » médiatique en 1998, intervient verbalement dans huit sujets de 2000 à 2013. Si celui-ci n'est pas recensé parmi les sources gaies de notre étude – le 20H ne faisant pas mention de cette information -, les voix non-hétérosexuelles expertes ou porte-paroles à la marche des fiertés sont pour l'essentiel masculines. Dans l'ensemble de la couverture de l'événement étudié, seules 14 % d'entre elles sont lesbiennes – soit 4 sources (voir Graphique 76 ci-dessous).

Répartition genrée des sources expertes/porte-paroles non-hétérosexuelles dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

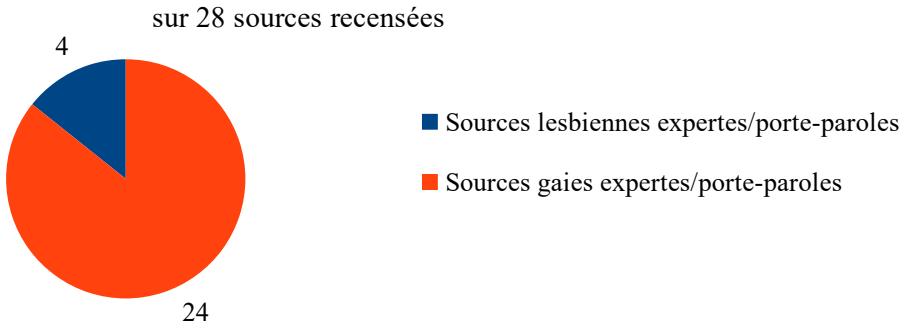

Graphique 76: Répartition genrée des sources expertes/porte-paroles non hétérosexuelles dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

Ce phénomène se manifeste principalement à travers le porte-parolat des organisations militantes, sur lequel les voix gaies s'appuient pour peser dans l'espace public journalistique. Dans leur ouvrage sur ces fonctions, Samuel Hayat, Nicolas Kaciaf et Cédric Passard observent la visibilité de cette « instance à travers laquelle le pouvoir circule » (2022, p. 12), et dont les « performances publiques » répondent à l'« impératif de personnalisation » médiatique (2022, p. 24-25). En écho, notre étude de cas témoigne d'un fondement partiel de l'émergence des voix lesbiennes sur ce ressort de crédibilité. Sur les 4 sources non-hétérosexuelles classées

« expertes/porte-paroles » recensées de 2010 à 2016, nous notons une exceptionnelle parité. Dans ce cadre, les deux sources lesbiennes décomptées représentent l'Inter-LGBT, structure à l'initiative de la marche parisienne. Indiquons toutefois que leur statut en son sein restent flous - « membre » pour le première, simple mention « Inter-LGBT » pour la seconde –, contrairement à la source masculine prenant plus clairement la parole en son nom - « Président de l'Inter-LGBT » (voir Illustrations 11, 12 et 13 ci-dessous[18]). Aussi, le statut à l'intérieur des organisations militantes agit comme un levier de visibilité pour les lesbiennes, cependant limité. En segmentant les différentes formes de légitimité des porte-paroles, les auteurs cités ci-dessus soulignent l'importance de « l'officialité » de la fonction comme ressource symbolique, dont ne disposent guère ici les lesbiennes (Hayat et al., 2022). Cependant, ces travaux démontrent également que des formes « officieuses » de porte-parolat, moins reconnues, peuvent exister dans des groupes (Hayat et al., 2022, p. 18). C'est en ce sens que nous appréhendons l'« entre-deux lesbien » que nous théoriserons ici.

Illustration 11: « Marche des Fiertés LGBT Gay Pride », 26/06/2010, JT de 20H de TF1

18 Soulignons que les bandeaux titres n'apparaissent pas toujours à l'image dans l'outil de visionnage des archives de l'INA, leur présence étant toutefois mentionnée dans les fiches descriptives des sujets – ici, comme indiqué : « Elizabeth Ronzier - Membre de l'Inter-LGBT » pour l'Illustration 11 et « Nicolas Gougain - Président de l'Inter-LGBT » pour l'Illustration 13.

Illustration 12: « Marche des fiertés à Paris », 02/07/2016, JT de 20H de TF1

Illustration 13: « Fierté : la fête après le mariage », 29/06/2013, JT de 20H de TF1

Pour la plupart, en effet, les voix lesbiennes à la marche des fiertés dans cette étude de cas restent agrégées au nombre, tributaires d'une parole masculine (Bertini, 2002). La percée de leur poids observée semble par conséquent s'opérer « *dans* et *par* le discours », contraint ici par les dispositifs journalistiques qui leur sont imposés (Ferron et al., 2022, p. 305). Aussi, la notion d'« *agency* », issue du vocable butlérien (Butler, 2004), nous permet d'éclairer la manière dont les « témoins » lesbiens semblent déborder de leur statut, notamment en mobilisant un discours militant proche de l'expertise. Dans *Le pouvoir des mots*, Judith Butler développe l'idée d'une « puissance d'agir » discursive, accordant une performativité au langage, selon laquelle : « Le discours n'est pas

seulement défini par le contexte social, il est aussi marqué par sa capacité à rompre avec ce contexte » (2004, p. 77). Prolongeant ces réflexions, dans le cadre de l'analyse du discours, Noémie Marignier définit le concept d'« *agency* » comme « la reconfiguration d'une formation discursive depuis l'intérieur de celle-ci » (2020, p. 10), autrement dit, la « prise de position d'un discours sur un autre discours, ou discours qui incorpore un autre discours » (2020, p. 15).

Alors que ce phénomène n'est pas relevé chez les gays « non-experts » ayant la parole, les lesbiennes « témoins » s'appuient à plusieurs reprises sur des connaissances spécifiques et un registre informatif - comme la mention de législations étrangères - dans leurs réponses aux interviews. A titre d'illustration, une « témoin » interrogée à la marche des fiertés en 2011, demande l'élargissement de l'adoption au nom des « mêmes droits qu'au Portugal, qu'en Espagne ». Sur un mode semblable, une source lesbienne anonyme, à la marche de 2013, expose longuement la situation « des femmes qui vont en Belgique ou en Espagne, qui vont faire des inséminations », mettant en avant leur manque de suivi en France, les risques de complications médicales, la frilosité des soignants - « Et résultat, on a des personnes qui se retrouvent avec des situations très dangereuses ». Ce faisant, ces interventions semblent dépasser le mandat que leur accordent les journalistes, ou pour reprendre une formule d'Erving Goffman, leur « position » (2007, p. 133), dès lors que l'attitude qu'elles adoptent dans la production de leur énonciation déborde du cadre purement testimonial. Si les auteurs du *Porte-parole* voient dans les logiques médiatiques une parole « portée deux fois » - « par le porte-parole, et par les médias qui restituent, formatent et commentent la parole du porte-parole » (Hayat et al., 2022, p. 25) -, elle semble ici l'être au moins à une reprise, à travers le JT, par des sources qui ne sont pourtant pas désignées explicitement comme des représentantes.

Cet « entre-deux » entre statut et parole repose par ailleurs sur l'usage par les lesbiennes de rhétoriques englobantes, comme des pronoms collectifs dans leurs interventions - « on » ou « nous ». La moitié des sources lesbiennes déploient un propos qui dépasse leur individualité, « incluant davantage que le moi » (Goffman, 2007, p. 154), comme s'exprimant au nom de la « communauté ». Ce mécanisme est moins courant chez les gays dans cette étude de cas – 3 sources gaies sur 8. En guise d'illustration, les deux intervenantes évoquées aux marches de 2011 et 2013, seules à l'image et sans bandeau titre (voir Illustrations 14 et 15 ci-dessous), utilisent le pronom « on » : « Il faut qu'on ait les mêmes droits (...) » ; « La PMA c'est nécessaire également parce qu'aujourd'hui on a des femmes qui (...) ».

Illustration 14: « Marche des fiertés à Paris », 25/06/2011, JT de 20H de TF1

Illustration 15: « Fierté : la fête après le mariage », 29/06/2013, JT de 20H de TF1

Aussi, pour reprendre une interrogation formulée par Marlène Coulomb-Gully (2022b), à la question : l'éloquence est-elle une « compétence masculine » ? Nous répondons ici : oui officiellement – pour avoir le titre de porte-parole -, non dans les régimes discursifs mobilisés. Les formes de discours lesbiens dans cette étude du 20H traduisent des rapports de genre inégalitaires dans l'espace public, « obligeant les femmes à s'adapter pour exister » (Louargant & Barroche, 2019, p.9). Dès lors, « l'agir propre du langage » lesbien (Boutet, 2016, p. 42) se négocie dans l'appropriation d'un registre collectif, au seuil de l'expertise, s'affranchissant d'un « moi projeté » par le 20H strictement témoin (Goffman, 2007, p. 137).

c) « Se marier et avoir des enfants » : la division genrée du travail de représentation

Sous un prisme socio-historique, la période considérée ici, au seuil des années 2010, s'inscrit dans le sillage d'une montée en puissance d'un nouveau type de revendications LGBT+, lié à l'égalité des droits relatifs au couple et à la famille. Inventé en 1997 par l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) – initialement Association des parents gays (APG) -, le terme d'« homoparentalité » émerge sur la scène publique à l'occasion des débats autour du PACS (Gross, 2010). L'intense travail militant de l'association en question participe à « la légitimation de la cause homoparentale » (Yvert, 2023, p. 140), rejointe dans les années 2000 par la revendication du mariage, importée notamment d'évolutions législatives de voisins européens – les Pays-Bas en 2001, puis la Belgique en 2003, autorisant ces unions pour tous les couples. Aussi, l'amorce du XXIe siècle assiste à l'intégration d'une nouvelle grammaire dans les luttes LGBT+, que certains critiqueront par ailleurs comme trop normative et hétérocentrée (Chauvin & Lerch, 2013) - cela entrant en résonance avec nos observations ultérieures sur l'« homonormativité ». Le début des années 2010, marqué par la fin du mandat de la droite au pouvoir - et un certain immobilisme concernant les droits LGBT+ -, voit naître un regain d'intérêt et de mobilisation militante autour du « faire famille » (Berton, 2021).

Notre étude de cas coïncide avec une réactivation de ces questions dans le traitement par le JT de la marche des fiertés. Après une percée des approches journalistiques liées au mariage et à la parentalité en 2004 et 2005 – autour de l'union médiatique de deux gays à Bègles par Noël Mamère -, ces thématiques tendent à s'estomper dans les reportages analysés entre 2006 et 2009. Cette année-là, la focale est davantage centrée sur le monde de l'entreprise - « où l'homosexualité est encore trop rarement prise en compte »[19] -, en 2008, sur la lutte contre « l'homophobie » - « parce qu'un homosexuel n'est pas forcément une drag queen »[20]. Dans un autre registre, le commentaire journalistique du premier reportage composant notre étude de cas, au printemps 2010, place « le mariage et l'adoption pour les homosexuels » « au cœur des revendications » de la manifestation. Dans ce cadre, nous notons une nette prédominance de ces questions dans la mobilisation accrue des voix lesbiennes par les journalistes du 20H, davantage que pour les gays.

Philippe Juhem et Julie Sedel parlent d'« économie générale de la représentation dans les arènes publiques », pour analyser les « processus d'attribution des possibilités d'expression sur les

19 Extrait du commentaire journalistique du reportage diffusé le 27 juin 2009 au JT de 20H de TF1, archivé dans l'Inathèque sous le titre « La Gay Pride 2009 à Paris ».

20 Extrait du commentaire journalistique du reportage diffusé le 28 juin 2008 au JT de 20H de TF1, archivé dans l'Inathèque sous le titre « Gay Pride à Paris et lutte contre l'homophobie ».

questions collectives » (2016, p. 18). Au-delà des critères d'institutionnalisation des groupes ou des capacités individuelles, qu'identifie leur ouvrage, voire des statuts de « porte-paroles », explorés en amont, nous observons des tendances thématiques régissant en partie la participation lesbienne dans cette étude de cas. S'il existe « une division sociale du travail de représentation » (Juhem & Sedel, 2016, p. 221-222), nous postulons qu'il se joue ici une division genrée en la matière (Fillieule & Roux, 2009) – ou division sexuelle du travail, pour reprendre un vocable féministe matérialiste (Delphy, 2013). Selon cette partition constatée, la famille et les enfants restent « 'une affaire de femmes' » (Debest & Hertzog, 2017, paragr. 34). Sur les 8 sources lesbiennes comptées entre 2010 et 2016, les trois quarts sont amenés à s'exprimer sur le mariage ou la parentalité – soit 6 d'entre elles -, une large majorité l'étant sur ce deuxième sujet – 5 sur 6. En comparaison, ce n'est le cas que de 4 gays interrogés sur 8 pour les deux thématiques - l'un d'entre eux ne s'exprimant qu'une seule seconde sur ces questions -, dont une seule source sur la parentalité - précisément l'interview d'une seconde. Pour catégoriser ces interventions, nous nous focalisons ici, non pas systématiquement sur la teneur des discours participants, mais plutôt sur les lancements journalistiques qui les intègrent aux reportages.

Sans préjuger du reste des propos tenus par les interviewé-e-s – et écartés au montage -, ni des questions qui ont pu être posées au cours de ces entretiens, il apparaît que cette division genrée est en effet opérée par les journalistes eux-mêmes, à travers les lancements qu'ils associent à leurs sources. Cette distinction lesbiennes-gays s'établit donc au-delà des extraits choisis – qui peuvent parfois d'ailleurs, nous le verrons, entrer en dissonance avec leur lancement. Nous entendons par « lancement », le commentaire journalistique précédant une prise de parole dans un reportage. Il s'agit là d'une routine d'écriture professionnelle (Bastin, 2018), plus ou moins codifiée, consistant en la signification d'une parole extérieure à venir, voire bien souvent de la teneur de celle-ci. En ce sens, les quelques mots avant l'interview sont pensés pour accompagner le téléspectateur, l'informant d'une mise à distance temporaire du discours journalistique au profit d'une source, et pouvant orienter la lecture de son intervention. Pour reprendre une formule de Jacques Siracusa, ces rhétoriques professionnelles articulant les interviews deviennent ainsi « des guides d'interprétation du sujet » (2001, p. 249).

Le lancement de « sonores » - jargon journalistique désignant les extraits d'interviews retenus – peut dès lors être appréhendé comme un élément clé du commentaire médiatique, agissant comme un facilitateur de compréhension pour l'audience. Aussi, cette pratique s'inscrit dans des « gestes médiatiques rituels », soit « un ensemble de hiérarchies, de rites et d'usages qui offre une forme de garantie aux publics » (Esquenazi, 2014, p. 118). Classiquement, cette brève mention peut

exposer des éléments d'identité de la source à venir – nom, âge, profession, par exemple -, sa position par rapport au sujet dont il est question - « pour » ou « contre », l'émotion principale caractérisant son intervention, comme la colère, le soulagement, etc. -, et/ou les thématiques que celle-ci va aborder. A titre d'exemple dans notre étude de cas - hors questions mariage ou parentalité -, le commentaire journalistique suivant, introduisant l'intervention d'une jeune femme, informe le téléspectateur du thème et de la teneur de sa prise de parole, ici sur le mode de l'hommage aux victimes de la « tuerie d'Orlando » en 2016 : « Au milieu des drapeaux arc-en-ciel, des brassards noirs pour honorer la mémoire des 49 morts »[21].

D'un point de vue thématique, dans notre présente analyse, l'essentiel des interventions lesbiennes est intégré aux reportages à travers les prismes normatifs du couple et de la famille – entendus comme deux formes sociales « expression des rapports sociaux de sexe configurés (...) par la système patriarcal » (Kergoat, 2001, paragr. 21). En guise d'illustration, dans le traitement par le 20H de la marche des fiertés de 2011, la première source lesbienne est ainsi précédée du commentaire suivant : « Ils voudraient bien que la France suive l'exemple de l'État de New-York, et que ceux qui le souhaitent puissent se passer la bague au doigt »[22] . La deuxième, précédemment citée, voit ses propos « lancés » comme tels : « Juste derrière, le petit train des enfants élevés par deux papas ou deux mamans ».

Le reportage de 2012 consacré à l'événement est particulièrement intéressant en la matière. Ce sujet se distingue en effet des autres éléments de cette étude de cas, adoptant un format différent, centré sur les témoignages de deux couples gay et lesbien. Une analyse comparative met en évidence une nette variation du ton journalistique d'une séquence à une autre. Si la teneur des réponses gaies est axée sur le mariage, le lancement de leurs interviews comporte des informations sur l'histoire de leur relation, et une projection générale vers sa reconnaissance légale espérée : « David et Jérémie, un couple stable depuis 13 ans, pacsé en France, marié à Las Vegas – en Star Trek, un clin d'oeil -, mais désormais pour eux, le futur c'est maintenant »[23] . A l'inverse, l'introduction du couple lesbien est largement relative à son « désir d'enfant » (Gaille, 2011) : « Même désir, même revendication pour Marie et Stéphanie. Elles veulent un bébé et les mêmes droits de parentalité pour toutes les deux, comme n'importe quel couple, n'importe quelle famille ». L'usage massif d'un champ lexical propre à la « famille » - « bébé », « parentalité », « couple » -

21 Extrait du commentaire journalistique du reportage diffusé le 2 juillet 2016 au JT de 20H de TF1, archivé dans l'Inathèque sous le titre « Marche des fiertés à Paris ».

22 Extrait du commentaire journalistique du reportage diffusé le 25 juin 2011 au JT de 20H de TF1, archivé dans l'Inathèque sous le titre « Marche des fiertés à Paris ».

23 Extrait du commentaire journalistique du reportage diffusé le 30 juin 2012 au JT de 20H de TF1, archivé dans l'Inathèque sous le titre « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage ».

différencie leur traitement de celui des gays, quand bien même la « famille » à l'écran n'est constituée que d'un couple – comme pour ces derniers.

Ce choix thématique journalistique est d'autant plus notable qu'il ne correspond guère par ailleurs à la coloration des propos retenus. Ainsi, les paroles gaies se déploient essentiellement dans les registres de l'intime et de l'émotion : « On avait envie que notre famille soit avec nous pour ce moment-là. » ; « Le mariage qu'on va faire quand la loi va passer, ce sera encore plus d'émotions, parce qu'on s'est battu pour l'avoir, on s'est vraiment battu. » *A contrario*, les sources lesbiennes s'expriment sur un mode beaucoup plus revendicatif et militant : « Je paye des impôts comme tout le monde, je pense que je participe comme tout le monde au fonctionnement de la société. Et malgré ça, on me considère comme un sous-citoyen. J'ai pas les mêmes droits que tout le monde, sous prétexte que je suis amoureuse d'une femme. » ; « C'est vrai qu'on en a un peu marre d'avoir les mêmes devoirs mais de ne pas avoir les mêmes droits que n'importe quel citoyen. Aujourd'hui, on attend beaucoup du nouveau gouvernement. Il y a eu quelques promesses de faites, donc on espère qu'elles seront tenues. » A la lecture comparée de ces interventions, les lancements journalistiques associés apparaissent en décalage, semblant guidés par des logiques de genre plus que d'information.

Ajoutons que les choix en termes d'images dans le reportage traduisent en outre cette dissonance, à commencer par les cadres d'interviews. Le couple gay est interrogé dans un espace public militant – en amont de la marche (voir Illustrations 16 et 17 ci-dessous) -, leur séquence de prise de parole étant illustrée par des actions de leur part, préparant leur char pour le défilé à venir (voir Illustrations 18 et 19 ci-dessous). Au contraire, le couple lesbien est présenté dans un cadre confiné et privé, s'exprimant chez elles depuis leur canapé (voir Illustrations 20 et 21 ci-dessous), leur séquence étant ponctuée par une mise en scène les voyant consulter ensemble l'album photo de leur relation (voir Illustrations 22 et 23 ci-dessous).

Illustration 16: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 17: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 18: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 19: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 20: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 21: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1

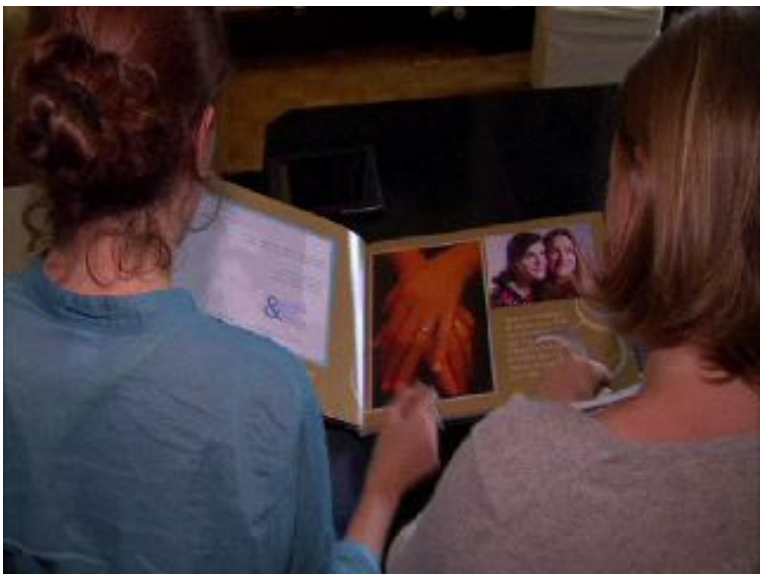

Illustration 22: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 23: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1

Cette division genrée dans la représentation est enfin remarquable autour de l'unique mobilisation d'une source gaie sur la parentalité. Dans le reportage de 2011, l'intervention d'un couple composé d'une femme et d'un homme - celle-ci derrière une poussette (voir Illustration 24 ci-dessous) -, est intégrée au JT par le lancement suivant : « Les habitants voient passer une manifestation de poussettes, les familles homoparentales qui veulent être reconnues par la loi ». L'extrait choisi donne alors essentiellement la parole à la femme - « Moi je suis hétéro, et monsieur

est homo. Et voilà le résultat ! » -, tandis que n'est conservée qu'une seconde d'expression de l'homme à ses côtés - « Et on l'élève ensemble ».

Illustration 24: « Marche des fiertés à Paris », 25/06/2011, JT de 20H de TF1

En résumé, selon une division sociale des « rôles de sexe » (Rubin, 2010, p. 75-76), assimilant les femmes à la famille – notamment les enfants -, les lesbiennes sont ici essentiellement mobilisées sur les questions de parentalité. Au-delà des propos qu'elles tiennent, cette partition est directement opérée par le travail journalistique, témoignant du « stigmate sexuel » (Herek, 2007) qui leur est imposé en tant que femme, porteur de « stéréotypes attachés aux individus » (Herek, 2007, p. 907). Dans le contexte considéré, ces attributs médiatiques genrés, s'ils tendent à euphémiser le caractère militant des voix des lesbiennes, apparaissent toutefois comme un levier de visibilité impliquant leur accès privilégié à la parole. A cet égard, celles-ci parviennent en outre à nouveau à déborder par leurs discours des cadres qui leur sont attribués, ici thématiques.

3) Conclusion partielle

En conclusion de leur ouvrage sur la parole des « sans-voix » - précédemment cité -, Benjamin Ferron, Emilie Née et Claire Oger observent « l'agentivité des joueurs réputés 'sans-voix' », dans leur capacité « à mettre à distance une ou plusieurs composantes des dispositifs, à les négocier ou à les rejeter » (2022, p. 305). En résonance, notre analyse décrit l'émergence d'une voix lesbienne à la marche des fiertés dans les reportages du 20H, au sein même des schémas genrés

asymétriques de l'information télévisuelle. D'une part, en mobilisant un régime de connaissances spécifiques dans leurs interventions, les sources lesbiennes dépassent le statut de « témoin », se faisant « porte-paroles officieuses » de la communauté (Hayat et al., 2022, p. 18). D'autre part, leur sollicitation accrue par les journalistes repose largement sur des logiques genrées, à travers les thématiques de la famille et de la parentalité, dont les lesbiennes s'échappent également en partie, formulant des propos militants et revendicatifs.

Dans la suite de notre étude, nous croiserons régulièrement ces « assignations de genre » (Damian-Gaillard et al., 2014), dont il convient de préciser les contours. Si les couples lesbiens sont en effet statistiquement plus nombreux que les gays à élever des enfants[24], notre étude s'intéresse aux dimensions normatives dont relèvent les représentations médiatiques. En ce sens, suivant les travaux de Béatrice Damian-Gaillard, Sandy Montañola et Aurélie Olivesi : « L'action d'assigner consiste à attribuer à une personne une place, une fonction, un rôle et plus particulièrement, attendre qu'elle le performe en se conformant aux attentes sociales construites autour des identités de genre, selon qu'elle est perçue comme étant un homme ou une femme » (2014, p. 13). Ainsi, la parentalité - comme la conjugalité, abordée en amont - est entendue comme une assignation genrée, constitutive de « la félicité hétérosexuelle » (Rollet, 2007, p. 285), et modelant les visibilités dans les médias.

B - Étude de cas sur « la PMA » : au nom du père, des fils et du biologique

1) Méthodologie

Le corpus restreint étudié ici s'appuie sur 13 productions journalistiques diffusées au 20H de TF1 du 13 avril 2019 au 29 juin 2021. Il se compose de 10 sujets ou reportages et 3 plateaux, correspondant à l'intégralité de la couverture proposée par le JT des débats sur l'ouverture de la « PMA pour toutes », du début des discussions parlementaires ayant abouti à l'adoption du projet de loi, jusqu'à son vote définitif. Si notre échantillon global s'étend au-delà de cette date, notons que l'attention médiatique du programme pour le sujet disparaît à compter de cette temporalité. Ce matériau représente au total 28 minutes et 17 secondes d'antenne – lancements compris – incluant des brèves d'une vingtaine de secondes, une majorité de sujets entre 1 minute et 30 secondes, et 2 minutes et 30 secondes, jusqu'à un long format de 6 minutes et 50 secondes.

24 « En France, en 2020, 27 % des couples de femmes et 6 % des couples d'hommes vivent avec au moins un enfant de moins de 18 ans dans le ménage. (…) En 2011, un peu plus d'un dixième des couples de femmes vivaient avec un enfant dans le ménage et seulement 1 couple d'hommes sur 50. » (Rault, 2023, p. 3)

Dans le prolongement des conclusions tirées jusqu'alors, il s'agit dans cette étude de questionner la visibilité des lesbiennes, dans le cadre d'une actualité les concernant au premier chef – avec les femmes hétérosexuelles célibataires. Sur une période plus récente que celle explorée ci-dessus, notre approche en analyse de contenus s'intéresse ici plus globalement à l'ensemble du mode de traitement de l'actualité mis en œuvre par le 20H. Cependant, un parti pris de notre part saisit cette analyse sous un prisme s'inspirant de la notion de « bio-pouvoir », telle que développée par Michel Foucault (1997) dans les années 1970. Le premier tome de son *Histoire de la sexualité* définit ce concept comme des « techniques diverses et nombreuses pour obtenir l'assujettissement des corps et le contrôle des populations » (2014, p. 184), perceptibles dans la plupart des institutions sociales – famille, école, médecine, et ajoutons-nous, médias. Nous nous demanderons dès lors de quelles manières des logiques « bio-politiques » (Foucault, 2014) peuvent s'exercer dans les représentations d'un sujet propre au « corps lesbien » (Wittig, 1973) dans l'information télévisée.

2) Analyse

a) Le débat miné de l'ouverture de la PMA

Le 29 juin 2021, l'Assemblée nationale adopte définitivement le projet de loi ouvrant la PMA aux couples lesbiens. Ainsi s'achèvent deux années de débat parlementaire intense, qui ont agité la société, et une séquence de médiatisation inédite pour la question des maternités lesbiennes. « Ce qui, dans la doxa hétéronormative, sonne comme un *oxymore* » (Varikas, 2010, p. 9), s'est trouvé au cœur d'enjeux biopolitiques qui ébranlent le schéma « bi- et bioparental exclusif de la filiation » (Gross & Bureau, 2015, paragr. 9) – soit basé sur la différence des sexes - et plus loin, « le *modèle pseudo-procréatif* de l'AMP[25] à la française » (Théry & Leroyer, 2014a, p. 165). Dans leurs travaux, Irène Théry et Anne-Marie Leroyer soulignent par cette formule « les mensonges avérés produits par un système mis en place depuis fort longtemps pour dissimuler le recours au don et faire passer les parents stériles pour les géniteurs de leurs enfants » (2014a, p. 165). Ces pratiques témoignent d'emblée dans notre analyse du caractère premier des dimensions « biologique » et normée dans les rapports de pouvoir qui traversent ces discussions politiques.

La question de l'ouverture de la PMA aux couples lesbiens fait « 'irruption' (…) dans l'espace médiatique » autour de 2013 et des débats sur le mariage pour tous (Lerch, 2013, p. 16). Bien que finalement absent du projet législatif d'alors, le sujet devient un « chiffon rouge » pour les

25 AMP : aide médicale à la procréation

opposants à l'égalité des droits (Lerch, 2013, p. 18), réactivé en 2017 lorsque Emmanuel Macron en fait une promesse de campagne présidentielle. L'année 2019 marque le retour à l'« agenda » (McCombs & Shaw, 1972) de cet engagement mis en sommeil. Le 15 janvier, le rapport de la Mission d'information parlementaire sur la révision de la loi de bioéthique recommande l'ouverture de la PMA aux couples de femmes. Cinq mois plus tard, le gouvernement annonce un projet de loi en ce sens, présenté en Conseil des ministres le 24 juillet 2019.

Les médias se font l'écho de ces débats, affichant un intérêt certain et ancien pour les questions bioéthiques. Selon nos recherches dans la base de données de l'Inathèque, le 20H de TF1 propose une intense médiatisation de ces enjeux dès les années 1990. Si cette couverture évolue au fil du temps, il est important pour notre étude - et dans le sillage de nos réflexions méthodologiques en préambule de ce mémoire -, de rappeler que ces thématiques renvoient à un imaginaire collectif bien plus large que la question du recours à la PMA par les lesbiennes. Celles-ci s'expriment d'abord au JT sous des prismes propres à susciter l'inquiétude des téléspectateurs. Nous relevons par exemple de nombreuses mentions jusqu'aux années 2010 du « clonage des enfants », des « bébés sur mesure », ou encore des « grossesses tardives » sensationnalistes - « Mère à 60 ans » en 1998, « Mère à 67 ans » en 2005 et 2007. Nous postulons que ces médiatisations ont participé à la « monsterisation » théorisée par Laurence Moliner (2015, p. 11), à l'œuvre dans les discussions sur la loi de 2013 sur le mariage et l'adoption, et celle de 2021 sur la PMA. Ce concept, qu'elle observe notamment dans « la fabrication de la 'théorie du genre' », qualifie « le prolongement du processus d'abjection qui une fois opéré le rejet de l'abject, le désigne à la société pour garantir son impossible retour par sa relégation dans 'les zones invivables' » (Moliner, 2015, p. 11). Ces mécanismes éclairent nos travaux en ce qu'ils assurent « une fonction régulatrice aujourd'hui en France, permettant de justifier le maintien d'un ordre de genre destiné à protéger les non-monstres, les vrais humains, bénéficiaires exclusifs du système de domination » (Moliner, 2015, p. 11).

Le soir du vote définitif de l'ouverture de la PMA « pour toutes », le 20h de TF1 mentionne l'événement par une brève de 20 secondes en plateau. Un traitement succinct, à l'image de la couverture du sujet par la « grand-messe », en particulier des mères lesbiennes.

b) « Priver les enfants de père »

La majorité du temps d'antenne étudié appréhende la réforme de la PMA sous deux prismes excluant les couples lesbiens : l'accès aux origines ou l'identité des donneurs (trois reportages exclusivement dédiés, dont le long format mentionné) et l'opposition conservatrice au projet (cinq

productions exclusivement consacrées). Distinctes, ces thématiques se recoupent pourtant dans l'importance accordée à « la question du père » et « 'l'intérêt de l'enfant' » (Descoutures, 2010, p. 109). Cette rhétorique journalistique omniprésente reprend et alimente des discours réactionnaires au cœur des biopolitiques, qui convoquent notamment « la figure des 'enfants innocents' mis en danger par des configurations familiales non hétéronormées » (Moliner, 2015, p. 2).

A cet égard, « la norme qui valorise la filiation biologique par rapport à tout autre forme de filiation » (Mercader, 2019, p. 56) a été largement explorée par la recherche. Cette « biologisation du lien de parenté » (Chauvin & Lerch, 2013, p. 73) est notable dans notre corpus, s'exprimant d'abord régulièrement par la mise en avant de ressemblances physiques entre « parents » et « enfants ». Ainsi, un fait divers sensationnaliste à propos d'un médecin néerlandais ayant utilisé son propre sperme pour des PMA - « Pays-Bas : l'homme aux 49 enfants » -, débute par une photo de groupe de ses « fils et filles », censée prouver leurs traits communs - « Les mêmes sourires, les mêmes regards, le nez aussi parfois » (voir Illustration 25 ci-dessous). Ce mécanisme revient à trois reprises dans le sujet, à l'aide de montages associant une photo du médecin et celle de l'un de ses « enfants » (voir Illustrations 26 et 27 ci-dessous). L'importance des caractéristiques physiques est également observée dans les deux autres reportages adoptant ce mode de traitement. Ainsi, l'accroche du long format – « Dons de sperme : faut-il lever l'anonymat ? » - est la suivante: « A qui je ressemble ? Cette question, Clément se la pose depuis 18 ans ». Dans un même registre, il apparaît en outre une nette confusion entre biologie et parentalité dans le champ lexical journalistique. Ce « biologisme » (Déchaux & Darius, 2016, p. 124) s'exprime singulièrement dans le premier sujet, où il n'est jamais fait usage du terme « donneur » pour qualifier le médecin. A l'inverse, celui-ci est présenté comme « le père biologique », voire « mon père » par un interviewé. Les personnes issues de ses dons sont « les enfants du même homme », « tous les fils et filles de ce médecin », « autant de demi-frères et de demi-sœurs ». Un vocable appuyé par l'image, multipliant les photos de ces derniers enlacés, formant famille (voir Illustration 28 ci-dessous). Si l'expression « donneur » est utilisée dans les autres reportages, on y relève aussi cette confusion : « père génétique », « père biologique », « cousine », « pères de dizaines d'enfants », « demi-frère », etc.

Illustration 25: « Pays-Bas : l'homme aux 49 enfants », 13/04/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 26: « Pays-Bas : l'homme aux 49 enfants », 13/04/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 27: « Pays-Bas : l'homme aux 49 enfants », 13/04/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 28: « Pays-Bas : l'homme aux 49 enfants », 13/04/2019, JT de 20H de TF1

Ce primat du biologique se double au 20H d'une ligne quasiment monothématique dans ces sujets, invariablement focalisés sur le mal-être des enfants nés d'un donneur anonyme. L'effet semble particulièrement recherché dans le reportage du 24 juillet 2019 - « Filiation : A la recherche de leur père biologique » -, s'ouvrant sur un montage de photographies de jeunes enfants sur fond noir, rythmé par une musique propre à susciter l'émotion (voir Illustrations 29 et 30 ci-dessous). Cette mise en images souligne la détresse racontée par les sources sollicitées, qui rapportent leur quête de l'identité de leur donneur comme « une libération », ou « pour se construire entièrement ».

Cette thématique de la souffrance est commune aux autres reportages concernés. Le long format insiste sur le « manque » ressenti par sa source principale, que l'on aura également l'occasion de voir jeune enfant en photo (voir Illustration 31 ci-dessous). A la lumière de notre sujet, ce discours entre en résonance avec les rhétoriques réactionnaires des « droits de l'enfant » - opposés à un supposé « droit à l'enfant » égoïste (Vialle, 2017, p. 56) qu'impliquerait la PMA - puissamment mobilisées dans le cadre des dynamiques biopolitiques. Un argumentaire qui dévalorise « ce qui est perçu comme un désir d'être parent 'pour soi' » et non pour « l'intérêt de l'enfant » (Compans, 2022, paragr. 34), exploité par l'opposition conservatrice au projet de loi. Notons à cet égard qu'aucun parent n'intervient dans les trois productions mentionnées.

Illustration 29: « Filiation : A la recherche de leur père biologique », 24/07/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 30: « Filiation : A la recherche de leur père biologique », 24/07/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 31: « Dons de sperme : faut-il lever l'anonymat ? », 14/09/2019, JT de 20H de TF1

A contrario, les positions des opposants à l'ouverture de la PMA aux lesbiennes sont amplement relayées par le JT. Cinq productions sur treize dans notre corpus y sont entièrement consacrées, ces idées étant par ailleurs diffusées dans les sujets d'actualité plus « factuels » de notre matériau, selon une posture journalistique classique de contradictoire. Ainsi, dans un sujet du 12 juin 2019, présentant les dispositions du texte à venir - « PMA pour toutes : un loi cet automne » -, la parole est donnée à la présidente de « La manif pour tous », le commentaire abordant par ailleurs « la gestation pour autrui, c'est-à-dire le recours aux mères porteuses » - bien que précisant qu'il

n’en sera pas question dans le projet -, thématique massivement agitée par l’opposition à la réforme. Les reportages qui nous intéressent ici englobent le traitement des déclarations de l’Église, de l'Académie de Médecine, des manifestations contre le texte, ou encore des explications journalistiques des changements légaux à venir. Les sources mobilisées y sont quasiment toutes catholiques ou situées à droite et extrême droite de l'échiquier politique, aux exceptions d’Agnès Buzyn, alors Ministre de la Santé, et Serge Hefez, psychanalyste s’exprimant plutôt en faveur du vote. Au-delà des responsables religieux (voir Illustrations 32 et 33 ci-dessous), l’intégralité des élus intervenant sont les suivants : Guillaume Larrivé, député Les Républicains (droite) de l’Yonne ; Gilbert Collard, député européen Rassemblement national (extrême droite) ; Agnès Thill, députée exclue de La République en marche pour ses positions conservatrices ; Nicolas Bay, député européen Rassemblement national (extrême droite). A ces personnalités, s’ajoutent les interviews de trois fidèles catholiques, et six manifestants anti-PMA, en plus d’un membre de l’Académie de médecine – sur laquelle nous reviendrons ci-après. Défendant « la famille bionormée » (Gross & Bureau, 2015, paragr. 15), le discours de ces sources s'appuie sur un registre de la « mise en péril » (Lerch, 2013, p. 18) - « peur », « conséquences », « un monde transhumaniste » - qui se cristallise dans les figures du père et des enfants.

Illustration 32: « PMA et église : polémique sur une manifestation », 17/09/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 33: « PMA et église : polémique sur une manifestation », 17/09/2019, JT de 20H de TF1

Un cas d'école de cette rhétorique est à trouver dans l'édition du 22 septembre 2019. Le JT y consacre près de 2 minutes et 30 secondes à l'avis publié par l'Académie de médecine, mettant en garde contre le projet de loi, au regard des « risques psychologiques pour un enfant privé délibérément de père ». Agent historique du contrôle social de la sexualité – Foucault identifie la médecine comme productrice majeure de la « *scientia sexualis* », soit « des discours vrais sur le sexe » (2014, p. 90) -, l'Académie de médecine reprend ici quasiment mot pour mot les argumentaires politiques sexistes et hétéronormés s'exprimant contre le texte. Trois mois plus tôt, dans la même émission, la présidente de « La manif pour tous » - mentionnée plus haut - dénonce la réforme en ces termes : « On envisage de priver définitivement des enfants de père ». La figure paternelle est au cœur de la couverture médiatique du 20H, à raison de onze mentions relevées du mot « père » dans ces sujets - en dehors des productions étudiées en amont. « Le droit de l'enfant d'avoir un père » sature la parole des opposants, jusqu'à leur slogan « liberté, égalité, paternité ». A l'image, la symbolique est renforcée, lors des manifestations, par la présence constante de jeunes enfants dans les cortèges, dont les plans serrés foisonnent (voir Illustrations 34, 35, 36 et 37 ci-dessous), bien davantage que ceux des mères lesbiennes au JT.

Illustration 34: « Mobilisation : la marche contre la PMA pour toutes », 06/10/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 35: « Mobilisation : la marche contre la PMA pour toutes », 06/10/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 36: « Manifestation contre la PMA », 19/01/2020, JT de 20H de TF1

Illustration 37: « Manifestation contre la PMA », 19/01/2020, JT de 20H de TF1

c) Invisibles ou clientes : les « fantômes lesbiens » au 20H

Dans ses travaux sur la place des lesbiennes dans le mouvement féministe français des années 1970, Ilana Eloit développe la formule de « fantôme lesbien » (« lesbian ghost »), notamment pour souligner l'invisibilisation des expériences et politiques lesbiennes en son sein, et dans l'histoire qui en est issue (Eloit, 2018; Eloit & Hemmings, 2019). Nous empruntons ici cette

expression, pour ses caractères effacé et inquiétant, afin d'aborder les modalités de visibilité lesbienne dans le traitement par le 20H des débats autour de la « PMA pour toutes ».

Au sens de Nancy Fraser, l'espace public se conçoit comme « des arènes où se forment et s'expriment les identités sociales » (2001, p. 140), reflet d'une structure inégalitaire où tous les acteurs ne disposent pas d'un égal accès à la publicité médiatique. Dans cette perspective, les lesbiennes apparaissent du côté des « contre-publics subalternes » tels qu'identifiés par la philosophe (Fraser, 2001, p. 142), soit en dehors *du* public bourgeois dominant, en contestant les normes, et ainsi exclus d'emblée historiquement de la sphère publique officielle. Dans la lignée de ces travaux, Maxime Cervulle observe « la sexualisation normative de l'espace public », soulignant « le double binarisme sexué et sexuel [qui] régule à la fois la représentation des intérêts et la participation » en son sein (2014, p. 148). Ces dynamiques biopolitiques genrées maintiennent les maternités lesbiennes aux frontières de la visibilité collective, comme nous en avons esquisser les contours plus haut – notamment à travers l'observation de leurs « visages ».

Cette étude de cas paraît en effet significative des tendances dégagées en amont, à travers l'analyse de nos indicateurs. Sur les 28 minutes et 17 secondes considérées ici, nous ne recensons qu'1 minute et 42 secondes de visibilité lesbienne à l'écran – 11 personnes -, et 34 secondes de temps de parole – 2 personnes. Absent du commentaire journalistique, le terme « lesbienne » est formulé une unique fois en plateau - « couples de lesbiennes » -, tout comme le mot « lesbiens » - « couples lesbiens » -, dilués dans le vocable « couple de femmes » privilégié par le JT – 9 mentions -, lorsque les lesbiennes sont mentionnées. Au global, leur visibilité dans la couverture de la « PMA pour toutes » par le 20H se résume à trois cas de figure dans notre corpus.

L'écrasante majorité consiste en des archives d'illustration, reprises dans de nombreux sujets, donnant à voir deux femmes anonymes qui formeraient un couple (voir Illustrations 38, 39 et 40 ci-dessous). Le mécanisme suppose une identification de ces personnes comme lesbiennes par le téléspectateur, sans l'indiquer. Sur ces images très semblables, les visages sont cachés, les corps filmés de dos ou morcelés. On devine deux femmes qui se baladent avec une poussette, aucune marque d'affection entre elles n'étant relevée. Nous reviendrons en détail sur ces procédés télévisuels stéréotypés dans la deuxième partie de nos travaux. Ajoutons une variante de ce premier mode de représentation lesbienne concernant la « PMA pour toutes », qui réside dans des infographies figuratives anonymes – deux dans ce corpus restreint. Dans celles-ci, la catégorie « lesbiennes », dont il est alors implicitement question au JT, est illustrée par des images graphiques génériques – type pictogramme (voir Illustration 41 ci-dessous), ou conçue à partir d'une banque d'images (voir Illustration 42 ci-dessous) -, appuyant le propos journalistique.

Illustration 38: « PMA pour toutes : une loi cet automne », 12/06/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 39: « PMA pour toutes : une loi cet automne », 12/06/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 40: « PMA pour toutes : une loi cet automne », 12/06/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 41: « Plateau d'analyse : projet de loi bioéthique », 24/07/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 42: « Loi bioéthique : ce qu'elle va changer », 24/09/2019, JT de 20H de TF1

Un deuxième traitement donne des visages et la parole à des lesbiennes, sans pour autant les qualifier, même avec euphémisme. Dans un reportage du 12 juin 2019 - « PMA pour toutes : une loi cet automne » -, la « déléguée famille à la Fédération Inter-LGBT » est interviewée pour défendre la réforme (voir Illustrations 43 et 44 ci-dessous). Celle-ci est présentée comme une « femme, qui par deux fois a eu recours à une PMA en Belgique ». La structure qu'elle représente, ainsi qu'un tel parcours, nous invite à considérer qu'elle puisse être lesbienne. Toutefois, rien n'en est dit au 20H, laissant planer un « présupposé d'hétérosexualité » sur l'intervenante (Fraïssé & Barrientos, 2016). Dans le sillage des théorisations de Gregory M. Herek, Christèle Fraïssé et Jaime Barrientos conçoivent ce postulat commun, selon lequel « toute personne est a priori hétérosexuelle » (2016, p. 135), comme facteur majeur d'invisibilisation des LGBT+, constitutif du « stigmate sexuel » déjà abordé (Herek, 2007).

Illustration 43: « PMA pour toutes : une loi cet automne », 12/06/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 44: « PMA pour toutes : une loi cet automne », 12/06/2019, JT de 20H de TF1

Le téléspectateur ne s'y trompera pas en voyant deux jeunes femmes s'embrasser dans le reportage du 19 janvier 2020 - « Manifestation contre la PMA » -, bien que ce baiser n'arrive qu'à l'ultime seconde d'une scène de violence. Dans cette couverture d'une manifestation contre le texte, un couple lesbien apparaît à la fin du reportage, dans une séquence commentée par la phrase suivante : « Aucun débordement, malgré la présence de quelques militants pro-PMA pour toutes » (voir Illustration 45 ci-dessous). Soulignons ici l'emploi du masculin, tout comme le fait que l'opposition au projet ne soit à l'inverse jamais attribuée à une forme de militantisme. S'en suit un

échange violent entre l'une de ces « militants », aux côtés de sa compagne, et un manifestant menaçant - « trouvez-vous un homme pour vous faire un enfant » (voir Illustrations 46 et 47 ci-dessous). Aucun commentaire journalistique ne qualifie ni ces propos, ni le couple. Les lesbiennes n'apparaissent ici que comme un élément annexe au sujet traité, quasiment hors-champ, quand bien même il est question de l'ouverture d'un nouveau droit à leur égard.

Illustration 45: « Manifestation contre la PMA », 19/01/2020, JT de 20H de TF1

Illustration 46: « Manifestation contre la PMA », 19/01/2020, JT de 20H de TF1

Illustration 47: « Manifestation contre la PMA », 19/01/2020, JT de 20H de TF1

Dans l'intégralité de la couverture des débats par le 20H, un unique reportage est dédié aux femmes concernées par le projet de loi, dont un couple lesbien. Le 24 septembre 2019, plus d'un an et demi avant le vote définitif, 3 minutes et 35 secondes du JT sont consacrées à des Françaises menant un parcours PMA en Espagne - « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne ». Ce cas exceptionnel dans notre étude apparaît toutefois très peu centré sur l'expérience lesbienne – ou féminine d'une manière générale -, déployant une approche mercantile, tendant à présenter la PMA sous le seul prisme d'une pratique commerciale. Une perspective fortement mobilisée là encore dans les « fantasmes » conservateurs développés depuis la diffusion de ces techniques (Duby et al., 2002, p. 721), et qui constitue le troisième mode de visibilité lesbienne observé.

Le seul reportage de notre corpus impliquant des femmes visées par la réforme joue des ressorts de ce que nous pourrions qualifier de rhétorique de la « clientèle » PMA. S'il met en scène des lesbiennes, en les présentant comme telles - « Mariées depuis un an, Émeline et Marine ont décidé de franchir un cap » (voir Illustrations 48 et 49 ci-dessous) -, l'intégralité du sujet traite du caractère marchand de la démarche à laquelle elles ont recours en Espagne – « eldorado de la procréation », « investissement rentable », « manne financière ». La séquence d'accroche autour de l'accueil du couple dans une clinique (voir Illustrations 50, 51 et 52 ci-dessous) insiste sur le « confort » proposé aux « patients » par ces « offres commerciales » - « digne d'un hôtel cinq étoile », « chambre avec climatisation, décoration moderne ». Un choix éditorial qui interroge, en considérant les multiples « risques (légaux, médicaux, sociaux) » que rencontrent dans les faits les femmes en parcours PMA à l'étranger (Rozée & De La Rochebrochard, 2023, p. 56). L'unique

temps de parole du couple lesbien porte en ce sens sur les sommes dépensées dans leur démarche, et n'est accordé qu'à celle qui portera l'enfant - reflet de la « fonction cardinale de l'accouchement dans la construction de la maternité » (Brunet, 2020, p. 17). Notons que celle-ci ne dispose que d'un prénom et un statut de « patiente » en tant que source (voir Illustration 53 ci-dessous), aucun autre aspect que la dimension pécuniaire n'étant abordé dans leurs propos.

Illustration 48: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 49: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 50: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 51: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 52: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 53: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1

Au-delà des interviews des opposants, cette thématique de la « marchandisation » de la procréation peut être mise en évidence à plusieurs autres reprises dans cet échantillon, au sein même du vocable journalistique. Le plateau d'analyse du 24 juillet 2019 – « Projet de loi bioéthique » - évoque par exemple les « dérives potentielles » de ces techniques, convoquant encore une fois la GPA (voir Illustration 54 ci-dessous), ou précisant qu'il sera « impossible de choisir la couleur des yeux ou le sexe de son enfant » après la loi. Sur un mode semblable, une séquence importante du long format sur l'anonymat des dons, tournée au Danemark, présente une banque de sperme

« comme un magasin, dans lequel vous choisissez le produit qui vous correspond le plus », grâce aux fiches détaillées des donneurs (voir Illustrations 55 et 56 ci-dessous). Autant d'éléments qui rappellent les argumentaires conservateurs de « dérive dystopique » (Rozée & De La Rochebrochard, 2023, p. 50), au cœur des discours biopolitiques, garants du modèle traditionnel hétéronormé. La « déconnexion sexualité-procréation » (Joos de ter Beerst, 2022, paragr. 13), fait social en pratique depuis des décennies, semble en définitive nécessairement suspecte au JT.

Illustration 54: « Plateau d'analyse : projet de loi bioéthique », 24/07/2019, JT de 20H de TF1

Illustration 55: « Dons de sperme : faut-il lever l'anonymat ? », 14/09/2019, JT de 20H de TF1

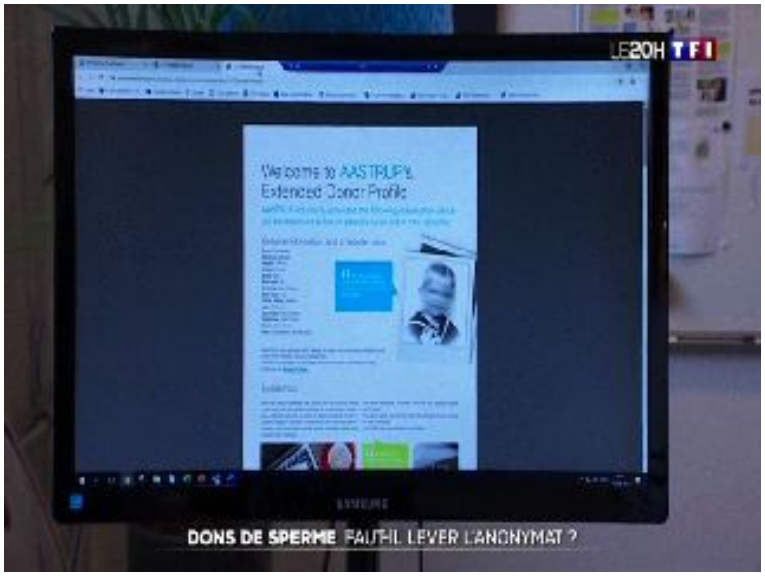

Illustration 56: « Dons de sperme : faut-il lever l'anonymat ? », 14/09/2019, JT de 20H de TF1

3) Conclusion partielle

Au terme de cette étude, les conclusions de Marie-Anne Paveau nous éclairent à nouveau : « Parler à la place de celleux qui sont opprimé.e.s, c'est accomplir un triple geste : s'approprier leur point de vue subjectif, les destituer de leur possibilité de s'interpréter elleux-mêmes et produire des signes de domination voire d'oppression » (2017, p. 154). Saturés par des logiques conservatrices, les débats autour de la « PMA pour toutes » sont au cœur d'enjeux de bio-pouvoir, dont le JT se nourrit et qu'il alimente en retour, laissant très peu d'espace aux sexualités débordant de « la vérité réglée » hétéronormative (Foucault, 2014, p. 92-93). Il apparaît ainsi nettement que les lesbiennes ne sont ni les plus visibles, ni les plus sollicitées au 20H pour traiter des sujets qui les concernent pourtant directement. En écho à nouveau aux travaux de Maxime Cervulle, cité aux prémisses de cette première partie, « les intérêts des lesbiennes ne sont présentés qu'au travers d'un miroir déformant, androcentrique et ignorant largement leurs expériences concrètes d'insémination à l'étranger » (2014, p. 148).

Pour reprendre les propos de Foucault, en tant que pouvoir sur les corps - et ici la procréation -, le discours bio-politique dominant « a à qualifier, à mesurer, à apprécier, plutôt qu'à se manifester dans son éclat meurtrier ; il n'a pas à tracer la ligne qui sépare, des sujets obéissants, les ennemis du souverain ; il opère des distributions autour de la norme » (2014, p. 189-190). Aussi, l'invisibilisation des lesbiennes émerge de choix éditoriaux hiérarchisés, basés sur les normes rigides d'un gouvernement des corps traditionnel, comme leur représentation. Dans ce cadre, les

figures paternelle et des enfants en détresse semblent être les totems de « l'ordre symbolique phallique » (Bonnet, 2004, p. 119), menacé par les maternités lesbiennes, écartées ou disqualifiées. Ce constat normatif se confirme dans le traitement du sujet par l'émission au-delà de notre période d'étude. En effet, si plusieurs reportages sont consacrés à la PMA après 2021, ceux-ci s'inscrivent exclusivement dans des configurations hétérosexuelles.

Conclusion de la Partie 1

Le processus d'invisibilisation des lesbiennes au JT se manifeste dans des mécanismes protéiformes, sous les effets conjugués de logiques propres au média grand public étudié, amplifiant des rapports de pouvoir genrés et hétéronormés.

Dans cette première partie, nous avons notamment observé la « neutralisation » massive du lesbianisme, imprimée dans des pratiques journalistiques tant sémantiques que relatives à l'image. L'effacement lesbien au 20H passe ainsi par sa large désincarnation, sous les régimes de l'absence, l'anonymat ou le générique, les « fantômes lesbiens » (Eloit, 2018) hantant le JT essentiellement sur un mode suggestif. Dans ce cadre, les lesbiennes font l'objet d'une double invisibilisation, ou double stigmate : en tant que non-hétérosexuelles, mais également en tant que membres de la catégorie « femmes » (Wittig, 2018). Dès lors, de nettes dynamiques genrées distinguent leur traitement de celui des gays, culminantes dans la parole qui leur est offerte, et diluant plus globalement le lesbianisme derrière le « masculin neutre » de l'homosexualité – ou, pour reprendre une formule d'Hélène Joly, « dans l'arc-en-ciel LGBT » (2011, p. 45). A la jonction de ces multiples dominations, la visibilité des lesbiennes s'avère quasiment impossible dans la couverture médiatique des sujets qui les concernent spécifiquement, comme lors des débats sur la « PMA pour toutes ». Leur agentivité (Butler, 2004), lorsqu'elle est envisageable, reste nécessairement inscrite dans les grilles normatives que leur imposent les dispositifs journalistiques, formatés par celles-ci et qu'ils co-construisent en retour.

A l'issue de ces premiers résultats, un certain nombre d'ambivalences se dessinent, structurant l'invisibilisation lesbienne au 20H. Ces contradictions résident le plus distinctement dans l'association médiatique du cadre conjugal et de la parentalité aux lesbiennes. Si ces thématiques régulatrices constituent les fenêtres de visibilité premières des lesbiennes – pensons au vocable qui leur est associé ou à leur mobilisation en tant que sources par exemple -, ces sujets sont également les plus enclins à les effacer. Non pas seulement en tant qu'ils désamorcent la charge subversive du lesbianisme au JT (Moreau, 2007) – moulant celui-ci dans des institutions

majoritaires -, mais plus discrètement, en ce que l'appréhension journalistique des sphères intimes censure davantage la visibilité lesbienne que dans d'autres registres – pensons à la disparition alors des « visages » lesbiens, ou à leur place dans les débats autour de la PMA. En ce sens, l'exigence de « donner à voir » (Taranger, 1997, p. 24) de l'information télévisuelle semble buter sur la représentation concrète des lesbiennes, soit la matérialisation médiatique du lesbianisme, en tant qu'identité en dehors de l'hétérosexualité (Wittig, 2018), dans les cadres significatifs de la vie privée.

Cette ambiguïté structurelle entre intimité et publicité semble cristalliser les enjeux de la double appartenance lesbienne – femme non-hétérosexuelle -, conditionnant en des points parfois contraires leur visibilité au JT. Nous tâcherons dans la deuxième partie de nos travaux de creuser les contours de ces modalités, en concentrant notre attention sur les processus de stéréotypage des lesbiennes à l'œuvre au 20H.

Partie 2 – Stéréotypage : Les cadres limités des représentations lesbiennes au JT

Introduction

Cadre théorique et hypothèse de recherche

Notre appréhension du monde est largement régie par des stéréotypes, entendus comme des images simplifiées du réel, préconçues par une culture donnée (Lippmann, 1922). Les sciences de la communication étudient ces enjeux, soulignant que « le stéréotypage, processus de figement représentationnel dont le stéréotype est le produit, semble être un processus sociocognitif inéluctable au sein des communautés humaines » (Boyer, 2019, p. 71).

Dès leur émergence dans les années 1970, les travaux féministes se sont intéressés à la circulation des stéréotypes sexués (Gianini Belotti, 1974). Historiquement, la démarche première des études de genre est de déconstruire « les visions essentialistes de la différence des sexes, qui consistent à attribuer des caractéristiques immuables aux femmes et aux hommes en fonction, le plus souvent, de leurs caractéristiques biologiques » (Bereni et al., 2020, p. 5). C'est en ce sens que Monique Wittig écrit « la-femme », explicitant le caractère mythologique d'une catégorie qu'elle remet en question - « car la-femme n'a de sens que dans les systèmes de pensée et les systèmes économiques hétérosexuels » (2018, p. 77). Dans l'*Encyclopédie critique du genre* (Rennes, 2021), le stéréotype est convoqué pour explorer des objets de recherche aussi divers que le vêtement, la race, la musique, le langage, la pornographie, les violences, la justice, la technologie, la littérature, le handicap, la danse. La mobilisation de ce concept apparaît incontournable dans ce cadre théorique, en ce qu'il éclaire les rapports de domination dans leur transversalité.

A cet égard, les médias sont conçus comme de puissants agents de diffusion et de construction de ces représentations sociales (Boyer & Alén Garabato, 2007), celles-ci s'inscrivant dans les normes discursives de l'écriture journalistique (Ringoot, 2014). Dans ses travaux pionniers sur la presse, Marie-Joseph Bertini dégage cinq « Figures de la Femme » dans les publications nationales – la *Pasionaria*, l'*Egérie*, la *Muse*, la *Madone* et la *Mère –,* décrivant ces images figées comme « les frontières invisibles des femmes » (2002, p. 19). Analysant la médiatisation du 8 mars, Marlène Coulomb-Gully met en évidence leur « pouvoir de prescription », observant les stéréotypes

« comme autant de messages subliminaux assurant la pérennité des jeux de rôle sociaux où hommes et femmes sont affectés à des fonctions spécifiques » (2007, p. 9-10). A la lumière de ces apports, le stéréotypage est l'expression de rapports de domination, qui influencent la fabrique même de l'information (Damian-Gaillard et al., 2021), et peuvent prendre des formes multiples : « explicites, contournés, dénoncés, rejetés dans un discours extérieur (cité ou rapporté) sans être questionnés, présentés comme inversés mais de manière ironique, contradictoires du point de vue des systèmes sémiotiques » (Julliard & Olivesi, 2011, paragr. 2).

Dans un contexte « hétérocentré », les minorités sexuelles font particulièrement l'objet de représentations figées (Gavillet, 2004). La banalisation médiatique de l'homosexualité, depuis les années 1990, s'est traduite par « une mise en norme (…) de ce qu''est' un gay ou une lesbienne », complexifiant la socialisation des jeunes LGBT+, à travers des figures stéréotypées (Durand, 2019, paragr. 2). Parmi elles, la *butch* ou « lesbienne masculine » (Lemoine & Renard, 2023) reste structurellement associée au lesbianisme, bien que souvent dépeinte comme repoussoir au sein même de la communauté (Perrin & Chetcuti, 2002). A l'inverse, comme mentionné, Emilie Moreau observe un phénomène de « 'désubversification' » à l'œuvre dans les magazines d'information français, les lesbiennes retrouvant « un statut de 'femme' aux yeux de la société » (2007, p. 230-231) sous l'effet d'une focalisation sur leur maternité. Aussi, son étude interroge la naissance d'un nouveau stéréotype, celui de la « lesbienne mère », que nous questionnerons dans notre analyse.

Dans le prolongement de ces travaux, et de notre première hypothèse de recherche, nous postulons ainsi le stéréotypage des lesbiennes dans leurs représentations au JT de 20H de TF1, processus médiatique révélateur et opérateur de rapports de domination hétéronormée et genrée (De Lauretis, 2007).

Méthodologie

Investiguer les mécanismes de stéréotypage s'avère autrement plus complexe que l'invisibilisation des lesbiennes au JT. La vérification de cette deuxième hypothèse de recherche implique sa déclinaison en un ensemble d'indicateurs plus varié, exigeant davantage de partis pris, face à l'ampleur des possibles en la matière. Comme pour notre première partie, leur construction s'est appuyée sur des apports théoriques, en parallèle de visionnages de notre corpus.

Notre démarche a d'abord consisté à établir une liste de tous les éléments, potentiellement observables, qui nous semblaient pertinents pour répondre à notre interrogation postulant une

représentation stéréotypée des lesbiennes, selon deux questionnements principaux : qui sont les lesbiennes visibles et comment sont-elles présentées ? Les données signifiantes selon nous à ces égards ont été identifiées, à la lumière de notre cadrage en études de genre (indicateurs relatifs au couple ou aux enfants par exemple), comme des logiques propres aux productions journalistiques télévisuelles (commentaire, séquences, cadres d'apparition, etc.). Sous ces prismes, et en écho à notre première hypothèse, notre ambition réside dans l'analyse concrète des conditions d'accès à la visibilité médiatique des lesbiennes au JT – ou pour reprendre nos questions initiales : qui peut apparaître, et de quelles manières, en tant que lesbienne au 20H ? Les indicateurs retenus sont exposés ci-après sous la forme de deux sous-parties, la première consacrée au profil des lesbiennes bénéficiant d'une visibilité médiatique, la deuxième dédiée à leur mise en scène journalistique. Soulignons une nouvelle fois que l'intégralité de ces données a également été collectée pour les gays.

Quatre indicateurs principaux sont regroupés sous l'appellation de « profil » des lesbiennes observées au 20H. En nous appuyant sur le dictionnaire *Larousse*, nous entendons par profil un ensemble de caractéristiques définissant, à un moment donné, « les lesbiennes » en tant que catégorie, ou plutôt à nouveau leurs « avatars télévisuels » (Macé, 2006, p. 8). Dans *La société et son double*, Eric Macé théorise ce concept des représentations médiatiques, comme inscrites dans un monde social autonome déployé par le média, « extrêmement significatif des rapports de pouvoir et des visions du monde propres aux sociétés occidentales du début du XXIe siècle » (2006, p. 14). En nous inspirant de ces travaux, nous avons systématiquement relevé les indicateurs suivants : les éléments d'information personnels relatifs aux lesbiennes délivrés par le JT, leur présence seule ou en couple, l'observation de marques d'affection visibles le cas échéant, et la présence ou non d'enfant(s) à leurs côtés. Dans le cadre sociétal qui est le nôtre – soit « les sociétés occidentales du début du XXIe siècle » -, et nous appuyant sur nos visionnages, ces données nous semblent représentatives de l'essentiel de la « définition sociale » (Guillaumin, 2016) attribuée aux lesbiennes dans leur médiatisation – identité, statuts conjugal et parental -, les marques d'affection s'inscrivant davantage dans l'analyse des modalités de cette visibilité.

Si nous expliciterons l'intérêt de chacun de ces indicateurs dans leur étude respective ci-après, précisons d'emblée que leur choix a été guidé, au-delà du temps imparti pour la réalisation de ce mémoire – et donc la limitation de leur nombre -, par leur caractère « observable, dénombrable » ou objectivable (Bonville, 2006, p. 68). En effet, plusieurs éléments initialement envisagés pour décliner le « profil » des lesbiennes ont été écartés au cours de notre travail, jugés moins pertinents en la matière que les critères présentés ci-dessus. A titre d'exemple, les recensements relatifs à

l'âge, aux catégories socio-professionnelles, ou encore aux milieux urbains ou ruraux associés aux lesbiennes au 20H, ont été abandonnés. Ces données nous sont apparues comme relevant d'une trop grande subjectivité dans notre étude pour figurer dans notre grille d'analyse, notamment devant le manque d'information les concernant au JT. Autrement dit, l'absence d'éléments clairement énoncés via le dispositif télévisuel (commentaire, bandeaux titres etc.) sur ces différents indicateurs socio-démographiques, nous contraignait à déduire, sur la base de l'aspect physique, du contexte, ou des modalités de prise de parole d'une personne, une tranche d'âge, un milieu professionnel, etc. Nous estimons le caractère fondamentalement partial de telles conclusions, ne pouvant exclure l'effet de nos propres idées reçues, incompatible avec la démarche scientifique qui est la nôtre. Selon celle-ci, pour reprendre les propos de Jean de Bonville : « Les indicateurs sont des signes décelables dans les messages et que plusieurs analystes sont susceptibles d'interpréter de la même manière, c'est-à-dire d'y reconnaître la manifestation d'une même catégorie » (2006, p. 163). Ajoutons enfin que la prise en compte de critères ethno-raciaux n'a pas non plus été retenue, en raison de la subjectivité évoquée que peuvent impliquer ces observations, mais surtout du caractère hégémonique de la blanchité des lesbiennes recensées au 20H – comme l'écrasante majorité des personnes qui y sont visibles globalement. Il nous importe de souligner que ce constat met nettement en évidence des rapports de domination, que nous n'aurons néanmoins pas l'opportunité d'explorer davantage dans ces travaux.

La mise en scène des lesbiennes au JT est traduite en trois indicateurs, là encore systématiquement observés dans notre corpus : le bénéfice par les lesbiennes d'une séquence dans les reportages du 20H, leurs cadres d'apparition – en séquence et en dehors -, et la présence ou non d'enfant(s) au cours des séquences qui leur sont consacrées. La répétition de ce dernier critère relatif aux enfants, abordé par ailleurs dans le cadre de leur « profil », est justifiée par une approche distincte ici, s'inscrivant dans des formes de scénarisation spécifiques. En d'autres termes, l'association globale de la catégorie « lesbiennes » à la parentalité sera investiguée dans leur profil, tandis que le poids des enfant(s) en séquence nous renseignera sur leurs modalités de mise en scène, dans le cadre d'une personnalisation de l'information à leur endroit. Ces objectifs sont éclairés dans nos analyses, donnant à voir des résultats différenciés entre ces deux critères, du point de vue du genre comme de leur proportion.

Si le genre se construit dans des performances répétées (Butler, 2006), nous étudions sur le même mode itératif le stéréotypage des lesbiennes au JT. L'examen méthodique de ces indicateurs, sur 11 heures et 27 minutes d'antenne en vingt-cinq ans d'édition, nous permet d'observer « les images courantes » associées à nos sujets, susceptibles de renforcer un « marquage » stéréotypique

les concernant (Brekhus, 2005, p. 251). Ces analyses sont approfondies par deux études de cas, issues de nos échantillons thématiques sur le PACS et le mariage, qui explorent en détail deux « Figures » (Bertini, 2002, p. 21) lesbiennes largement observées dans notre recherche. Une méthodologie propre à chaque indicateur et étude de cas sera développée dans leurs sous-parties dédiées.

Chapitre 1 : Assignations et lisibilité lesbiennes

A - La modélisation intelligible du lesbianisme au 20H

1) Intérêt des indicateurs

Dans ses travaux sur la visibilité des personnes trans à la télévision française, Karine Espineira s'appuie sur la notion de « modélisation » pour décrire les représentations médiatiques hégémoniques qui leur sont attribuées – soit, « un certain modèle trans : hétérocentré, '*glamour*' ou '*freak*' » (2015, p. 12). S'inscrivant dans le cadre théorique des études culturelles, notamment des apports de Stuart Hall (2017), la sociologue soutient que « les figures archétypales sont les produits d'une connotation aussi bien sociale que médiatique » (Espineira, 2015, p. 12). Ces perspectives trouvent un large écho dans le champ des études trans et des médias, au-delà de la sphère universitaire française.

Au Québec, Valérie Yanick analyse le rôle des instances médiatiques comme « catalyseurs du débat public sur la diversité de genre » (2020, p. 72), soulignant « l'invisibilité de certaines réalités sociales, dont les réalités trans, au sein des 'récits officiels' » (2020, p. 73). Son approche mobilise sous un autre prisme le concept d'« *oversight* », théorisé par Viviane Namaste, pour exposer les angles morts de la recherche féministe, notamment à l'égard des identités trans. Cette approche par l'« omission » ou l'« oubli » - traductions d'*oversight* -, nous semble pertinente pour appréhender les caractéristiques définissant les lesbiennes propres à apparaître au JT de 20H.

Ces apports entrent en effet en résonance avec les contributions évoquées en amont autour de l'« homonormativité » (Duggan, 2003), dont Emilie Marolleau (2015) explore les contours concernant les lesbiennes. Sa thèse sur leurs représentations dans les fictions américaines démontre la « visibilité négociée des lesbiennes » dans les médias (Marolleau, 2015, p. 199), diffusant « une

image aseptisée du lesbianisme » (Marolleau, 2015, p. 222), autrement dit « de nouvelles normes et nouveaux stéréotypes qui définissent la visibilité des lesbiennes », souvent à travers les matrices du mariage et des enfants (Marolleau, 2015, p. 23). Aussi, dans le sillage de ces travaux, et pour reprendre les propos d'Espineira, si les « réductions » médiatiques visent à « rendre accessibles et intelligibles les identités alternatives » (2015, p. 26), les indicateurs considérés ci-après pour investiguer le profil des lesbiennes au JT relèvent essentiellement d'un cadre normatif hétérocentré – entre autres, relatifs au couple ou à la parentalité -, afin d'appréhender ces processus de stéréotypage.

2) Méthodologie

L'observation des quatre indicateurs relatifs au profil des lesbiennes au JT se base sur le recensement des lesbiennes visibles, telles qu'identifiées précédemment dans notre recherche.

Les éléments d'information personnels les concernant correspondent à des indications qui leur sont directement associées par le commentaire journalistique. Celles-ci ont été systématiquement relevées dans notre grille d'analyse, et classées en quatre catégories, équivalant aux mentions les plus fréquentes : prénom, nom, ancienneté du couple, et enfant(s) ou désir d'enfant(s) – présentées ici sans ordre significatif. Ajoutons que trois autres types d'information ont été recensés – les mentions de l'âge, de la profession et du lieu de résidence -, sans faire l'objet d'une analyse ici, devant leur trop faible occurrence – en écho à nos observations méthodologiques en préambule de cette deuxième partie.

Le comptage de la présence lesbienne seule ou en couple, comme pour le lesbianisme en général dans les sujets du JT, repose sur une part d'hypothétique néanmoins encadrée. En effet, l'explicitation des relations qui lient les lesbiennes observées est rarement opérée par le 20H, comme nous avons pu le constater en explorant leurs désignations. Aussi, nous avons fait le choix de suivre le protocole de classification suivant : sont considérées comme « seules », les lesbiennes apparaissant de manière isolée au JT, ou aux côtés d'un homme, ou dans le cadre d'un groupe de plus de deux personnes – femmes et/ou hommes (dans l'ordre, voir Illustrations 57, 58 et 59 ci-dessous). En creux, sont considérées comme « en couple », les lesbiennes apparaissant à deux, formant un binôme isolé à l'image – par exemple côte-à-côte en interview (voir Illustration 60 ci-dessous). La « solitude » comme le « couple », ainsi définis, n'excluent donc pas la présence d'un ou plusieurs enfant(s) (voir Illustration 61 ci-dessous).

Illustration 57: « Paris : la manifestation contre le mariage pour tous », 13/01/2013, JT de 20H de TF1

Illustration 58: « Gay pride non autorisée à Moscou », 27/05/2006, JT de 20H de TF1

Illustration 59: « La Gay pride 2009 à Paris », 27/06/2009, JT de 20H de TF1

Illustration 60: « Marche des Fiertés : une première en banlieue », 26/06/2021, JT de 20H de TF1

Illustration 61: « Mariage homosexuel portrait couples », 11/09/2012, JT de 20H de TF1

En cas d'identification d'un couple, les marques d'affection sont entendues comme des gestes témoignant d'une proximité entre deux personnes, matérialisée par un contact physique. A titre d'illustration, les plus couramment relevées consistent en des mains liées (voir Illustration 62 ci-dessous), ou autres contacts au niveau de l'épaule ou de la taille (voir Illustrations 63 et 64 ci-dessous), les baisers étant beaucoup plus rares (voir Illustration 65 ci-dessous). L'observation de marques d'affection entre lesbiennes a été systématiquement notée dans notre corpus, par couple – dans notre grille d'analyse, « avec » ou « sans » marque d'affection, sans comptage de leur répétition pour un même couple.

Illustration 62: « Procréation médicalement assistée en Espagne », 15/12/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 63: « Gay Pride 1998 », 20/06/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 64: « Mariages homosexuels au Massachusetts », 16/05/2004, JT de 20H de TF1

Illustration 65: « Le maire de Montpellier se prononce pour le mariage homosexuel », 15/11/2009, JT de 20H de TF1

Enfin, la présence ou non d'enfant(s) aux côtés des lesbiennes visibles a été recensée selon le même mode : exhaustif, et sans décompte du nombre précis d'enfant(s) par personne. Soulignons par ailleurs que cette observation est décorrélée d'éventuelles informations en commentaire relatives à la nature des liens entre les adultes et les enfants – celles-ci étant majoritairement absentes, notamment pour les images d'illustration (voir Illustration 66 ci-dessous).

Illustration 66: « Le mariage homosexuel », 29/06/2012, JT de 20H de TF1

3) Résultats

a) Que sait-on des lesbiennes ? La hiérarchie genrée de l'information

D'une manière générale, les sujets du 20H étudiés sont assez peu pourvoyeurs d'éléments d'information personnels à l'égard des lesbiennes et des gays qui y apparaissent. Ce constat est d'autant plus notable pour les lesbiennes que pour les gays, avec toutefois des distinctions genrées relatives aux types d'indications les plus souvent mentionnées les concernant. Pour reprendre une formule d'Erik Neveu, si la clarté journalistique réside en « un art de la densité digeste » - soit « dire l'essentiel en peu de mots » (2013, p. 76-77) -, il apparaît que « l'important » sur les lesbiennes n'est pas le même que pour les gays. En ce sens, la hiérarchisation de l'information est un autre espace où le genre se déploie (Goffman, 2004).

Ainsi, les informations relatives à l'identité propre des personnes, soit leur prénom et leur nom, sont systématiquement moins attribuées aux lesbiennes. Au global, le commentaire journalistique du JT ne donne un prénom qu'à 12 % d'entre elles, contre 14 % des gays – soit 2 points de pourcentage de différence, pour 62 lesbiennes et 119 gays (voir Graphiques 77 et 78 ci-dessous). Cet écart varie à la marge d'un corpus thématique à un autre, toujours en défaveur des lesbiennes. Dans la couverture du PACS, 7 % d'entre elles ont un prénom contre 12 % des gays - soit 5 lesbiennes et 19 gays (voir Graphiques 79 et 80 ci-dessous). C'est le cas de 11 % d'entre elles sur le mariage, contre 16 % des gays – soit 31 lesbiennes et 72 gays (voir Graphiques 81 et 82 ci-

dessous), 19 % des lesbiennes et 23 % des gays dans le traitement de la PMA – soit 24 lesbiennes et 20 gays (voir Graphiques 83 et 84 ci-dessous). Enfin, 3 points de pourcentage séparent les lesbiennes des gays ayant un prénom au 20H à la marche des fiertés, à hauteur de 5 % d'entre elles et 8 % d'entre eux – soit 9 lesbiennes et 26 gays (voir Graphiques 85 et 86 ci-dessous).

Une distinction plus prononcée se dessine dans la mention de leur nom, là encore dans tous les échantillons. Dans l'intégralité de notre matériau, seules 6 % des lesbiennes visibles disposent d'un nom en commentaire, contre 11 % des gays – soit 5 points de pourcentage d'écart, pour 30 lesbiennes et 99 gays (voir Graphiques 77 et 78 ci-dessous). Ce seuil à 6 % n'est jamais dépassé pour les lesbiennes, les corpus relatifs au PACS, au mariage et à la PMA l'affichant également – soit respectivement 4, 17 et 7 lesbiennes (voir Graphiques 79, 81 et 83 ci-dessous) -, tandis que seules 3 % d'entre elles se voient attribuer un nom à la marche des fiertés – soit 5 lesbiennes (voir Graphique 85 ci-dessous). Ces taux sont toujours plus élevés pour les gays : 11 % d'entre eux ont un nom dans l'échantillon sur le PACS – soit 17 gays -, 13 % sur le mariage – soit 57 gays -, 17 % sur la PMA – soit 15 gays - et 6 % à la marche des fiertés – soit 22 gays (voir Graphiques 80, 82, 84 et 86).

Selon un schéma inverse, nos deux autres catégories d'éléments d'information personnels, liées au couple et à la parentalité, sont globalement davantage délivrées par les journalistes à l'égard des lesbiennes que des gays. A l'échelle de l'intégralité du corpus, ce type d'indications leur est même plus fréquemment attribué qu'un nom – c'est également le cas dans la couverture de la PMA.

Bien que peu fréquente, l'ancienneté de leur couple est évoquée pour 6 % d'entre elles au total, contre 5 % des gays – soit 1 point de pourcentage d'écart, pour 32 lesbiennes et 44 gays (voir Graphiques 77 et 78 ci-dessous). Cette différence, peu significative, se creuse dans certains échantillons. Dans les sujets relatifs au PACS, il s'agit de la première information associée aux lesbiennes – bien que peu nombreuses – équivalent à 9 % d'entre elles, soit 6 lesbiennes, contre 5 % des gays, soit 8 d'entre eux (voir Graphiques 79 et 80 ci-dessous). 5 points de pourcentage distinguent lesbiennes et gays en la matière concernant la PMA, correspondant à 10 % des lesbiennes et 5 % des gays – soit respectivement 12 et 4 personnes (voir Graphiques 83 et 84 ci-dessous). Dans de moindres proportions, l'indicateur apparaît néanmoins plus couramment évoqué à propos des gays pour traiter du mariage – 4 % pour les lesbiennes et 8 % pour les gays, soit respectivement 16 et 34 personnes (voir Graphiques 81 et 82 ci-dessous) -, et la marche des fiertés – aucune lesbienne et 1 % des gays, soit 4 d'entre eux (voir Graphiques 85 et 86 ci-dessous).

L'écart genré le plus marqué réside en effet dans la mention de la parentalité, c'est-à-dire le fait d'évoquer si la personne en question a un ou des enfant(s) et/ou souhaite en avoir. Dans

l'intégralité de notre corpus, le commentaire journalistique fait part de cette information à propos de 9 % des lesbiennes recensées, contre 2 % des gays – soit 7 points de pourcentage de distinction, pour 47 lesbiennes et 21 gays (voir Graphiques 77 et 78 ci-dessous). Au global, il s'agit de la deuxième information la plus courante sur les lesbiennes après leur prénom, tandis que celle-ci est en dernière position à l'égard des gays. Ce contraste est moins fort concernant le mariage – 7 % des lesbiennes et 4 % des gays, soit respectivement 20 et 16 personnes (voir Graphiques 81 et 82 ci-dessous) -, ainsi que la marche des fiertés – 2 % des lesbiennes, soit 4 d'entre elles, et aucune mention gaie (voir Graphiques 85 et 86 ci-dessous). L'échantillon relatif au PACS ne comporte aucune occurrence de cette donnée (voir Graphiques 79 et 80 ci-dessous), en écho à nos développements précédents sur l'évolution des revendications LGBT+ (voir notamment étude de cas sur « la marche des fiertés »). Dans ce cadre, les sujets traitant de la PMA – incluant également, rappelons-le, la thématique mixte de l'« homoparentalité » - atteignent des sommets, un quart des lesbiennes se voyant attribuer cette information, contre 9 % des gays – équivalant à 31 lesbiennes et 9 gays (voir Graphiques 83 et 84 ci-dessous). Si ce phénomène s'explique en partie par la prépondérance de la thématique de la PMA dans ce matériau, soulignons que la mention de la maternité ou désir d'enfant(s) des lesbiennes apparaît plus fréquente en commentaire dans ce corpus que leur propre prénom – 25 % des lesbiennes voient leur parentalité (ou non) renseignée, tandis que 19 % d'entre elles ont un prénom.

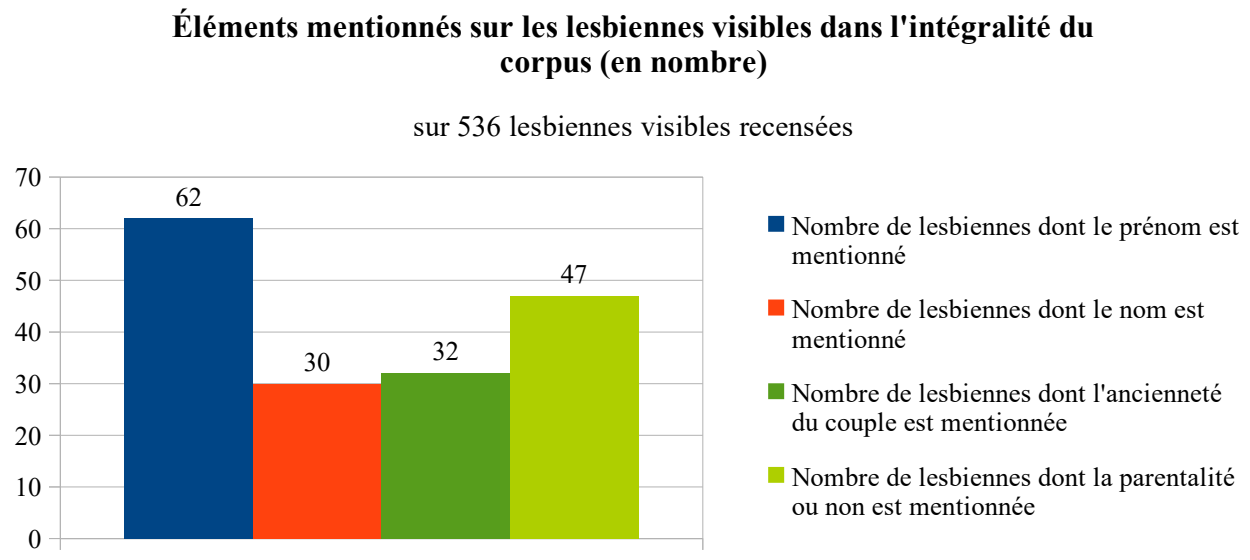

Graphique 77: Éléments mentionnés sur les lesbiennes visibles dans l'intégralité du corpus (en nombre)

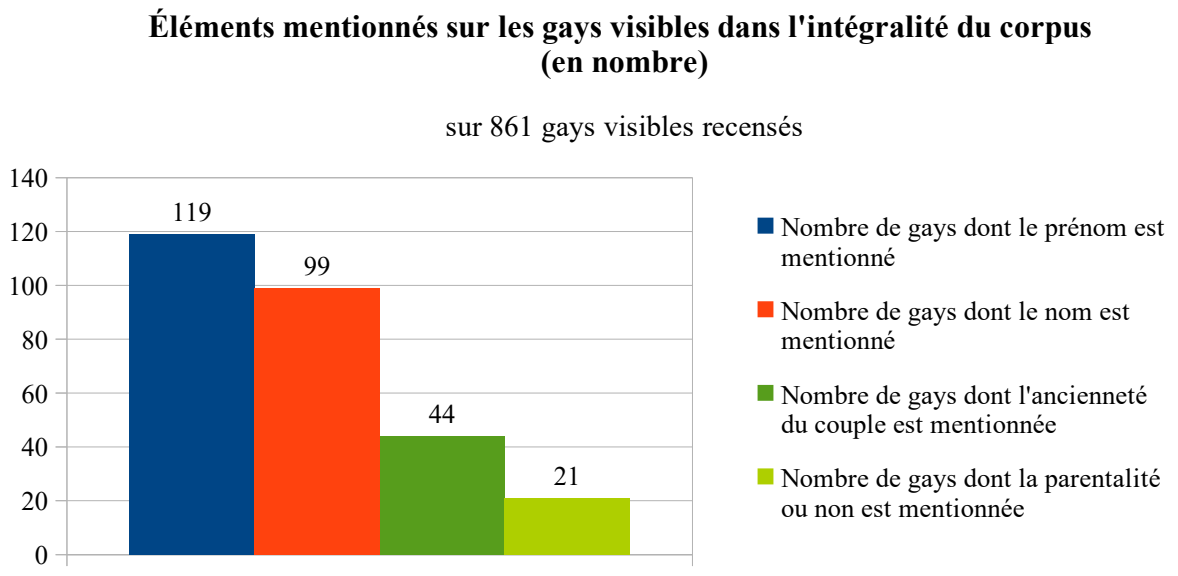

Graphique 78: Éléments mentionnés sur les gays visibles dans l'intégralité du corpus (en nombre)

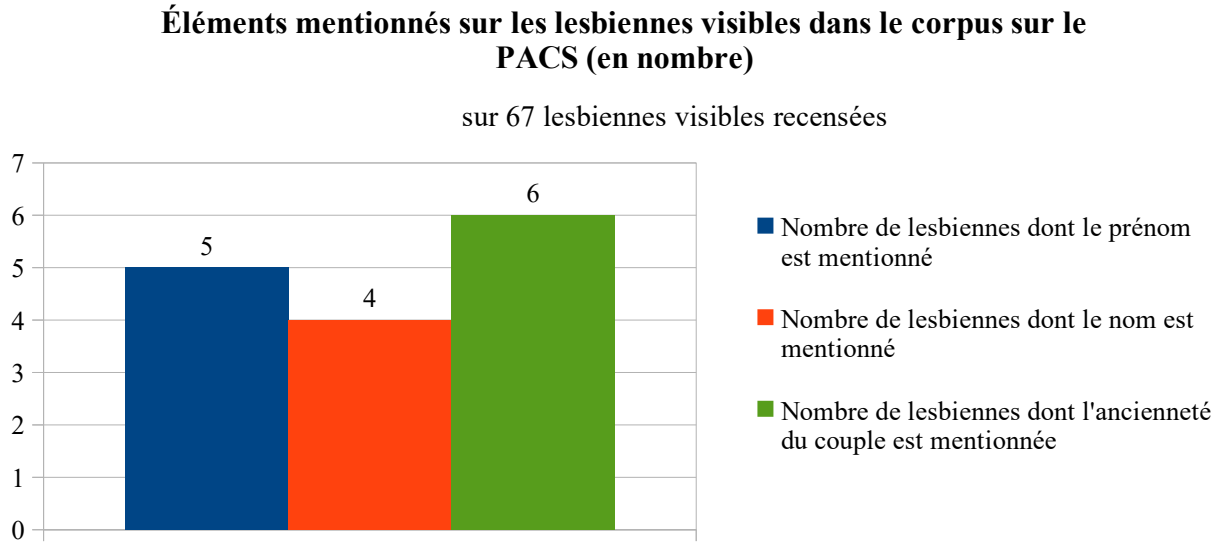

Graphique 79: Éléments mentionnés sur les lesbiennes visibles dans le corpus sur le PACS (en nombre)

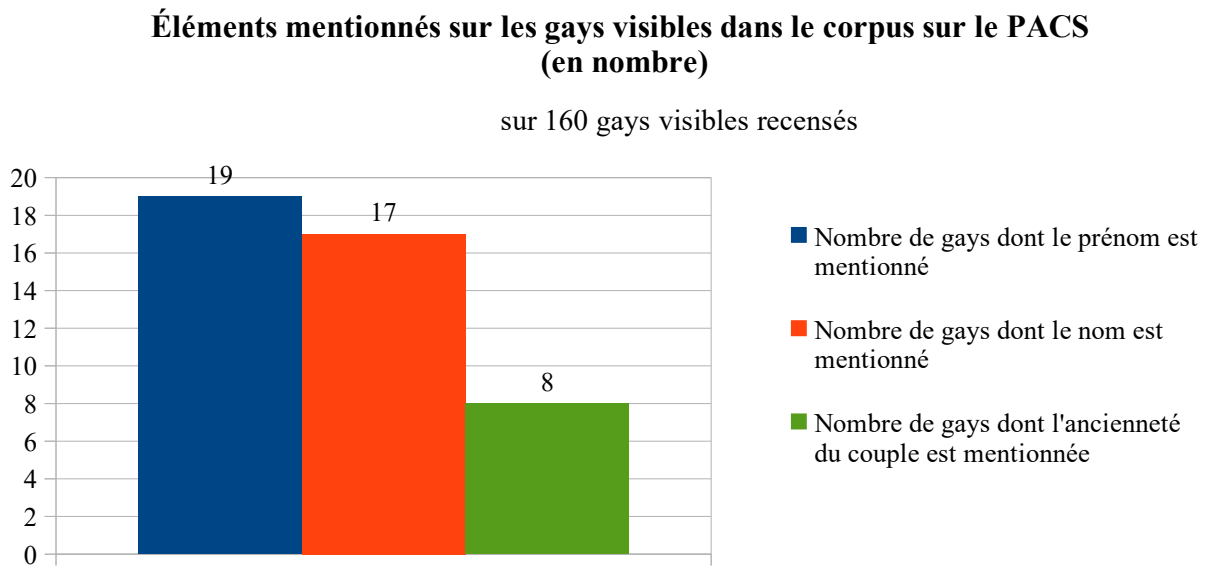

Graphique 80: Éléments mentionnés sur les gays visibles dans le corpus sur le PACS (en nombre)

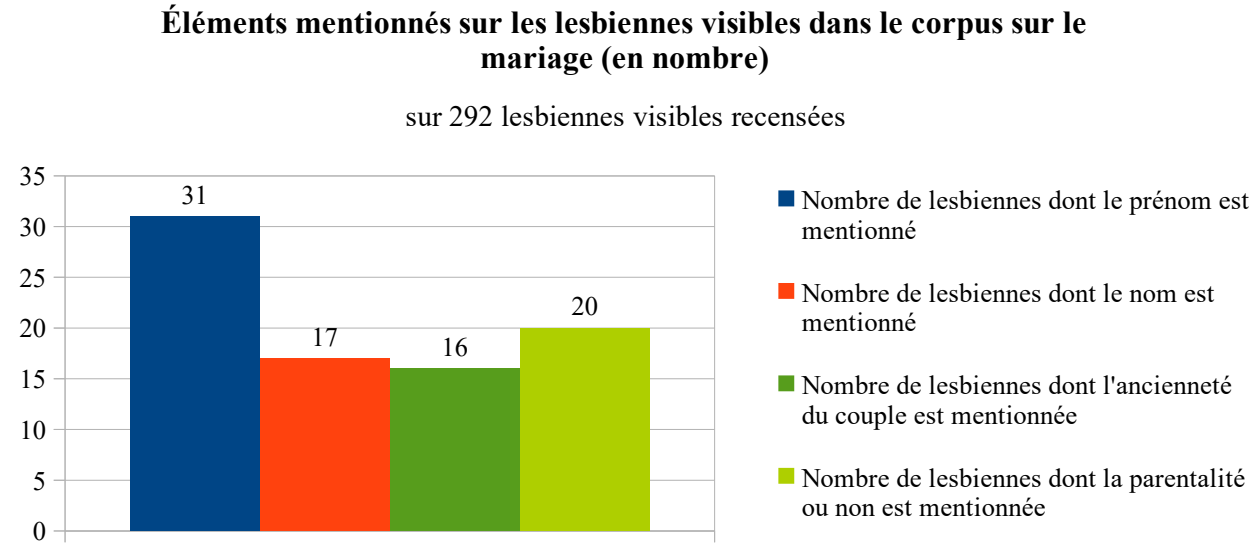

Graphique 81: Éléments mentionnés sur les lesbiennes visibles dans le corpus sur le mariage (en nombre)

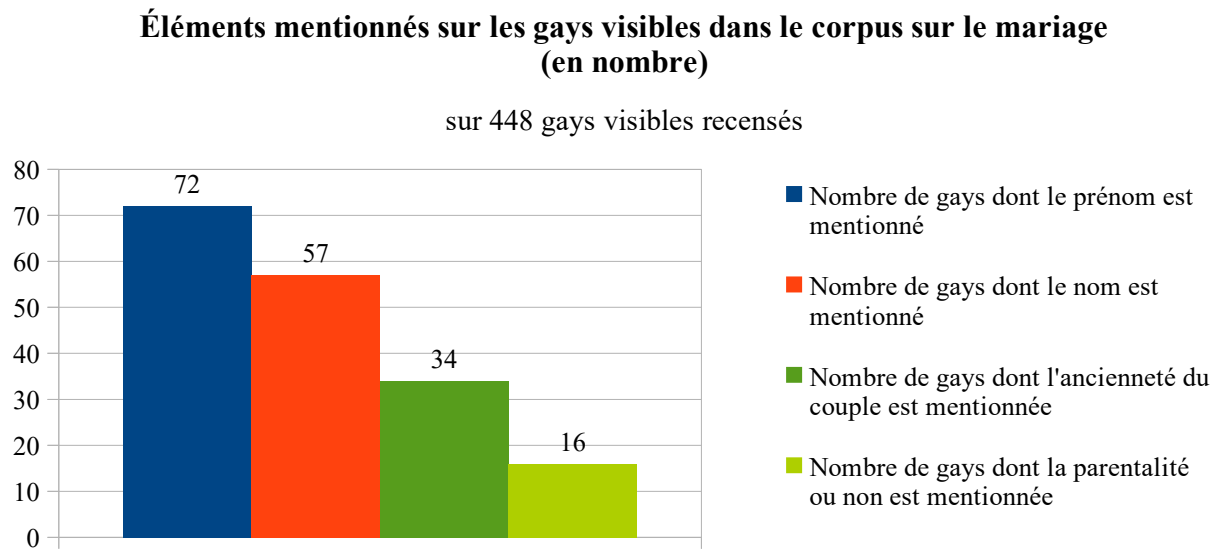

Graphique 82: Éléments mentionnés sur les gays visibles dans le corpus sur le mariage (en nombre)

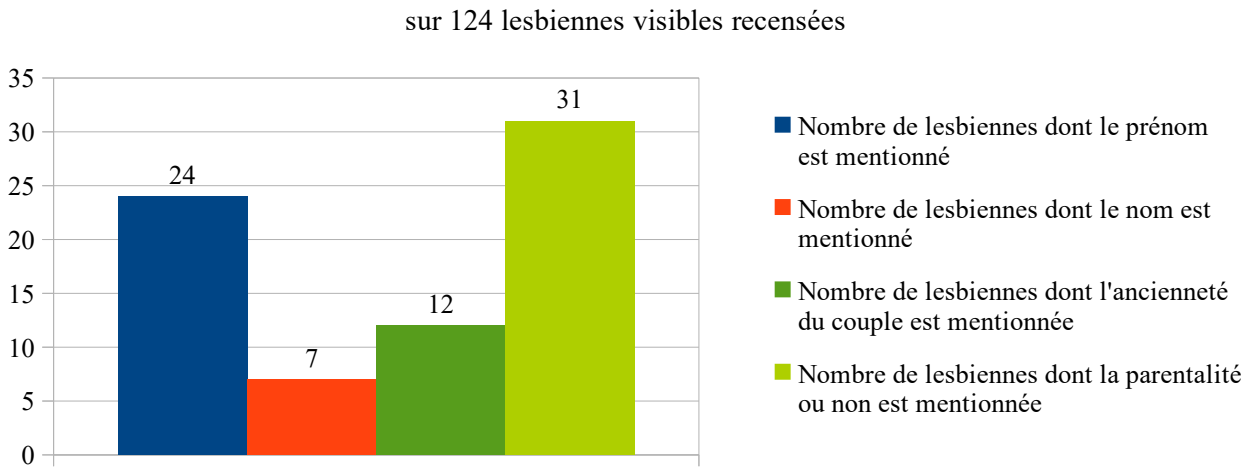

Graphique 83: Éléments mentionnés sur les lesbiennes visibles dans le corpus sur la PMA (en nombre)

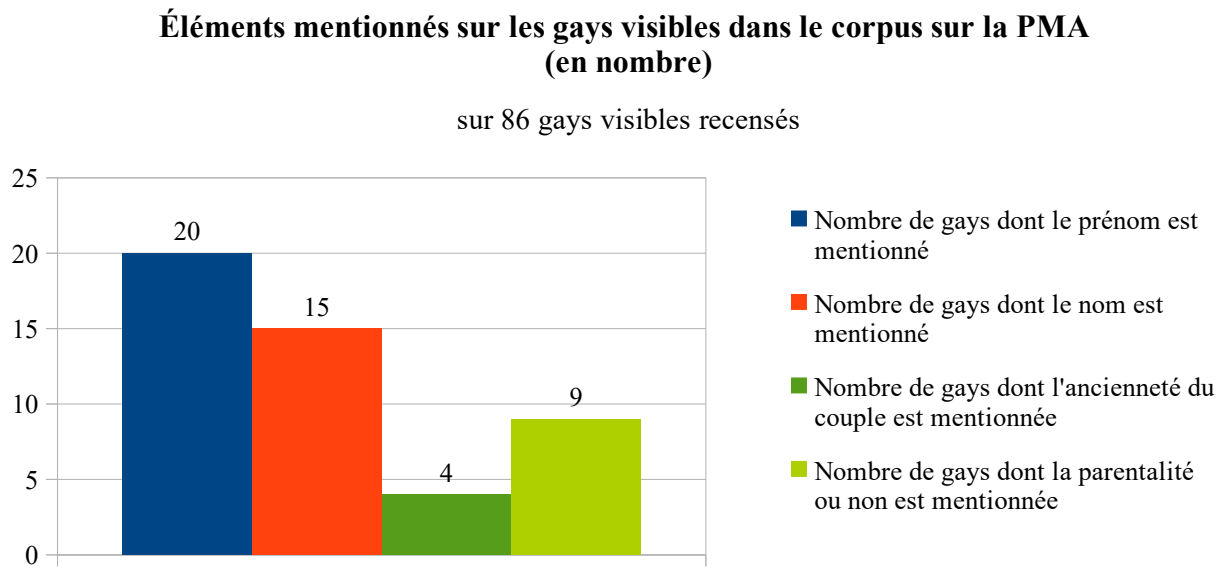

Graphique 84: Éléments mentionnés sur les gays visibles dans le corpus sur la PMA (en nombre)

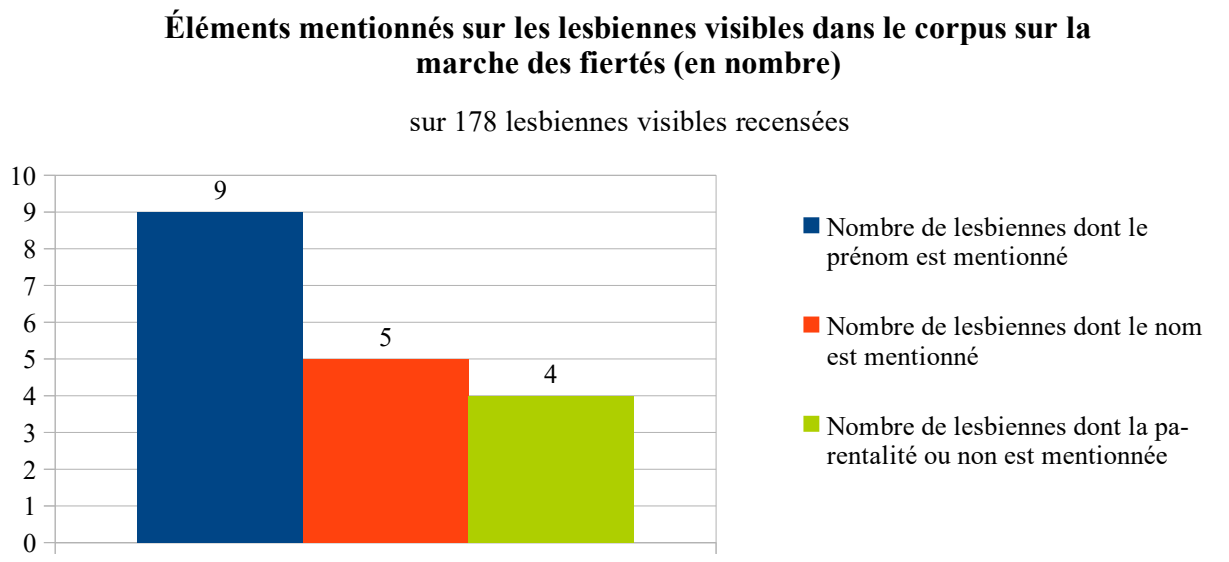

Graphique 85: Éléments mentionnés sur les lesbiennes visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

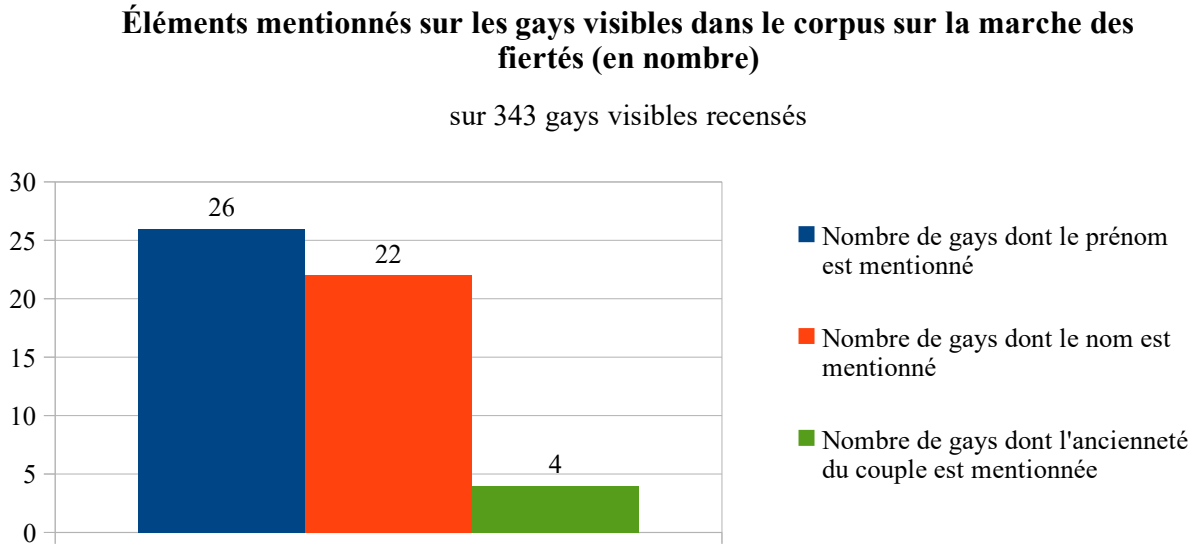

Graphique 86: Éléments mentionnés sur les gays visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

Ces observations peuvent être lues à la lumière de nombreux travaux sur la médiatisation des femmes en général, et ses logiques sexistes. Parmi les éléments retenus ici, Marlène Coulomb-Gully (2019a) pointe par exemple le caractère réducteur de l'absence courante de nom pour désigner les sources féminines : « si l'usage du prénom est de règle dans l'espace privé, son usage dans l'espace public contribue à décrédibiliser les femmes ». A cet égard, nous pensons également aux apports de Frédérique Matonti sur les représentations des femmes en politique, qui, au-delà de n'être dotées que d'un prénom - « de 'Ségolène' Royal, de 'Martine' Aubry » ou Marine Le Pen (2013, paragr. 8) -, sont régulièrement ramenées à leur statut de fille, de mère, d'épouse ou concubine (Matonti et al., 2014). La politologue explore notamment ces stéréotypes dans la couverture journalistique de Marine Le Pen, qui reprend amplement les « règles » du « traitement médiatique des femmes politiques (…) *tendanciellement* différent de celui de leurs homologues masculins » (2013, paragr. 8) – ici, dans la perspective des stratégies politiques du parti d'extrême droite. Ces analyses soulignent le poids des biais genrés dans « l'élaboration des catégories dominantes d'appréciation du politique », voire, par leur récurrence, « leurs éventuels effets performatifs » : « le genre ne serait plus seulement une manière de *signifier* les rapports de pouvoir, ce serait aussi une manière, à force de les signifier et de façon répétée, de les *faire* » (Matonti, 2013, paragr. 6). Dès lors, l'examen des éléments personnels mentionnés concernant les lesbiennes au 20H démontre ces mêmes logiques de domination genrée, constitutives de leur stéréotypage, et doublées à l'écran par leur profil à l'image, que nous abordons désormais.

b) En couple et avec des enfants : les conditions d'apparition lesbienne

Dans son étude d'*Une journée ordinaire de télévision*, Eric Macé résume les conditions de la visibilité lesbienne en ces termes : « bonne mère, bonne épouse, bonne ménagère » (2006, p. 242). Le sociologue démontre un « clivage entre une homosexualité masculine légitime et une homosexualité féminine tolérée sous condition de subordination à la norme du féminin hétérosexuel » (Macé, 2006, p. 253). Dans ce cadre, le modèle du couple et des enfants s'inscrit dans une démarche « assimilationniste » - soit ancrée dans les codes dominants hétérosexuels -, agissant comme « discours normalisateur » limitant les représentations possibles des lesbiennes (Marolleau, 2015, p. 205). Aussi, si le commentaire journalistique s'attarde tant sur ces sujets les concernant, il est peu surprenant d'observer que les lesbiennes au JT sont majoritairement à deux, et souvent avec des enfants. En ce sens, les représentations du 20H rejoignent également les conclusions d'Emilie Marolleau sur la fiction, selon lesquelles « les lesbiennes mariées et les lesbiennes mères de famille sont (…) les nouveaux stéréotypes sur lesquels repose la visibilité des lesbiennes de nos jours » (2015, p. 222).

En premier lieu, il ressort de notre analyse que les lesbiennes apparaissent nettement plus souvent en couple que seules. A l'échelle de l'intégralité de notre matériau, 74 % d'entre elles sont exposées à deux, contre 26 % dans le cas inverse (voir Graphique 87 ci-dessous). Cette dynamique est massivement relevée dans les échantillons relatifs au PACS – 82 % des lesbiennes y sont en couple (voir Graphique 88 ci-dessous) -, au mariage – 80 % d'entre elles (voir Graphique 89 ci-dessous) -, et plus encore concernant la PMA – 92 % d'entre elles (voir Graphique 90 ci-dessous). A titre exceptionnel donc, le corpus sur la marche des fiertés enregistre une tendance inverse, seules 43 % des lesbiennes y étant comptées en couple (voir Graphique 91 ci-dessous). Ce résultat s'explique en partie par la prédominance des plans larges de groupes dans ces sujets, propre au cadre manifestant, excluant régulièrement le recensement de couples – comme développé dans la méthodologie de cet indicateur.

Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans l'intégralité du corpus (en %)

sur 536 lesbiennes visibles recensées

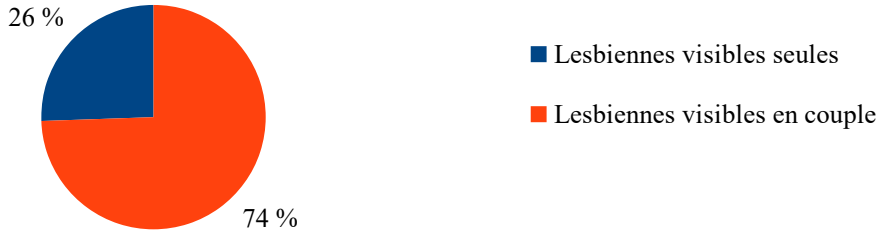

Graphique 87: Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans l'intégralité du corpus (en %)

Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans le corpus sur le PACS (en %)

sur 67 lesbiennes visibles recensées

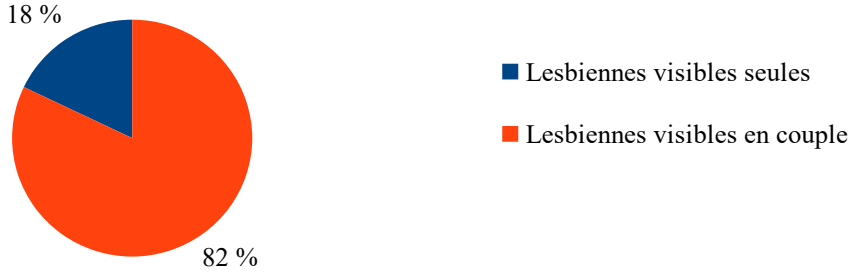

Graphique 88: Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans le corpus sur le PACS (en %)

Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans le corpus sur le mariage (en %)

sur 292 lesbiennes visibles recensées

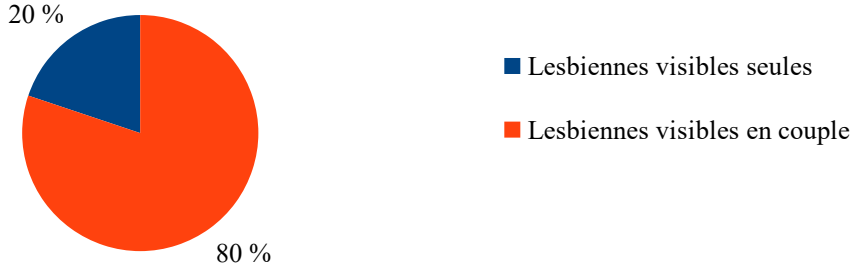

Graphique 89: Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans le corpus sur le mariage (en %)

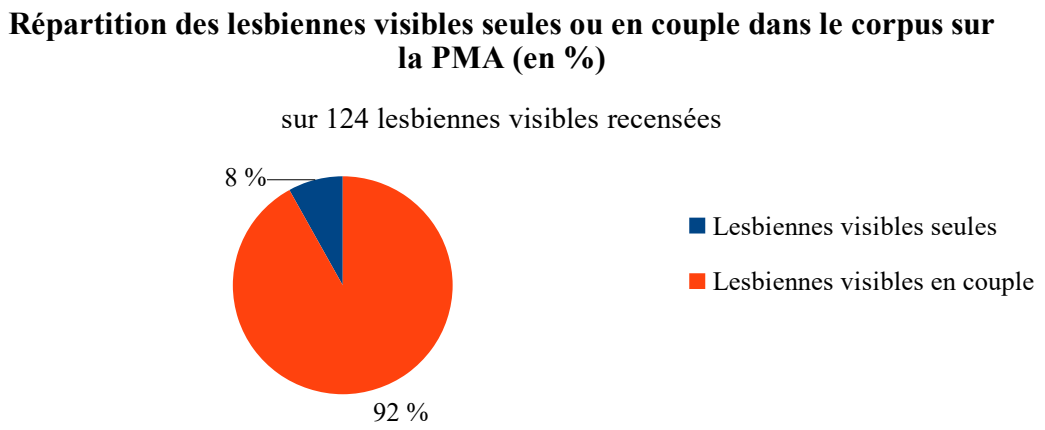

Graphique 90: Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans le corpus sur la PMA (en %)

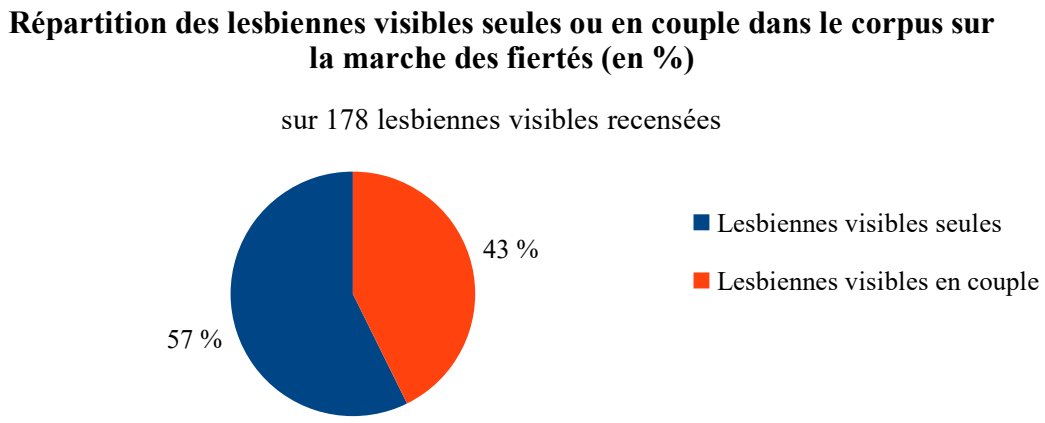

Graphique 91: Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

D'un point de vue comparatif, cette assignation à deux semble d'autant plus marquante qu'elle est systématiquement plus faible pour les gays. Au global, si la majorité d'entre eux sont exposés en couple – 66 % des gays visibles (voir Graphique 92 ci-dessous) -, ces derniers affichent 8 points de pourcentage de moins que les lesbiennes en la matière. Suivant des trajectoires semblables à ces dernières, les données relatives aux corpus thématiques font état d'écarts comparables. Ainsi, 74 % des gays visibles sont en couple dans le matériau sur le PACS (voir Graphique 93 ci-dessous), 72 % sur le mariage (voir Graphique 94 ci-dessous) – soit 8 points de pourcentage de moins que les lesbiennes dans les deux cas -, 83 % sur la PMA (voir Graphique 95 ci-dessous) – soit 9 points de différence -, et 40 % sur la marche des fiertés (voir Graphique 96 ci-

dessous) – soit 3 points de moins. Notons que ce dernier échantillon confirme ici sa spécificité, semblant toutefois moins inégalitaire.

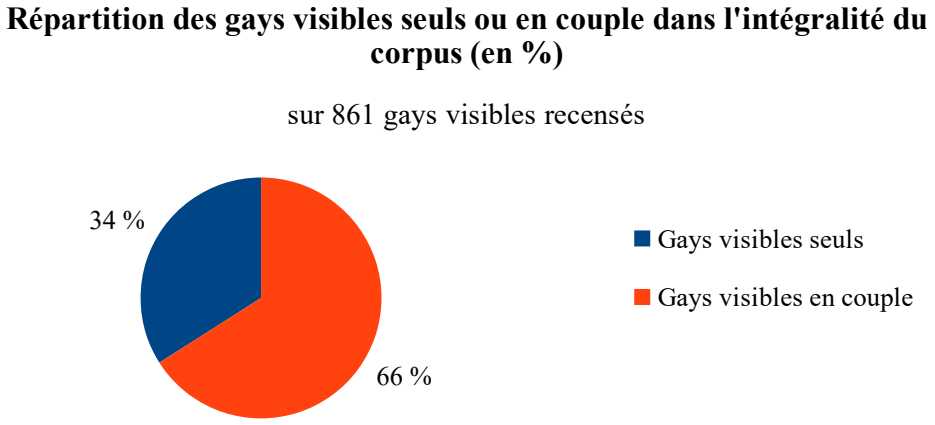

Graphique 92: Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans l'intégralité du corpus (en %)

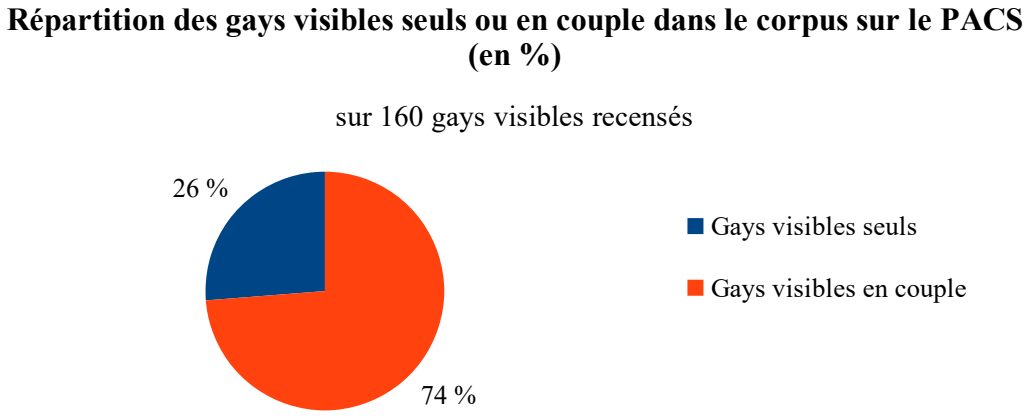

Graphique 93: Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur le PACS (en %)

Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur le mariage (en %)

sur 448 gays visibles recensés

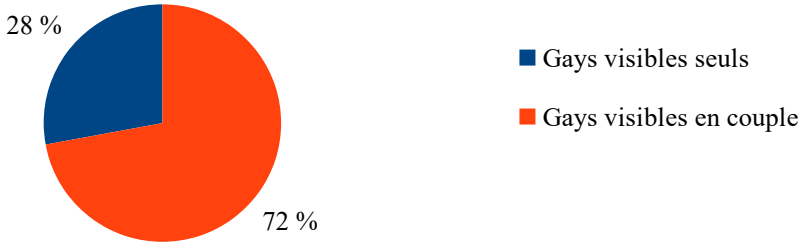

Graphique 94: Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur le mariage (en %)

Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur la PMA (en %)

sur 86 gays visibles recensés

Graphique 95: Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur la PMA (en %)

Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

sur 344 gays visibles recensés

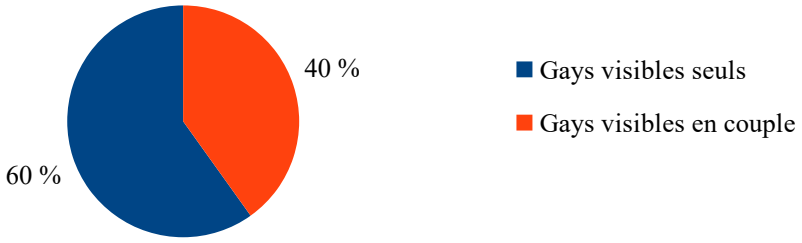

Graphique 96: Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

En second lieu, la présence d'enfant(s) est l'indicateur qui témoigne des plus grandes distinctions genrées dans les profils lesbiens et gays au 20H. 13 points de pourcentage les séparent en moyenne, présentant davantage les lesbiennes que les gays avec des enfants. Dans la totalité de nos visionnages, 16 % d'entre elles apparaissent avec un ou des enfant(s) (voir Graphique 97 ci-dessous), tandis que ce n'est que le cas que de 3 % des gays (voir Graphique 98 ci-dessous). Ces écarts grimpent jusqu'à 20 points de pourcentage dans l'échantillon relatif à la PMA – 32 % des lesbiennes et 12 % des gays avec enfant(s) (voir Graphiques 99 et 100 ci-dessous) -, affichant 17 points pour le mariage – 20 % des lesbiennes et 3 % des gays avec enfant(s) (voir Graphiques 101 et 102 ci-dessous). Le cadre manifestant de la marche des fiertés, moins propice à la présence d'enfants, implique des taux plus faibles, néanmoins toujours différenciés – 9 % des lesbiennes et 3 % des gays avec enfant(s) (voir Graphiques 103 et 104 ci-dessous).

Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans l'intégralité du corpus (en %)

sur 536 lesbiennes visibles recensées

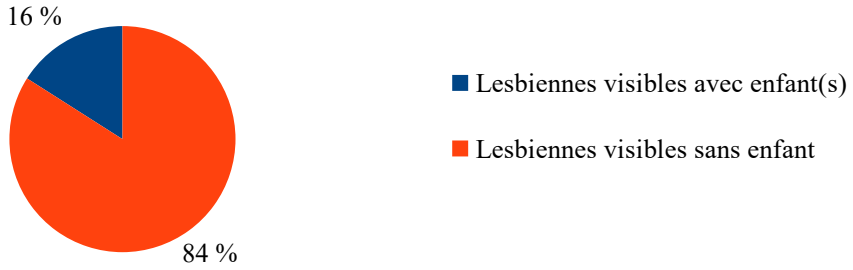

Graphique 97: Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans l'intégralité du corpus (en%)

Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans l'intégralité du corpus (en %)

sur 861 gays visibles recensés

Graphique 98: Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans l'intégralité du corpus (en %)

Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en %)

sur 124 lesbiennes visibles recensées

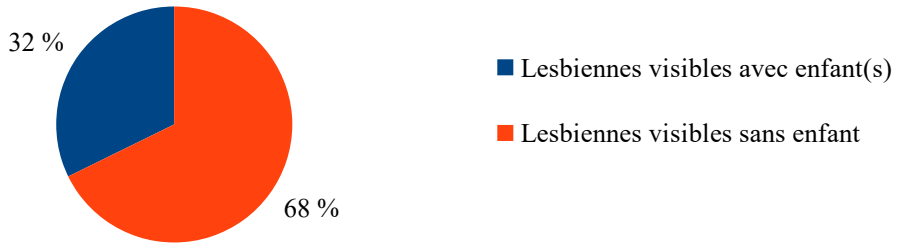

Graphique 99: Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en %)

Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en %)

sur 86 gays visibles recensés

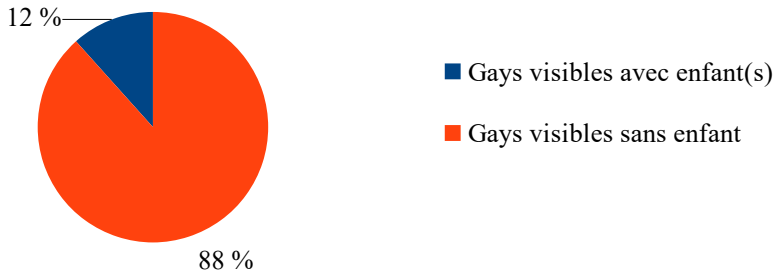

Graphique 100: Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en %)

Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en %)

sur 292 lesbiennes visibles recensées

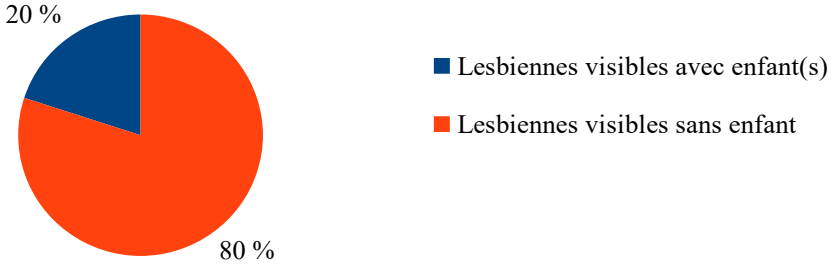

Graphique 101: Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en %)

Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en %)

sur 448 gays visibles rencensés

Graphique 102: Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en %)

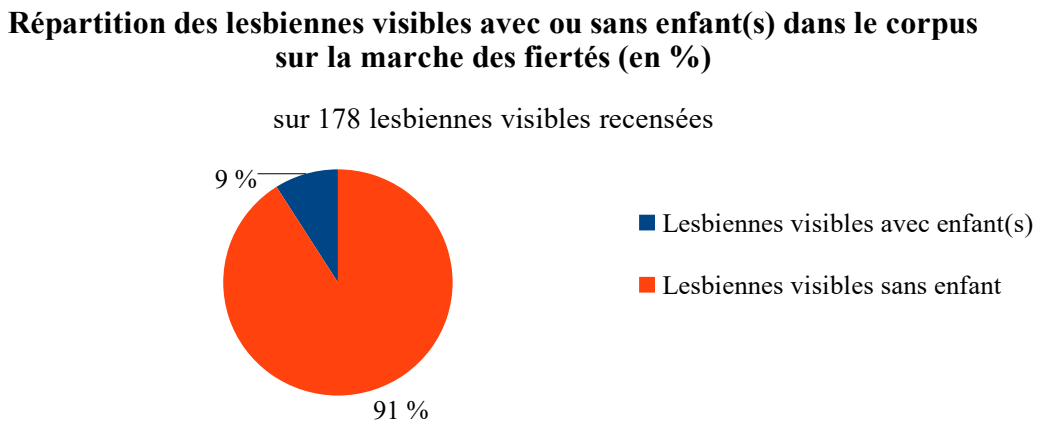

Graphique 103: Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

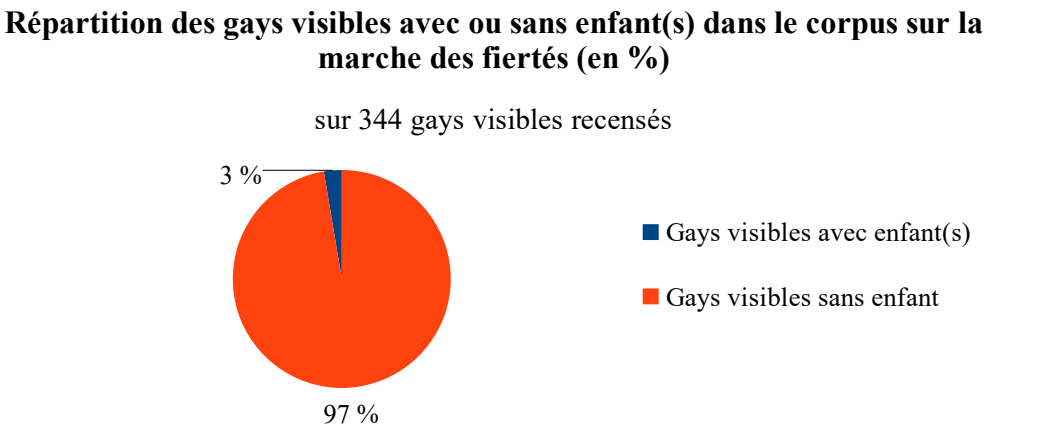

Graphique 104: Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

Une nouvelle fois, le matériau concernant le PACS se singularise, ici par la très faible exposition des enfants. Aucun n'est en effet observé aux côtés des 67 lesbiennes recensées, et deux couples gays seulement le sont en présence d'enfant(s) – soit 4 gays comptés (voir Graphique 105 ci-dessous). En ce sens, l'indicateur illustre le contexte socio-politique de diffusion de notre matériau, qu'une analyse comparative avec le corpus sur le mariage éclaire. En effet, d'un point de vue évolutif, la montée en puissance des revendications homoparentales dans les années 2000 (Gross, 2010) semble transparaître ici dans la nette hausse de la présence des enfants dans les sujets relatifs au mariage. Comme mis en évidence dans notre étude de cas sur la parole lesbienne à la marche des fiertés, ce phénomène se traduit néanmoins par une bien plus forte association des enfants aux lesbiennes qu'aux gays (voir Graphiques 101 et 102 ci-dessus).

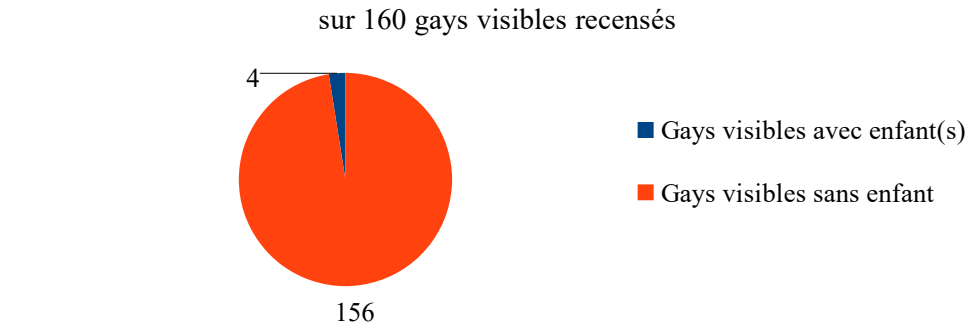

Graphique 105: Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le PACS (en nombre)

En définitive, la présence des lesbiennes en couple et/ou avec des enfants au 20H, par sa répétition et son asymétrie genrée, suggère l'opération d'un stéréotypage par le JT dans sa représentation du lesbianisme. Ce processus consiste en effet en la reproduction d'une distinction femmes-hommes, renvoyant celles-ci à une « essence » féminine supposée (Damian-Gaillard et al., 2021, p. 97), associée à la famille et la maternité dans des croyances collectives (Amossy & Herschberg Pierrot, 2021). Aussi, la visibilité lesbienne apparaît modelée « à l'intérieur de limites plutôt étroites » (Rouleau, 2022, p. 12), dont nous précisons les contours ci-après, notamment dans le cadre de nos études de cas.

c) Marques d'affection et « opérateurs de lisibilité »

L'examen des marques d'affection des couples lesbiens et gays au 20H témoigne d'une rare homogénéité entre les genres. A l'exception du corpus sur le PACS, dont nous reviendrons sur les particularités, lesbiennes et gays enregistrent en effet des données comparables en la matière. Dans l'intégralité de notre matériau, nous notons des marques d'affection chez 51 % des couples de lesbiennes et 48 % des couples de gays (voir Graphiques 106 et 107 ci-dessous). Cet équilibre relatif est également observé dans les échantillons consacrés au mariage – même chiffre qu'au global pour les lesbiennes, 56 % pour les gays (voir Graphiques 108 et 109 ci-dessous) -, à la PMA – 37 % et 39 % des couples lesbiens et gays, soit 14 couples pour ces derniers (voir Graphiques 110 et 111 ci-dessous) -, ainsi qu'à la marche des fiertés – 32 % et 35 % des couples lesbiens et gays, soit 12 couples de lesbiennes (voir Graphiques 112 et 113 ci-dessous).

Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans l'intégralité du corpus (en %)

sur 199 couples lesbiens visibles recensés

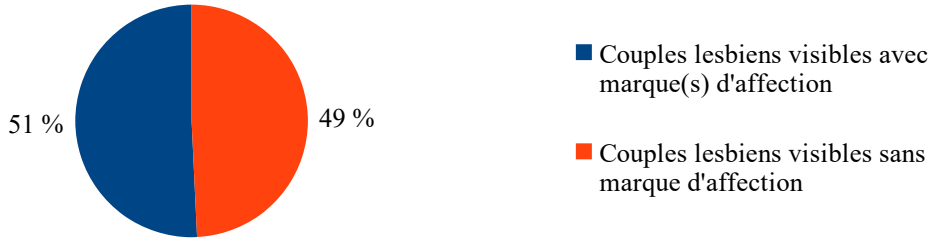

Graphique 106: Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans l'intégralité du corpus (en %)

Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans l'intégralité du corpus (en %)

sur 283 couples gays visibles recensés

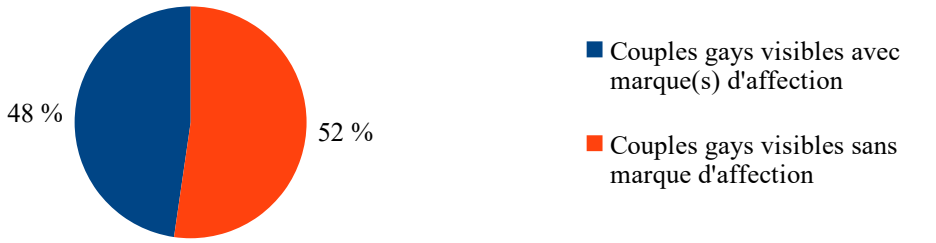

Graphique 107: Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans l'intégralité du corpus (en %)

Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le mariage (en %)

sur 117 couples lesbiens visibles recensés

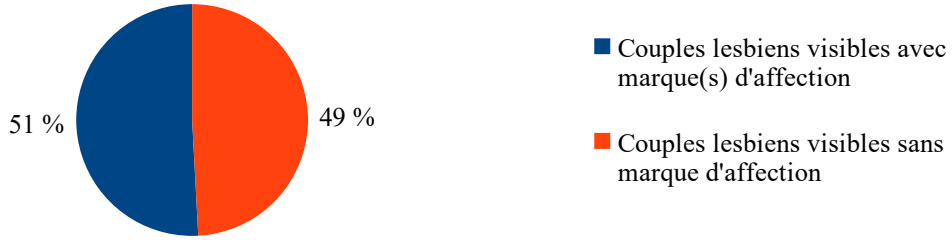

Graphique 108: Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le mariage (en %)

Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le mariage (en %)

sur 162 couples gays visibles recensés

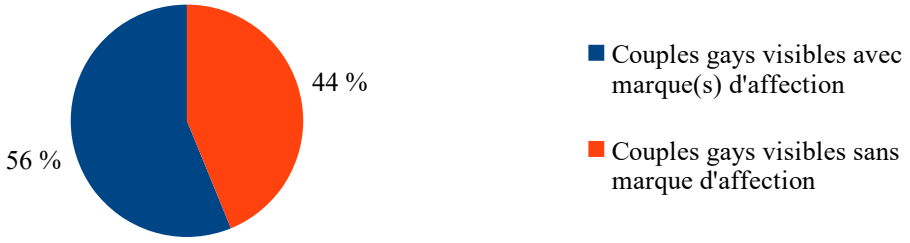

Graphique 109: Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le mariage (en %)

Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur la PMA (en %)

sur 57 couples lesbiens visibles recensés

Graphique 110: Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur la PMA (en %)

Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur la PMA (en nombre)

sur 36 couples gays visibles recensés

Graphique 111: Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur la PMA (en nombre)

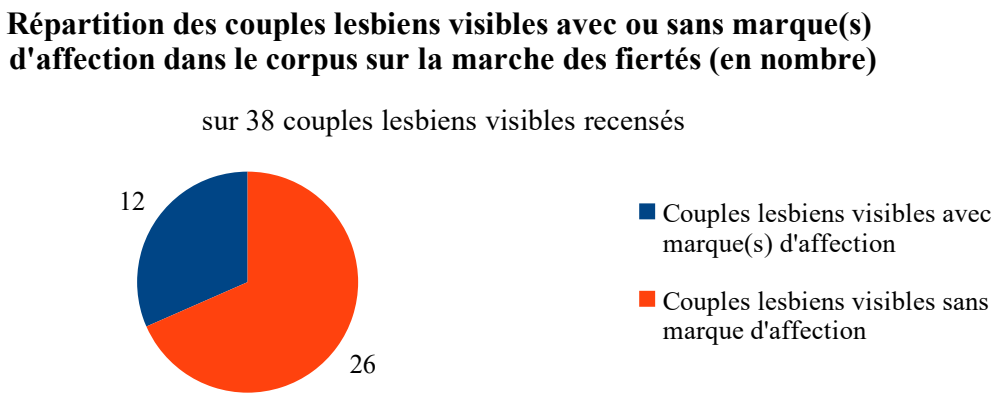

Graphique 112: Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

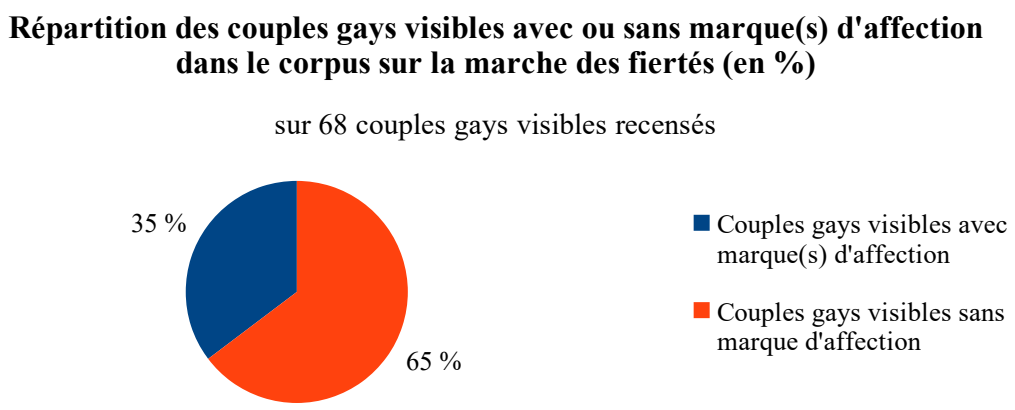

Graphique 113: Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

Ces données semblent cependant témoigner d'un certain décalage avec la réalité des couples LGBT+ en société. Marianne Blidon étudie ces « marques publiques d'affection » comme « un révélateur de ce qui est socialement faisable ou pas et ce qui est publiquement montrable ou pas » (2008, paragr. 5). Son enquête, au milieu des années 2000, révèle que ces gestes ne sont « pas des pratiques communes » pour les lesbiennes et les gays : « la majorité des répondants au sondage ne tiennent jamais leur partenaire par la main (59%) et ne l'embrasse jamais publiquement (64%) »[26] (Blidon, 2008, paragr. 7). En outre, d'importantes distinctions genrées en la matière sont soulevées - les lesbiennes étant plus enclines que les gays à se rendre visibles dans cette enquête -, ce qui est peu le cas au JT. Plus récemment, chiffres officiels (Ministère de l'Intérieur, 2022) ou rapports

26 Ces résultats concernent les gestes d'affection dans l'espace public de la commune de résidence des personnes interrogées, principalement en milieu urbain.

associatifs (SOS Homophobie, 2024) dépeignent encore « la voie publique » comme lieu privilégié de commission des agressions LGBTphobes en France, raréfiant la proximité physique affichée des couples non-hétérosexuels. Les recherches de Natacha Chetcuti et Sarah Jean-Jacques dans les métropoles françaises explicitent ce phénomène chez les lesbiennes : « Au-delà d'une peur des violences, l'anticipation de marques d'affection dans l'espace public est le résultat d'une forme d'habitus structurant les pratiques spatiales. C'est donc par anticipation de réactions hostiles et de violences qu'elles pourraient susciter, que les lesbiennes se rendent 'invisibles' » (2019, p. 164). A la lumière de ces études, nous verrons que la proportion importante de cet indicateur au JT – près d'une lesbienne ou un gay sur deux au global – peut être appréhendée comme servant d'autres objectifs qu'une traduction de la réalité.

Les sujets sur le PACS diffèrent nettement des autres dans leurs résultats à cet égard. D'une part, les couples lesbiens y connaissent leur record d'occurrences de marques d'affection, 81 % d'entre eux en exposant – soit 30 points de pourcentage de plus qu'au global, pour 22 couples (voir Graphique 114 ci-dessous). D'autre part, et contrairement aux autres échantillons, les gays affichent ici une tendance autre, seuls 44 % des couples gays présentant de tels gestes – soit 26 couples (voir Graphique 115 ci-dessous). Aussi, 37 points de pourcentage séparent lesbiennes et gays, soit 34 points de plus qu'à l'échelle du corpus intégral. Ces résultats peuvent être éclairés par des données analysées précédemment dans notre étude. En effet, si lesbiennes comme gays sont très peu désignés comme tels dans cet échantillon (voir Graphiques 42 et 43 ci-dessus), ceux-ci sont nettement répartis dans des rôles distincts. Les lesbiennes y tenant peu la parole, et en tant que témoins, sont avant tout « des images » au JT (voir Graphiques 48 et 53 ci-dessus, et Graphique 116 ci-dessous) - comme nous l'explorons en détail dans une étude de cas à suivre. A l'inverse, majoritairement « experts ou porte-paroles », les gays intègrent davantage les reportages par leurs propos et connaissances spécifiques (voir Graphique 117 ci-dessous). Ces assignations respectives expliquent en partie selon nous les écarts genrés constatés, et nous amènent à théoriser une approche de ces gestes d'affection, massifs chez les lesbiennes, en tant qu'« opérateurs de lisibilité »[27] .

27 Nous empruntons cette formule à Michèle Brandini, qui l'utilise dans sa contribution à l'ouvrage *Attirances. Lesbiennes fems, lesbiennes butchs*, dans un cadre non-académique, pour étudier les représentations lesbiennes au cinéma – notamment la figure de « la lesbienne masculine » : « Par lisibilité, j'entends une démarche de lecture qui conduit la spectatrice à reconnaître et désigner tel ou tel personnage comme lesbien. » (2023, p. 162)

Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le PACS (en nombre)

sur 27 couples lesbiens visibles recensés

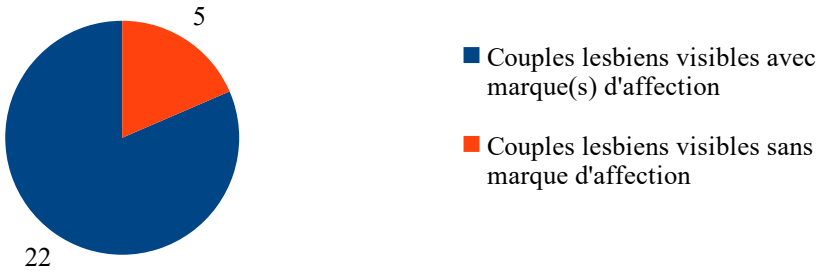

Graphique 114: Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le PACS (en nombre)

Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le PACS (en nombre)

sur 59 couples gays visibles recensés

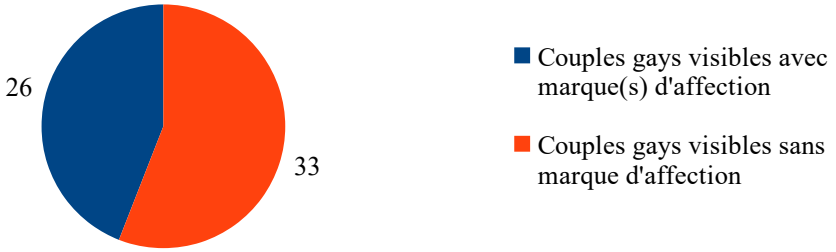

Graphique 115: Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le PACS (en %)

Statuts des sources lesbiennes dans le corpus sur le PACS (en nombre)

sur 7 sources lesbiennes recensées

Graphique 116: Statuts des sources lesbiennes dans le corpus sur le PACS (en nombre)

Statuts des sources gaies dans le corpus sur le PACS (en nombre)

sur 21 sources gaies recensées

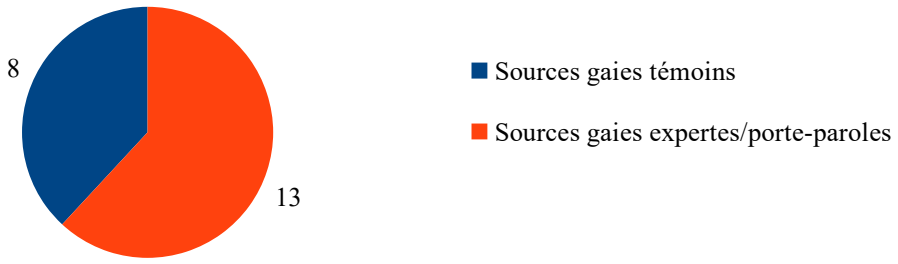

Graphique 117: Statuts des sources gaies dans le corpus sur le PACS (en nombre)

Selon le dictionnaire *Larousse*, la « lisibilité » caractérise ce « qui peut être déchiffré sans peine », ou au sens figuré, ce « qui est facilement intelligible et ne recèle pas d'élément caché ». Dans cette perspective, il s'agit là d'une dimension phare du travail journalistique. Selon Patrick Charaudeau, « l'intelligibilité de l'information transmise » (1997, p. 37-38) est l'un des aspects premiers des missions du journaliste, visant à atteindre la compréhension d'« une image idéale du sujet-cible » (1997, p. 78). Pour le 20H de TF1, cette dernière prend la forme d'un public des plus larges possibles, « et comme il n'y a pas d'intelligibilité en soi, celle-ci dépend des choix discursifs auxquels s'est livré l'informateur » (Charaudeau, 1997, p. 37-38). Or, si nous avons pu étudier un certain nombre d'entre eux concernant le lesbianisme, son « intelligibilité » semble constituer un objectif particulièrement complexe, notamment en l'absence récurrente de désignation directe des lesbiennes (voir Graphique 36 ci-dessus). Dès lors, il apparaît que les marques d'affection visibles à l'écran peuvent agir comme des « opérateurs de lisibilité », soit des indices instinctifs pour un grand nombre de téléspectateurs, marquant la proximité de deux femmes, et ainsi, rendant « intelligible » ou « lisible » leur potentiel lesbianisme - au regard des thématiques traitées par ailleurs au même moment par le JT.

Sous ce prisme, dans les sujets consacrés au PACS, la proportion écrasante de couples lesbiens présentant des marques d'affection viendrait contre-balancer leur mutisme, la faible quantité d'informations mentionnées à leur propos (voir Graphique 79 ci-dessus), ainsi que leur quasi-absence de désignations – aucune occurrence de termes « lesbiens » (voir Graphiques 42 et 5 ci-dessus). En substance, une main dans une autre rendrait « lisible » l'existence d'un duo amoureux à l'écran, dans l'espace-temps réduit et réducteur du 20H. Soulignons à cet égard que la grande majorité des lesbiennes à deux, plutôt que seules, peut également être appréhendée en ce

sens. De surcroît, le décalage genré identifié en la matière – les lesbiennes étant plus souvent en couple que les gays (voir Graphiques 87 et 92 ci-dessus) – compenserait là encore une « lisibilité » du lesbianisme moins susceptible de naître globalement de leurs prises de parole - moins fréquentes, plus souvent témoins et sans bandeau titre (voir Graphiques 56, 59 et 64 ci-dessus) -, ou encore du vocable utilisé par le 20H – moins de terminologies « lesbiennes » qu'« homosexuelles » ou « gaies » recensées (voir Graphiques 2 et 7 ci-dessus). *A contrario*, la nette baisse constatée de la fréquence des gestes de proximité à la marche des fiertés (voir Graphiques 112 et 113 ci-dessus) s'inscrit dans un contexte de moindre nécessité de ces « opérateurs ». Pour reprendre une formule de Monique Wittig, dans cet échantillon, « le cela-va-de-soi hétérosexuel » (2018, p. 76) est en effet inversé, le cadre des sujets du 20H en question étant clairement posé comme traitant d'un événement « homosexuel » - en témoigne par exemple l'usage record des termes « lesbiens » (voir Graphique 13 ci-dessus). Autrement dit, le lesbianisme apparaît plus « lisible » à la marche des fiertés, du fait de l'identification supposée de ce contexte par les téléspectateurs comme étant associé à des personnes non-hétérosexuelles.

Dans ses travaux, précédemment évoqués, Emilie Marolleau investigue en ce sens « les signes de la visibilité lesbienne », c'est-à-dire « les signifiants qui permettent de rendre les lesbiennes visibles à l'écran et (…) la construction d'une image reconnaissable par et acceptable pour les téléspectateurs et les téléspectatrices » (2015, p. 22). Ses analyses explorent le développement de stratégies narratives à ces fins dans les fictions états-uniennes, notamment autour des « expressions de genre » - féminité/masculinité -, des scènes de sexualité, ou encore des scénarios de « *coming-out* ». Son étude mobilise également la notion de « sous-texte lesbien », soit « le contenu implicite (…) qui est décodé par les spectateurs, et dévoile des éléments qui ne sont pas explicitement mentionnés dans le texte, par définition » (Marolleau, 2015, p. 102). Dans cette perspective, l'assignation à deux des lesbiennes dans la grammaire du JT, qui plus est lorsqu'elles affichent des gestes de proximité, constituent autant d'indices pour les téléspectateurs propres à « connoter le lesbianisme » (Marolleau, 2015, p. 311). D'un point de vue stéréotypique, la réitération de ces « opérateurs de lisibilité » semble propice à la construction d'images figées, dont les fonctions de cognition sociale ont par ailleurs été démontrées (Fiske & Taylor, 2011). Pour emprunter une formule de Walter Lippmann, si « ces préconceptions (…) régissent profondément l'ensemble du processus de perception »[28] (1922, p. 41), les stéréotypes agissent ici comme des

28 Notre traduction de la formule originale en anglais : « those preconceptions (…) govern deeply the whole process of perception » (Lippmann, 1922, p.41)

outils d'intelligibilité à la disposition à la fois des journalistes et du public, en tant qu'« évidences partagées » (Amossy & Herschberg Pierrot, 2021, p. 118).

Revenant aux marques d'affection dans notre corpus, soulignons enfin que les sujets relatifs à la PMA enregistrent une plus faible moyenne qu'au global, bien que les lesbiennes n'y soient jamais autant en couple (voir Graphiques 110 et 90 ci-dessus). Dès lors qu'il est largement question de leurs enfants ou désir d'enfant(s) dans ce corpus (voir Graphique 83 ci-dessus), ce constat nous rappelle les conclusions d'Hélène Joly (2011), citées en amont, développant l'idée d'une euphémisation médiatique de la sexualité lesbienne par la maternité. Ces résultats confirment nos réflexions développées en première partie, relatives à un effacement lesbien plus prononcé dans les sphères intimes, contournant une perturbation trop importante du cadre hétéronormatif (voir notamment sous-partie « Les femmes sans visage »). Finalement, les représentations du lesbianisme au JT ne sont pas tout à fait uniformes, et varient selon les thématiques abordées, comme les contextes socio-historiques et mises en scène journalistiques, dont nous approfondirons l'analyse par la suite.

4) Conclusion partielle

En guise de conclusion, nous reprenons le concept de « pacte de l'opacité » théorisé par Marianne Blidon (2004, p. 4) à propos de la visibilité gaie, pour décrire le profil des lesbiennes étudié ici. Dans son approche géographique des « formes spatiales gays dans la ville », cette formule s'inspire de l'opacité des vitres des bars gays, permettant « un jeu subtil entre visibilité et invisibilité, exhibition et discrétion » (Blidon, 2004, p. 4), soutenant la thèse suivante : « plus on approche de l'individu moins la visibilité est importante » (Blidon, 2004, p. 1). En des termes simplistes, au 20H, si les lesbiennes apparaissent souvent « de loin » se donnant la main, elles disposent rarement d'un nom, et n'affichent guère de gestuelle amoureuse pour traiter des questions intimes. Ce schéma fait écho à plusieurs aspects de l'examen des indicateurs de cette sous-partie, et s'inscrit dans le prolongement des conclusions tirées de notre hypothèse de recherche sur leur invisibilisation. La faible quantité d'éléments d'information personnels concernant les lesbiennes au JT se double en effet d'une logique genrée les « modelant » davantage dans le couple et la parentalité (Espineira, 2015). Selon une dynamique semblable à celles démontrées dans notre première partie, le lesbianisme se voit ainsi dilué dans les attributs hétéronormés de « la catégorie femme » (Mathieu, 2013) - alternative à sa dissolution dans « la communauté » gaie (Prearo, 2014) -, à mesure que l'on s'« approche » de lui. A l'image des affiches publicitaires observées à la fin des

années 2000 par Marianne Blidon, ce processus « vient fixer les représentations qui circulent à couvert dans le discours social : à la fois une légitimité sociale croissante et une imposition d'un modèle normatif (consommer sans se distinguer, exister sans transgresser l'ordre symbolique) » (2004, p. 3). Ce faisant, le 20H participe à un certain stéréotypage des lesbiennes, multipliant par ailleurs des « opérateurs de lisibilité » figés à leur égard, « fix[ant] le[urs] représentations », afin de satisfaire une exigence d'intelligibilité auprès des téléspectateurs, dans un cadre contraint.

B - Maîtrise et rigidité des mises en scène lesbiennes au JT

1) Intérêt des indicateurs

« Qu'est-ce que la télévision fait voir et comment le fait-elle voir ? » (De Bonville & Vermette, 1989, p. 63) Si cette première question a été appréhendée dans nos travaux, il nous reste à explorer davantage la seconde. Pour ce faire, « la mise en scène » opérée par le 20H est conçue comme l'un des aspects clés de son « langage », composante primordiale des « paradigmes télévisuels (c'est-à-dire les techniques de l'expression télévisuelle) » (De Bonville & Vermette, 1989, p. 76).

Dans son enquête sociologique sur le JT, Jacques Siracusa observe la fabrication de l'émission du point de vue des reporters, décrivant leurs fonctions lors des tournages comme celles de « metteurs en scène de leur[s] hôte[s] » : « l'équipe dirige la mise en scène : pour gagner du temps (…), anticiper et faciliter le montage, structurer le sujet (définir un début, un milieu, une fin), rendre compréhensible l'information pour un large public, (…) etc. » (2001, p. 148-149). Aussi, « le dispositif de monstration » du JT est le fruit de « scénarisations » qu'il convient d'analyser (Soulages, 2007, p. 90). Si « l'image est signe » (Jacquinot, 1974, p. 78), les modalités de mise en images des lesbiennes reflètent les enjeux de leur potentiel stéréotypage, dès lors que celle-ci « se prête admirablement à véhiculer les préjugés et les préoccupations de celui qui la produit » (Jacquinot, 1974, p. 82). Par conséquent, les indicateurs observés ici convoquent une approche plus visuelle de notre matériau, ancrée dans les configurations techniques régulatrices de l'objet médiatique. « La mise en scène télévisuelle » est en effet perçue comme « question d'espace, de regard, de corps et de lieux multiples qui apparaissent et disparaissent du cadre » (Aïm & Billiet, 2020, p. 45), façonnant les représentations des lesbiennes.

Dans cette optique, le JT apparaît comme espace de mise en scène des rapports de genre (Walter et al., 2019), son système se déployant notamment dans celle des corps (Perrin & Chetcuti,

2002), terrain de négociation pour l'« accès à l'existence sociale » LGBT+ (Ferez et al., 2009, p. 86). Pour reprendre la rhétorique goffmanienne de « parade de genre », soit ses représentations codifiées inscrites dans les comportements et apparences quotidiennes : « *N'importe quelle* scène, apparemment, peut être définie comme une occasion de représenter la différence de genre, et chaque scène recèle une ressource pour effectuer cette parade » (2004, p. 70). Nous verrons que ces « ressources » au 20H reflètent également des « parades » spécifiques des lesbiennes, d'un point de vue hétéronormatif.

2) Méthodologie

La mise en scène des lesbiennes dans notre corpus est interrogée sous le prisme de trois indicateurs, incluant le bénéfice d'une séquence en reportage, leurs cadres d'apparition, et la présence d'enfant(s) lors des séquences qui leur sont dédiées. Rappelons que l'intégralité de ces observations est menée selon des protocoles similaires pour les gays visibles dans les sujets étudiés.

Sont considérées comme bénéficiant d'une séquence, les lesbiennes faisant l'objet d'au moins une interview ainsi qu'un plan d'illustration, avant ou après cette prise de parole. Nous reprenons par ce vocable une rhétorique professionnelle utilisée dans les rédactions télévisées, proche de notions développées par ailleurs par la recherche. Jean de Bonville et Jacques Vermette définissent ainsi « le télésyntagme » comme « un segment de nouvelle télévisée présentant une unité de temps, de lieu, de sonore et de support visuel » (1989, p. 82), ces critères étant couramment respectés en séquence. Dans une acception plus narrative, Jacques Siracusa parle de « 'petite histoire' » pour décrire une construction télévisuelle qui « crée des associations entre plans au moyen de symboles ou d'actions des personnages principaux » (2001, p. 244). En comparaison, nous nous tenons dans notre étude à une conception technique *a minima* du concept de « séquence », à des fins de recherche. Le nombre de séquences impliquant des lesbiennes visibles, telles que comptées dans notre première partie, est systématiquement relevé dans notre grille d'analyse.

Leurs cadres d'apparition, au sein ou en dehors de séquences, sont entendus comme les « décors » physiques ou environnements dans lesquels s'inscrivent leur exposition visuelle. Observés pour chaque lesbienne recensée, ceux-ci sont classés en huit catégories exhaustives et excluantes, visant à les caractériser, présentés ici sans ordre significatif : les manifestations ; les cérémonies de mariage ou PACS ; les restaurants ou cafés ; les locaux associatifs ; les cadres juridiques type tribunal ; les cadres médicaux type hôpital ; les cadres privés type domicile ;

l'espace public « neutre ». Cette dernière catégorie regroupe l'ensemble des lesbiennes visibles marchant ou évoluant dans la rue – souvent urbaine -, en tant que « passantes », soit sans autre but visible particulier que celui de se déplacer, sans action signifiante. Nous nous basons ainsi littéralement sur la définition du « passant » par le *Larousse* : « personne qui se déplace à pied sur une voie publique » (voir Illustrations 67, 68 et 69 ci-dessous comme exemples). Par conséquent, cette dernière classification exclut les autres cadres publics mentionnés au préalable, ancrés dans un environnement ou une action spécifiques – par exemple, les manifestations. Notons à cet égard que cet indicateur dédié aux cadres d'apparition n'est pas étudié concernant le corpus relatif à la marche des fiertés, celui-ci ne pouvant refléter de diversité en la matière, les lesbiennes y étant quasi-exclusivement visibles en manifestation.

Illustration 67: « La France condamnée pour refus d'une adoption à une homosexuelle », 22/01/2008, JT de 20H de TF1

Illustration 68: « Projet de loi sur le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels », 10/01/2013, JT de 20H de TF1

Illustration 69: « Modifications du code civil avec le mariage pour tous », 23/04/2013, JT de 20H de TF1

Enfin, la présence d'enfant(s) est relevée cette fois-ci dans tous nos échantillons thématiques, pour chaque séquence mettant en scène une ou plusieurs lesbienne(s). Nous nous focalisons ici sur ces dispositifs médiatiques spécifiques – pas de recensement hors séquence -, ce critère ayant auparavant été exploré toutes mises en images confondues. Les premiers résultats obtenus alors seront mis en perspective de ces nouvelles observations

3) Résultats

a) Les contours de la figuration lesbienne

L'examen des mises en scène des lesbiennes au JT nous mène d'abord au constat de la rareté des séquences les concernant. Parmi les 536 lesbiennes visibles recensées dans l'intégralité de notre matériau, seules 61 bénéficient d'une séquence au 20H, soit 11 % d'entre elles (voir Graphique 118 ci-dessous). Quelle que soit la thématique abordée, l'absence de séquence est nettement majoritaire, concernant entre 81 % des lesbiennes – pour l'échantillon sur la PMA (voir Graphique 119 ci-dessous) -, et 97 % d'entre elles – lors des marches des fiertés (voir Graphique 120 ci-dessous). Les corpus relatifs au PACS et au mariage se rapprochent davantage de la moyenne totale (voir Graphiques 121 et 122 ci-dessous). Mentionnons d'emblée qu'une tendance sensiblement semblable est mise en évidence pour les gays, 10 % d'entre eux seulement disposant d'une séquence au global (voir Graphique 123 ci-dessous). Cette homogénéité genrée en la matière s'illustre dans l'intégralité de nos échantillons (voir Graphiques 124, 125 et 126 ci-dessous), l'écart le plus important entre lesbiennes et gays s'élevant à 4 points de pourcentage, dans les sujets sur le mariage (voir Graphique 127 ci-dessous).

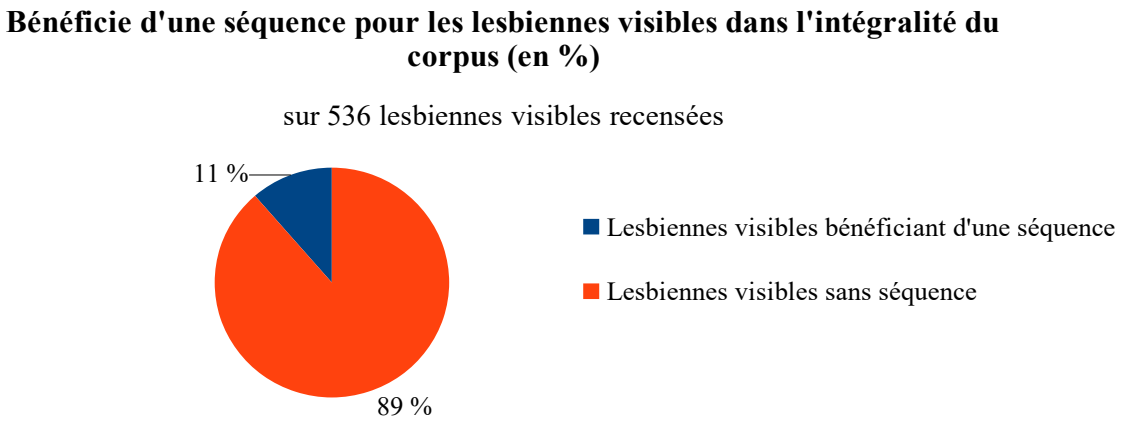

Graphique 118: Bénéficie d'une séquence pour les lesbiennes visibles dans l'intégralité du corpus (en %)

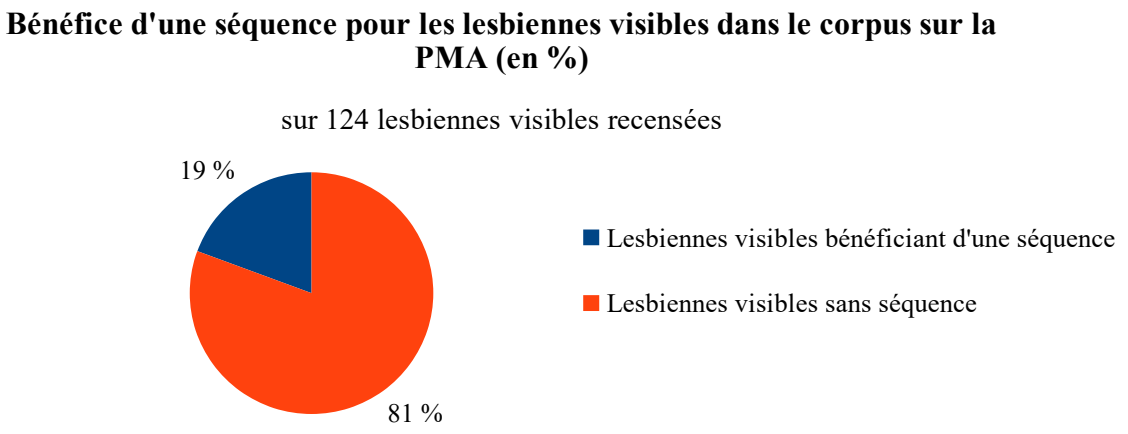

Graphique 119: Bénéfice d'une séquence pour les lesbiennes visibles dans le corpus sur la PMA (en %)

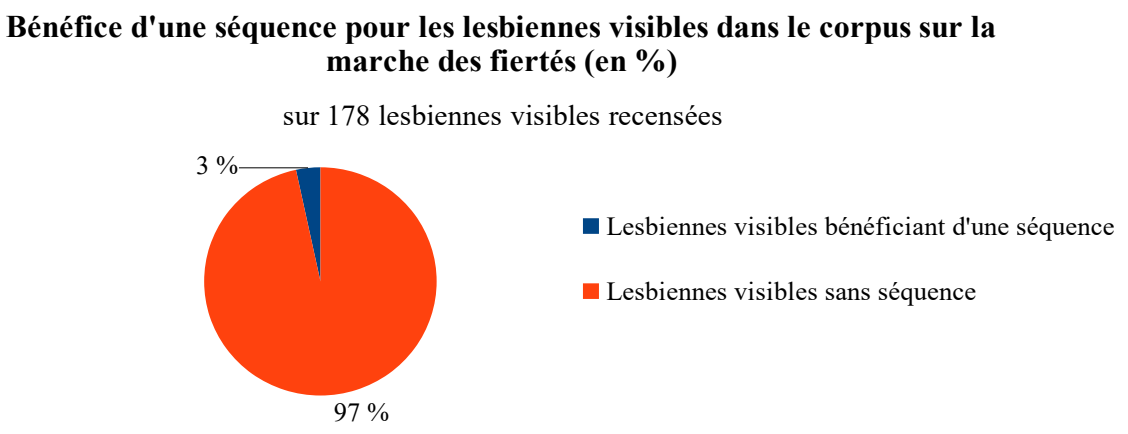

Graphique 120: Bénéfice d'une séquence pour les lesbiennes visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

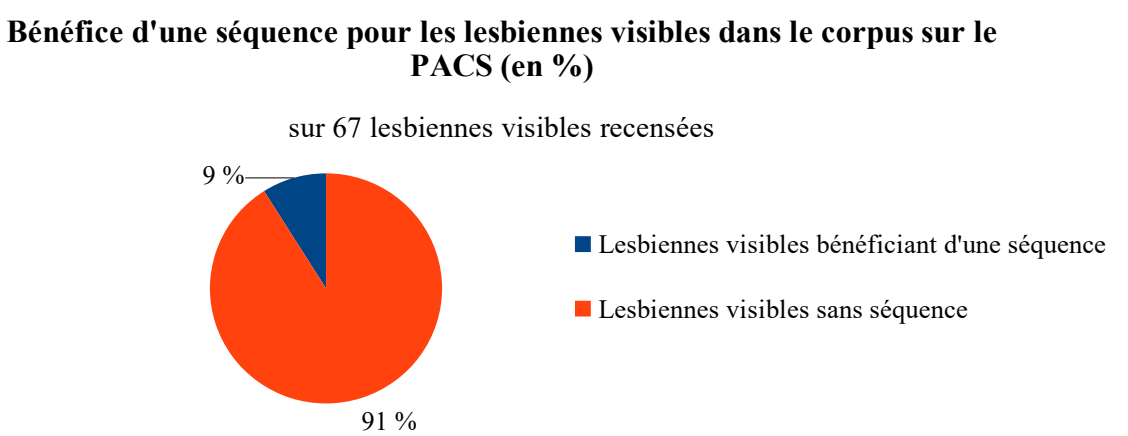

Graphique 121: Bénéfice d'une séquence pour les lesbiennes visibles dans le corpus sur le PACS (en %)

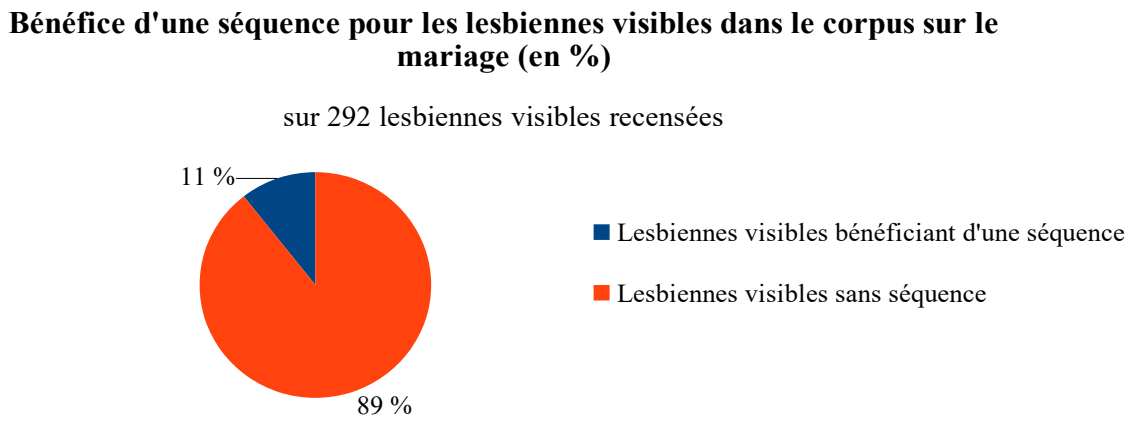

Graphique 122: Bénéfice d'une séquence pour les lesbiennes visibles dans le corpus sur le mariage (en %)

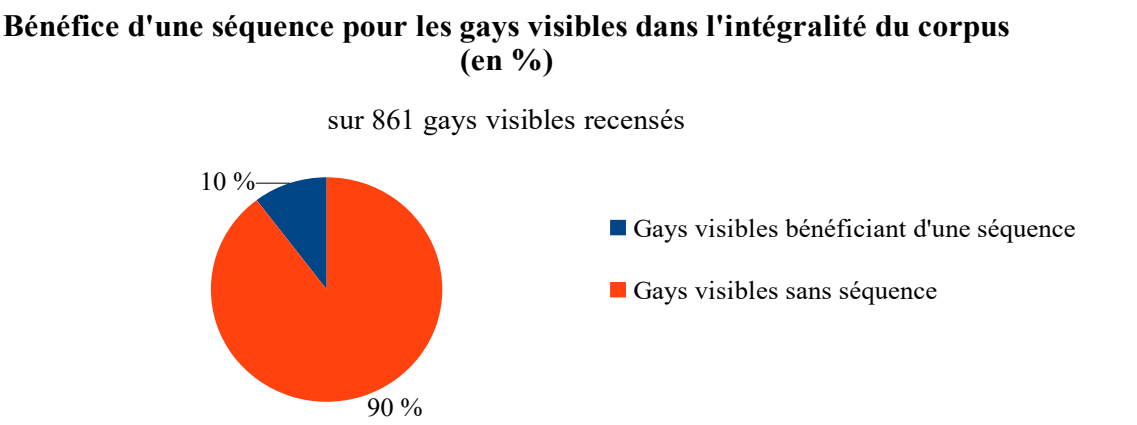

Graphique 123: Bénéfice d'une séquence pour les gays visibles dans l'intégralité du corpus (en %)

Graphique 124: Bénéfice d'une séquence pour les gays visibles dans le corpus sur le PACS (en %)

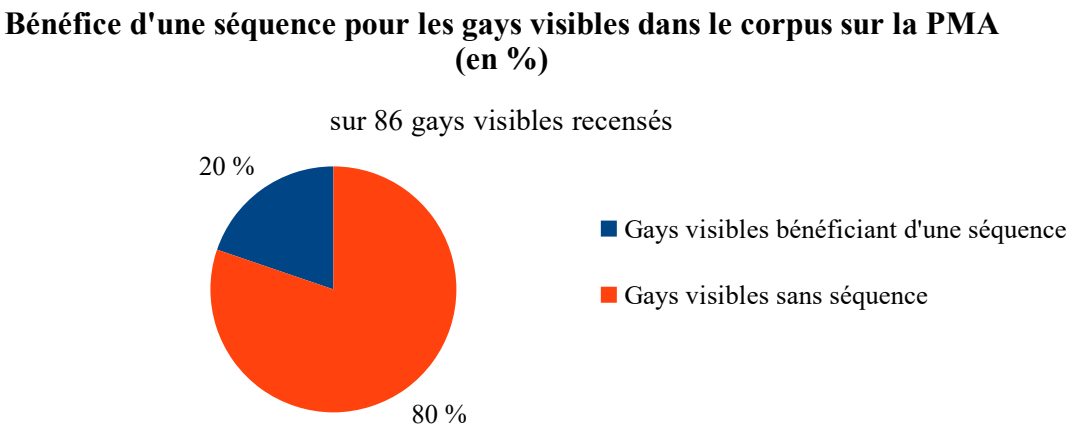

Graphique 125: Bénéfice d'une séquence pour les gays visibles dans le corpus sur la PMA (en %)

Graphique 126: Bénéfice d'une séquence pour les gays visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)

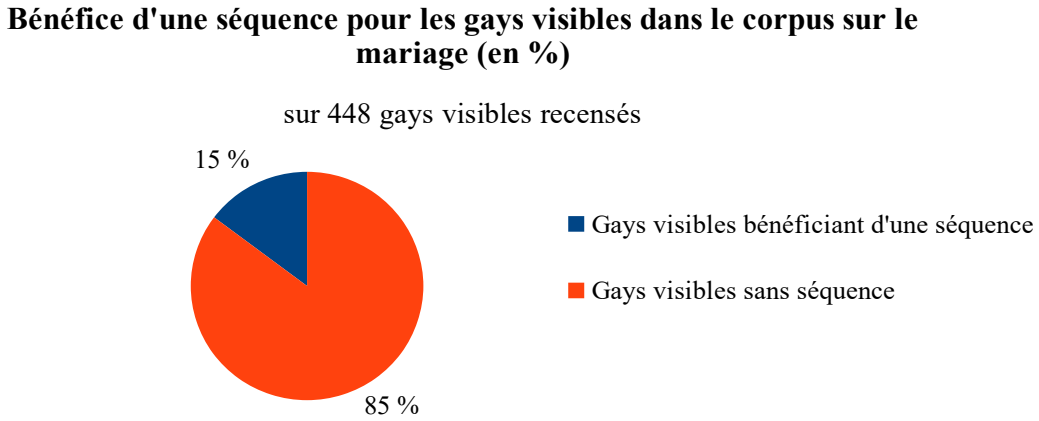

Graphique 127: Bénéfice d'une séquence pour les gays visibles dans le corpus sur le mariage (en %)

Ces observations sont significatives quant au poids accordé aux lesbiennes par le 20H. En effet, si le « 'langage télévisuel' » combine séquences et images d'illustration – l'essentiel des plans hors séquence donc, en excluant les interviews « brutes » -, celles-ci n'ont pas la même portée journalistique et symbolique, comme le formule Jacques Siracusa : « Les sonores étant plus importants, les images muettes ne sont parfois qu'un moyen voire une concession à la logique télévisuelle, permettant de suivre l'actualité sur le modèle de la presse quotidienne » (2001, p. 243). Dans son étude auprès des monteurs du JT, le sociologue décrit l'utilisation de ces plans en dehors des séquences « pour construire une tribune au rédacteur (lui donner du temps pour son commentaire), [ou] pour compenser le manque d'images (...) », dans « un empilement chronométré, linéaire et définitif » (Siracusa, 2001, p. 209-210). Suivant les travaux de Jean-Claude Soulages, les modes d'apparition lesbienne au JT s'inscrivent aussi essentiellement dans son « socle expressif » le plus pauvre (2007, p. 26), soit « des suites d'images à simple valeur indicielle, voire de pures images prétextes qui servent de support figuratif à l'énonciation verbale » (2007, p. 90).

Si la construction de séquences met en scène les intervenants du 20H dans une forme d'action, les lesbiennes sont au contraire largement présentées sur le mode de l'« illustration », contraintes à une fonction « figurative » dans le média. Ce constat fait écho à ceux de Brigitte Rollet sur les fictions françaises télévisées de 1995 à 2005, dans lesquelles « les personnages homosexuels (…) y font souvent de la figuration, apportant une sorte d'exotisme dans les récits et des genres figés dans les conventions », notamment du fait de « l'absence de subjectivité et d'autonomie narrative de ces personnages (…) (2007, p. 281). Cette passivité dans leur mise en scène se vérifie en partie à travers l'examen de leurs cadres d'apparition dans cette configuration.

En l'absence de séquence, la « figuration » lesbienne est en effet contrainte par une gamme de « décors » limitée. Si nous avons pu classer l'intégralité d'entre eux en huit catégories, 90 % des lesbiennes visibles hors séquence se concentrent dans seulement trois d'entre elles : les manifestations, – pour 40 % des lesbiennes hors séquence au global -, l'espace public neutre – pour 31 % d'entre elles -, et les cérémonies de mariage ou de PACS – pour 19 % d'entre elles (voir Graphique 128 ci-dessous). Le caractère peu diversifié de ces cadres est également observé pour les gays, avec toutefois quelques distinctions, ces derniers étant davantage exposés lors d'unions, et moins que les lesbiennes dans des espaces publics neutres (voir Graphique 129 ci-dessous). Ces mises en scène comme « passants » représentent le premier cadre d'apparition lesbienne et gaie, en dehors des séquences, dans les matériaux thématiques relatifs au PACS (voir Graphiques 130 et 131 ci-dessous) et à la PMA (voir Graphiques 132 et 133 ci-dessous), tandis que les sujets sur le mariage

sont illustrés par des lesbiennes ou des gays presque pour moitié en manifestation (voir Graphiques 134 et 135 ci-dessous).

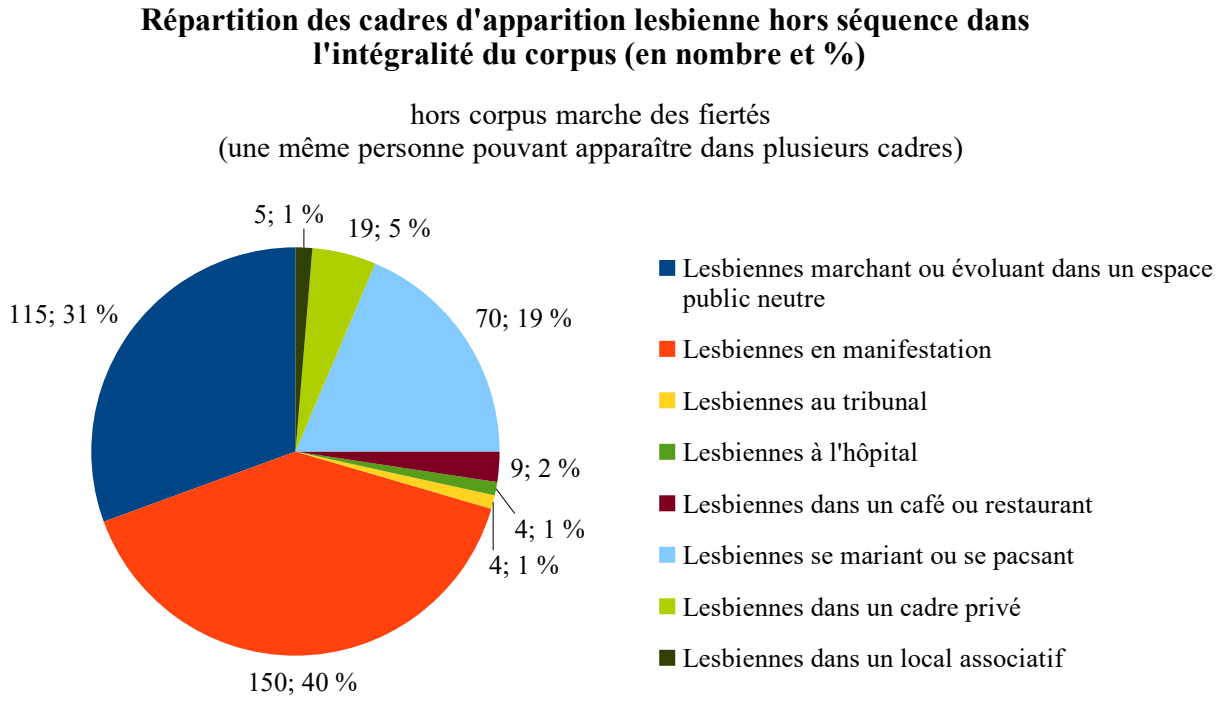

Graphique 128: Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans l'intégralité du corpus (en nombre et %)

Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans l'intégralité du corpus (en nombre et %)

hors corpus marche des fiertés
(une même personne pouvant apparaître dans plusieurs cadres)

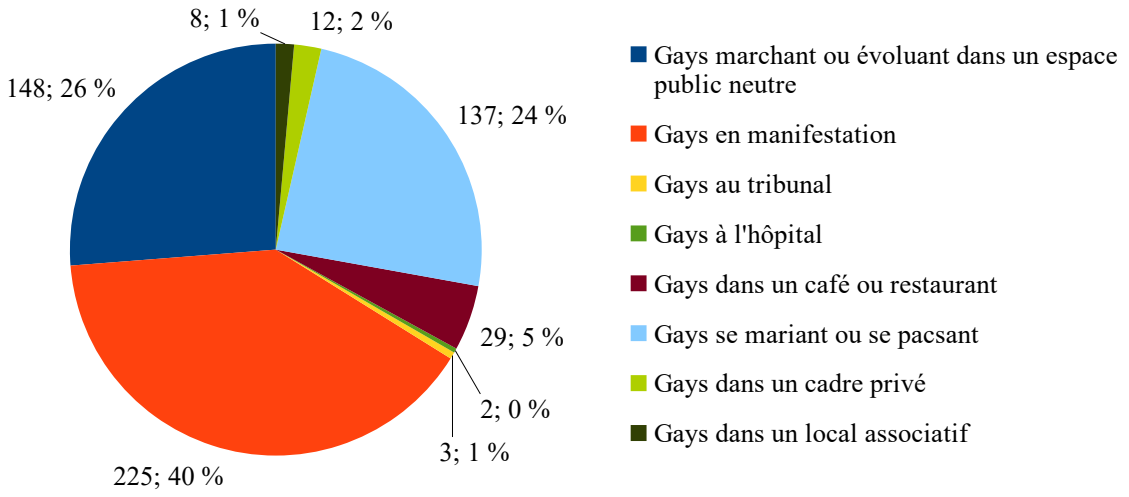

Graphique 129: Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans l'intégralité du corpus (en nombre et %)

Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans le corpus sur le PACS (en nombre et %)

(une même personne pouvant apparaître dans plusieurs cadres)

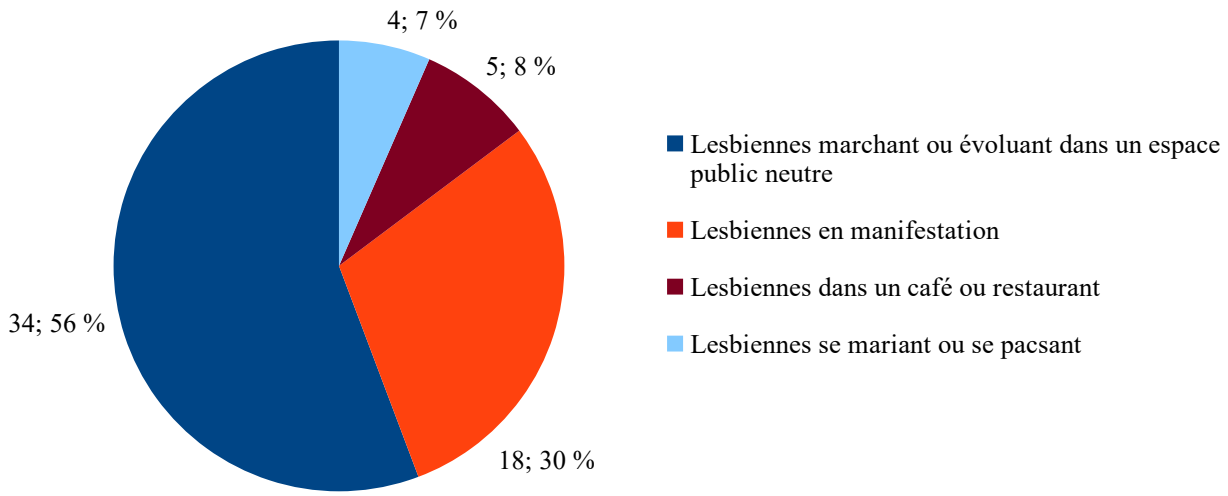

Graphique 130: Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans le corpus sur le PACS (en nombre et %)

Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans le corpus sur le PACS (en nombre et %)

(une même personne pouvant apparaître dans plusieurs cadres)

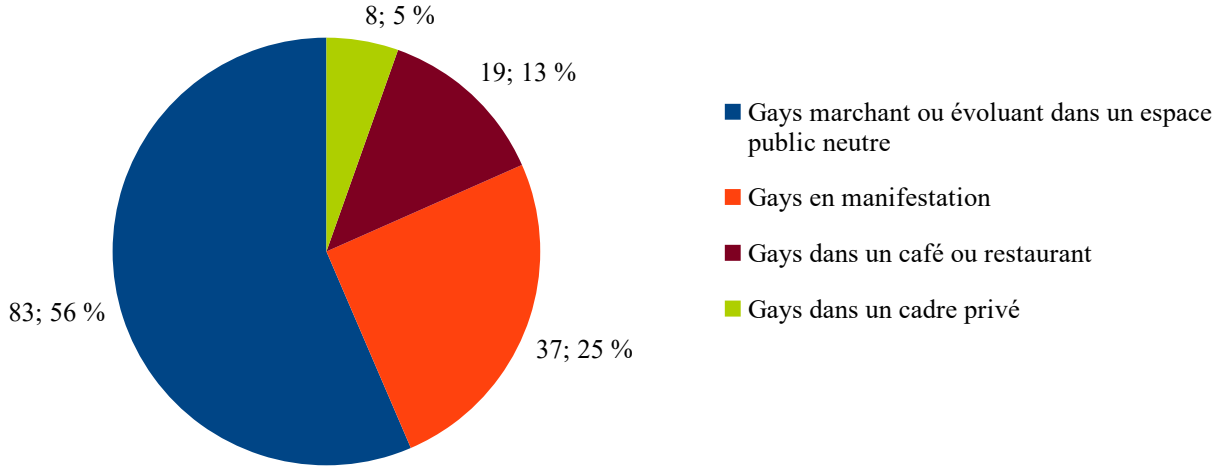

Graphique 131: Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans le corpus sur le PACS (en nombre et %)

Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans le corpus sur la PMA (en nombre et %)

(une même personne pouvant apparaître dans plusieurs cadres)

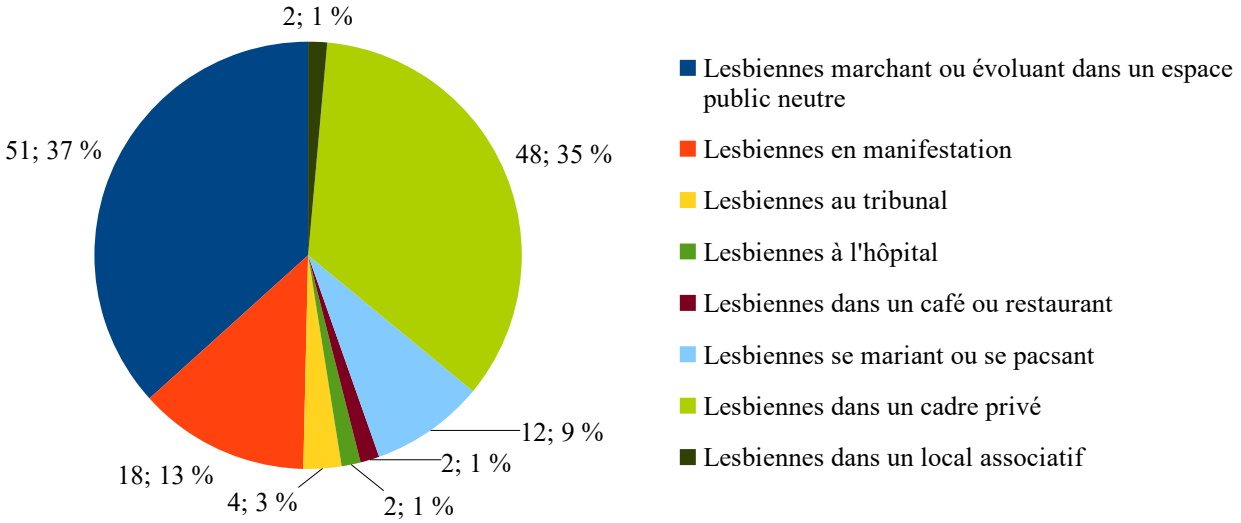

Graphique 132: Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans le corpus sur la PMA (en nombre et %)

Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans le corpus sur la PMA (en nombre et %)

(une même personne pouvant apparaître dans plusieurs cadres)

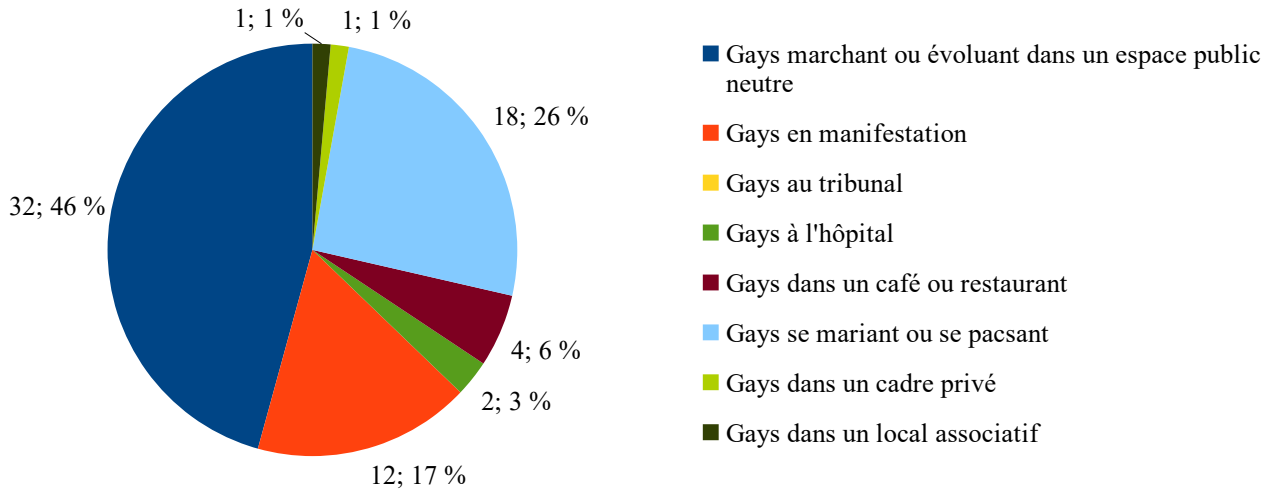

Graphique 133: Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans le corpus sur la PMA (en nombre et %)

Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans le corpus sur le mariage (en nombre et %)

(une même personne pouvant apparaître dans plusieurs cadres)

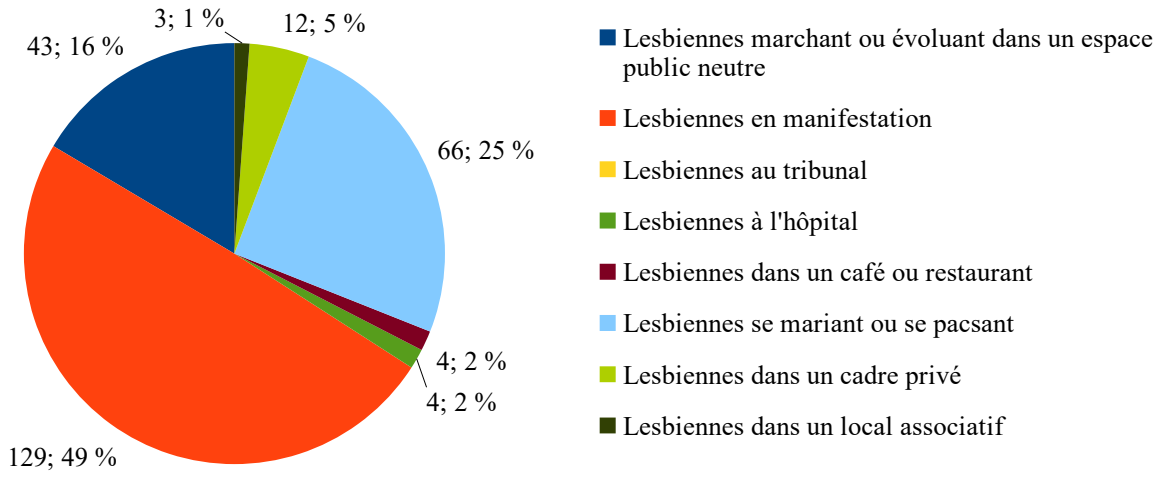

Graphique 134: Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans le corpus sur le mariage (en nombre et %)

Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans le corpus sur le mariage (en nombre et %)

(une même personne pouvant apparaître dans plusieurs cadres)

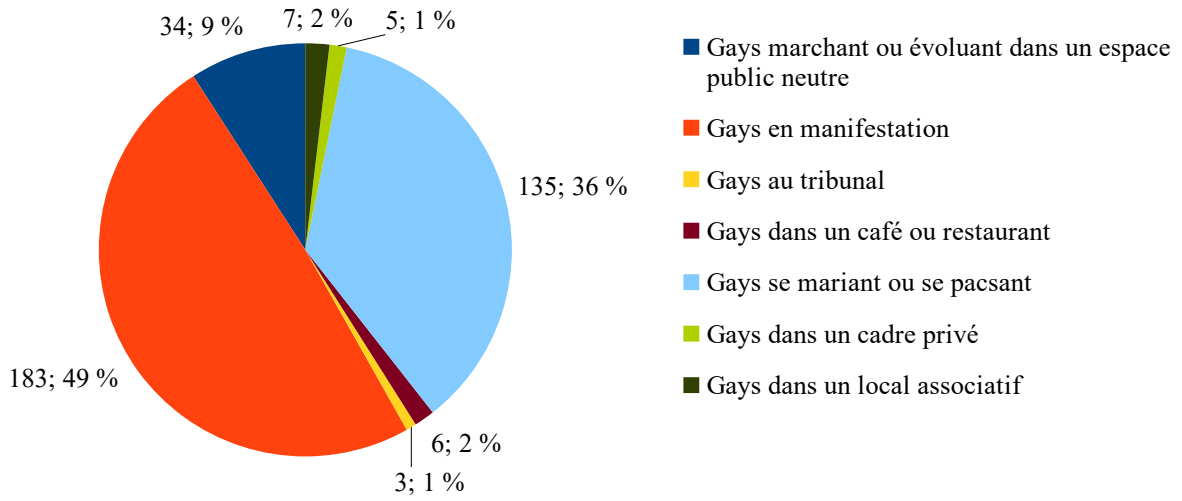

Graphique 135: Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans le corpus sur le mariage (en nombre et %)

Aussi, une forme de stéréotypage s'opère d'abord par la limitation et la répétition des cadres d'apparition des lesbiennes au 20H, n'en proposant que des « 'vues' partielles » (Soulages, 2007, p. 91), soit ancrées dans des « décors » spécifiques. Si dans l'information télévisée, « l'image est soumise au son, c'est-à-dire qu'elle vise à montrer, à illustrer ce que dit le lecteur ou le reporter » (De Bonville & Vermette, 1989, p. 66), il convient de s'interroger sur la faible variété des environnements lesbiens à l'écran, ainsi que sur leurs caractéristiques. Dans leur proposition de méthode d'analyse du JT, Jean de Bonville et Jacques Vermette suggèrent ainsi de questionner « le degré de pertinence de chaque image », au regard du commentaire journalistique associé : « Par exemple, dans un reportage sur le sida, une image qui montre de dos des gens marchant dans la rue a une pertinence plus faible qu'une image montrant une personne alitée atteinte de cette maladie » (1989, p. 90-91). Dans notre matériau, la proportion massive des représentations lesbiennes en manifestation, ou « marchant dans la rue », semble mettre en doute cette pertinence. En effet, ces images s'apparentent davantage à des illustrations « passe-partout », rôle d'usage singulièrement des plans de circulation urbaine dans l'information télévisuelle. La rue citadine, espace public par excellence, témoigne par ailleurs une nouvelle fois d'une nette désincarnation des lesbiennes, celles-ci se confondant dans un contexte extérieur fréquenté et peu signifiant (voir Illustrations 70 et

71 ci-dessous). Cet effacement dans la foule est également observé à travers les cadres manifestants (voir Illustration 72 ci-dessous). Ces deux « décors » constituant l'essentiel de leur exposition en dehors des séquences, il apparaît ainsi qu'en substance, dans des cortèges ou dans la rue, les lesbiennes « ne font que passer » à l'écran du 20H. Si l'analyse spécifique de l'exposition dans « l'espace public neutre » sera approfondie dans l'étude de cas ci-après, il nous importe ici d'analyser les modalités d'apparition lesbienne en manifestation et lors d'unions.

Illustration 70: « L'homoparentalité dans les programmes scolaires », 01/11/2011, JT de 20H de TF1

Illustration 71: « L'homoparentalité dans les programmes scolaires », 01/11/2011, JT de 20H de TF1

Illustration 72: « L'homoparentalité dans les programmes scolaires », 01/11/2011, JT de 20H de TF1

b) La manifestation et l'union : illustrations stratégiques du lesbianisme au JT

En premier lieu, notons que ces contextes d'apparition sont en partie façonnés par la constitution même de notre corpus d'étude, centrée sur des questions relatives à l'ouverture de nouveaux droits pour les lesbiennes et les gays, notamment concernant leurs unions – PACS, mariage, PMA. Dans ses travaux sur la place des « citoyens lambda » dans les JT – évoqués plus haut -, Sébastien Rouquette met en évidence l'importance des cadres d'apparition de ces anonymes, « fragments singuliers d'une action collective » (2002, p. 67). Selon lui, leur « catégorisation » s'opère en partie « par l'image », en écho aux « décors » que nous appréhendons ici : « Dans l'identification/encadrement des 'anonymes' télévisés, l'image (le cadre) répète le son (le commentaire) » (Rouquette, 2002, p. 71). Aussi, dès lors que notre matériau couvre diverses luttes et avancées des droits des lesbiennes et des gays en France, en particulier pour se pacser ou se marier, l'environnement manifestant et les scènes d'unions apparaissent comme des cadres privilégiés de leur mise en scène selon cette logique. En d'autres termes, cortèges et mariage ou PACS illustrent littéralement les revendications traitées par le 20H. S'il est impératif de « prouver par l'image » le lien entre les personnes exposées et le sujet couvert, ces procédés participent à ce que l'auteur qualifie d'« essentiel : la valeur illustrative ou représentative des propos » (Rouquette, 2002, p. 70). Pour ce qui nous intéresse ici, « valeur illustrative ou représentative » des propos tenus lors d'interviews brutes hors séquence, ou, ajouterons-nous, des personnes données à voir en

général : « Si l'on n'est pas acteur de l'événement, on en est une illustration typique, un pourfendeur acharné ou bien on en ressent les effets » (Rouquette, 2002, p. 68). C'est ainsi, en substance, ce que suggère l'apparition des lesbiennes en manifestation ou en train de s'unir, la faible variété de ces « décors » et leur récurrence massive opérant une forme de stéréotypage à leur égard – en tant qu'« illustration typique » donc des lesbiennes au 20H.

Globalement, la forte fréquence des contextes manifestants se concentre sur la période 2012-2013, marquée par les débats autour de l'adoption du « mariage pour tous » (voir Illustrations 73, 74 et 75 ci-dessous). La prépondérance occupée par les manifestations dans nos résultats interroge néanmoins, d'autant plus que l'échantillon uniquement consacré aux marches des fiertés est exclu de cet indicateur. Si plusieurs reportages couvrant ces événements font également partie d'autres corpus, nous observons de surcroît une importante réutilisation des images tournées à l'occasion de ces cortèges, dans des sujets en étant apparemment tout à fait détachés. A titre d'exemple, le plan d'un couple lesbien s'embrassant à la marche des fiertés de 2011 (voir Illustration 76 ci-dessous) – notons, « sans visage » - est réutilisé tel quel dans trois autres sujets de notre matériau, jusqu'en octobre 2012 et un reportage sur « la fronde des maires » devant l'ouverture du « mariage pour tous ».

Illustration 73: « Manifestation en faveur du mariage pour tous », 15/12/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 74: « Manifestation à Paris pour le droit au mariage pour tous et pour le recours à la PMA», 16/12/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 75: « Plateau brève : manifestations en faveur du mariage pour tous », 19/01/2013, JT de 20H de TF1

Illustration 76: « Marche des fiertés à Paris », 25/06/2011, JT de 20H de TF1

Au-delà du stéréotypage opéré par la répétition de ce « décor », associant donc très largement les lesbiennes à la manifestation, celui-ci se dessine en outre dans les profils des participantes à ces marches revendicatives. Pour prendre le cas de la marche des fiertés, l'enquête de Marianne Blidon, auparavant mentionnée, observe la « jeunesse et la forte homogénéité générationnelle des groupes qui défilent » à cette occasion (2009, paragr. 24). Ce constat résulte d'un sondage qu'elle réalise dans les années 2000, dans lequel 31 % des personnes interrogées participant à la marche ont entre 18 et 25 ans – malgré une surreprésentation indiquée de cette classe d'âge dans son échantillon (Blidon, 2009, paragr. 26). Ce « profil-type » relativement jeune – et ajouterons-nous, blanc - est nettement marqué dans les représentations des lesbiennes en manifestation au 20H (voir Illustrations 73 à 76 ci-dessus, ou encore Illustrations 77 à 80 ci-dessous). Suivant les conclusions de Blidon, d'autres caractéristiques rassemblent par ailleurs ces manifestantes, comme une visibilité accrue dans l'espace public – 52 % des répondants au sondage mentionné, déclarant aller à la marche des fiertés, disent se tenir la main publiquement, contre 38 % de l'ensemble des répondants –, ou encore un engagement politique plus prononcé – 23 % déclarent un engagement associatif contre 13 % au total (Blidon, 2009, paragr. 26). Ces traits spécifiques sont également identifiés au JT, les cortèges ou leurs marges constituant par exemple le lieu privilégié des rares baisers lesbiens à l'écran (voir Illustrations 81, 82 et 83 ci-dessous).

Illustration 77: « Pacte de solidarité civile », 10/05/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 78: « Tour d'horizon des manifestations contre le mariage homosexuel », 17/11/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 79: « La Manif pour tous de nouveau dans la rue », 05/05/2013, JT de 20H de TF1

Illustration 80: « Manifestation à Paris de militants en faveur du mariage pour tous », 21/04/2013, JT de 20H de TF1

Illustration 81: « Manifestation en faveur du mariage pour tous », 15/12/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 82: « Réactions au vote de la loi pour le mariage pour tous », 23/04/2013, JT de 20H de TF1

Illustration 83: « Réactions au vote de la loi pour le mariage pour tous », 23/04/2013, JT de 20H de TF1

Si nous explorerons en détail les procédés de « recyclage » (Carnel, 2012, p. 16) des images par le JT dans l'étude de cas ci-après - relative au PACS -, soulignons que les nombreuses illustrations d'unions lesbiennes reposent également en partie sur l'usage d'archives, et ce sur des temporalités très larges. Aussi, l'image d'un couple de lesbiennes se mariant aux Pays-Bas en 2001 (voir Illustration 84 ci-dessous), est réutilisée dans trois sujets fin 2012 et début 2013, jusqu'au jour de l'adoption définitive du texte autorisant de telles cérémonies en France – 23 avril 2013. A cet égard, il est notable d'observer que ces cadres d'apparition, sous forme d'unions lesbiennes, s'inscrivent exclusivement à l'étranger. Nous ne recensons en effet aucune de ces scènes en France dans notre matériau – hors séquence, et une seule en séquence que nous étudions ci-après. Ces images proviennent d'abord des Pays-Bas (voir Illustrations 84 et 85 ci-dessous), puis en abondance des États-Unis (voir Illustrations 86, 87, 88 et 89 ci-dessous), mais aussi d'Irlande (voir Illustration 90 ci-dessous) ou plus récemment de Suisse (voir Illustration 91 ci-dessous).

Illustration 84: « Plateau fin », 01/04/2001, JT de 20H de TF1

Illustration 85: « Le PACS », 28/05/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 86: « Les mariages homosexuels autorisés par le maire de San Francisco », 17/02/2004, JT de 20H de TF1

Illustration 87: « Etats Unis Schwarzenegger et les Gays », 21/02/2004, JT de 20H de TF1

Illustration 88: « Californie un referendum interdit à nouveau les mariages homosexuels », 19/07/2009, JT de 20H de TF1

Illustration 89: « Californie un referendum interdit à nouveau les mariages homosexuels », 19/07/2009, JT de 20H de TF1

Illustration 90: « Plateau brève », 19/12/2005, JT de 20H de TF1

Illustration 91: « Plateau brève : les suisses se prononcent largement en faveur du mariage pour tous », 26/09/2021, JT de 20H de TF1

Ce phénomène peut en partie s'expliquer précisément par l'absence de légalisation française de ces unions, lors du traitement de ces sujets par le JT, en amont des votes autorisant le PACS puis le mariage. Cependant, cela n'éclaire en rien l'inexistence de telles images lesbiennes en France *a posteriori*, et n'empêche d'ailleurs pas les gays d'apparaître fréquemment dans ces cadres sur le sol national. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point, l'importance de ces « décors » pour ces derniers reposant sur la réutilisation de plans tournés lors de séquences. Aussi, le mariage lesbien au 20H s'inscrit exclusivement dans une géographie lointaine, ancré dans des cadres « autres » car

étrangers, éloignant celui-ci de la réalité des téléspectateurs. Si l'actualité internationale au JT « est automatiquement (...) abordée sous un angle de vue national », venant « renforcer naturellement les liens culturels et historiques qui lient une nation » (Aiguillon, 2001, p. 182), ces apparitions lesbiennes depuis l'extérieur semblent les maintenir dans un « ailleurs », en dehors de cette « communauté de vision » (Aiguillon, 2001, p. 186). Le stéréotypage qui s'opère par la prépondérance de ce « décor » au 20H dépeint ainsi les lesbiennes qui s'unissent comme « étrangères », dans la pluralité des acceptions du terme - selon le *Larousse* : « qui est d'un autre pays » ou « qui ne fait pas partie d'un groupe (…) ou qui n'est pas considéré comme en faisant partie ». Cette idée d'altérité représentée peut également entrer en résonance avec le premier contexte d'exposition lesbienne, la manifestation, notamment la marche des fiertés, apparaissant comme un espace « communautaire » aux marges donc du monde social majoritaire (Prearo, 2014).

Enfin, dans le prolongement de nos réflexions relatives aux « opérateurs de lisibilité lesbienne », indiquons que ces deux cadres – manifestations et unions – peuvent être porteurs d'un rôle stratégique semblable, expliquant en partie leur usage massif. D'une part, ceux-ci disposent intrinsèquement d'un pouvoir de signification du lesbianisme facilement intelligible pour les téléspectateurs : les marches des fiertés et autres manifestations aux drapeaux arc-en-ciel pouvant être aisément identifiées comme des « événements LGBT+ », les cadres du mariage ou du PACS indiquant clairement la présence de couples. D'autre part, ces scènes impliquent davantage que d'autres des marques d'affection importantes, dont nous avons souligné au préalable l'effet de « lisibilité » (voir, au-delà des Illustrations 76, 81 et 83 ci-dessus en manifestation, les Illustrations 92, 93 et 94 de baisers lesbiens lors d'unions). Cette vocation sous-jacente éclairerait l'emploi généralisé constaté de ces « décors » illustratifs, dont leur réutilisation en tant qu'images d'archives. A cet égard, mentionnons que les plans de lesbiennes en manifestation, en dehors même des tournages aux marches des fiertés, sont également ré-employés régulièrement (voir Illustration 95 ci-dessous apparaissant dans deux sujets de notre corpus en 2012, ou encore les Illustrations 96 et 97 d'un couple lesbien exposé en 2012 et 2014). Il sera plus finement question de ces dimensions stratégiques de l'image lesbienne au 20H dans l'étude de cas ci-après relative au PACS.

Illustration 92: « Les mariages homosexuels autorisés par le maire de San Francisco », 17/02/2004, JT de 20H de TF1

Illustration 93: « Etats Unis Schwarzenegger et les Gays », 21/02/2004, JT de 20H de TF1

Illustration 94: « Mariages homosexuels au Massachusetts », 16/05/2004, JT de 20H de TF1

Illustration 95: « Tour d'horizon des manifestations contre le mariage homosexuel », 17/11/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 96: « Manifestation à Paris pour le droit au mariage pour tous et pour le recours à la PMA», 16/12/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 97: « François Hollande : bilan de deux ans de mandat présidentiel », 03/11/2014, JT de 20H de TF1

c) Des séquences lesbiennes codifiées et parentales

Lorsqu'elles bénéficient d'une séquence au 20H, les lesbiennes visibles sont essentiellement mises en scène dans deux cadres *a priori* opposés : la sphère privée – pour 44 % d'entre elles au global -, et l'espace public neutre – pour 29 % en moyenne (voir Graphique 136 ci-dessous). A l'exception du corpus relatif au PACS – sur lequel nous reviendrons -, tous les échantillons

considérés affichent une nette primauté du cadre privé comme environnement privilégié pour les séquences lesbiennes. Cette catégorie atteint en effet 48 % des contextes d'apparition en question dans les sujets relatifs à la PMA (voir Graphique 137 ci-dessous) et la moitié des séquences lesbiennes concernant le mariage (voir Graphique 138 ci-dessous). La fréquence de ces mises en scène à domicile apparaît d'autant plus saillante comparée aux modalités d'exposition des gays, qui y sont bien moins visibles – 13 points de pourcentage de moins au global (voir Graphique 139 ci-dessous), 8 points dans les sujets relatifs à la PMA (voir Graphique 140 ci-dessous). A l'inverse, les cérémonies d'union constituent l'un des cadres préférentiels des mises en séquence gaies, beaucoup plus rares pour les lesbiennes, même dans le corpus dédié au mariage – 26 points d'écarts entre lesbiennes et gays (voir Graphiques 138 et 141 ci-dessous).

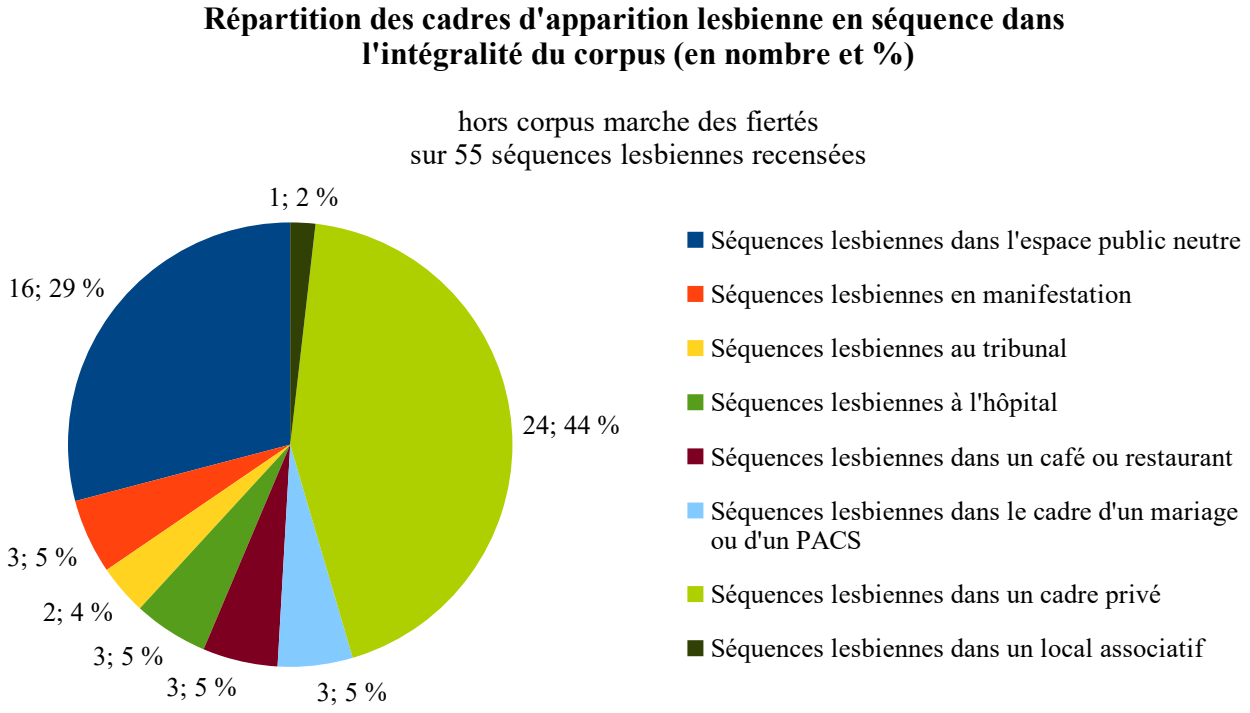

Graphique 136: Répartition des cadres d'apparition lesbienne en séquence dans l'intégralité du corpus (en nombre et %)

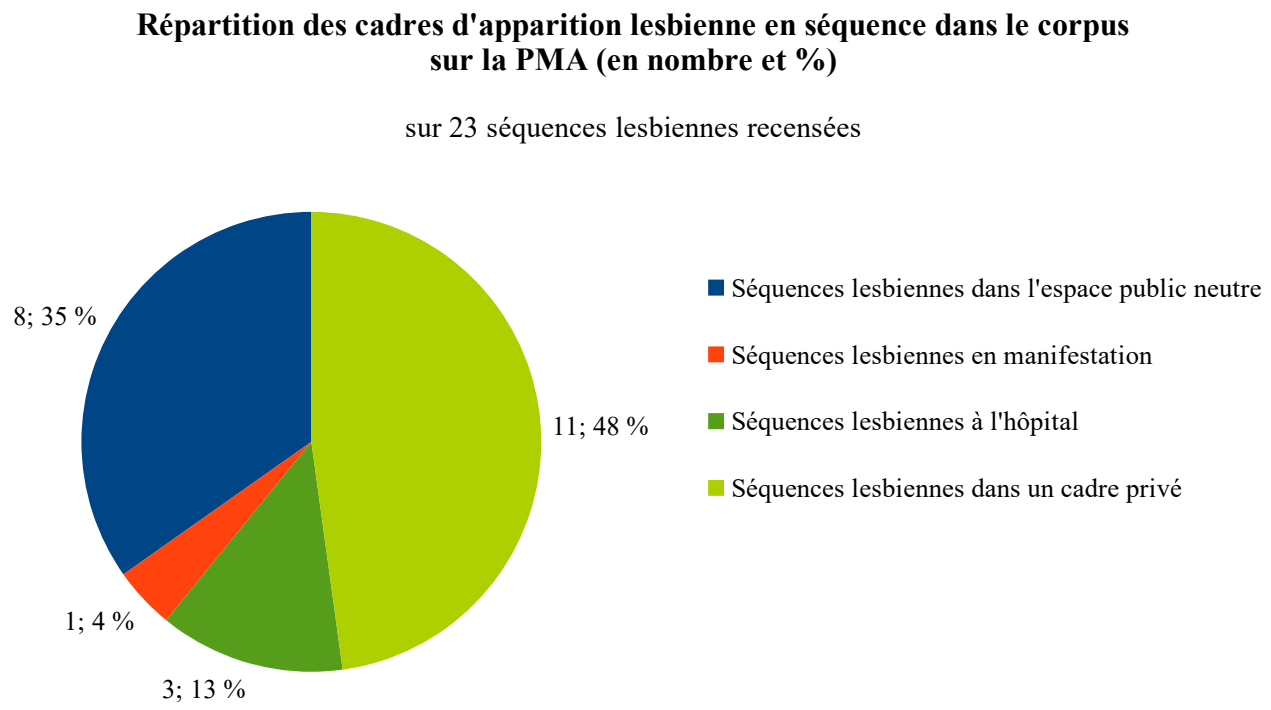

Graphique 137: Répartition des cadres d'apparition lesbienne en séquence dans le corpus sur la PMA (en nombre et %)

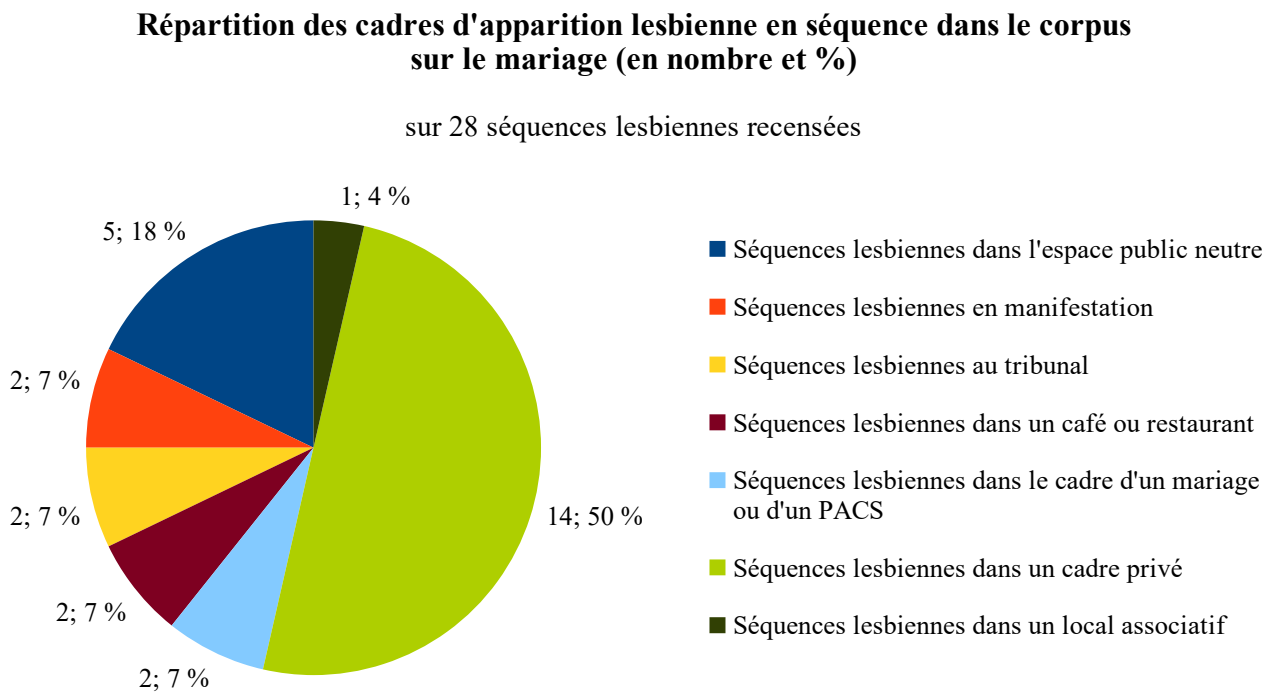

Graphique 138: Répartition des cadres d'apparition lesbienne en séquence dans le corpus sur le mariage (en nombre et %)

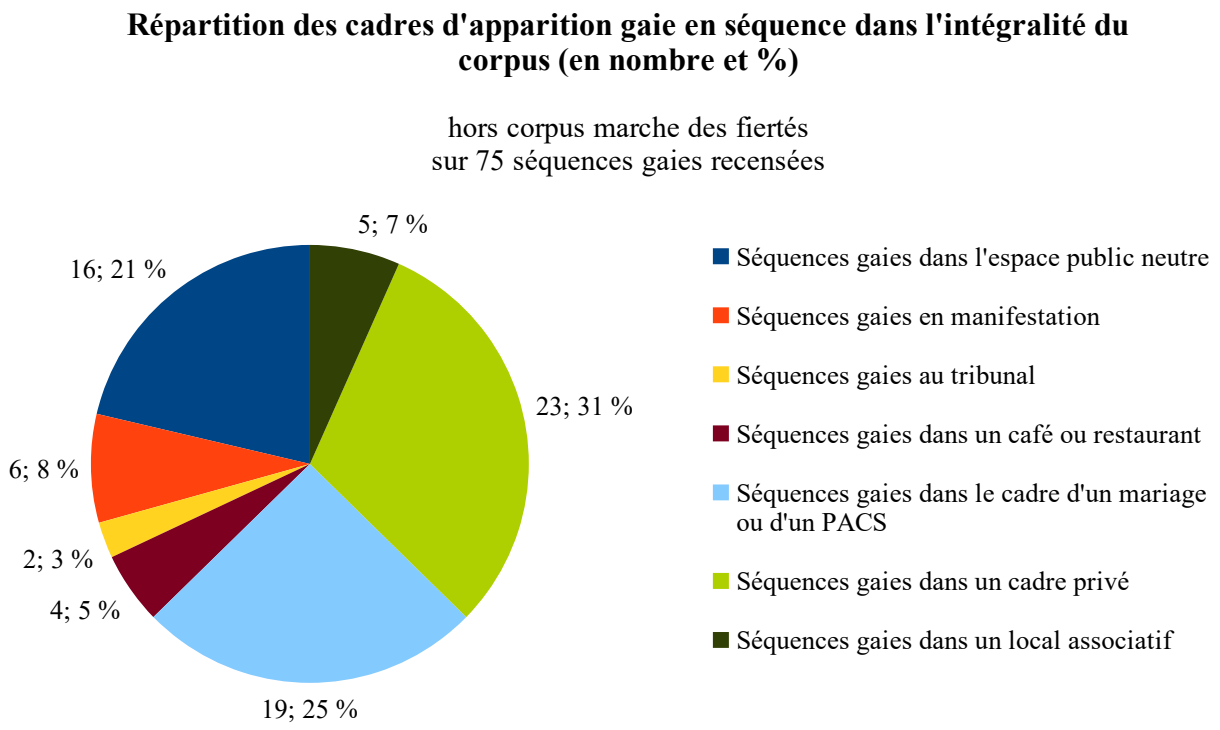

Graphique 139: Répartition des cadres d'apparition gaie en séquence dans l'intégralité du corpus (en nombre et %)

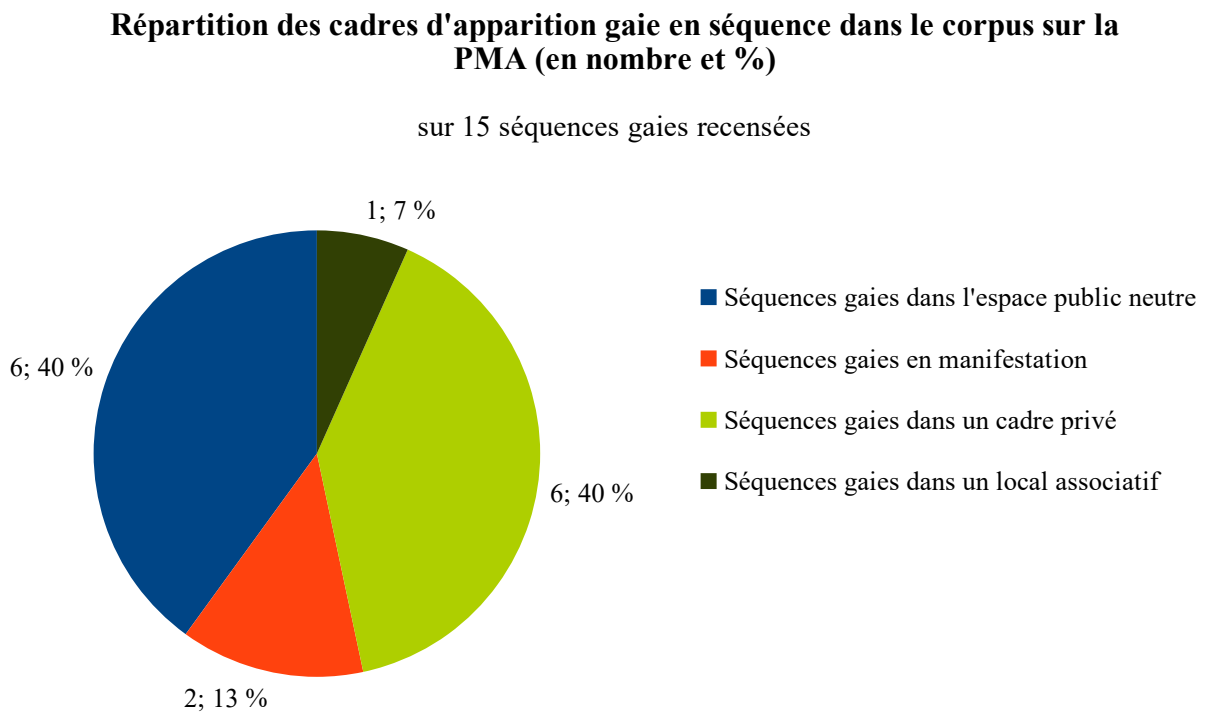

Graphique 140: Répartition des cadres d'apparition gaie en séquence dans le corpus sur la PMA (en nombre et %)

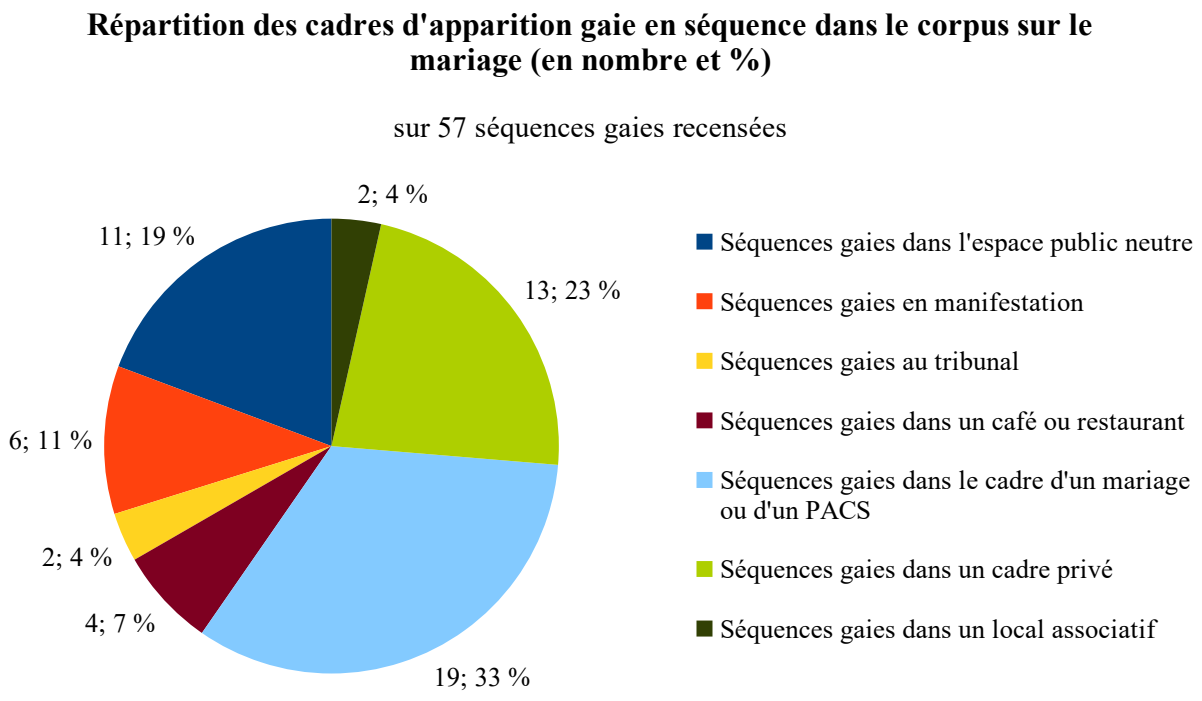

Graphique 141: Répartition des cadres d'apparition gaie en séquence dans le corpus sur le mariage (en nombre et %)

Comme évoqué plus haut, nous ne recensons qu'une unique séquence d'union lesbienne en France dans l'intégralité de notre étude, celle-ci mettant en scène la signature d'un PACS sous couvert d'anonymat (voir Illustrations 98 et 99 ci-dessous). Au regard des données dont nous disposons, ces résultats semblent encore une fois entrer en dissonance avec les statistiques françaises sur les modes de vie LGBT+, qui ne font pas état de tels écarts genrés. Si en 2011, 47 % des couples gays et 38 % des couples lesbiens étaient pacsés (Insee, 2011), les lesbiennes sont désormais légèrement plus enclines au mariage que les gays – 40 % contre 37 % (Rault, 2023). Le décalage produit par le JT se manifeste notamment par la couverture importante accordée aux mariages « symboliques » - c'est-à-dire illégaux à l'époque – organisés par des couples gays à partir du début des années 2000, se prolongeant néanmoins par plusieurs reportages après la légalisation, dont ne bénéficient pas les lesbiennes.

Illustration 98: « PACS les difficultés juridiques», 23/06/2000, JT de 20H de TF1

Illustration 99: « PACS les difficultés juridiques», 23/06/2000, JT de 20H de TF1

Le poids du cadre privé dans les séquences lesbiennes correspond en partie aux pratiques journalistiques classiques du dispositif télévisuel. Pour reprendre les propos d'Olivier Aïm et Stéphane Billiet, la mise en scène à domicile fait partie intégrante des « choix formels routinisés parfaitement identifiables par le téléspectateur fidèle qui reconnaît instantanément le décor de l'émission, ses protagonistes et même son organisation générale » (2020, p. 44). Dans la grammaire du JT, ce « décor » s'inscrit directement dans la démarche d'information par l'exemple situé et personnifié, comme le formule Marie-Claude Taranger dans son étude des reportages télévisés sur « la banlieue » : « La description (…) est ancrée dans la réalité des lieux et des personnages. On

pourrait dire que le principe de base est d'*incarner* le discours dans des décors et des acteurs *réels*. La série des aspects du problème devient suite de tableaux et galerie de personnages » (Taranger, 1997, p. 23). Pour les sujets qui nous intéressent, largement relatifs aux sphères intimes du couple et de la famille, la scénarisation des lesbiennes « en situation » passe par l'irruption « chez elles », répondant par ailleurs aux exigences d'identification et d'intelligibilité pour les téléspectateurs. A cet égard, ces configurations attestent bien du « choix d'incarner et de visagéifier l'actualité avec pour finalité l'intention manifeste de proposer le paysage d'une actualité qui fasse écho à l'expérience vécue de leurs destinataires » (Soulages, 2007, p. 97). Mentionnons en ce sens que le « décor » privé, le plus fréquemment observé dans les séquences lesbiennes, représente en outre le contexte le plus souple et propice au « contrôle du tournage » par les journalistes du JT, soit aux mises en scène maîtrisées à destination du public (Siracusa, 2001, p. 141). Jacques Siracusa perçoit dans ce cadre à domicile la situation la plus asymétrique qu'il soit entre les reporters et « leur client » : « Compte tenu de l'accord préalable du personnage et, généralement, face à son inexpérience du tournage, les professionnels sont dans de bonnes conditions pour imposer leur propre dispositif et leur propre cadre interprétatif (leur mode d'évaluation) », en d'autres termes, « la nature de la performance de leur hôte » (2001, p. 143-144). Aussi, si l'analyse de ces dernières dimensions sera prolongée à l'occasion de la seconde étude de cas de cette partie, il est intéressant d'observer globalement les caractéristiques plus précises des séquences lesbiennes au 20H.

Nous avons eu l'occasion d'aborder plus haut les conclusions de Brigitte Rollet (2007) à propos de l'éviction de l'intimité dans les représentations des lesbiennes et des gays à la télévision. Ses travaux sur la fiction mettent en évidence des procédés semblables dans l'information télévisée, notamment lors des débats autour du PACS, matérialisés par des choix de mise en scène : « Dans les reportages, à défaut de montrer des pièces communes des appartements où vivaient les couples interviewés qui suggéreraient trop l'intimité, les scènes étaient presque toutes tournées dans les cuisines, avec l'un-e ou l'autre ou les deux membres du couple préparant un repas » (Rollet, 2007, p. 132). Nos résultats confirment ces observations, les rares séquences lesbiennes relevées dans l'échantillon relatif au PACS – 5 au total -, ne s'inscrivant jamais dans un cadre privé (voir Graphique 142 ci-dessous). L'espace public est au contraire nettement privilégié, notamment neutre et urbain, impliquant des scénarisations « prétextes » des lesbiennes, déambulant à l'image dans plusieurs lieux et sous plusieurs angles (voir Illustrations 100 à 103, puis 104 et 105 ci-dessous, de deux couples lesbiens bénéficiant d'une séquence dans le corpus sur le PACS).

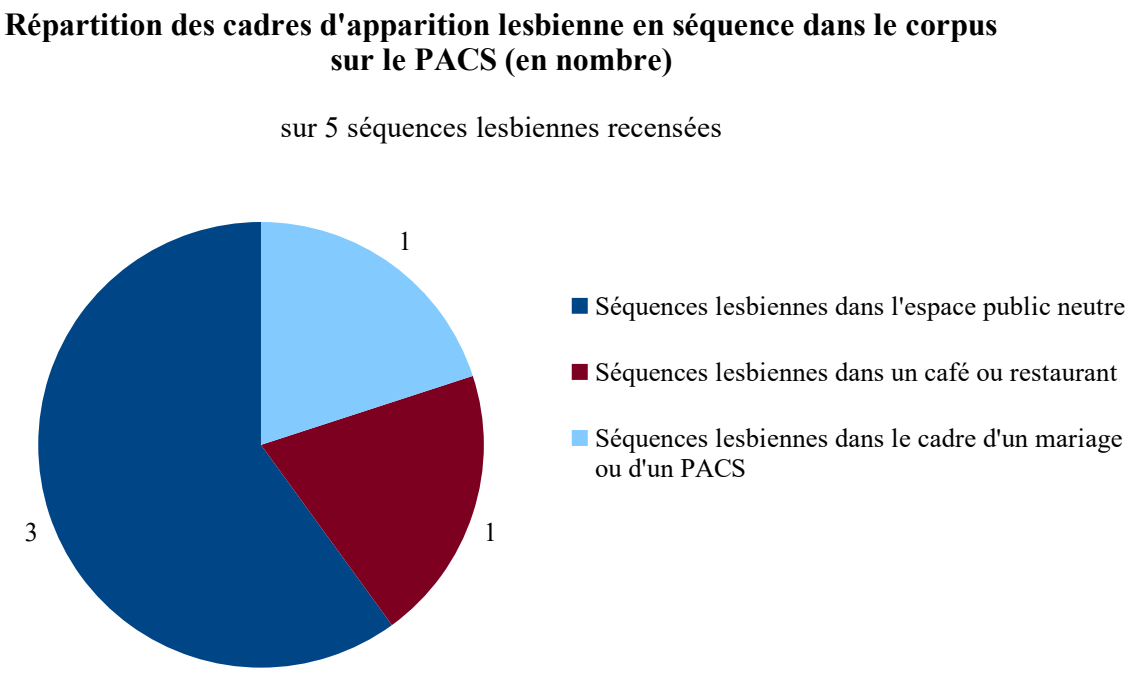

Graphique 142: Répartition des cadres d'apparition lesbienne en séquence dans le corpus sur le PACS (en nombre)

Illustration 100: « Présentation des dispositions prévues par le PACS », 01/11/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 101: « Présentation des dispositions prévues par le PACS », 01/11/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 102: « Présentation des dispositions prévues par le PACS », 01/11/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 103: « Présentation des dispositions prévues par le PACS », 01/11/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 104: « Le PACS en Catalogne », 02/11/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 105: « Le PACS en Catalogne », 02/11/1998, JT de 20H de TF1

En outre, si les séquences à domicile se développent amplement dans nos autres matériaux thématiques, soulignons que celles-ci privilégient des pièces de vie comme la cuisine ou le salon/salle à manger, n'entrant guère dans les espaces plus intimes de la maison (voir Illustrations 106 à 109 ci-dessous). Dans cette perspective, il est notable d'observer la fréquence des mises en scène privées des couples lesbiens dans des cadres extérieurs, le jardin apparaissant comme un entre-deux stratégique régulièrement exploité (voir Illustrations 110 à 114 ci-dessous). A cet égard, un reportage de 2004 est particulièrement révélateur de ces logiques, une longue séquence lesbienne donnant à voir un couple et sa fille à travers diverses activités, exclusivement dans leur jardin, le seul plan à l'intérieur de leur domicile ne donnant à voir que l'enfant seule (voir Illustrations 115 à 118 ci-dessous).

Illustration 106: « Dossier sur l'homoparentalité », 10/11/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 107: « Dossier sur l'homoparentalité », 10/11/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 108: « Le mariage homosexuel et l'homoparentalité aux Pays Bas », 04/11/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 109: « Le mariage homosexuel et l'homoparentalité aux Pays Bas », 04/11/2012, JT de 20H de TF1

Illustration 110: « Vie gay en Hollande », 10/05/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 111: « Vie gay en Hollande », 10/05/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 112: « Vie gay en Hollande », 10/05/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 113: « L'homoparentalité en question », 27/06/2009, JT de 20H de TF1

Illustration 114: « L'homoparentalité en question », 27/06/2009, JT de 20H de TF1

Illustration 115: « Mariage homosexuel Belgique », 03/06/2004, JT de 20H de TF1

Illustration 116: « Mariage homosexuel Belgique », 03/06/2004, JT de 20H de TF1

Illustration 117: « Mariage homosexuel Belgique », 03/06/2004, JT de 20H de TF1

Illustration 118: « Mariage homosexuel Belgique », 03/06/2004, JT de 20H de TF1

Pour finir, comme en témoignent les reportages illustrés, l'autre caractéristique signifiante des mises en séquence lesbiennes au JT est à trouver dans la présence d'enfant(s) à leurs côtés. En la matière, les scénarisations lesbiennes et gaies diffèrent largement, les premières étant une nouvelle fois davantage associées à la parentalité, et ce dans tous les matériaux thématiques. A l'échelle de l'intégralité du corpus, près d'une lesbienne sur deux bénéficiant d'une séquence apparaît avec un ou des enfant(s) – 47 % d'entre elles (voir Graphique 143 ci-dessous) -, équivalant à 31 points de pourcentage de plus que pour les gays (voir Graphique 144 ci-dessous). Le seuil majoritaire est même dépassé pour les lesbiennes dans les sujets relatifs au mariage, 54 % de leurs séquences intégrant des enfants – soit 15 séquences lesbiennes (voir Graphique 145 ci-dessous) -, correspondant à 40 points de pourcentage supplémentaires par rapport au gays (voir Graphique 146 ci-dessous). Si les enfants sont moins visibles à leurs côtés dans les échantillons sur le PACS (voir Graphique 147 ci-dessous) et la marche des fiertés (voir Graphique 148 ci-dessous), nous n'en recensons aucun lors de séquences gaies pour ces deux thématiques. A l'inverse, les sujets sur la PMA apparaissent comme une exception plus égalitaire sous cet aspect, alors qu'il y est essentiellement question de parentalité – concernant les deux genres au niveau du matériau. Lesbiennes comme gays y sont presque autant mis en scène avec des enfants (voir Graphiques 149 et 150 ci-dessous).

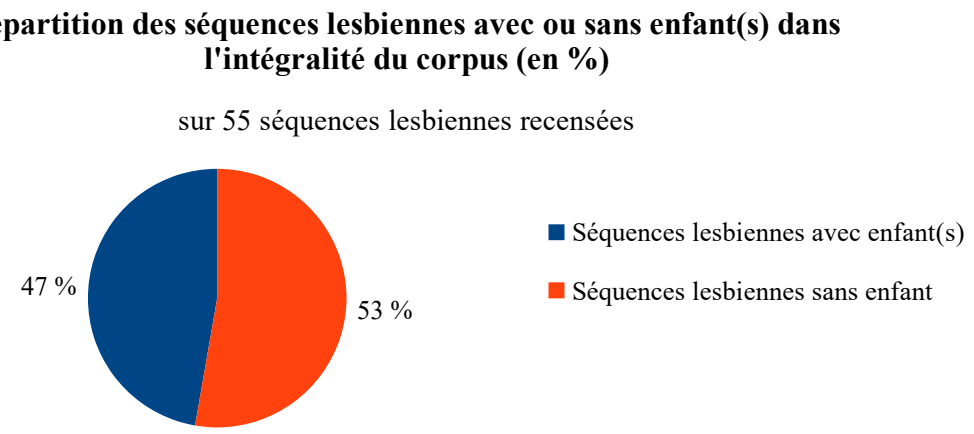

Graphique 143: Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans l'intégralité du corpus (en %)

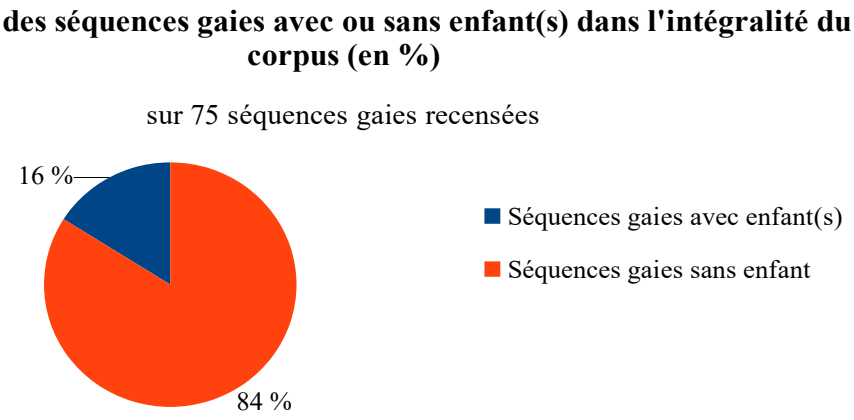

Graphique 144: Répartition des séquences gaies avec ou sans enfant(s) dans l'intégralité du corpus (en %)

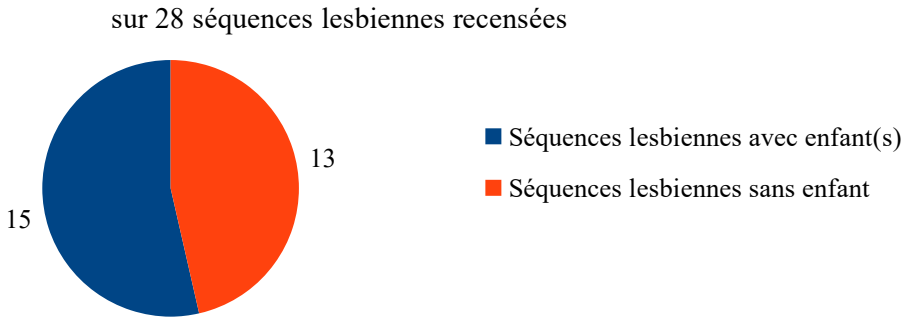

Graphique 145: Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en nombre)

Répartition des séquences gaies avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en %)

sur 57 séquences gaies recensées

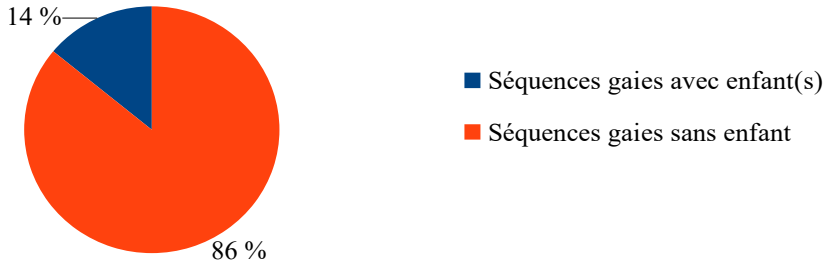

Graphique 146: Répartition des séquences gaies avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en %)

Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le PACS (en nombre)

sur 5 séquences lesbiennes recensées

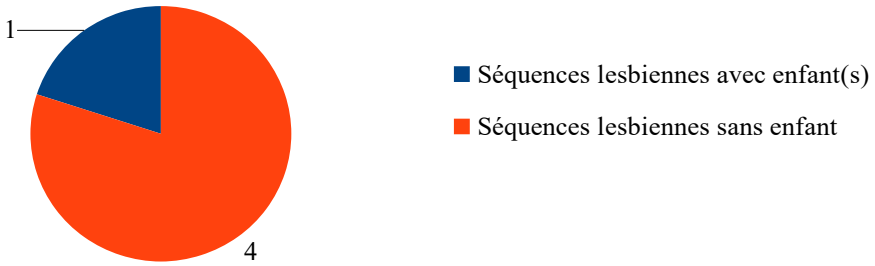

Graphique 147: Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le PACS (en nombre)

Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

sur 7 séquences lesbiennes recensées

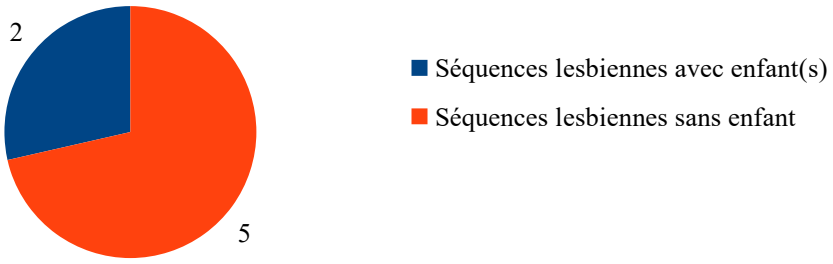

Graphique 148: Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)

Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en nombre)

sur 23 séquences lesbiennes recensées

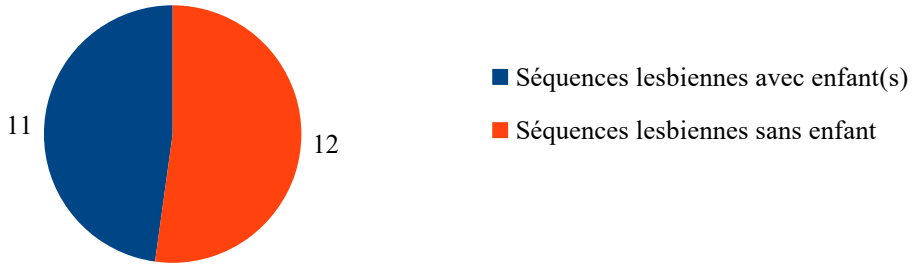

Graphique 149: Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en nombre)

Répartition des séquences gaies avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en nombre)

sur 15 séquences gaies recensées

Graphique 150: Répartition des séquences gaies avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en nombre)

Une analyse comparative de cet indicateur sur la présence d'enfant(s), en séquence et toutes mises en images confondues – c'est-à-dire en séquence et en dehors –, permise par notre grille d'analyse, s'avère en outre instructive sur leur rôle dans ces dispositifs. En effet, si des logiques genrées semblables sont observées dans les deux cas, les lesbiennes étant davantage associées aux enfants que les gays, plusieurs nouvelles dynamiques se dessinent. D'une part, il est à noter que la place des enfants est amplement plus importante en séquence pour les lesbiennes, et dans une moindre mesure pour les gays. Pour rappel, globalement (en séquence et en dehors), 16 % des lesbiennes et 3 % des gays observés au 20H sont visibles avec enfant(s) (voir Graphiques 97 et 98 ci-dessus). Si les unités de mesure ne sont pas les mêmes pour les deux indicateurs – le premier étant par personne et le deuxième par séquence -, nous notons 31 points de pourcentage

supplémentaires quant à la présence d'enfant(s) spécifiquement dans les séquences lesbiennes, et 13 points pour les gays (voir Graphiques 143 et 144 ci-dessus). D'autre part, les différences genrées en la matière se creusent ainsi fortement, 31 points de pourcentage séparant les lesbiennes et les gays en séquence, contre 13 points toutes mises en images prises en compte. Finalement, les enfants apparaissent « facilitateurs » des visibilités lesbienne et gaie au 20H, leur poids en séquence témoignant de leur mobilisation accrue dans le cadre d'une attention médiatique renforcée, ou personnalisation de l'information, notamment autour des lesbiennes - quasiment dans une séquence sur deux. Ces résultats, creusant des distinctions de genre, peuvent être directement lus à la lumière des cadres d'apparition lesbienne en séquence identifiés au préalable, la sphère privée semblant plus favorable à des scénarisations familiales, incluant des enfants. Ces mécanismes seront davantage explorés dans notre étude de cas dédiée au mariage, ci-après.

En définitive, sous le prisme des mises en scène donc, le JT confirme une nouvelle fois son rôle dans « la configuration des identités sociales genrées » (Bruneel, 2022, p. 20). Assignant massivement les lesbiennes à la parentalité – comme au cadre privé -, « les narrations de l'information télévisée », ici à travers l'image, apparaissent comme « des parties émergées du discours dominant » (Berut, 2011, p. 6). Pour reprendre un célèbre article de Candace West et Don H. Zimmerman, « faire le genre » émerge bien aussi au JT « des situations sociales : tout à la fois comme étant un principe et une conséquence des divers arrangements sociaux, et comme un moyen pour légitimer l'une des divisions les plus fondamentales de la société » (2009, paragr. 5) - et ce, même au sein de la catégorie non-hétérosexuelle.

4) Conclusion partielle

Au final, les scénarisations visuelles des lesbiennes opérées par le 20H constituent des entreprises signifiantes stratégiques, résultats de logiques de pouvoir diverses. Façonnées par le genre et les normes hétérosexuelles, les images lesbiennes s'inscrivent dans des cadres limités - figuratifs, passifs, privés, ou encore parentaux – et largement répétés. Ces représentations témoignent des ambivalences observées jusqu'alors, ancrant à la fois les lesbiennes dans une forme d'altérité – en manifestation ou hors des frontières nationales -, dans un souci de lisibilité pour les téléspectateurs, mais aussi dans des séquences à domicile standardisées - notamment par la présence d'enfant(s) -, bien que plus rares. Aussi, ces mises en scène participent à la diffusion et à la réaffirmation d'un certain ordre de domination, à l'instar de ce qu'observe Marie-Claude Taranger pour les « cités » : « le reportage (…) ne se contente pas de reprendre les clichés. Il fait plus. Il les

renforce par l'efficacité propre de l'image et de l'ensemble des ressources expressives liées au matériau audiovisuel » (1997, p. 21). Au-delà de leur reproduction, cet examen esquisse plusieurs formes de production de stéréotypes ou stéréotypages lesbiens au JT, restreignant ces apparitions à certains âges – les jeunes lesbiennes manifestant -, certaines géographies – les lesbiennes mariées à l'étranger -, ou encore certaines situations familiales – les lesbiennes mères. Les deux études de cas à venir affineront différentes modalités de ce figement des représentations, explorant plusieurs autres aspects des « ressources expressives » du 20H (Taranger, 1997, p. 21).

Chapitre 2 : Les figures imposées du lesbianisme au 20H

A - Étude de cas sur « le PACS » : les lesbiennes en trois archives

1) Méthodologie

Parmi les 67 apparitions lesbiennes recensées dans notre corpus relatif au PACS, près de la moitié est issue de seulement trois images, largement utilisées et réutilisées par le JT de 20H sur quasiment dix ans – de 1998 à 2007. Ces trois plans, anonymisés, concentrent 32 expositions lesbiennes dans cet échantillon, leur usage débordant par ailleurs sur d'autres thématiques.

Aussi, nous relevons : 5 occurrences de l'Illustration A dans les sujets concernant le PACS, de 1998 à 2000 (voir Illustrations 119 et 120 ci-dessous) ; 4 occurrences de l'Illustration B dans le matériau dédié au PACS, de 1998 à 2007 (voir Illustrations 121 et 122 ci-dessous), ainsi que 1 occurrence de cette image à propos du mariage, et 3 occurrences dans le corpus sur la PMA ; 7 occurrences de l'Illustration C dans notre échantillon sur le PACS, de 1998 à 2007 (voir Illustrations 123 et 124 ci-dessous), auxquelles s'ajoutent 1 occurrence dans un sujet sur le mariage, et 4 occurrences pour illustrer la PMA.

Illustration 119: « Le PACS », 03/09/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 120: « Bilan du Pacs », 14/10/2000, JT de 20H de TF1

Illustration 121: « PACS », 07/10/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 122: « Les chiffres du pacs », 10/10/2007, JT de 20H de TF1

Illustration 123: « Déception », 09/10/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 124: « Les chiffres du pacs », 10/10/2007, JT de 20H de TF1

Cette étude de cas propose l'analyse de ces trois représentations et leurs usages, leur caractère figé et répétitif nous amenant à l'intégrer dans notre hypothèse de recherche relative au stéréotypage. Celles-ci sont observées, en questionnant notamment la place des archives au JT, les logiques de l'anonymat mais aussi genrées et hétérocentrées qui régissent ces choix éditoriaux, sculptant l'image médiatique du lesbianisme. En ce sens, nous mobiliserons la notion d'« opérateurs de lisibilité lesbienne » développée précédemment, dans le cadre de notre méthodologie générale en analyse de contenu (Bardin, 2013), empruntant ici particulièrement à l'analyse des images

(Gervereau, 2020; M. Joly & Martin, 2021). Les commentaires journalistiques associés ne seront en effet pas davantage explorés dans cette étude spécifique.

2) Analyse

a) La visibilité naissante de l'homosexualité

Notre corpus thématique relatif au PACS s'inscrit essentiellement dans les années 1998 et 1999 (voir Graphique 151 ci-dessous), coïncidant avec les débats publics et politiques autour du projet de loi en question, son adoption – le 13 octobre 1999 -, et son entrée en application – premiers PACS en novembre 1999. Cette temporalité est marquée par un contexte socio-historique spécifique, caractérisé par une visibilité nouvelle des lesbiennes et des gays, dont la sphère médiatique se fait l'écho.

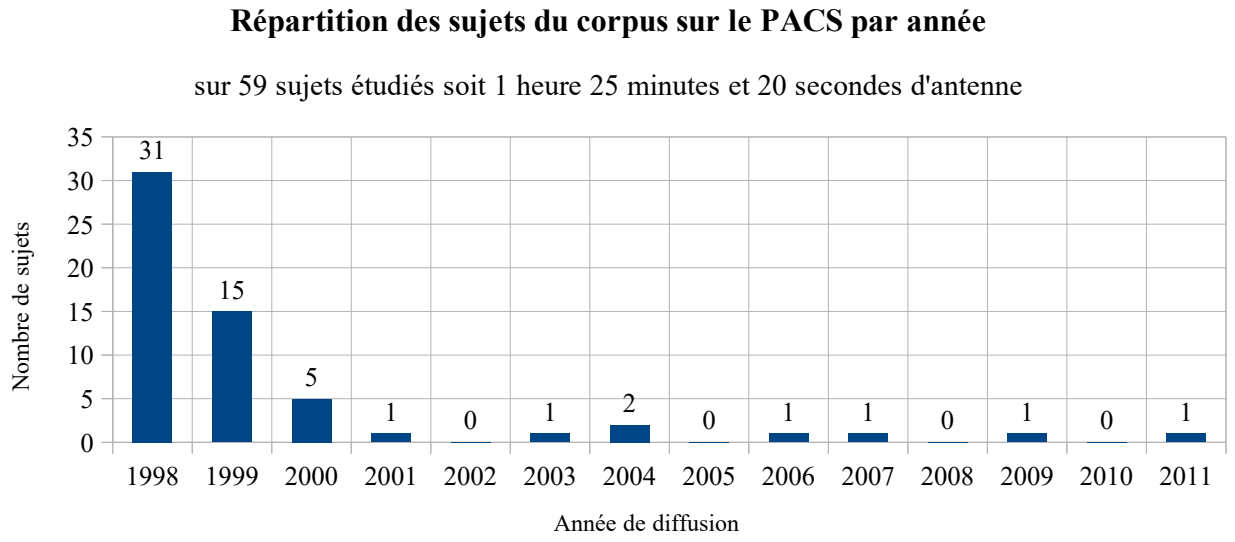

Graphique 151: Répartition des sujets du corpus sur le PACS par année

Wilfried Rault (2009) a largement étudié les modalités d'instauration et d'appropriation de ce contrat d'union dans la société française. Son ouvrage *L'invention du PACS* souligne l'ancrage du dispositif dans « les transformations du traitement et la perception sociale de l'homosexualité » (Rault, 2009, p. 17-18) depuis la fin des années 1970, concrétisant « le passage difficile d'une logique de tolérance de l'homosexualité à une logique de reconnaissance par la législation du

couple de même sexe » (Rault, 2009, p. 22-23). Aussi, la période en question correspond à une échappée relative et progressive de la confidentialité des couples non-hétérosexuels. Natacha Chetcuti met en évidence ces mutations auprès des lesbiennes, dont une partie connaît alors une forme inédite d'« identité conjugale » : « Le passage à l'officialisation du couple entérine ce 'petit monde' secret ou en marge du social, dans lequel chaque membre s'est socialisé précédemment » (2010, p. 176-177). Les débats constituent par ailleurs un moment politique important pour les mouvements militants, « ayant contribué au rassemblement des groupes gais et lesbiens dans une stratégie politique, celle de l'égalité des droits » (Prearo, 2014, p. 276), qui présagent les revendications à venir autour du mariage (Chauvin & Lerch, 2013). Ce processus de « légitimation » par le PACS reste en effet très partiel, adossé à une union basée sur « une logique de faible visibilité sociale » (Rault, 2009, p. 42) – par exemple, du fait de l'absence instituée de cérémonie en mairie.

Dans une dynamique semblable, le champ médiatique accorde à cette époque une exposition sans précédent aux lesbiennes, et surtout aux gays. Brigitte Rollet note ainsi à partir de l'automne 1998, et « pour la première fois de l'histoire », l'apparition de « 'témoins' homosexuel-le-s » à l'écran, suggérant « une réelle 'prise de parole' des gays et des lesbiennes à la télévision française » (2007, p. 16). Si ce phénomène est à relativiser pour ce qui concerne le 20H de TF1, une comparaison au passé récent indique clairement que « les lesbiennes apparaissent » à cette occasion (Moreau, 2007, p. 229). Plus globalement, malgré la mise en lumière de « l'existence de forces sociales réactionnaires et homophobes en partie insoupçonnées », que ces discussions ont charriée, le PACS permet aux « identités lesbiennes, gays, bi, trans (LGBT) [de] s'install[er] peu à peu dans le paysage social et culturel tout au long des années 2000 » (Lerch, 2013, p. 16).

L'échantillon considéré ici, et en son sein les trois images sélectionnées, témoignent de cette visibilité naissante, et donc de son caractère embryonnaire – notamment au regard des autres corpus thématiques étudiés.

b) L'archive d'illustration au JT : une représentation figée des lesbiennes

Dans son enquête sur « le recyclage des images » au JT, Jean-Stéphane Carnel identifie dans les archives « l'un des acteurs essentiels au traitement visuel de l'actualité » (2012, p. 19). Leur poids majeur dans l'information télévisée – plus de 20 % des plans diffusés dans les journaux de M6 que l'auteur analyse – résulte de l'« obligation de 'mettre en images' » les nouvelles évoquées, soit « l'une des contraintes, sinon, la contrainte la plus importante dans les choix des sujets »

(Carnel, 2012, p. 53). En ce sens, ces pratiques répondent au principe fondamental du journalisme à l'écran, selon lequel « le rédacteur ne peut parler que s'il existe un matériel visuel » (Siracusa, 2001, p. 242). « La combinaison entre l'image et le son » est en effet indispensable au « dispositif télévisuel », souvent basé sur la redondance, autrement dit, suivant Olivier Aïm et Stéphane Billiet : « le succès d'un spectacle est illustré à la fois par les visages réjouis et le son des applaudissements du public » (2020, p. 43). Par conséquent, dans notre étude, l'illustration des lesbiennes est impérative dans les sujets qui les concernent, et ce malgré leur visibilité limitée – comme nous l'avons démontré dans notre première partie.

Les trois images examinées relèvent de l'archive en ce qu'elles sont employées à diverses reprises, dans divers sujets, pour illustrer le lesbianisme au JT. Mentionnons à cet égard que la temporalité de notre corpus ne nous permet pas de dater la première diffusion de ces plans. D'un point de vue comparatif, ces derniers comportent de nombreuses similarités, qui expliquent leur fort « potentiel de réutilisation » (Carnel, 2012), et façonnent une représentation restreinte et rigide des lesbiennes. Dans le sillage des indicateurs observés en amont, les trois scènes considérées ici se situent en effet dans ce que nous avons qualifié d'« espace public neutre », et ne laissent paraître aucun visage lesbien. L'absence d'incarnation, tout comme d'indicateurs spatio-temporels précis à l'écran, en font d'idéales « images d'illustration », soit un « simple support impersonnel à un commentaire, c'est-à-dire dans une fonction d'identification visuelle d'une catégorie sociologique, d'une personnalité ou d'un lieu » (Carnel, 2012, p. 147). Ce phénomène est clairement mis en évidence par l'usage des trois plans comme bases illustratives pour diverses infographies au 20H, sous la forme de « vignettes » - c'est-à-dire d'images miniaturisées (voir Illustration 125 ci-dessous) -, ou en les recouvrant partiellement (voir Illustration 122 ci-dessus). Dans ce cadre, en effet, les informations exposées graphiquement, pour pouvoir être intégrées par le téléspectateur, ne peuvent être associées qu'à des images « neutres », soit qui ne sont pas susceptibles de perturber la lecture de ces éléments en détournant l'œil du public. De tels emplois nous renseignent quant à la valeur accordée à ces représentations par les producteurs du JT.

Illustration 125: « Bilan du Pacs », 14/10/2000, JT de 20H de TF1

D'une manière générale, ces plans intègrent aisément la grammaire télévisuelle, rythmée et codifiée par « de nombreux plans courts (pour illustrer ou découper), la volonté de ne pas montrer d'images décalées par rapport au commentaire, de capter de focaliser l'attention du spectateur, de simplifier l'exposé (...) » (Siracusa, 2001, p. 260). Sous un prisme purement informatif, la portée de ces images s'avère à première vue très faible, présentant toutes des femmes de dos, dans des positions ou actions assez insignifiantes – de déambulation pour les Illustrations A et B, de repos/contemplation pour l'Illustration C. Au-delà de leur fonction illustrative, ces représentations *a minima* s'inscrivent ainsi pleinement dans leur époque, dont le contexte a été exposé précédemment. Si les contenus médiatiques ne peuvent être dissociés de leurs conditions de production (Marty, 2019), ces archives témoignent d'une situation socio-politique ambivalente, propre à un processus de reconnaissance incomplet. A cet égard, les travaux sociologiques sur la période éclairent ces archives « anonymes », Natacha Chetcuti traduisant la position d'une partie des lesbiennes face au PACS en une possible « sorti[e] du secret de l'identité sexuelle sans pour autant la rendre publique » (2010, p. 178-179). Désincarnées, figées car largement répétées, les images du lesbianisme dans ces trois plans cristallisent l'imaginaire d'une époque et ses enjeux, constituant à ces titres une forme de stéréotype lesbien au 20H, soit « un acte de pouvoir, ayant la capacité performative d'enfermer des groupes entiers dans des représentations réductrices » (Ramond et al., 2023, p. 11). Dans près de la moitié de leurs apparitions lors de la couverture du PACS par le JT, les lesbiennes partagent ainsi d'étroites caractéristiques, parfois ambivalentes :

blanches, plutôt jeunes, en couple, étrangères car sans visage, en public mais toujours marquées du sceau du secret, affichant le tabou social persistant à leur égard.

L'idée de secret ou de tabou autour du lesbianisme – soit l'occultation ou le silence communément imposés à son égard - est renforcée à l'image par la position de la caméra dont témoignent ces cadrages. Dans chacun d'entre eux, les lesbiennes semblent en effet filmées à leur insu, parfois de loin, voire « suivies » par l'objectif. Notons que cette potentielle absence d'information des personnes filmées peut constituer un élément explicatif de leur anonymat à l'écran, les journalistes évitant ainsi l'éventualité de poursuites juridiques de la part d'individus reconnaissables, en vertu du droit à l'image. A titre d'exemple, les différentes valeurs de plans de l'Illustration C, repérées dans diverses éditions du JT, nous renseignent sur la distance certaine qui sépare la caméra de la scène tournée, difficilement perceptible avec un cadre plus serré (voir Illustrations 123 et 124 ci-dessus). Dans un autre registre, si rien ne nous indique que les lesbiennes de l'Illustration B ont conscience d'être filmées, le mouvement de la séquence met en lumière que leur déplacement est alors talonné par le reporter (voir Illustrations 126 et 127 ci-dessous). Ces procédés résonnent particulièrement avec les théorisations filmiques de Laura Mulvey (1975) du point de vue du genre, précédemment évoquées. Concevant « l'image de la femme comme matière première (passive) du regard masculin (actif) » (Mulvey, 1975, p. 17), son approche postule une subordination des regards au cinéma à la perception des personnages hommes. En nous inspirant de cette analyse, et en l'absence ici de protagonistes autres à l'écran, nous postulons que les choix de cadrages journalistiques jouent un rôle analogue dans les archives du JT. Autrement dit, « en tant que relais du regard du spectateur », l'œil du reporter à la caméra « fait passer celui-ci derrière l'écran (...) » (Mulvey, 1975, p. 12), ou plutôt l'installe dans une posture d'observateur discret et à l'écart, pour contempler des relations relativement « taboues », dirigeant par ailleurs son attention vers certains éléments précis que nous développons ci-après.

Illustration 126: « Présentation des dispositions prévues par le PACS », 01/11/1998, JT de 20H de TF1

Illustration 127: « Le succès du Pacs », 21/02/2006, JT de 20H de TF1

Finalement, il apparaît que ces archives remplissent un certain nombre de critères journalistiques, ainsi qu'à l'égard des téléspectateurs, dans le contexte historique qui est le leur. Dès lors, et en écho aux conclusions de Martine Joly et Jessie Martin sur la photographie de presse, nous appréhenderons à présent ces images « d'information », d'abord comme « d'argumentation » : « Même sous des aspects les plus neutres et sans parti pris annoncé, la photo de presse tient un discours orienté sur ce qu'elle représente, propose une opinion sur son sujet dans une dimension axiologique intrinsèque » (2021, p. 125).

c) « Deux femmes qui se tiennent la main » : performance du lesbianisme à l'écran

Dans leurs travaux sur l'analyse de l'image, Martine Joly et Jessie Martin affirment que celle-ci constitue toujours « un *message pour autrui* », c'est-à-dire « un message visuel composé de différents types de signes (…) comme un langage et donc comme un outil d'expression et de communication » (2021, p. 53). Ce pouvoir résulte en premier lieu des multiples orientations régissant sa fabrication, que les autrices résument en ces termes à propos de la « prise » de photographie journalistique : « Plutôt les personnes que les lieux, plutôt cette personne que la foule, plutôt le regard que la silhouette, et ainsi de suite » (M. Joly & Martin, 2021, p. 124). A l'examen des trois plans du JT que nous étudions ici, nous formulons dans leur prolongement : « plutôt les gestes que le reste ». En effet, au-delà des caractéristiques communes de ces images déjà relevées, celles-ci sont toutes centrées sur ce que nous avons auparavant exploré comme des « marques d'affection ». Enlacement – pour l'Illustration A -, mains liées – pour l'Illustration B -, tête reposée sur les cuisses – pour l'Illustration C -, de nets signaux de proximité physique sont au cœur des cadrages de tous ces visuels. Dans le sillage de nos réflexions préalables quant à cet indicateur, ces archives semblent ainsi présenter, de manière régulière donc, des « opérateurs de lisibilité lesbienne » à l'écran du 20H.

Selon Jean-Claude Soulages, l'image dans l'information télévisée « nous propose sa face purement référentielle et indicielle », s'agissant « d'un voir adressé, d'une vision topologisée qui fournit de façon souvent décousue des consignes au lecteur » (2007, p. 93). A cet égard, les multiples gestes d'affection lesbienne observés ici apparaissent comme des « références » ou « indices » du lesbianisme au JT, à destination du regard « formaté » du « citoyen cathodique » (Soulages, 2007, p. 28). En d'autres termes, ces plans *signifient*, au-delà de leur caractère banal qui ne semble qu'habiller le sujet. Ils *disent* discrètement le lesbianisme, traité avec tout autant de timidité en commentaire – comme nous l'avons mis en évidence par ailleurs. Pour citer à nouveau Martine Joly, dans ces « images-traces » : « la force de l'indice n'est pas tant liée au fait qu'il désigne le réel comme référence mais du fait qu'il en est un prélèvement, une partie, une représentation, certes, mais substantiellement et ontologiquement métonymique » (2005, p. 97). De surcroît, le cadre illustratif dans lequel s'inscrivent ces « opérateurs de lisibilité » leur offre d'autant plus de poids. Si « le visible n'est pas le visuel » (M. Joly, 2005, p. 98), l'espace public ordinaire, l'absence d'action spécifique, tout comme l'anonymat, n'ont guère de chance de retenir l'attention du téléspectateur, invité à concentrer sa *lecture* sur ces marques d'affection, et à *y lire* le lesbianisme. Cette idée entre en résonance avec les approches pédagogiques des médias,

interrogeant leur intelligibilité auprès d'audiences diverses. Maryvonne Masselot parle ainsi d'« *indicateurs lecturels* » au JT, permettant « un *ancrage visuel* construis[a]nt même le trajet d'exploration pour faciliter le suivi du récit » (1989, paragr. 22). Par conséquent, les caractéristiques *a priori* peu informatives de ces archives en font toutefois « des repères cognitifs aisés » pour le public (Carnel, 2012, p. 160).

Dans cette perspective, suivant les théorisations du genre par Judith Butler, nous considérons ces gestes d'affection « performatifs », en ce qu'ils *produisent* le lesbianisme à l'écran du 20H. La lecture de *Trouble dans le genre* nous éclaire : « Le genre, c'est la stylisation des corps, une série d'actes répétés à l'intérieur d'un cadre régulateur des plus rigides, des actes qui se figent avec le temps de telle sorte qu'ils finissent par produire l'apparence de la substance, un genre naturel de l'être » (2006, p. 109-110). Aussi, si le genre naît de gestes répétés, le lesbianisme au JT naît sur un même mode, émergeant de la valeur indicielle des mains liées et autres enlacements féminins. Ce faisant, ce dispositif itératif et rigide procède à une forme de stéréotypage lesbien, ces trois représentations, semblables dans leurs limitations, faisant par ailleurs écho à certains imaginaires collectifs, s'appuyant sur des codes hétéronormatifs.

En effet, la « vraisemblance » ou « transparence » d'une archive, soit la possibilité qu'elle porte de ne pas « choquer » ou surprendre le téléspectateur, est une condition indispensable à sa diffusion au 20H (Carnel, 2012, p. 166). Aussi, les images les plus susceptibles d'être réemployées sont les plus stéréotypées, c'est-à-dire celles qui « s'accorderont à nos représentations mentales », tout en les nourrissant (Carnel, 2012, p. 168). Analysant les procédés de représentation au JT, Thierry Lancien formule l'importance de la « *dimension référentielle* » des images diffusées dans le programme, soit leur rapport au réel, soulignant l'existence de « divers degrés dans la 'référentialité' » (2011, p. 79). Selon cette logique, au-delà de leur nature purement informative – dans leur relation aux événements traités -, les images de l'information télévisée tirent leur sens d'une « 'dimension culturelle' », autrement dit, de « tout ce qui est du domaine du contexte, des représentations, des savoirs partagés et de l'inter iconicité » (Lancien, 2011, p. 80). Aux cadres historique ou socio-politique mentionnés plus haut, s'ajoute donc « un contexte culturel dans lequel elles s'insèrent et auquel elles renvoient », à travers « de simples indices qui renvoient donc à toute une interdiscursivité avec laquelle le téléspectateur est familier à un moment donné » (Lancien, 2011, p. 81). Suivant ces apports, des références à l'imagerie populaire relative aux lesbiennes nous semblent décelables dans les visuels étudiés. Sans présumé d'une quelconque intentionnalité journalistique en la matière, il nous paraît intéressant d'observer, pour terminer, ces illustrations

répétées à la lumière d'un exemple d'objet culturel contemporain pouvant faciliter leur décodage par les téléspectateurs.

Parmi les premières chansons à succès en langue française sur l'amour lesbienne, *Une femme avec une femme,* du groupe espagnol Mecano, sort en 1990 en France. Au début de la décennie étudiée donc, le titre connaît un net engouement national – et international -, intégrant le Top 50 pendant plusieurs semaines[29]. Récit de l'histoire de deux « femmes », depuis un point de vue extérieur au leur, ces paroles entrent en résonance avec les plans observés, s'inscrivant dans la tolérance encadrée de l'époque que cristallisent ses premières phrases : « Deux femmes qui se tiennent la main / Ça n'a rien qui peut gêner la morale » (Mecano, 1990). A l'image des visuels étudiés, cette description formule celle d'une performance acceptable du lesbianisme, en tant qu'exercice public normé, à l'opposé d'une relation privée trop intime donc choquante : « Là où le doute s'installe / C'est que ce geste se fasse sous la table / Quand elles sont seules, comme elles n'ont rien à perdre / Après les mains, la peau de tout le reste » (Mecano, 1990). Ici se joue à nouveau l'idée de tabou et de confidentialité autour de telles relations, fil rouge de la chanson – celle d'« un amour qui est secret » (Mecano, 1990). Sans en réaliser une analyse filmique, le clip musical associé est par ailleurs comparable en de nombreux aspects aux images du JT considérées, enchaînant plans courts et vues morcelées de deux femmes déambulant, dont divers cadrages serrés sur des marques d'affection (voir Illustrations 128 et 129 ci-dessous). En écho à nos observations du 20H, l'intégralité de la vidéo repose en outre sur une caméra subjective, comme incarnant l'œil du spectateur – masculin -, guidé dans sa recherche d'indices lesbiens que constituent ces gestes, très fréquents à l'image (voir Illustrations 130 et 131 ci-dessous).

29 Voir notamment : Demailly, P. (2017, février 17). Tout feu tout femmes. *Libération*. https://www.liberation.fr/musique/2017/02/17/tout-feu-tout-femmes_1549241/

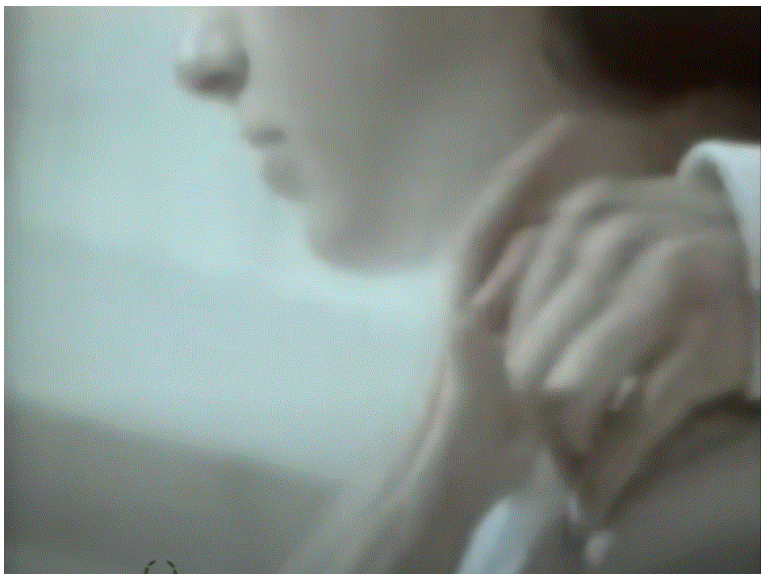

Illustration 128: « Une femme avec une femme », 1990, clip musical Mecano

Illustration 129: « Une femme avec une femme », 1990, clip musical Mecano

Illustration 130: « Une femme avec une femme », 1990, clip musical Mecano

Illustration 131: « Une femme avec une femme », 1990, clip musical Mecano

Suivant Teresa De Lauretis, nous voyons ici, comme au JT, la visualisation d'un « fantasme public », définissant « les récits inscrits dans les formes culturelles populaires, leurs scénarios ou leurs mises en scène, avec leurs personnages » (2007, p. 126). Ces stéréotypages s'appuient en effet à la fois sur la capacité à « imager » et « imaginer », à savoir d'une part « produire des modes d'expressions matérielles », et de l'autre « produire des images dans l'esprit de quelqu'un », dans notre étude, celui du public visé (De Lauretis, 2007, p. 129).

3) Conclusion partielle

Pour conclure, l'analyse de l'essentiel des illustrations lesbiennes lors de la couverture du PACS par le JT de 20H de TF1 met en lumière un stéréotypage sur près d'une décennie, révélateur de multiples enjeux à la fois professionnels – pour les journalistes -, socio-historiques, ou encore culturels. Ces dynamiques, qui sculptent l'image des lesbiennes « regardées » (Mulvey, 1975), figent en outre leurs maigres représentations selon des logiques de genre hétéronormées, telles que nous avons pu les identifier tout au long de nos travaux. Épiées comme des femmes, masquées comme des homosexuelles, les lesbiennes se situent une fois encore dans une double contrainte représentationnelle. En ce sens, l'usage massif de ces visuels témoigne par ailleurs de façon plus pratique d'un net manque d'intérêt de la part du 20H à leur égard, traduit par un déficit de reportages susceptibles d'illustrer le lesbianisme, dès lors qu'« en cas de choix d'images offerts au journaliste, il sera toujours, ou presque, préféré des images tournées récemment et inédites plutôt que des images d'archives » (Carnel, 2012, p. 36).

Si ces plans « anonymes » semblent pensés pour capter en l'orientant l'attention du téléspectateur, « performant » par des actes physiques répétés le lesbianisme à l'écran (Butler, 2006), notons que cet objectif repose plus communément au JT sur l'incarnation de l'actualité (Soulages, 2007), dispositif que nous explorons dans l'étude de cas à suivre.

B - Étude de cas sur « le mariage » : le combat des mères sacrificielles

1) Méthodologie

Cette dernière étude de cas se penche sur le traitement et la mise en scène par le JT d'un couple lesbien, bénéficiant de plusieurs apparitions au 20H au début des années 2010. « Corinne et Sophie » sont visibles au total dans six sujets entre août 2010 et janvier 2013, disposant de la parole dans trois d'entre eux, sur lesquels nous focalisons notre analyse – les 28 août 2010, 18 janvier 2011 et 28 janvier 2011. Sur une temporalité de 5 mois, le programme suit à travers ces reportages leur saisine du Conseil constitutionnel, jusqu'à la décision de l'instance écartant l'autorisation des deux lesbiennes à se marier. Après 2011, le couple sera à nouveau recensé dans trois éditions de notre corpus, au titre néanmoins désormais de simples images d'illustration.

Cette couverture par le 20H, rare par l'exposition qu'elle accorde à des lesbiennes, nous semble pertinente à explorer au terme de notre recherche. Si l'invisibilisation et le stéréotypage

lesbiens sont nettement apparus, tout au long de nos travaux, sous le prisme dominant de leur effacement, cette étude de cas témoigne d'une forme d'« hyper-visibilité » (Pidduck, 2011), emblématique par ailleurs des formes que nous pouvons en observer au JT. En 2003, Julianne Pidduck forge cette notion pour décrire les conditions contemporaines de prolifération des représentations *queer* dans la « culture mainstream » (2003, p. 266), au prix toutefois du respect de codes conventionnels dans les films « populaires » - critères de beauté, absence de dimension politique, « banalisation » à travers « des personnages qui 'se trouvent juste être gays' »[30] (2003, p. 290).

Ces réflexions nous éclairent afin d'analyser le « modèle narratif » (Lits, 2011, p. 27) construit par le 20H autour du couple considéré, conditionné à la fois par les modes de production routinisés de l'information télévisée (Lancien, 2011), et des stéréotypes de genre et hétéronormatifs (Yvert, 2023).

2) Analyse

a) Flou juridique et mutations de la famille

A l'échelle de notre corpus, les reportages étudiés ici s'inscrivent dans une période de faible intérêt médiatique pour les sujets de notre analyse. Comme évoqué plus haut, la fin des années 2000 et l'amorce de la décennie 2010 constituent une phase relativement creuse dans notre échantillon, précédant les pics de couverture de 2012, et surtout 2013 (voir Graphique 152 ci-dessous). Cette temporalité se caractérise par des apparitions très ponctuelles des lesbiennes au 20H, essentiellement rythmées par des décisions juridiques relatives à leur parentalité.

30 Notre traduction de la formule originale en anglais : « characters who merely 'happen to be gay' » (Pidduck, 2003, p. 290)

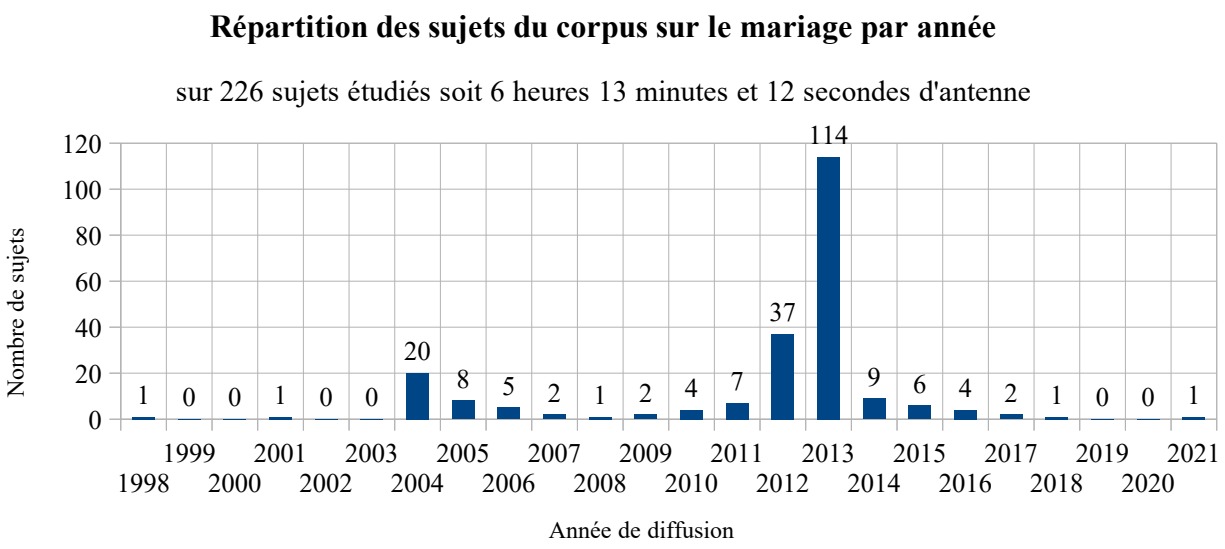

Graphique 152: Répartition des sujets du corpus sur le mariage par année

Du point de vue du droit, ce contexte se distingue par une série de recours en justice médiatisés, aboutissant à des jurisprudences, souvent contradictoires, sur la reconnaissance des formes de familles homoparentales. Ce flou juridique est d'abord illustré par l'emblématique affaire *Fretté* en France, de 1993 à 2002 (Perreau, 2003). Celle-ci témoigne du parcours d'un célibataire gay pour le droit d'obtenir l'agrément aux fins d'adoption, préalable à toute procédure en la matière, qui lui est refusé en raison de ses « choix de vie ». Ce refus se voit annulé par le Tribunal administratif de Paris (TA Paris, *Fretté*, 25 janvier 1995), puis confirmé par le Conseil d'État (CE, *Département de Paris*, 9 octobre 1996), avant que le requérant ne saisisse la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Si le juge européen a un rôle primordial dans la protection des minorités sexuelles (Borrillo, 2010), la CEDH réaffirme finalement dans cette affaire la « sacro-sainte 'différence des sexes' » (Perreau, 2003, p. 34), en validant le refus d'agrément en question (CEDH, *Fretté c/ France*, 26 février 2002).

D'autres décisions, dans une temporalité proche précédant les reportages analysés, affirment par la suite des logiques inverses. Aussi, en 2006, la Cour de Cassation reconnaît pour la première fois le droit pour un couple lesbien d'exercer en commun l'autorité parentale (Cass. civ. 1, 24 février 2006) - avant de refuser l'adoption simple en leur sein un an plus tard (Cass. civ. 1, 20 février 2007). L'année 2008 constitue à cet égard une date cruciale dans la « normalisation progressive de la parenté homosexuée » (Descoutures, 2010, p. 38). Par son arrêt du 22 janvier, la CEDH condamne la France pour discrimination, suite au rejet d'une demande d'adoption d'une

lesbienne, sur la base de son orientation sexuelle (CEDH, *Emmnanuelle B. c/ France*, 22 janvier 2008). Il s'agit alors d'un « tournant dans la jurisprudence de la Cour », traduisant la perception croissante de l'homoparentalité « comme une question sociale à part entière » (Descoutures, 2010, p. 39).

Dans le prolongement de cette décision, couverte par le JT, le 20H de TF1 aborde en outre deux affaires concernant des lesbiennes, à la même époque que les reportages de cette étude de cas. En novembre 2009, est ainsi évoqué un jugement du Tribunal administratif de Besançon, estimant illégal le refus d'une demande d'agrément en vue de l'adoption présentée par une lesbienne (TA Besançon, 10 novembre 2009). Quelques mois plus tard, l'émission fait également référence à la reconnaissance par le Tribunal de grande instance de Briey, en Meurthe-et-Moselle, d'un droit de visite pour l'ex-compagne de la mère biologique d'un enfant (TGI Briey, 21 octobre 2010).

Notre étude est dès lors ancrée dans un contexte singulier de confusion du droit, relayé par les médias, dans un cadre national par ailleurs spécifique. Dans leur « état du débat » relatif à l'adoption par les gays et les lesbiennes, au seuil des années 2010, Benoît Schneider et Olivier Vecho notent « un changement constant en matière de reconnaissance des droits parentaux au profit des couples de même sexe » ces dix dernières années, constatant cependant que « la France reste en deçà des droits accordés par nombre de pays voisins ou comparables » (2009, p. 75). Si une dizaine d'États européens s'est par exemple engagée vers une forme de reconnaissance de l'adoption non-hétérosexuelle, les vives discussions françaises sur « la grande métamorphose » de la famille, restent essentiellement centrées sur le sort de « l'enfant » (Théry & Leroyer, 2014b). Citons à cet égard, en guise d'illustrations, la prépondérance de la thématique des « beaux-parents » dans les débats politiques nationaux de l'époque – avec l'idée de la création d'un « statut » (Versini, 2006) -, ou encore l'exclusion des lesbiennes et des gays du « rapport Colombani » de 2008 sur l'adoption, commandé par l'exécutif (Colombani et al., 2008).

A la lumière de ce contexte, les trois reportages sélectionnés témoignent des mutations juridiques et sociétales contemporaines autour des reconfigurations familiales, suivant le recours pour se marier porté par un couple lesbien élevant des enfants en France, alors que ce droit existe déjà dans six pays européens (Descoutures, 2010).

b) Narratologie d'un combat juridique

Plaidant « *pour une analyse narratologique de l'information télévisée »*, Marc Lits perçoit dans son contenu une production « intrinsèquement narrativisée » : « le modèle narratif est

tellement prégnant, surtout en télévision, qu'il s'impose comme une structure d'écriture des informations, mais qu'il contamine également nombre de séquences, faisant passer de simples descriptions pour des récits » (2011, p. 27). Dans cette perspective, le récit se distingue par un ensemble de « traits minimaux », notamment la présence de personnages et d'une chronologie type – un début, un milieu, une fin –, mis en scène dans un cadre : « Il agence des éléments hétérogènes selon une causalité propre. Il peut se 'résumer' par un thème. Il est guidé par l'attente d'une conclusion qui propose aussi un point de vue sur les événements. Enfin, il n'existe que lorsqu'il est lu par quelqu'un. » (Lits & Desterbecq, 2017, p. 93) Ces travaux nous invitent à explorer les « codes génériques » propres au journalisme télévisuel en la matière, ceux-ci reposant sur « quelques stéréotypes qui reviennent sans cesse » (Lits, 2011, p. 30). Les trois reportages de notre étude de cas s'appuient sur plusieurs de ces schémas, s'inscrivant dans des procédés journalistiques formatés, que nous souhaitons commencer par aborder.

Les sujets qui concentrent notre attention sont centrés sur deux « personnages » principaux, clairement identifiables car présentés dès le départ par le commentaire journalistique, plantant le décor du récit en ces termes : « Corinne et Sophie ont quatre enfants. Elles vivent en couple près de Reims, et se sont pacsées il y a 10 ans ». Ce point de départ s'installe également à l'image, le couple lesbien étant visible dans un cadre privé, vaquant à des occupations quotidiennes (voir Illustrations 132 et 133 ci-dessous, où celles-ci semblent bricoler). La scène comporte ainsi tous les indices pour le téléspectateur d'un type connu de reportage à venir, que Thierry Lancien qualifie d'« approche anthropologique », soit exemplifiant l'information au moyen de « 'témoins individualisés' » - se distinguant des « 'témoins anonymes' » observés dans notre première partie : « identifiés par un nom (…) ils illustrent à travers un cas personnel un problème plus général qui est traité dans le reportage » (2011, p. 98). Cette problématique est annoncée dans la foulée de la « situation initiale » du récit (Lits & Desterbecq, 2017, p. 92) : « elles se battent avec la justice ». Une rhétorique guerrière, répétée par ailleurs - le deuxième reportage indiquant qu'elles « s'attaque[nt] au Code civil » -, qui distribue des rôles narratifs aux deux personnages lesbiens suivant une trame médiatique classique. Marc Lits décrit ainsi la construction des récits télévisés « selon une logique de type conflictuel, puisque toute narration repose sur un déséquilibre initial qui doit être comblé », assimilée par l'auteur à une « logique feuilletonesque, particulièrement pour des événements qui s'inscrivent dans la durée, comme les guerres ou les procès juridiques » (2011, p. 31).

Illustration 132: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 133: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Ces réflexions éclairent largement les reportages considérés, ponctués de mises en tension journalistiques « feuilletonantes » - non sans « analogies avec les discours fictionnels » (Lancien, 2011, p. 71). Dans le premier reportage, la problématique de départ posée – les lesbiennes ne peuvent se marier en France – est doublée d'une promesse de « péripéties » : « Nouvel espoir pour cette famille : depuis mars dernier, la possibilité de saisir le Conseil constitutionnel », quand bien même « le mariage homosexuel reste un sujet sensible ». Cinq mois plus tard, le JT retrouve ses personnages sur les lieux de l'action, au Conseil constitutionnel (voir Illustrations 134 et 135 ci-dessous), achevant son sujet par une forme de suspense : « Réponse des Sages le 28 janvier

prochain ». Des images d'archives, issues du premier sujet, sont alors également utilisées, comme une piqûre de rappel de l'épisode précédent (voir Illustration 136 ci-dessous).

Illustration 134: « Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel », 18/01/2011, JT de 20H de TF1

Illustration 135: « Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel », 18/01/2011, JT de 20H de TF1

Illustration 136: « Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel », 18/01/2011, JT de 20H de TF1

Finalement, si leur recours échoue, le récit de leur détermination au « combat » reste pleinement mis en scène dans le dernier reportage, par un rare procédé journalistique à l'image. Dans une séquence d'accroche à huis clos, chez elles, la dramaturgie du commentaire - « Deux femmes déçues et en colère » - est renforcée par une monstration atypique du dispositif médiatique entourant le couple lesbien - « Corinne et Sophie se relaient sur toutes les antennes, à tous les micros » (voir Illustration 137 ci-dessous). Sans doute contraint par le nombre de journalistes présents, le 20H donne à voir les coulisses de la fabrication de l'information télévisée, dans lesquelles caméras et micros sont rivés sur les gestes ordinaires de ses personnages (voir Illustrations 138 et 139 du tournage autour de « Sophie » préparant un café). Ce faisant, pour reprendre les propos de Soulages, les reporters de TF1 dévoilent en partie aux téléspectateurs les pratiques habituelles de « linéarisation du récit à travers des séries d'opérations de recouvrement et d'effacement de la fragmentation originelle des prélèvements effectués sur le 'réel' » (Soulages, 2007, p. 92). Par cette mise en abyme, les autres équipes de tournage sur place intègrent également l'intrigue, comme pour illustrer l'intérêt majeur du récit rapporté par le 20H, selon des cadres par ailleurs tout à fait semblables aux chaînes concurrentes (voir Illustrations 140 et 141 ci-dessous, dans lesquelles « Corinne » apparaît dans une position d'interview similaire).

Illustration 137: « Mariage homosexuel », 28/01/2011, JT de 20H de TF1

Illustration 138: « Mariage homosexuel », 28/01/2011, JT de 20H de TF1

Illustration 139: « Mariage homosexuel », 28/01/2011, JT de 20H de TF1

Illustration 140: « Mariage homosexuel », 28/01/2011, JT de 20H de TF1

Illustration 141: « Mariage homosexuel », 28/01/2011, JT de 20H de TF1

S'il se distingue par une mise en images peu coutumière, le reportage adopte néanmoins une narration stéréotypique du témoignage des lesbiennes, en tant qu'actrices « d'un jour » (Lambert, 2001, p. 8) - ou, sous la plume d'Anne-Claude Ambroise-Rendu, de « [Mesdames] tout le monde (…) héro[ïnes] de la presse sans rien perdre de [leur] anonymat » (Ambroise-Rendu, 2001, p. 19). En d'autres termes, leur récit fait écho aux « figures » classiques identifiées par Patrick Charaudeau, qui conditionnent l'apparition du « citoyen de base » dans les médias : en l'occurrence, « celle du citoyen *victime* ou *revendicateur* » (1997, p. 253). Sous cette approche, « en tant que minorité anonyme le citoyen ne devient intéressant que s'il souffre, victime d'une injustice sociale ou d'un malheur que lui envoie le destin, ou s'il clame réparation et va jusqu'à se battre pour l'obtenir » (Charaudeau, 1997, p. 253). Cette réflexion nous amène à questionner les modalités de cette mise en intrigue de personnages médiatiques lesbiens, dans lesquelles le genre semble déterminant.

Dans ses travaux pionniers sur la structuration du discours journalistique, Denis Ruellan définit l'« angle » comme « une prérationalisation, un acte premier par lequel l'observateur va décider d'isoler, dans l'étendue et la confusion du réel, une gamme d'aspects, en fonction de deux types de critères : leur accessibilité (…) ; leur expressivité » (1993, p. 152-153). Notre développement achevé donne à voir l'usage de cette « routine » professionnelle dans l'appréhension de l'histoire du couple lesbien, sous le modèle typique d'un « combat » à suspense de témoins ordinaires au JT. Nous avons toutefois écarté jusqu'alors les dimensions genrée et hétéronormée traversant ces narrations audiovisuelles, qu'il convient désormais d'explorer.

c) Les « mères de famille » et la cause des enfants

L'approche de Ruellan met en évidence que « la pratique angulaire vient questionner le journalisme comme pratique sociale partagée », impliquant aussi les récepteurs de l'offre éditoriale et son cadre historique (2006, paragr. 13). En ce sens, un récit autour du lesbianisme semble *a priori* faiblement enclin à remplir le critère premier dans le choix de l'angle, selon l'auteur, paraissant peu « accessible » pour le large public du 20H à l'époque de sa diffusion – comme nous l'avons abordé au préalable à travers le contexte socio-juridique. Si « ce qui commande la programmation de la télévision, c'est ce qui apparaît aux programmateurs comme étant commun, légitime et recevable pour la plupart à un moment donné » (Macé, 2006, p. 306-307), des stratégies narratives sont déployées par les journalistes afin de construire cette intrigue lesbienne sous certains angles spécifiques. A l'image et en commentaire, le « combat » relaté au JT est ainsi d'abord celui de deux « mères » pour leurs enfants, conformément aux codes genrés dominants.

Ces logiques s'expriment en premier lieu dans la présentation des personnages médiatiques de « Corinne et Sophie », emblématique des indicateurs analysés dans l'ensemble de nos travaux. Dans les trois reportages étudiés, le commentaire journalistique ne leur donne jamais de nom, les informations les concernant étant essentiellement centrées sur leur rôle de mère. L'accroche du premier sujet dédié donne la teneur de l'angle qui leur est attribué : « Ces deux femmes sont mères de famille ». Notons que celles-ci ne sont jamais explicitement qualifiées de « lesbiennes » ou « homosexuelles », les journalistes faisant un usage massif du pronom « elles » - 9 occurrences au total -, de leurs prénoms, ou de l'expression « deux femmes ». *A contrario*, l'étiquette de « mères de famille » leur est systématiquement associée, au début de chaque reportage : « Corinne et Sophie, elles sont en couple depuis 14 ans et mères de famille », en accroche du deuxième sujet, puis dans le dernier, « En couple depuis 14 ans, mères de famille, elles ne comprennent pas qu'on leur refuse le droit de se marier ». A cet égard, la formule choisie n'est pas anodine, renvoyant à l'une « des places traditionnellement sublimées » des femmes dans l'histoire, stéréotype répandu jusque dans les manuels scolaires (Sinigaglia-Amadio, 2010, p. 51). Cet angle oriente également en partie le choix des interviews retenus, la première intervention du couple, par la voix de « Sophie », étant exclusivement axée sur la maternité : « On voulait faire des enfants, toutes les deux, et on voulait toutes les deux en porter des enfants ».

Cette figure imposée entre à nouveau en résonance avec les travaux d'Eric Macé, identifiant les strictes critères de visibilité médiatique des lesbiennes, devant « l'allant de soi amoureux, sexuel et conjugal qu'est la norme hétérosexuelle » (2006, p. 151). Selon le sociologue, « la tolérance à la

conjugalité homosexuelle est quasi-conditionnée à une des principales contraintes morales relationnelles du corpus [une journée de programmes télévisés] : la responsabilité parentale (surtout pour les mères) » (Macé, 2006, p. 154). Ces portraits maternels se caractérisent de surcroît par un stéréotypage genré restreint, dans le personnage de « la mère, toute entière définie par sa disponibilité et son inquiétude » (Macé, 2006, p. 191). Aussi, dans notre étude, ce cadrage est au cœur de la bataille juridique menée, déterminant son objectif primordial. La lutte des lesbiennes pour le droit au mariage est sans cesse rapportée à la cause de leurs enfants. Dans le premier reportage, sa finalité est d'abord d'« obtenir l'autorité parentale partagée », le commentaire journalistique concluant par une estimation du nombre d'enfants élevé dans des familles homoparentales en France, « des enfants qui ne peuvent toujours pas compter sur leurs deux parents vis-à-vis de la loi ». Le même angle est observé dans le deuxième sujet, récit d'une revendication au « droit de se marier pour leurs enfants », appuyé par l'interview de « Sophie » devant le Conseil constitutionnel : « Je crois que c'est quand même important de grandir en sachant qu'on a deux parents. Je veux dire, légalement, que les parents qu'on a c'est pas des citoyens de second ordre ». Si cette esquisse de discours plus politique, sur le mode de l'égalité des droits, est davantage développée dans le dernier sujet – mentionnant la légalisation du « mariage homosexuel » en Espagne par exemple -, celui-ci s'achève à nouveau sur une perspective parentale : « Car en plus d'une reconnaissance, le mariage c'est aussi l'assurance d'une protection juridique pour la famille, le conjoint, une égalité devant la filiation et la succession ».

Dès lors, si la figure de la « mauvaise mère » incarne « une des formes de la déviance des femmes » (Cardi, 2007, p. 28), la « bonne mère » racontée ici, « inquiète » pour ses enfants et engagée dans un combat sacrificiel pour leur cause - « se rela[yant] sur toutes les antennes, à tous les micros » -, apparaît valorisée. Ce récit médiatique, largement basé sur un stéréotypage genré, fait par ailleurs écho à diverses stratégies poursuivies par des lesbiennes et des gays pour la reconnaissance de leurs droits en France. Dans ses études historiques, Doris Varichon (2023) souligne ainsi les logiques de « respectabilité » intégrées dès la fin des années 1970 par les « mères lesbiennes en procès », risquant de perdre la garde de leur(s) enfant(s). Dans le cadre de divorces conflictuels, « la défense implique de s'appuyer sur les preuves des qualités de la mère », démontrant que « cette dernière peut permettre à ses enfants de mener une vie équilibrée » (Varichon, 2023, p. 107). Cette « préconstruction » (Ruellan, 2006, paragr. 26) narrative est amplement signifiée à l'image au JT, par la place importante accordée aux enfants épanouis du couple lesbien.

A cet égard, le premier reportage constitue le cas d'étude le plus éloquent, de par leur omniprésence, son tournage étant partiellement réutilisé dans le deuxième sujet. Dans cette première apparition, « Corinne et Sophie » sont mises en scène à domicile, constamment entourées de leurs enfants. Le montage débute alors par un dispositif relativement rare, alternant brèves interventions des enfants et commentaire journalistique, que nous retranscrivons : Enfant 1 : « Bah elles sont gentilles ! » ; Accroche du commentaire journalistique : « Ces deux femmes sont mères de famille. » ; Enfant 2 : « Et quand on fait des bêtises bah... elles nous corrigent *(rires)* » ; Commentaire journalistique : « Elles vivent en couple près de Reims, et se sont pacsées il y a 10 ans. » Notons ici que la phrase d'accroche, dont le but premier est de capter l'attention du téléspectateur, semble habilement jouer du ressort communément antinomique entre les « deux femmes » et les « mères de familles » - effet renforcé par les paroles des enfants. Les premières secondes du récit lesbien sont en fait celles de deux de leurs enfants (voir Illustration 142 ci-dessous), complimentant leurs mères, tandis que celles-ci sont représentées par des images prétexte d'une scène de bricolage (voir Illustrations 132 et 133 ci-dessus).

Le reportage se structure ensuite autour de trois séquences familiales, incluant toujours la présence des quatre enfants. La première prend place au centre du foyer, dans la cuisine, la caméra suivant les interactions heureuses entre les deux mères et leurs enfants (voir Illustration 143 ci-dessous). La deuxième, à l'étage, dans une pièce type salon ou bibliothèque, met en scène le couple en train de lire avec attention un ouvrage aux côtés de l'aînée de la fratrie, tandis que ses petits frères jouent à proximité (voir Illustration 144 ci-dessous). La troisième, pour clore le sujet, donne à voir l'intégralité des personnages dans un tableau stéréotypique de balade en forêt en famille – incluant leur chien –, et riant tous ensemble (voir Illustrations 145 et 146 ci-dessous).

Illustration 142: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 143: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 144: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 145: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 146: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Ces scénarisations nous renvoient directement aux analyses d'Emmanuelle Yvert sur « les *figures légitimes de l'homoparent* » dans l'espace public, incarnées par « des 'familles idéales' » (2023, p. 145). Ses travaux explorent les stratégies médiatiques testimoniales développées par l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL), selon des logiques fortement normatives : « Ces témoignages sont conçus pour incarner les revendications de l'association en rendant palpable pour les téléspectateur-ices, les lecteur-ices et les auditeur-ices la réalité quotidienne des familles homoparentales par un recours au registre émotionnel plus que politique afin de susciter l'empathie et l'identification par la mise en scène d'une expérience commune, la parenté » (Yvert, 2023, p. 141). Dans une recherche d'acceptation sociale, ces représentations opèrent un stéréotypage des familles homoparentales, dépolitisant leurs revendications à dessein : « Si cette tension a pour effet d'exclure certaines situations (…), la construction publique de cette figure par le rapprochement des expériences parentales homosexuelles et hétérosexuelles dans leurs dimensions les plus normées et 'normalisatrices' entraîne une montée en généralité par l'universalisation de la parenté qui favorise la conversion de l'opinion à leur cause et qui permet, au moins symboliquement, de faire entrer ces familles atypiques dans l'institution familiale » (Yvert, 2023, p. 147).

Dans notre étude, cette logique produite par la présence constante des enfants et de la « douceur » familiale est en outre accentuée par plusieurs mécanismes visuels tout au long du reportage. Si aucune marque de proximité n'est visible entre les deux lesbiennes, de nombreux gestes d'affection à l'égard de leurs enfants sont mis en avant (voir Illustration 143 ci-dessus et

Illustrations 147 et 148 ci-dessous). Une volonté d'inclure ces derniers est également perceptible dans le cadre d'interview de « Sophie », particulièrement large, laissant apparaître la fratrie en toile de fond dans la cuisine (voir Illustration 149 ci-dessous). Mentionnons enfin de réguliers choix de montage valorisant le caractère « attendrissant » des plus jeunes, par leur parole ou leur image : de l'accroche du sujet détaillée en amont (voir Illustration 142 ci-dessus), aux gros plans sur leurs visages (voir Illustration 150 ci-dessous), jusqu'à la chute du reportage qui, sur le même mode que son ouverture, laisse les mots de l'un des enfants conclure : « Quand on est amoureux il faut se marier » (voir Illustration 151 ci-dessous) - précédant des rires collectifs. Aussi, le JT témoigne ici de son « caractère fédérateur », intrinsèque au programme à large audience, dès lors que « ce qui émeut par définition vient régulièrement renforcer la cohésion de la communauté » (Aiguillon, 2001, p. 186). Ce faisant, suivant précisément les options stratégiques de visibilisation de l'APGL - mentionnées plus haut -, le récit lesbien proposé aux téléspectateurs reste « une construction qui doit permettre à une collectivité, la nation, de se reconnaître » (Aiguillon, 2001, p. 205).

Illustration 147: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 148: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 149: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 150: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Illustration 151: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1

Ajoutons pour terminer que les scènes familiales décrites sont ré-employées en tant qu'archives dans le deuxième sujet étudié (voir Illustrations 152 et 153 ci-dessous), le dernier préférant, nous l'avons vu, une mise en image particulière qui, en l'absence des enfants, présente cependant toujours « Corinne et Sophie » comme « mères de famille ». Finalement, l'angle relativement différent du dernier reportage projette celui-ci dans une temporalité distincte, plus politique, à un an et demi d'échéances électorales importantes. Son lancement en plateau s'achève dans cette optique par la phrase suivante : « Un sujet qui sera peut-être inscrit dans certains programmes en vue de la présidentielle de 2012 ».

Illustration 152: « Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel », 18/01/2011, JT de 20H de TF1

Illustration 153: « Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel », 18/01/2011, JT de 20H de TF1

3) Conclusion partielle

A l'issue de cette étude de cas, le modèle narratif produit par le 20H autour de « Corinne et Sophie » révèle la « tension entre subversion et reproduction des normes familiales dominantes » dans la médiatisation des lesbiennes (Yvert, 2023, p. 132). Une phrase du commentaire journalistique, dans le deuxième reportage considéré, résume singulièrement cette dimension :

« Chez elles, près de Reims, une vie de famille normale mais sans union légale ». L'analyse du récit qui leur est consacré, inscrit dans des trames journalistiques formatées, dessine des modalités stéréotypiques d'existence de personnages lesbiens au JT. De ce point de vue, l'impossible éros des lesbiennes (Bonnet, 2018) s'efface derrière des figures médiatiques imposées : citoyens réclamant justice et mères de famille. Aussi, dans le prolongement des réflexions d'Emilie Moreau, précédemment évoquées, nous postulons ici un stéréotypage lesbien sous l'image de la « lesbienne mère » sacrificielle, en combat avec la justice pour protéger ses enfants (Moreau, 2007).

Conclusion de la Partie 2

Pour conclure, les considérations de Marie-Claude Taranger sur l'information télévisuelle nous semblent particulièrement à propos : « Comment une réalité qu'on sait par ailleurs infiniment plus variée et plus complexe entre-t-elle si facilement dans ces schémas *a priori* ? C'est bien-sûr qu'elle est – consciemment ou non – sollicitée en ce sens et que les reportages trouvent ce qu'ils vont chercher » (1997, p. 22). En écho, les schémas dans lesquels doivent entrer les représentations lesbiennes au JT émergent d'une superposition de cadres contraints, propres au formatage médiatique à large audience. La tension constante entre « donner à voir » et ne pas perturber, identifiée dès notre première partie, se traduit par un stéréotypage au carrefour d'injonctions genrée et hétéronormée, rendant supposément le lesbianisme intelligible et consensuel. Ces rapports de domination figent la réalité lesbienne au 20H, selon des logiques ambivalentes témoignant du « trouble » que jette celle-ci dans le journalisme grand public. Si Judith Butler décèle « la construction du corps genré à travers une série d'exclusions et de dénis, d'absences signifiantes » (2006, p. 258), le corps lesbien se construit en creux, sur petit écran, comme une identité *déductive* aux yeux des téléspectateurs. Marquées du sceau féminin, qui voue leurs « personnages » médiatiques à la parentalité ou encore la passivité, l'impossible homosexualité limite par ailleurs les images des lesbiennes à diverses frontières – de l'intime comme parfois de la nation –, et aux artifices journalistiques d'opérateurs de lisibilité rigides – dont l'assignation à deux répétée. Dans ce cadre, les gestes d'affection lesbiens révèlent les bornes télévisuelles des possibles stéréotypiques à leur égard : massifs dans l'espace public pour illustration, bannis dans l'espace privée pour subversion. En ce sens, nos deux études de cas mettent en évidence des figures imposées du lesbianisme au JT sur notre période d'analyse : silhouettes abstraites et conceptuelles ou mères sacrificielles.

Conclusion

Au terme de nos travaux, il nous importe de revenir aux apports wittigiens qui les ont inspirés, pour une mise en perspective. Dans *La pensée straight*, Monique Wittig théorise la « ‘différence des sexes’ » comme un concept d’opposition politique, construction fictive fondant « la société hétérosexuelle » en tant que régime total et impératif - « tu seras hétérosexuel(le) ou tu ne seras pas » (2018, p. 73-74). Sous ce prisme, les lesbiennes forment un groupe à part, échappant à ces logiques oppressives en « romp[ant] le contrat hétérosexuel » dans leurs pratiques : « Qu’est-ce que la-femme ? Branle-bas général de la défense active. Franchement c’est un problème que les lesbiennes n’ont pas, simple changement de perspective, et il serait impropre de dire que les lesbiennes vivent, s’associent, font l’amour avec des femmes car la-femme n’a de sens que dans les systèmes de pensée et les systèmes économiques hétérosexuels. Les lesbiennes ne sont pas des femmes. » (Wittig, 2018, p. 77) Ces analyses éclairent nos résultats à plusieurs égards, que nous formulons pour terminer.

Finalement, le JT de TF1 apparaît en effet comme le produit du « système de pensée » appréhendé par Wittig (2018, p. 77). Caisse de résonance des discours hétérosexuels, le 20H les amplifie, contraint par l’exigence d’intelligibilité réductrice propre au média à large audience qu’il constitue. En ce sens, les « catégories » journalistiques fonctionnent massivement comme « des concepts primitifs » (Wittig, 2018, p. 72) - soit sans examen -, reposant sur l’évidence hétérosexuelle, partagée et intuitive – Wittig ajoute « inéluctable » (2018, p. 73). Dès lors, le « marquage » des lesbiennes ne peut s’opérer que dans cette « interprétation totalisante », dont « la tendance à l’universalité » (Wittig, 2018, p. 72-73) place le lesbianisme sous deux régimes de domination : « femme » et « homosexuel ». Selon des logiques diverses, ces derniers construisent l’invisibilisation et le stérétoypage des lesbiennes démontrés au 20H.

Leur effacement s’opère d’abord par ce que nous avons qualifié de double stigmate (Goffman, 1975), observant les caractères à la fois genré et hétéronormé de leur invisibilisation. Notre première approche, par leur vocable de désignation ou signification au JT, constate ainsi la dilution du lesbianisme dans des terminologies masculines, comme sa neutralisation généralisée dans des formules rigides (Krieg-Planque, 2009), et normes traditionnelles d’une conjugalité hétérosexuelle (Artigas Burr & Salcedo Robledo, 2021). A cet égard, la catégorie figée « couple(s) de femmes » traduit l’« impensé » lesbien en mots (Revillard, 2002, p. 177), l’inscrivant aux frontières d’un langage commun, dans une sémantique toutefois à part – et spécifiquement

lesbienne. Dans ce cadre, l'éviction des auto-désignations militantes (Prearo, 2014) par le JT ne laisse guère d'espace d'expression au vocabulaire lesbien que dans les marges politiques des marches des fiertés, qui restent marquées par des dynamiques de genre.

Celles-ci se confirment à l'examen de leur exposition visuelle, plus rare encore que celle des gays, et largement désincarnée, désamorçant la charge subversive du lesbianisme à l'écran. Suggérées, les lesbiennes sont très peu présentées comme telles au 20H, leurs visages tendant à disparaître dans le traitement des sujets les plus intimes. Aux yeux du grand public, entendu hétérosexuel, le lesbianisme est alors maintenu dans une imagerie floue et générique entretenant la discrétion sociale qui lui est imposée (Chetcuti, 2010), et propre à ne pas bousculer l'ordre majoritaire (Rollet, 2007).

Ses interprètes s'approprient en outre l'essentiel de l'offre de parole au JT, la « domination discursive » (Ferron et al., 2022, p. 301) des voix non-hétérosexuelles se structurant selon des hiérarchies genrées, étudiées par ailleurs par la recherche (Coulomb-Gully & Méadel, 2020). Là encore, les lesbiennes semblent doublement inaudibles, leurs « ventriloquies » à deux niveaux (Paveau, 2017) se conjuguant avec une disqualification de leur « pouvoir-dire » (Tavernier, 2004, paragr. 15), dans les statuts en tant que sources que leur attribuent les journalistes.

Ainsi, même au centre de l'actualité, les lesbiennes sont invisibilisées, nettement évincées du débat public dans nos deux premières études de cas. L'émergence d'une voix lesbienne en territoire masculin ne se dessine à la « *gay* pride » que dans les limites d'une agentivité (Butler, 2004) négociant les dispositifs journalistiques sexistes. Porte-paroles officieuses ou aspirantes à une vie de famille hétéronormée, les lesbiennes n'échappent pas aux assignations de genre médiatiques (Damian-Gaillard et al., 2014). Lorsque celles-ci sont bousculées dans leurs fondements biopolitiques (Foucault, 2014), le 20H semble se replier sur des positions conservatrices et « bionormées » (Gross & Bureau, 2015, paragr. 15). Sa couverture des débats sur la « PMA pour toutes », concentrée sur les craintes de « priver les enfants de pères », prive dans le même temps les lesbiennes du droit de citer, témoignant de l'inintelligibilité de leur existence au JT.

Dès lors, leur stéréotypage résulte de stratégies variées, contenant le « trouble » (Butler, 2006) lesbien dans des cadres restreints et largement répétés. Pour paraître supposément acceptable aux téléspectateurs, le lesbianisme se contorsionne à la fois dans des figures genrées et des représentations codifiées assurant leur lisibilité.

Leur modélisation médiatique (Espineira, 2015, p. 12) s'appuie en premier lieu sur une écrasante association aux sphères familiales, de la conjugalité et de la parentalité. Dans leur majorité, les lesbiennes à la grand-messe sont en couple et/ou avec enfant(s), amplement

mentionnés, et amplement donnés à voir. « Bonne mère, bonne épouse » (Macé, 2006, p. 242), leurs conditions d'apparition sont soumises à des stéréotypes féminins, confinées dans un rôle figuratif ou dans le cadre privé lorsqu'elles bénéficient d'une séquence au JT. « Cache-sexe » (H. Joly, 2011, p. 50) ou « désubversifs » (Moreau, 2007, p. 230), ces personnages narrativisés s'inscrivent dans des schémas « préconstruits » de l'information télévisée (Ruellan, 2006, paragr. 26), rendant les récits lesbiens « accessibles » sous les traits conjugaux ou maternels. Dans cette perspective, les choix éditoriaux étudiés autour de « Corinne et Sophie » caractérisent une trame répandue du stéréotypage lesbien au 20H : celle des « mères sacrificielles », dans leur combat juridique pour les droits de leurs enfants.

Double « autre-différent » (Wittig, 2018, p. 73-74), les lesbiennes au JT se distinguent toutefois de « la-femme » (Wittig, 2018, p. 77) par une série de précautions médiatiques, rigidifiant leurs mises en scène, dépouillées des connotations les plus intimes. Aussi, nous avons exploré la fonction stratégique des « opérateurs de lisibilité », saturant les représentations lesbiennes, et figeant subséquemment leurs possibles. Le poids du « recyclage » des archives (Carnel, 2012, p. 16), l'omniprésence de la manifestation ou des cérémonies d'union dans leurs images, tracent autant de « frontières invisibles » (Bertini, 2002, p. 19), reléguant celles-ci dans une forme d'altérité, tout en diffusant des indices ou « signes » (Marolleau, 2015, p. 219) du lesbianisme au public. Paroxysme de ces procédés, « l'espace public neutre » et son insignifiance deviennent la scène privilégiée de « performance » aseptisée du lesbianisme à l'écran (Butler, 2006), comme nous avons pu le mettre en évidence dans le traitement du PACS. Ce faisant, le JT perpétue l'opacité du tabou stigmatisant les lesbiennes, enraciné dans « la culture hétérosexuelle » (Wittig, 2018, p. 77), en fixant leur perception dans des silhouettes abstraites, blanches et relativement jeunes, ou étrangères.

En substance, les représentations lesbiennes au 20H cristallisent les tensions normatives de leur double assignation, soit des rapports de pouvoir genrés et hétéronormés, exacerbés par les logiques médiatiques de vaste audience, dont la transparence se joue dans « les mythes hétérosexuels » (Wittig, 2018, p. 76). Par conséquent, au JT, les lesbiennes sont d'abord bien des femmes, en plus d'être des lesbiennes.

De ce point de vue, les pratiques professionnelles des journalistes n'ont encore jamais été explorées à notre connaissance, bien que constituant dans ce cadre un enjeu primordial. Par conséquent, nous ébauchons, en guise de conclusion, plusieurs perspectives de poursuite de recherche, appréhendant les processus de production de l'information associés aux représentations étudiées. Si celles-ci naissent en effet de « la médiatisation spécifique » du journalisme (Ringoot,

2019), il nous semble pertinent d'investiguer ses contraintes d'exercice, tout comme sa réflexivité sur ces thématiques relatives au genre et aux minorités sexuelles.

En ce sens, l'« ethos professionnel » (Ringoot, 2019, p. 214) du métier est particulièrement matière à questionnements à l'issue de notre enquête. Cette notion, empruntée à Roselyne Ringoot, envisage l'ensemble « des savoir-faire spécifiques et des normes discursives », revendiqués par les producteurs de l'information, « dans le but de légitimer l'activité d'informer par le biais des médias » (2019, p. 214). « Profession du flou » (Ruellan, 1993), le journalisme français repose en effet sur un assortiment de principes auto-institués, régissant en partie la construction des objets médiatiques tels qu'analysés ici. Nous avons eu l'occasion de mentionner en préambule la neutralité, l'intérêt public, ou encore le respect de la vie privée, qui entrent fortement en résonance avec les observations de nos travaux. Dès lors, si des « glissements » – pour reprendre un vocable wittigien (2018, p. 76) - émergent en la matière dans certaines rédactions, spécifiquement concernant les questions féministes (Beaulieu, 2022), un prolongement de nos recherches, intégrant la réalité des routines journalistiques, semble propice à éclairer nos premiers résultats.

A leur lumière, cette démarche pourrait s'inscrire dans l'hypothèse d'une incompatibilité du système de valeurs professionnelles journalistiques avec la représentation d'une minorité sexuelle et de genre, dont l'invisibilisation et le stéréotypage médiatiques des lesbiennes seraient symptomatiques. Dans cette perspective, des entretiens avec des producteurs de l'information viendraient questionner la conjugaison de leurs contraintes, « identité » (Ruellan, 2020) et réflexivité professionnelles, ancrée dans les routines de travail propres aux rédactions – hiérarchie, sources, audience, etc. Suivant à nouveau Roselyne Ringoot (2015), le concept d'« auctorialité journalistique » nous permettrait de saisir les tensions possibles entre logiques collectives et individualisantes, qui traversent « les régimes d'engendrement des discours » (2019, p. 214). Il s'agirait en définitive d'interroger l'existence de conventions professionnelles tacites, sous-jacentes au « contrat de communication » (Charaudeau, 1997, p. 68) liant les journalistes à un public toujours conçu comme masculin et hétérosexuel.

Enfin, ajoutons que ces travaux pourraient également se poursuivre sous une approche relevant davantage des sciences politiques, notamment autour des questions relatives à la construction des problèmes publics (Damay et al., 2011; Gusfield, 2009), et aux mobilisations lesbiennes. Celles-ci se prêteraient à une étude à la fois au sein de la sphère journalistique – nous pensons par exemple à l'Association des journalistes LGBTI (AJL) visant de meilleures représentations dans les médias -, et en dehors – à l'instar du collectif « Oui oui oui » pour les droits lesbiens au mariage, à l'adoption et à la PMA (Alessandrin, 2014). Une telle démarche explorerait

les répertoires d'actions (Fillieule et al., 2020) de mouvements encore peu observés en France (Bouvard et al., 2023), singulièrement en comparaison du militantisme gay (Broqua, 2005; Le Talec, 2008; Prearo, 2014). A cet égard, ce sujet nous semble particulièrement intéressant, considérant l'impossibilité historique des lesbiennes à constituer une forme de groupe politique autonome, dans le contexte français (Chetcuti & Michard, 2017). D'abord « prise en tenaille entre un mouvement féministe peu enclin à se saisir de cette question et un mouvement homosexuel majoritairement masculin peu réflexif sur les rapports sociaux de sexe » (Bouvard et al., 2023, p. 23), la politisation du lesbianisme apparaît aujourd'hui d'autant plus complexe que progressent les rhétoriques *queer,* transcendant les distinctions entre non-hétérosexuels (De Lauretis, 2007)[31].

Sous ce prisme, l'étude des représentations lesbiennes dans l'information serait au service d'une réflexion plus globale sur les mobilisations et la mise à l'agenda public et médiatique (Hassenteufel, 2021), « aux bords du politique » (Chabassier, 2017; Rancière, 1998), au regard des pratiques professionnelles journalistiques (Aubin et al., 2022). Au-delà d'une appréhension concrète de l'exercice de ces métiers, cette recherche pourrait s'appuyer sur les nombreux apports des études de genre dans le domaine de la science politique (Achin & Bereni, 2013), en lien avec les modalités de mobilisations pour les droits des femmes (Bergès et al., 2017), l'émergence de problèmes publics liés aux inégalités de genre – comme les violences conjugales (Delage, 2017; Herman, 2016) -, ou encore les dynamiques genrées traversant le travail militant (Fillieule & Roux, 2009).

A la suite de Christine Guionnet et Bleuwenn Lechaux, dans leur ouvrage *Rapport au genre en politique*, ces travaux pourraient s'intéresser, dans les professions des médias, aux « rapports plus 'ordinaires' au genre, plus diffus et difficiles à décrypter, parce que ne se référant pas explicitement à des rhétoriques militantes ou scientifiques préétablies » (Guionnet & Lechaux, 2020, p. 18). Dans le sillage des études des mouvements féministes, réagençant les frontières des mobilisations - « entre privé et public, entre militantisme et non-militantisme, et entre mouvements et institutions » (Bereni & Revillard, 2012, p. 20) -, la notion d'« appropriations ordinaires » (Jacquemart & Albenga, 2015) nous semble spécifiquement heuristique, envisagée dans les rédactions. Développé par Alban Jacquemart et Viviane Labenga, ce concept nous mènerait à questionner dans les médias « non seulement les conditions sociales de possibilité de l'appropriation des idées féministes [ou LGBT+], mais aussi le travail de reformulation et de

31 Soulignons toutefois qu'un net regain d'intérêt se dessine récemment en France autour du « lesbianisme », au regard notamment, hors domaine universitaire, d'une importante production (ou ré-édition) politico-culturelle (Coffin, 2022; Docher, 2023; Leduc, 2023). Entre autres illustrations, celle-ci fait écho par exemple à la forte mobilisation pour la réouverture de la librairie lesbienne historique « Violette and Co », à Paris en 2023, ou encore à l'engouement renouvelé à l'égard des travaux de Monique Wittig - citons la publication de son premier récit biographique en France (Notéris, 2022), ou encore de certains de ses écrits inédits (Wittig, 2024).

requalification à l'œuvre ainsi que les effets symboliques et pratiques de ces appropriations ordinaires » (2015, p. 11). Ce cadre théorique nous inviterait à faire dialoguer mobilisations lesbiennes et/ou LGBT+ et professions de l'information, à travers l'importation et la diffusion des idées politiques de ces premières sphères dans les secondes, depuis des mouvements extérieurs comme en son sein même.

Bibliographie

Achin, C., & Bereni, L. (2013). *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Presses de Sciences Po; Cairn.info. https://www.cairn.info/dictionnaire-genre-et-science-politique--9782724613810.htm

Agnès, Y. (2015). *Manuel de journalisme : L'écrit et le numérique* (3e éd). La Découverte.

Aiguillon, B. d'. (2001). *Un demi-siècle de journal télévisé : Technique, publicité, influence*. l'Harmattan.

Aïm, O., & Billiet, S. (2020). *Communication: Vol. 2e éd.* Dunod; Cairn.info. https://www.cairn.info/communication--9782100805570.htm

Alessandrin, A. (2014). La place des lesbiennes dans le débat du mariage pour tous : Entretien avec Oui Oui Oui. *Les cahiers de la transidentité*, *HS*(1), 59-74.

Alessandrin, A., Bolter, F., & Quinqueton, D. (2023). *Mariage pour tous : La violence d'une conquête*. le Bord de l'eau.

Ambroise-Rendu, A.-C. (2001). La chronique des faits divers dans la presse de la fin du XIXe siècle. In F. Lambert (Éd.), *Figures de l'anonymat—Médias et société* (p. 15). Harmattan.

Amossy, R., & Herschberg Pierrot, A. (2021). *Stéréotypes et clichés : Langue, discours, société*. Armand Colin. https://doi.org/10.3917/arco.mossy.2021.01

Arc, S., & Vellozzo, P. (2012). Rendre visible la lesbophobie: *Nouvelles Questions Féministes*, *Vol. 31*(1), 12-26. https://doi.org/10.3917/nqf.311.0012

ARCOM. (2022). *La représentation des femmes à la télévision et à la radio. Rapport sur l'exercice 2021*.

ARCOM. (2023). *La représentation des femmes à la télévision et à la radio. Rapport sur l'exercice 2022*.

ARCOM. (2024). *La représentation des femmes à la télévision et à la radio. Rapport sur l'exercice 2023*.

Artigas Burr, F., & Salcedo Robledo, M. (2021). Conjugalité. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 138-146). La Découverte; Cairn.info. https://doi.org/10.3917/dec.renne.2021.01.0138

Aubert, N., & Haroche, C. (2011). *Les tyrannies de la visibilité*. ERES. https://doi.org/10.3917/eres.auber.2011.01

Aubin, F., Neveu, E., & Paes, P. D. S. (2022). Journalistes et construction médiatique des problèmes publics : Introduction. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, *11*(2), 6-13. https://doi.org/10.25200/SLJ.v11.n2.2022.495

Audry, L. (2023). *Pour une lecture matérialiste des représentations lesbiennes au cinéma : Étudier les films de Céline Sciamma et Catherine Corsini à la lumière de l'oeuvre de Wittig*. https://doi.org/10.20381/RUOR-29348

Barbet, D., & Honoré, J.-P. (2013). Ce que se taire veut dire. Expressions et usages politiques du silence. *Mots*, *103*, 7-21. https://doi.org/10.4000/mots.21448

Bard, C. (2004). Le lesbianisme comme construction politique. In É. Gubin, *Le siècle des féminismes* (p. 114). Éd. de l'Atelier.

Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.bard.2013.01

Barré, V., Debras, S., Henry, N., & Trancart, M. (1999). *Dites-le avec des femmes : Le sexisme ordinaire dans les médias*. CFD AFJ.

Barus-Michel, J. (2011). Une société sur écrans: In *Les tyrannies de la visibilité* (p. 23-37). Érès. https://doi.org/10.3917/eres.auber.2011.01.0023

Bastin, G. (2018). R. In *Petit lexique du journalisme* (p. 127-133). Presses universitaires de Grenoble; Cairn.info. https://www.cairn.info/petit-lexique-du-journalisme--9782706142338-p-127.htm

Beaulieu, L. (2022). Tensions entre deux conceptions du journalisme lors de la publication d'une tribune antiféministe en 2018: *Les Enjeux de l'information et de la communication*, *N° 23/1*(1), 41-52. https://doi.org/10.3917/enic.032.0041

Béraud, C. (2021). *La bataille du genre : Du mariage pour tous à la PMA*. Fayard.

Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A., & Revillard, A. (2020). *Introduction aux études sur le genre* (3e édition). De Boeck Supérieur.

Bereni, L., & Revillard, A. (2012). Un mouvement social paradigmatique ?Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux. *Sociétés contemporaines*, *85*(1), 17-41. Cairn.info. https://doi.org/10.3917/soco.085.0017

Bergès, K., Binard, F., & Guyard-Nedelec, A. (2017). *Féminismes du XXIe siècle : Une troisième vague ?* Presses universitaires de Rennes; Cairn.info. https://www.cairn.info/feminismes-du-xxie-siecle-une-troisieme-vague--9782753556652.htm

Bertini, M.-J. (2002). *Femmes : Le pouvoir impossible*. Pauvert.

Bertini, M.-J. (2006). Un mode original d'appropriation des Cultural Studies. Les études de Genre appliquées aux Sciences de l'information et de la communication. Concepts, théories, méthodes et enjeux. *MEI - Médiation et information*, *24-25*, pp.115-124.

Berton, F. (2021). *Faire famille aujourd'hui : Normes, résistances et inventions*. PUR.

Berut, B. (2011). La forme du récit dans l'information télévisée : Avant-propos. *Quaderni*, *74*, 5-8. https://doi.org/10.4000/quaderni.334

Biscarrat, L. (2013). L'analyse des médias au prisme du genre : Formation d'une épistémè. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, *3*. https://doi.org/10.4000/rfsic.619

Biscarrat, L., Coulomb-Gully, M., & Sapio, G. (2022). Matérialités vocales : Voix, genre et médias: Présentation. *Semen*, *51*, 11-17. https://doi.org/10.4000/semen.17879

Blidon, M. (2004). Entre visibilité et invisibilité, les formes spatiales gays dans la ville. *Géopoint*, pp.59-63.

Blidon, M. (2008). La casuistique du baiser : L'espace public, un espace hétéronormatif. *EchoGéo*, *5*. https://doi.org/10.4000/echogeo.5383

Blidon, M. (2009). La Gay Pride entre subversion et banalisation. *Espace populations sociétés*, *2009/2*, 305-318. https://doi.org/10.4000/eps.3727

Blidon, M. (2016). Espace urbain. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 242-251). La Découverte; Cairn.info. https://doi.org/10.3917/dec.renne.2016.01.0242

Boisvert, S. (2022). ICI Radio-Canada Télé et la CBC : une télévision publique généraliste et… queer ? In J. Rouleau, *Télévision queer* (p. p.87-104). Les Éditions du remue-ménage.

Bonnet, M.-J. (2001). *Les relations amoureuses entre les femmes du XVIe au XXe siècle* (Éd. rev. et corr). O. Jacob.

Bonnet, M.-J. (2004). *Qu'est-ce qu'une femme désire quand elle désire une femme?* Odile Jacob.

Bonnet, M.-J. (2018). Éros lesbien, figure du pastout: *Figures de la psychanalyse*, *n° 35*(1), 41-48. https://doi.org/10.3917/fp.035.0041

Bonnet, M.-J., & Spengler, F. (2000). *Les deux amies : Essai sur le couple de femmes dans l'art*. Éditions Blanche.

Bonville, J. de. (2006). *L'analyse de contenu des médias : De la problématique au traitement statistique*. De Boeck.

Borrillo, D. (2010). Le rôle du juge européen dans la reconnaissance des droits des gays et des lesbiennes. *Bulletin d'histoire politique*, *18*(2), 101. https://doi.org/10.7202/1054802ar

Bougnoux, D. (2019). *La crise de la représentation* (Éd. revue et augmentée). la Découverte.

Bourcier, S. (2018). *Queer zones : La trilogie*. Éditions Amsterdam.

Bourdaa, M. (2020). Les réponses des fans aux représentations lesbiennes fictionnelles : Le cas de The 100 et Wynonna Earp. *Études de communication*, *54*, 71-86. https://doi.org/10.4000/edc.10116

Bourdieu, P. (2014). *La domination masculine* (Édition augmentée d'une préface). Éditions Points.

Bourque, D. (2009). Être ou ne pas être subversives ? : Sondage mené auprès de jeunes lesbiennes canadiennes francophones. *Genre, sexualité et société*, *1*. https://doi.org/10.4000/gss.962

Boutet, J. (2016). *Le pouvoir des mots* (Nouvelle éd). la Dispute.

Bouvard, H., Eloit, I., & Quéré, M. (Éds.). (2023). *Lesbiennes, pédés, arrêtons de raser les murs : Luttes et débats des mouvements lesbiens et homosexuels (1970-1990)*. La Dispute.

Boyer, H. (2019). La place du stéréotype dans la pensée sociale et les médias. *Hermès*, *n° 83*(1), 68. https://doi.org/10.3917/herm.083.0068

Boyer, H., & Alén Garabato, M. C. (2007). *Stéréotypage, stéréotypes : Fonctionnements ordinaires et mises en scène: actes du colloque international de Montpellier (21, 22 et 23 juin 2006, université Montpellier III)* (Université Paul Valéry, Éd.). Harmattan.

Brandini, M. (2023). Variations cinématographiques. A propos de la lesbienne masculine. In C. Lemoine & I. Renard, *Attirances : Lesbiennes fems, lesbiennes butchs* (Nouvelle éd, p. p.160-177). Christine Lemoine.

Brekhus, W. (2005). Une sociologie de l'« invisibilité » : Réorienter notre regard. *Réseaux*, *129-130*(1-2), 243-272. Cairn.info.

Broqua, C. (2005). *Agir pour ne pas mourir !Act Up, les homosexuels et le sida*. Presses de Sciences Po; Cairn.info. https://www.cairn.info/agir-pour-ne-pas-mourir--9782724609813.htm

Broqua, C. (2019). La « communauté homosexuelle » comme peuple transnational : Une fiction politique. *L'Homme & la Société*, *n° 208*(3), 143-167. https://doi.org/10.3917/lhs.208.0143

Bruneel, E. (Éd.). (2022). *Genre et médias : Quelles représentations?* L'Harmattan.

Bruneel, E., Olivesi, A., & Verquere, L. (2023). Enquêter sur le genre en communication : Hybridation des méthodologies et éthique de la réflexivité pour une construction féministe des savoirs. *Communication*, *vol. 40/2*. https://doi.org/10.4000/communication.17698

Brunet, L. (2020). L'ouverture de l'AMP à toutes : Enjeux et scories du débat sur l'établissement de la filiation homoparentale: *Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance - Maladie (JDSAM)*, *N° 25*(1), 11-18. https://doi.org/10.3917/jdsam.201.0011

Butler, J. (2004). *Le pouvoir des mots : Politique du performatif* (C. Nordmann, Trad.). Éd. Amsterdam.

Butler, J. (2006). *Trouble dans le genre : Le féminisme et la subversion de l'identité* (É. Fassin & C. Kraus, Trad.). la Découverte.

Cardi, C. (2007). La « mauvaise mère » : Figure féminine du danger: *Mouvements*, *n o 49*(1), 27-37. https://doi.org/10.3917/mouv.049.0027

Carnel, J.-S. (2012). *Utilisation des images d'archives dans l'audiovisuel*. Hermès sciences publications.

Cervulle, M. (2014). La sexualisation normative de l'espace public. *Hermès*, *n° 69*(2), 146. https://doi.org/10.3917/herm.069.0146

Cervulle, M., & Quemener, N. (2014). Genre, race et médias : Divergences et convergences méthodologiques dans les sciences de l'information et de la communication. In H. Bourdeloie & D. Douyère, *Méthodes de recherche sur l'information et la communication : Regards croisés*. Mare & Martin.

Cervulle, M., & Quemener, N. (2015). *Cultural studies : Théories et méthodes* (F. de Singly, Éd.). Armand Colin.

Cervulle, M., & Quemener, N. (2021). Queer. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 632-642). La Découverte; Cairn.info. https://doi.org/10.3917/dec.renne.2021.01.0632

Chabassier, J. (2017). Être, se dire, se faire dire féministe : Des rapports au politique en tension au sein d'un espace de la cause des femmes. In *Féminismes du XXIe siècle : Une troisième vague ?* (p. 207-219). Presses universitaires de Rennes; Cairn.info. https://doi.org/10.3917/pur.berges.2017.01.0207

Chamberland, L. (1996). *Mémoires lesbiennes : Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*. Éditions du remue-ménage.

Chamberland, L., & Théroux-Séguin, J. (2009). Sexualité lesbienne et catégories de genre : L'hétéronormativité en milieu de travail. *Genre, sexualité et société*, *1*. https://doi.org/10.4000/gss.772

Chambers, S. A. (2003). Telepistemology of the Closet; or, The Queer Politics of *Six Feet Under*. *The Journal of American Culture*, *26*(1), 24-41. https://doi.org/10.1111/1542-734X.00071

Chambers, S. A. (2007). 'An Incalculable Effect' : Subversions of Heteronormativity. *Political Studies*, *55*(3), 656-679. https://doi.org/10.1111/j.1467-9248.2007.00654.x

Chanady, T. (2022). La télévision québécoise : Représentation et autoreprésentation lesbienne, bisexuelle et queer. In J. Rouleau, *Télévision queer* (p.105-124). Les Éditions du remue-ménage.

Chaperon, S., Grand-Clément, A., & Mouysset, S. (2022). *Histoire des femmes et du genre : Historiographie, sources et méthodes*. Armand Colin.

Charaudeau, P. (1997). *Le discours d'information médiatique : La construction du miroir social*. Nathan ; Institut national de l'audiovisuel.

Charaudeau, P. (2009). Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique. *Corpus*, *8*, 37-66. https://doi.org/10.4000/corpus.1674

Chauvin, S., & Lerch, A. (2013). *Sociologie de l'homosexualité*. La Découverte.

Chetcuti, N. (2010). *Se dire lesbienne : Vie de couple, sexualité, représentation de soi*. Payot.

Chetcuti, N., & Michard, C. (2017). *Lesbianisme et féminisme : Histoires politiques*. L'Harmattan.

Chetcuti-Osorovitz, N., & Jean-Jacques, S. (2019). Usages de l'espace public et lesbianisme : Sanctions sociales et contournements dans les métropoles françaises. *Cahiers de géographie du Québec*, *62*(175), 151-167. https://doi.org/10.7202/1057084ar

Coffin, A. (2022). *Le génie lesbien*. le Livre de poche.

Colombani, J.-M., Morel, A., Vassallo, B., & Zeller, P. (2008). *Rapport sur l'adoption : Mission confiée par le président de la République et le Premier ministre*. la Documentation française.

Comby, J.-B., & Pagis, J. (2018). Introduction : Politiques de catégorisation du monde social. *Politiques de communication*, *N° 10*(1), 5-26. https://doi.org/10.3917/pdc.010.0005

Compans, M.-C. (2022). « D'un « problème de santé publique » à un « phénomène de société » ? Le traitement médiatique des maternités et des paternités tardives en France (2001–2019). *Enfances Familles Générations*, *39*. https://journals.openedition.org/efg/12410#quotation

Cornu, D. (1994). *Journalisme et vérité : Pour une éthique de l'information*. Labor et fides.

Coulomb-Gully, M. (2006). « La séquence des téléspectatrices » : La journée internationale des femmes à la télévision française. *Questions de communication*, *10*, 297-318. https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7719

Coulomb-Gully, M. (2007). Aux " unes ", citoyennes ! Introduction à une comparaison internationale de la médiatisation du 8 mars. In *Femmes et médias le 8 mars à la une : Une comparaison internationale* (p. p.3-17). Presses universitaires du Mirail.

Coulomb-Gully, M. (2008). La Journée internationale des femmes à la télévision : Une parole schizoïde. *Semen*, *26*. https://doi.org/10.4000/semen.8370

Coulomb-Gully, M. (2009a). Femmes à la Une : 20 ans de 20 heures ou « la voix de la France » (1982-2002): *Le Temps des médias*, *n° 12*(1), 125-140. https://doi.org/10.3917/tdm.012.0125

Coulomb-Gully, M. (2009b). Les sciences de l'information et de la communication : Une discipline Gender blind ? *Questions de communication*, *15*, 129-153. https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.518

Coulomb-Gully, M. (2019a). Des femmes, du genre et des médias : Stéréotypes à tous les étages. *INA - La Revue des médias*. https://larevuedesmedias.ina.fr/des-femmes-du-genre-et-des-medias-stereotypes-tous-les-etages

Coulomb-Gully, M. (2019b). Le sexisme des médias : Une question toujours d'actualité: *Effeuillage*, *N° 8*(1), 62-65. https://doi.org/10.3917/eff.008.0062

Coulomb-Gully, M. (2022a). Préface. In E. Bruneel, *Genre et médias : Quelles représentations?* L'Harmattan.

Coulomb-Gully, M. (2022b). *Sexisme sur la voix publique : Femmes, éloquence et politique*. Éditions de l'Aube.

Coulomb-Gully, M., Doukhan, D., & Méadel, C. (2020). En période de coronavirus, la parole d'autorité dans l'info télé reste largement masculine. *INA - La Revue des médias*.

Coulomb-Gully, M., & Méadel, C. (2020). *Rapport national du GMMP 2020 : Les femmes toujours invisibles*. https://whomakesthenews.org/wp-content/uploads/2021/10/Rapport-national-France.pdf

CSA. (2020). *La représentation des femmes à la télévision et à la radio. Rapport sur l'exercice 2019*.

CSA. (2021). *La représentation des femmes à la télévision et à la radio. Rapport sur l'exercice 2020*.

Damay, L., Denis, B., & Duez, D. (Éds.). (2011). *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*. Facultés universitaires Saint-Louis.

Damian-Gaillard, B., Montañola, S., & Olivesi, A. (Éds.). (2014). *L'assignation de genre dans les médias : Attentes, perturbations, reconfigurations*. Presses universitaires de Rennes. https://doi.org/10.4000/books.pur.71943

Damian-Gaillard, B., Montañola, S., & Saitta, E. (2021). *Genre et journalisme : Des salles de rédaction aux discours médiatiques*. De Boeck supérieur.

Damian-Gaillard, B., & Saitta, E. (2020). La féminisation du journalisme politique : Reproduction et subversion des rapports de genre. *Recherches féministes*, *33*(1), 233-250. https://doi.org/10.7202/1071251ar

Damian-Gaillard, B., & Vörös, F. (2023). Du discours au dispositif : Penser la fabrique médiatique des sexualités. *Réseaux*, *N° 237*(1), 9-34. https://doi.org/10.3917/res.237.0009

De Bonville, J., & Vermette, J. (1989). Le journal télévisé : Proposition d'une méthode d'analyse de la télévisualisation. *Communication*, *10*(1), 62-93. https://doi.org/10.3406/comin.1989.1423

De Lauretis, T. (2007). *Théorie queer et cultures populaires : De Foucault à Cronenberg* (S. Bourcier & P. Molinier, Trad.). la Dispute.

Debest, C., & Hertzog, I.-L. (2017). "Désir d'enfant - devoir d'enfant" : Le prix de la procréation. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, *48-2*, 29-51. https://doi.org/10.4000/rsa.1907

Déchaux, J.-H., & Darius, M. (2016). Les deux mères : Familles homoparentales féminines en France. *Journal des anthropologues*, *144-145*, 123-146. https://doi.org/10.4000/jda.6388

Dejean, S., Lumeau, M., Peltier, S., & Petters, L. (2021). La consommation d'informations en France : Quelle place pour la télévision ? *Réseaux*, *N° 229*(5), 43-74. https://doi.org/10.3917/res.229.0043

Delage, P. (2017). *Violences conjugales : Du combat féministe à la cause publique*. Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.delag.2017.01

Delphy, C. (2013). *L'ennemi principal: Vol. I-Economie politique du patriarcat* (3e éd). Éditions Syllepse.

Descoutures, V. (2010). *Les mères lesbiennes*. Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.desco.2010.01

Deslauriers, F. L. (2022). Quand la domination impose les termes de la révolte : La catégorie « homosexuels » à la lumière du matérialisme de Colette Guillaumin. *Cahiers de recherche sociologique*, *69*, 111-138. https://doi.org/10.7202/1091915ar

Docher, M. (2023). *Et l'amour aussi*. la Déferlante.

Doukhan, D. (2019). À la radio et à la télé, les femmes parlent deux fois moins que les hommes. *INA - La Revue des médias*, *Femmes dans les médias: rôles de dames*.

Driver, S. (2007). *Queer girls and popular culture : Reading, resisting, and creating media*. Peter Lang.

Duby, G., Perrot, M., & Thébaud, F. (2002). *Histoire des femmes en Occident. 5 : Le XXe siècle / sous la direction de Françoise Thébaud*. Perrin.

Duggan, L. (2003). *The twilight of equality? Neoliberalism, cultural politics, and the attack on democracy*. Beacon Press.

Durand, M. (2019). Les medias comme agents de socialisation paradoxale des jeunes gays et lesbiennes en France. In H. Buisson-Fenet & A. Kerivel (Éds.), *Des jeunes à la marge ?* (p. 77-93). Presses universitaires de Rennes. https://doi.org/10.4000/books.pur.149420

Dyer, R. (1993). *The matter of images : Essays on representations*. Routledge.

Eloit, I. (2018). *Lesbian Trouble : Feminism, Heterosexuality and the French Nation (1970–1981)* [The London School of Economics and Political Science]. http://etheses.lse.ac.uk/id/eprint/4041

Eloit, I., & Hemmings, C. (2019). Lesbian ghosts feminism : An introduction. *Feminist Theory*, *20*(4), 351-360. https://doi.org/10.1177/1464700119871219

Eribon, D., Lerch, A., & Haboury, F. (Éds.). (2003). *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*. Larousse.

Espineira, K. (2015). *Médiacultures : La transidentité en télévision: une recherche menée sur un corpus à l'INA (1946-2010)*. L'Harmattan.

Espineira, K. (2018). Sésame, ouvre-toi : Constituer un corpus audiovisuel pour l'étude des transidentités. In *En quête d'archives* (p. 79-86). Institut National de l'Audiovisuel (INA); Cairn.info. https://www.cairn.info/en-quete-d-archives--9782869382503-p-79.htm

Espineira, K., & Thomas, M.-Y. (2014). Les trans comme parias. Le traitement médiatique de la sexualité des personnes trans en France. *Genre, sexualité et société*, *11*. https://doi.org/10.4000/gss.3126

Esquenazi, J.-P. (2014). *L'écriture de l'actualité: Vol. 2e éd.* Presses universitaires de Grenoble; Cairn.info. https://www.cairn.info/ecriture-de-l-actualite--9782706118173.htm

Faludi, S. (1992). *Backlash : The undeclared war against women*. Vintage.

Fassin, E. (2008). *L'inversion de la question homosexuelle: Vol. II-Penser le genre* (Nouv. édition augmentée). Amsterdam.

Ferez, S., Elling, A., & Liotard, P. (2009). Sport homosexuel et mouvement social : La mise en scène du corps gay et lesbien: *Nouvelles Questions Féministes*, *Vol. 28*(1), 84-97. https://doi.org/10.3917/nqf.281.0084

Ferron, B., Née, É., & Oger, C. (2022). *Donner la parole aux sans-voix ? Construction sociale et mise en discours d'un problème public*. Presses universitaires de Rennes.

Fillieule, O., Mathieu, L., & Péchu, C. (2020). *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée: Vol. 2e éd.* Presses de Sciences Po; Cairn.info. https://www.cairn.info/dictionnaire-des-mouvements-sociaux--9782724623550.htm

Fillieule, O., & Roux, P. (2009). *Le sexe du militantisme:* Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.fille.2009.01

Fiske, S. T., & Taylor, S. E. (2011). Les stéréotypes. Cognition et biais. In *Cognition sociale* (p. 299-328). Mardaga; Cairn.info. https://www.cairn.info/cognition-sociale--9782804700355-p-299.htm

Foucault, M. (1997). *« Il faut défendre la société » : Cours au Collège de France, 1975-1976*. Seuil.

Foucault, M. (2014). *Histoire de la sexualité. 1 : La volonté de savoir*.

Fourgeaud, J. (2023). Chapitre 7. L'épreuve de la mixité homosexuelle. Les militantes lesbiennes au sein du Comité d'urgence antirépression homosexuelle. In *Lesbiennes, pédés, arrêtons de raser les murs* (p. 151-167). La Dispute; Cairn.info. https://doi.org/10.3917/disp.bouva.2023.01.0151

Fraïssé, C., & Barrientos, J. (2016). Le concept d'homophobie : Une perspective psychosociale. *Sexologies*, *25*(3), 133-140. https://doi.org/10.1016/j.sexol.2016.02.001

Fraisse, G., & Perrot, M. (Éds.). (2002). *Histoire des femmes en Occident. 4 : Le XIXe siècle / sous la direction de Geneviève Fraisse et Michelle Perrot*. Perrin.

Fraser, N. (2001). Repenser la sphère publique : Une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement: Extrait de *Habermas and the Public Sphere* , sous la direction de Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, p. 109-142 (M. Valenta, Trad.). *Hermès*, *n° 31*(3), 125. https://doi.org/10.4267/2042/14548

Gaille, M. (2011). *Le désir d'enfant*. Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.gail.2011.01

Garcin-Marrou, I. (2019). Chapitre 10. Le genre au prisme des médiatisations et des médias: In *Médias et médiatisation* (p. 273-290). Presses universitaires de Grenoble. https://doi.org/10.3917/pug.lafon.2019.01.0273

Gavillet, I. (2004). Constructions sociales, scientifiques et médiatiques d'un lieu commun. L'acceptation croissante de l'homosexualité à la télévision. *MEI - Médiation et information*, *20*, 83-92.

Gervereau, L. (2020). *Voir, comprendre, analyser les images:* La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.gerv.2020.01

Gianini Belotti, E. (1974). *Du côté des petites filles : L'influence des conditionnements sociaux sur la formation du rôle féminin dans la petite enfance*. Éditions des Femmes.

Goffman, E. (1975). *Stigmate les usages sociaux des handicaps* (A. Kihm, Trad.). Les Editions de Minuit.

Goffman, E. (1977). La ritualisation de la féminité. *Actes de la recherche en sciences sociales*, *14*(1), 34-50. https://doi.org/10.3406/arss.1977.2553

Goffman, E. (2004). Le déploiement du genre. *Terrain*, *42*, 109-128. https://doi.org/10.4000/terrain.1767

Goffman, E. (2007). *Façons de parler*. Ed. de Minuit.

Goyette, E. (2014). L'invisibilité lesbienne dans la sphère publique (médiatique) : Pratiques et enjeux d'une identité proto-politique. *Commposite*, *17 (2)*, p.29-50.

Gross, M. (2010). Histoire des revendications homoparentales en France. *Bulletin d'histoire politique*, *18*(2), 113. https://doi.org/10.7202/1054803ar

Gross, M., & Bureau, M.-F. (2015). L'homoparentalité et la transparentalité au prisme des sciences sociales : Révolution ou pluralisation des formes de parenté ? *Enfances, Familles, Générations*, *23*, i-xxxvii. https://doi.org/10.7202/1034196ar

Guillaumin, C. (2016). *Sexe, race et pratique du pouvoir : L'idée de nature*. Éditions iXe.

Guionnet, C., & Lechaux, B. (Éds.). (2020). *Rapports au genre en politique : Petits accommodements du quotidien*. PIE Peter Lang.

Gusfield, J. R. (2009). *La culture des problèmes publics : L'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*. Economica.

Habermas, J. (1988). *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Payot.

Hall, S. (Éd.). (1978). *Policing the crisis : Mugging, the state, and law and order*. Macmillan.

Hall, S. (2017). *Identités et cultures : Politiques des cultural studies* (M. Cervulle & C. Jaquet, Trad.; Nouvelle éd. revue et augmentée). Éditions Amsterdam.

Haroche, C. (2004). Manières de regarder dans les sociétés démocratiques contemporaines. *Communications*, *75*(1), 147-169. https://doi.org/10.3406/comm.2004.2148

Hassenteufel, P. (2021). *Sociologie politique de l'action publique: Vol. 3e éd.* Armand Colin; Cairn.info. https://www.cairn.info/sociologie-politique-de-l-action-publique--9782200624767.htm

Hayat, S., Kaciaf, N., & Passard, C. (2022). *Le porte-parole : Fondements et métamorphoses d'un rôle politique*. Presses universitaires du Septentrion.

Heinich, N. (2012). *De la visibilité : Excellence et singularité en régime médiatique*. Gallimard.

Herek, G. M. (1990). The Context of Anti-Gay Violence : Notes on Cultural and Psychological Heterosexism. *Journal of Interpersonal Violence*, *5*(3), 316-333. https://doi.org/10.1177/088626090005003006

Herek, G. M. (2007). Confronting Sexual Stigma and Prejudice : Theory and Practice. *Journal of Social Issues*, *63*(4), 905-925. https://doi.org/10.1111/j.1540-4560.2007.00544.x

Herman, E. (2016). *Lutter contre les violences conjugales : Féminisme, travail social, politique publique*. PUR.

Hilton-Morrow, W., & Battles, K. (2015). *Sexual identities and the media : An introduction*. Routledge, Taylor & Francis Group.

Honneth, A. (2004). Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la « reconnaissance »: *Revue du MAUSS*, *no 23*(1), 137-151. https://doi.org/10.3917/rdm.023.0137

Insee. (2011). *Enquête Famille et logements*.

Jacquemart, A., & Albenga, V. (2015). Pour une approche microsociologique des idées politiques : Les appropriations ordinaires des idées féministes. *Politix*, *n° 109*(1), 7-20. https://doi.org/10.3917/pox.109.0007

Jacquinot, G. (1974). Image et langage, ou comment ne pas parler avec des images. *Langue française*, *24*(1), 75-92. https://doi.org/10.3406/lfr.1974.5696

Jeanneret, Y. (2019). Recourir à la démarche sémio-communicationnelle dans l'analyse des médias. In B. Lafon, *Médias et médiatisation : Analyser les médias imprimés, audiovisuels, numériques* (p. p.105-135). Presses universitaires de Grenoble. https://doi.org/10.3917/pug.lafon.2019.01

Joly, H. (2011). L'injonction à l'homoparentalité, cache-sexe de l'éros lesbien: *Nouvelles Questions Féministes*, *Vol. 30*(1), 44-51. https://doi.org/10.3917/nqf.301.0044

Joly, M. (2005). *L'image et son interprétation*. Armand Colin; Cairn.info. https://www.cairn.info/l-image-et-son-interpretation--9782200341787.htm

Joly, M., & Martin, J. (2021). *Introduction à l'analyse de l'image:* Armand Colin. https://doi.org/10.3917/arco.joly.2021.01

Joos de ter Beerst, A. (2022). 1. La procréation, un nouvel enjeu de la santé. In *PMA et familles contemporaines* (p. 19-31). Érès; Cairn.info. https://www.cairn.info/pma-et-familles-contemporaines--9782749272689-p-19.htm

Joyrich, L. (2014). Queer Television Studies : Currents, Flows, and (Main)streams. *Cinema Journal*, *53*(2), 133-139. https://doi.org/10.1353/cj.2014.0015

Juhem, P., & Sedel, J. (2016). *Agir par la parole : Porte-paroles et asymétries de l'espace public*. Presses universitaires de Rennes.

Julliard, V. (2013). Éléments pour une « sémiotique du genre »: *Communication & langages*, *N° 177*(3), 59-74. https://doi.org/10.3917/comla.177.0059

Julliard, V., & Olivesi, A. (2011). La presse écrite d'information : Un média aveugle à la question du Genre: Reconduction des stéréotypes et naturalisation des rapports de sexe. *Sciences de la société*, *83*, 36-53. https://doi.org/10.4000/sds.2132

Kaiser, C. (2022). Féminin/Féminin et Mixed Messages : Queering du féminin ? Visibilité lesbienne dans des webséries québécoise et berlinoise. In J. Rouleau, *Télévision queer* (p. p.125-139). Les Éditions du remue-ménage.

Kergoat, D. (2001). Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. In J. Bisilliat & C. Verschuur (Éds.), *Genre et économie : Un premier éclairage* (p. 78-88). Graduate Institute Publications. https://doi.org/10.4000/books.iheid.5419

Krieg-Planque, A. (2009). *La notion de formule en analyse du discours : Cadre théorique et méthodologique*. Presses universitaires de Franche-Comté.

Krieg-Planque, A. (2010). La formule "développement durable" : Un opérateur de neutralisation de la conflictualité: *Langage et société*, *n° 134*(4), 5-29. https://doi.org/10.3917/ls.134.0005

Krijnen, T., & Bauwel, S. van. (2015). *Gender and media : Representing, producing, consuming*. Routledge, Taylor & Francis Group.

La Haye, Y. de. (1984). *Dissonances : Critique de la communication*. Pensée sauvage.

Lafon, B. (2019). *Médias et médiatisation : Analyser les médias imprimés, audiovisuels, numériques*. Presses universitaires de Grenoble. https://doi.org/10.3917/pug.lafon.2019.01

Lambert, F. (Éd.). (2001). *Figures de l'anonymat—Médias et société*. Harmattan.

Lancien, T. (2011). *Le journal télévisé : De l'événement à sa représentation*. Presses universitaires de Bordeaux.

Le Cam, F., & Ruellan, D. (2017). *Émotions de journalistes : Sel et sens du métier*. Presses universitaires de Grenoble.

Le Talec, J.-Y. (2008). *Folles de France. Repenser l'homosexualité masculine*. La Découverte; Cairn.info. https://www.cairn.info/folles-de-france--9782707152572.htm

Lécossais, S. (2020). Les séries télévisées, territoires du genre. *Recherches féministes*, *33*(1), 17-34. https://doi.org/10.7202/1071240ar

Leduc, V. (2023). *Ravages* (Éd. augmentée). Gallimard.

Legavre, J.-B., & Rieffel, R. (2017). *Les 100 mots des sciences de l'information et de la communication*. Que sais-je ?

Lemoine, C., & Renard, I. (2023). *Attirances : Lesbiennes fems, lesbiennes butchs* (Nouvelle éd). Christine Lemoine.

Lerch, A. (2013). Visibilité croissante, dignité contestée : Quelques étapes dans la reconnaissance sociale de l'homosexualité en France: *Cahiers de l'action*, *N° 40*(3), 13-19. https://doi.org/10.3917/cact.040.0013

Lerebours, S.-K. (2021). *« Se voir lesbienne ». Représentations de l'homosexualité féminine dans les fictions cinématographiques françaises au prisme de la réception communautaire lesbienne (1970-2019)* [Communication, Arts et Spectacles, Bordeaux 3]. https://theses.fr/2021BOR30008

Lippmann, W. (1922). *Public opinion.* Harcourt, Brace.

Lits, M. (2011). Pour une analyse narratologique de l'information télévisée. *Quaderni*, *74*, 25-36. https://doi.org/10.4000/quaderni.335

Lits, M., & Desterbecq, J. (2017). *Du récit au récit médiatique* (2e éd). De Boeck supérieur. https://www.cairn.info/du-recit-au-recit-mediatique--9782807300309.htm

Lotz, A. D., & Ross, S. M. (2004). Bridging media-specific approaches : The value of feminist television criticism's synthetic approach. *Feminist Media Studies*, *4*(2), 185-202. https://doi.org/10.1080/1468077042000251247

Louargant, S., & Barroche, A. (2019). *Espace public : Quelle reconnaissance pour les femmes ?* UGA éditions, Université Grenoble Alpes.

Lugan-Dardigna, A.-M. (1974). *Femmes, femmes sur papier glacé* (Maspéro).

Macé, E. (2006). *La société et son double : Une journée ordinaire de télévision française*. Colin : INA.

Macé, E. (2008). *Etude de la perception de la diversité dans les programmes de télévision*. Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Macharia, S. (2020). *Qui figure dans les nouvelles ?* (6e Projet mondial de monitorage des médias). GMMP.

Maingueneau, D. (2021). *Analyser les textes de communication* (4e éd). Armand Colin.

Mangeot, P. (2003). Discrétion/Placard. In L.-G. Tin, *Dictionnaire de l'homophobie* (p. 130-133). Presses universitaires de France.

Marignier, N. (2020). Pour l'intégration du concept d' agency en analyse du discours: *Langage et société*, *N° 170*(2), 15-37. https://doi.org/10.3917/ls.170.0015

Marolleau, E. (2015). *L'homosexualité féminine à l'écran : Quelle visibilité pour les lesbiennes au cinéma américain et dans les séries télévisées américaines*. Université François Rabelais de Tours.

Marty, E. (2019). Contenus et discours des médias : Concepts, méthodes, outils. In B. Lafon, *Médias et médiatisation : Analyser les médias imprimés, audiovisuels, numériques* (p. p.79-103). Presses universitaires de Grenoble. https://doi.org/10.3917/pug.lafon.2019.01

Masselot, M. (1989). À l'école du journal télévisé (Les écrans d'Antenne 2). *Études de communication*, *10*, 111-116. https://doi.org/10.4000/edc.2862

Mathieu, N.-C. (2013). *L'anatomie politique : Catégorisations et idéologies du sexe* (Nouvelle éd. augmentée d'un tableau sur les trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre). Éd. iXe.

Matonti, F. (2013). Paradoxes du stigmate : Les représentations médiatiques de Marine Le Pen. *Genre, sexualité et société*, *Hors-série n° 2*. https://doi.org/10.4000/gss.2626

Matonti, F., Lévêque, S., & Gingras, A.-M. (2014). Fille, mère, épouse ou concubine. In *Genre et politique dans la presse en France et au Canada* (1re éd., p. 3-28). Presses de l'Université du Québec; JSTOR. https://doi.org/10.2307/j.ctt1f1189k.4

McCombs, M. E., & Shaw, D. L. (1972). The Agenda-Setting Function of Mass Media. *The Public Opinion Quarterly*, *36*(2), p.176-187.

Meadel, C., & Coulomb-Gully, M. (2011). Plombières et jardinières : Résultats d'enquêtes et considérations méthodologiques sur la représentation du Genre dans les médias. *Sciences de la société*, *83*, 14-35. https://doi.org/10.4000/sds.2115

Mecano. (1990). *Une femme avec une femme*.

Médiamétrie. (2024). *L'année TV 2023, « La TV, plateforme des plateformes »*. Communiqué de presse. https://www.mediametrie.fr/system/files/2024-01/2024%2001%2018%20CP%20L%27Ann%C3%A9e%20TV%202023.pdf

Mercader, P. (2019). La maternité lesbienne, un analyseur social: *Dialogue*, *n° 225*(3), 55-76. https://doi.org/10.3917/dia.225.0055

Ministère de l'Intérieur. (2022). *Les atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité en 2021*. https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Info-rapide/Info-rapide-n-20-Les-atteintes-anti-LGBT-enregistrees-par-les-forces-de-securite-en-2021

Moliner, L. (2015). La chimère de « la théorie du genre » : Ou comment le débat autour de la loi française du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe dévoile les mécanismes d'un système de genre1. *Enfances, Familles, Générations*, *23*, 1-17. https://doi.org/10.7202/1034197ar

Moreau, E. (2007). La représentation des lesbiennes dans les news magazines français : La lesbienne mère, vers un nouveau stéréotype ? *Stéréotypage, stéréotypes: Fonctionnements ordinaires et mises en scène*, *Tome 1: Média(tisation)s*, p.225.

Morrison, A. M., White, R. P., & Van Velsor, E. (1987). *Breaking the glass ceiling : Can women reach the top of America's largest corporations?* (1. print). Addison-Wesley.

Mulvey, L. (1975). Visual Pleasure and Narrative Cinema. *Screen*, *16*(3), 6-18. https://doi.org/10.1093/screen/16.3.6

Namaste, V. K. (2015). *Oversight : Critical reflections on feminist research and politics*. Women's Press.

Neveu, E. (2013). *Sociologie du journalisme* (4e éd). La Découverte.

Notéris, É. (2022). *Wittig*. les Pérégrines.

Olivesi, S. (2007). *Introduction à la recherche en SIC*. Presses universitaires de Grenoble.

Orlandi, E. P. (1996). *Les formes du silence : Dans le mouvement du sens*. Éd. des Cendres.

Orlandi, E. P. (2000). Rumeurs et silences : Les trajets des sens, les parcours du dire. *Hypothèses*, *4*(1), 257-266. https://doi.org/10.3917/hyp.001.0257

Pagiusco, M. (2022). Des pratiques médiatiques socialisées et socialisantes : Le rôle des réceptions dans les trajectoires homosexuelles. *Politiques de communication*, *N° 17*(2), 25-52. https://doi.org/10.3917/pdc.017.0025

Paveau, M.-A. (2017). Le discours des vulnérables. Proposition théorique et politique. *Cadernos De Linguagem E Sociedade*, *18(1)*, 135-157. https://doi.org/10.26512/les.v18i1.1571

Perreau, B. (2003). L'égalité inavouable. Homosexualité et adoption en France : Une politique publique jurisprudentielle: *Nouvelles Questions Féministes*, *Vol. 22*(3), 32-46. https://doi.org/10.3917/nqf.223.0032

Perrin, C., & Chetcuti, N. (2002). Au-delà des apparences. Système de genre et mises en scène des corps lesbiens: *Nouvelles Questions Féministes*, *Vol. 21*(1), 18-40. https://doi.org/10.3917/nqf.211.0018

Pidduck, J. (2003). After 1980 : Margins and Mainstreams. In R. Dyer, *Now you see it : Studies on lesbian and gay film* (2. ed, p. p.266). Routledge.

Pidduck, J. (2011). « The Visible and the Sayable : The Moment and Conditions of Hypervisibility ». In F. Grandena & C. Johnston, *Cinematic queerness : Gay and lesbian hypervisibility in contemporary Francophone feature films* (p. p.9). Peter Lang. https://www.academia.edu/4520193/The_Visible_and_the_Sayable_The_Moment_and_Conditions_of_Hypervisibility

Pidduck, J. (2021). Les conditions et les « scènes » de visibilité médiatique lesbienne et féministe : L'atelier de photographie Plessisgraphe des années 70 et 801. *Recherches féministes*, *33*(2), 67-88. https://doi.org/10.7202/1076615ar

Pinell, P., & Broqua, C. (2002). *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France (1981-1996)*. Presses Universitaires de France; Cairn.info. https://www.cairn.info/une-epidemie-politique--9782130524762.htm

Prearo, M. (2013). L'espace du militantisme LGBT à l'épreuve des présidentielles. *Genre, sexualité et société*, *Hors-série n° 2*. https://doi.org/10.4000/gss.2701

Prearo, M. (2014). *Le moment politique de l'homosexualité : Mouvements, identités et communautés en France*. Presses universitaires de Lyon.

Prearo, M. (2015). La naissance de la formule « LGBT » en France et en Italie : Une analyse comparative des discours de mobilisation. *Cultures & conflits*, *97*, 77-95. https://doi.org/10.4000/conflits.18956

Quemener, N., & Julliard, V. (2023). Défaire le genre des représentations médiatiques et des dispositifs numériques : Réflexions méthodologiques sur l'analyse des images et des textes. *Communication*, *vol. 40/2*. https://doi.org/10.4000/communication.18028

Ramond, D., Lagorgette, D., & Arzoumanov, A. (Éds.). (2023). *Lutter contre les stéréotypes* (1re édition). PUF.

Rancière, J. (1998). *Aux bords du politique*. Éd. la Fabrique.

Rault, W. (2009). *L'invention du PACS : Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*. Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.rault.2009.01

Rault, W. (2023). Les couples de même sexe dans les pays occidentaux : Mieux reconnus et plus nombreux: *Population & Sociétés*, *N° 607*(1), 1-4. https://doi.org/10.3917/popsoc.607.0001

Rennes, J. (2021). *Encyclopédie critique du genre:* La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.renne.2021.01

Revillard, A. (2002). L'identité lesbienne entre nature et construction: *Revue du MAUSS*, *n o 19*(1), 168-182. https://doi.org/10.3917/rdm.019.0168

Riboni, U. L., & Bertho, R. (2020). Introduction. *Études de communication*, *54*, 7-18. https://doi.org/10.4000/edc.9932

Rich, A. (2010). *La contrainte à l'hétérosexualité et autres essais*. Ed. Mamamélis ; [Antipodes].

Ringoot, R. (2014). *Analyser le discours de presse*. Armand Colin.

Ringoot, R. (2015). L'auctorialité journalistique. In J. Angermuller & G. Philippe, *Analyse du discours et dispositifs d'énonciation : Autour des travaux de Dominique Maingueneau* (p. p.209-216). Lambert-Lucas.

Ringoot, R. (2019). Le journalisme, une médiatisation spécifique. In B. Lafon, *Médias et médiatisation : Analyser les médias imprimés, audiovisuels, numériques* (p. p.213-218). Presses universitaires de Grenoble. https://doi.org/10.3917/pug.lafon.2019.01

Robert, A. D., & Bouillaguet, A. (1997). *L'analyse de contenu*. Presses universitaires de France.

Rollet, B. (2007). *Télévision et homosexualité : 10 ans de fictions françaises, 1995-2005*. l'Harmattan.

Ross, K. (2012). *The handbook of gender, sex, and media*. Wiley-Blackwell.

Rouleau, J. (Éd.). (2022). *Télévision queer*. Les Éditions du remue-ménage.

Rouquette, S. (2002). Les logiques de « l'anonymat ». *MédiaMorphoses*, *5*(1), 67-80. https://doi.org/10.3406/memor.2002.1704

Rozée, V., & De La Rochebrochard, É. (2023). La PMA en France : Une reproduction des inégalités de genre ?: *Travail, genre et sociétés*, *n° 50*(2), 43-60. https://doi.org/10.3917/tgs.050.0043

Rubin, G. S. (2010). *Surveiller et jouir : Anthropologie politique du sexe*. EPEL.

Ruellan, D. (1993). *Le professionnalisme du flou : Identité et savoir-faire des journalistes français*. Presses universitaires de Grenoble.

Ruellan, D. (2006). La routine de l'angle. *Questions de communication*, *10*, 369-390. https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7727

Ruellan, D. (2020). *Nous, journalistes : Déontologie et identité*. Presses universitaires de Grenoble. https://doi.org/10.3917/pug.ruell.2020.01

Schlesinger, P. (1992). Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme (E. Zeitlin & S. Rizzi, Trad.). *Réseaux*, *10*(51), 75-98. https://doi.org/10.3406/reso.1992.1926

Schlesinger, P., & Tumber, H. (1995). *Reporting crime : The media politics of criminal justice* (Paperback repr). Clarendon Press.

Schneider, B., & Vecho, O. (2009). Adoption par les gays et les lesbiennes en France : Etat du débat relatif à l'agrément des candidats. *Revue internationale de l'éducation familiale*, *n° 25*(1), 63-84. https://doi.org/10.3917/rief.025.0063

Schwartz, M. (2016). Lesbian's Representation Evolution in Mainstream Media. *Arts and Social Sciences Journal*, *7*(4). https://doi.org/10.4172/2151-6200.1000201

Sedgwick, E. K. (2008). *Epistémologie du placard* (M. Cervulle, Éd.). Éditions Amsterdam.

Senik, C. (2020). *Crises de confiance ?* Éditions la Découverte Fondation pour les sciences sociales.

Sinigaglia-Amadio, S. (2010). Place et représentation des femmes dans les manuels scolaires en France : La persistance des stéréotypes sexistes: *Nouvelles Questions Féministes*, *Vol. 29*(2), 46-59. https://doi.org/10.3917/nqf.292.0046

Siracusa, J. (2001). *Le JT, machine à décrire*. De Boeck Supérieur. https://doi.org/10.3917/dbu.sirac.2001.01

Smith, K. M. (2020). *Lesbians on television : New queer visibility & the lesbian normal*. Intellect.

SOS Homophobie. (2015). *Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie*.

SOS Homophobie. (2024). *Rapport sur les LGBTIphobies 2024* (p. 178). https://ressource.sos-homophobie.org/Rapports_annuels/Rapport_LGBTIphobies_2024.pdf

Soulages, J.-C. (2007). *Les rhétoriques télévisuelles. Le formatage du regard*. De Boeck Supérieur; Cairn.info. https://www.cairn.info/les-rhetoriques-televisuelles--9782804153380.htm

Stambolis-Ruhstorfer, M. (2023). Reconnaissance des familles homoparentales aux Etats-Unis et en France : Des experts aux controverses. In A. Alessandrin, F. Bolter, & D. Quinqueton, *Mariage pour tous : La violence d'une conquête* (p. 45). le Bord de l'eau.

Sullerot, E. (1964). *La presse féminine* (Armand Colin).

Tamagne, F. (2001). L'identité lesbienne : Une construction différée et différenciée ?: Quelques pistes de recherche à partir des exemples français, allemands et britanniques dans l'entre-deux-guerres. *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, *84*, 45-57. https://doi.org/10.4000/chrhc.1871

Taranger, M.-C. (1997). Constructions télévisuelles et stéréotype. Sur quelques procédures usuelles d'élaboration des reportages télévisés propres à favoriser les schématisations. *Langage et société*, *81*(1), 17-33. https://doi.org/10.3406/lsoc.1997.2792

Tavernier, A. (2004). « Mais d'où ils parlent ? ». L'enjeu du titre à parler dans la presse comme lien entre le social et le discursif. *Études de communication*, *27*. https://doi.org/10.4000/edc.212

TF1 Le Groupe. (2024). *Audiences annuelles 2023*. https://tf1pro.com/actualites/article/audiences-annuelles-2023

Théry, I. (Éd.). (2013). *Mariage de même sexe et filiation*. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Théry, I., & Leroyer, A.-M. (2014a). *Filiation, origines, parentalité. Le droit face aux nouvelles valeurs de reponsabilité générationnelle* (p. 347) [Rapport du groupe de travail Filiation, origines, parentalité].

Théry, I., & Leroyer, A.-M. (2014b). *Filiation, origines, parentalité. Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle*. Odile Jacob; Cairn.info. https://www.cairn.info/filiation-origines-parentalite--9782738131775.htm

Tin, L.-G. (2003). L'invention de la culture hétérosexuelle: *Les Temps Modernes*, *n° 624*(3), 119-136. https://doi.org/10.3917/ltm.624.0119

Turbiau, A., Lachkar, A., Islert, C., Berthier, M., & Antolin, A. (2022). *Écrire à l'encre violette. Littératures lesbiennes en France de 1900 à nos jours*. Le Cavalier Bleu; Cairn.info. https://www.cairn.info/ecrire-a-l-encre-violette--9791031805160.htm

Van Zoonen, L. (1998). A professional, unreliable, heroic marionette M/F: Structure, agency and subjectivity in contemporary journalisms. *European Journal of Cultural Studies*, *1*(1), 123-143. https://doi.org/10.1177/136754949800100108

Varichon, D. (2023). Chapitre 4. Mères lesbiennes en procès : Stratégies de défense contre les retraits de gardes d'enfants (1976-1982). In *Lesbiennes, pédés, arrêtons de raser les murs* (p. 101-115). La Dispute; Cairn.info. https://doi.org/10.3917/disp.bouva.2023.01.0101

Varikas, E. (2010). Préface. In *Les mères lesbiennes* (p. IX-XII). Presses Universitaires de France; Cairn.info. https://www.cairn.info/les-meres-lesbiennes--9782130582441-p-IX.htm

Versini, D. (2006). *L'enfant au cœur des nouvelles parentalités. Pour un statut des tiers qui partagent ou ont partagé la vie d'un enfant et ont des liens affectifs forts avec lui* (La Documentation française). Défenseur des droits. https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=7857

Vialle, M. (2017). *Infertilité « normale » vs infertilité « pathologique » : Une opposition en question. Normes et pratiques françaises de l'AMP face à l'infertilité féminine liée à l'âge.* [EHESS]. https://shs.hal.science/tel-01796327

Villarejo, A. (2014). *Ethereal queer : Television, historicity, desire*. Duke University Press.

Voirol, O. (2005a). Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique. *Réseaux*, *129-130*(1-2), 89-121. Cairn.info.

Voirol, O. (2005b). Présentation. Visibilité et invisibilité : une introduction. *Réseaux*, *129-130*(1-2), 9-36. Cairn.info.

Walter, J., Douyère, D., Bouillon, J.-L., & Ollivier-Yaniv, C. (2019). *Dynamiques des recherches en sciences de l'information et de la communication : 3e édition revue et complétée.* (Conférence permanente des directeurs×trices des unités de recherche en sciences de l'information et de la communication (CPDirSIC)). https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01885229/file/dynamiques-recherches-en-information-communication-190627.pdf

West, C., & Zimmerman, D. H. (2009). Faire le genre: (F. Malbois, Trad.). *Nouvelles Questions Féministes*, *Vol. 28*(3), 34-61. https://doi.org/10.3917/nqf.283.0034

Wittig, M. (1973). *Le corps lesbien*. Éd. de Minuit.

Wittig, M. (2018). *La pensée straight* (S. Bourcier, Éd.). Editions Amsterdam.

Wittig, M. (2024). *Dans l'arène ennemie : Textes et entretiens, 1966-1999* (S. Garbagnoli & T. Mantion, Éds.). Les Éditions de Minuit.

Yanick, V. (2020). Enjeux intersectionnels de la visibilité trans dans les médias. In J. Brun, *De l'exclusion à la solidarité : Regards intersectionnels sur les médias* (p. p.71-89). Les Éditions du remue-ménage.

Yvert, E. (2023). Chapitre 6. Homoparent. Émergence d'une identité politique. In *Lesbiennes, pédés, arrêtons de raser les murs* (p. 131-148). La Dispute; Cairn.info. https://doi.org/10.3917/disp.bouva.2023.01.0131

Table des graphiques

Graphique 1: Répartition de l'intégralité des sujets du corpus par année.....17
Graphique 2: Répartition du vocable à visée mixte recensé dans l'intégralité du corpus (en %).....28
Graphique 3: Répartition du vocable à visée mixte recensé dans le corpus sur la PMA (en %).....29
Graphique 4: Répartition du vocable à visée mixte recensé dans le corpus sur le PACS (en %).....30
Graphique 5: Répartition du vocable lesbien recensé dans le corpus sur le PACS (en nombre).....30
Graphique 6: Répartition du vocable gay recensé dans le corpus sur le PACS (en nombre).....31
Graphique 7: Répartition du vocable lesbien recensé dans l'intégralité du corpus (en %).....32
Graphique 8: Répartition du vocable gay recensé dans l'intégralité du corpus (en %).....32
Graphique 9: Répartition du vocable lesbien recensé dans le corpus sur le mariage (en %).....33
Graphique 10: Répartition du vocable gay recensé dans le corpus sur le mariage (en %).....34
Graphique 11: Répartition du vocable lesbien recensé dans le corpus sur la PMA (en %).....36
Graphique 12: Répartition du vocable gay recensé dans le corpus sur la PMA (en nombre).....38
Graphique 13: Répartition du vocable lesbien recensé dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....39
Graphique 14: Répartition du vocable gay recensé dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....40
Graphique 15: Répartition du vocable à visée mixte recensé dans le corpus sur la marche des fiertés (en %).....41
Graphique 16: Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans l'intégralité du corpus (en %).....49
Graphique 17: Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans l'intégralité du corpus (en %).....49
Graphique 18: Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans le corpus sur le PACS (en %).....50
Graphique 19: Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans le corpus sur le PACS (en %).....51
Graphique 20: Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans le corpus sur le mariage (en %).....52
Graphique 21: Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans le corpus sur le mariage (en %).....52

Graphique 22: Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans le corpus sur la PMA (en %)....53
Graphique 23: Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans le corpus sur la PMA (en %)....53
Graphique 24: Parts globales des temps de présence lesbienne et gaie dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)....54
Graphique 25: Répartition genrée du temps de présence non-hétérosexuelle dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)....54
Graphique 26: Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans l'intégralité du corpus (en %)....56
Graphique 27: Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans l'intégralité du corpus (en %)....56
Graphique 28: Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)....57
Graphique 29: Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)....57
Graphique 30: Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans le corpus sur la PMA (en %)....59
Graphique 31: Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans le corpus sur la PMA (en %)....59
Graphique 32: Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans le corpus sur le PACS (en %)....60
Graphique 33: Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans le corpus sur le PACS (en %)....60
Graphique 34: Répartition des lesbiennes dont le visage est visible ou non dans le corpus sur le mariage (en %)....61
Graphique 35: Répartition des gays dont le visage est visible ou non dans le corpus sur le mariage (en %)....61
Graphique 36: Désignation des lesbiennes visibles dans l'intégralité du corpus (en %)....62
Graphique 37: Désignation des gays visibles dans l'intégralité du corpus (en %)....62
Graphique 38: Désignation des lesbiennes visibles dans le corpus sur le mariage (en %)....63
Graphique 39: Désignation des lesbiennes visibles dans le corpus sur la PMA (en %)....64
Graphique 40: Désignation des gays visibles dans le corpus sur le mariage (en %)....64

Graphique 41: Désignation des gays visibles dans le corpus sur la PMA (en %).....64
Graphique 42: Désignation des lesbiennes visibles dans le corpus sur le PACS (en nombre).....65
Graphique 43: Désignation des gays visibles dans le corpus sur le PACS (en %).....65
Graphique 44: Désignation des lesbiennes visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en %) 65
Graphique 45: Désignation des gays visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en %).....66
Graphique 46: Répartition globale des sources dans l'intégralité du corpus (en %).....72
Graphique 47: Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans l'intégralité du corpus (en %).....73
Graphique 48: Répartition globale des sources dans le corpus sur le PACS (en %).....74
Graphique 49: Répartition globale des sources dans le corpus sur le mariage (en %).....74
Graphique 50: Répartition globale des sources dans le corpus sur la PMA (en %).....74
Graphique 51: Répartition globale des sources dans le corpus sur la marche des fiertés (en %).....75
Graphique 52: Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur la marche des fiertés (en %).....75
Graphique 53: Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur le PACS (en %).....75
Graphique 54: Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur le mariage (en %).....76
Graphique 55: Répartition globale des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur la PMA (en %).....76
Graphique 56: Répartition genrée du temps de parole non-hétérosexuelle dans l'intégralité du corpus (en %).....77
Graphique 57: Évolution du nombre de sources lesbiennes et gaies dans le corpus sur le PACS (en nombre).....78
Graphique 58: Évolution du nombre de sources lesbiennes et gaies dans le corpus sur le mariage (en nombre).....79
Graphique 59: Répartition genrée des sources expertes/porte-paroles non-hétérosexuelles dans l'intégralité du corpus (en %).....81
Graphique 60: Statuts des sources lesbiennes dans l'intégralité du corpus (en %).....82
Graphique 61: Statuts des sources gaies dans l'intégralité du corpus (en %).....82
Graphique 62: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources lesbiennes dans l'intégralité du corpus (en %).....83

Graphique 63: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources gaies dans l'intégralité du corpus (en %) 83
Graphique 64: Répartition globale des sources bénéficiant d'un bandeau titre dans l'intégralité du corpus (en %).....84
Graphique 65: Statuts des sources lesbiennes dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre) 85
Graphique 66: Statuts des sources gaies dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....86
Graphique 67: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources lesbiennes dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....86
Graphique 68: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources gaies dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....86
Graphique 69: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources lesbiennes dans le corpus sur la PMA (en nombre).....88
Graphique 70: Bénéfice d'un bandeau titre pour les sources gaies dans le corpus sur la PMA (en nombre).....88
Graphique 71: Statuts des sources lesbiennes dans le corpus sur la PMA (en nombre).....88
Graphique 72: Statuts des sources gaies dans le corpus sur la PMA (en nombre).....89
Graphique 73: Évolution du nombre de sources lesbiennes et gaies dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....91
Graphique 74: Évolution du nombre de sources lesbiennes et gaies bénéficiant d'un bandeau titre dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....91
Graphique 75: Évolution des temps de parole lesbienne et gaie dans le corpus sur la marche des fiertés (en secondes, centièmes).....92
Graphique 76: Répartition genrée des sources expertes/porte-paroles non hétérosexuelles dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....94
Graphique 77: Éléments mentionnés sur les lesbiennes visibles dans l'intégralité du corpus (en nombre).....147
Graphique 78: Éléments mentionnés sur les gays visibles dans l'intégralité du corpus (en nombre) 148
Graphique 79: Éléments mentionnés sur les lesbiennes visibles dans le corpus sur le PACS (en nombre).....148
Graphique 80: Éléments mentionnés sur les gays visibles dans le corpus sur le PACS (en nombre) 149

Graphique 81: Éléments mentionnés sur les lesbiennes visibles dans le corpus sur le mariage (en nombre).....149
Graphique 82: Éléments mentionnés sur les gays visibles dans le corpus sur le mariage (en nombre) 150
Graphique 83: Éléments mentionnés sur les lesbiennes visibles dans le corpus sur la PMA (en nombre).....150
Graphique 84: Éléments mentionnés sur les gays visibles dans le corpus sur la PMA (en nombre) 151
Graphique 85: Éléments mentionnés sur les lesbiennes visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....151
Graphique 86: Éléments mentionnés sur les gays visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....152
Graphique 87: Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans l'intégralité du corpus (en %).....154
Graphique 88: Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans le corpus sur le PACS (en %).....154
Graphique 89: Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans le corpus sur le mariage (en %).....154
Graphique 90: Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans le corpus sur la PMA (en %).....155
Graphique 91: Répartition des lesbiennes visibles seules ou en couple dans le corpus sur la marche des fiertés (en %).....155
Graphique 92: Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans l'intégralité du corpus (en %) 156
Graphique 93: Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur le PACS (en %) 156
Graphique 94: Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur le mariage (en %) 157
Graphique 95: Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur la PMA (en %) 157
Graphique 96: Répartition des gays visibles seuls ou en couple dans le corpus sur la marche des fiertés (en %).....158

Graphique 97: Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans l'intégralité du corpus (en%)....159
Graphique 98: Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans l'intégralité du corpus (en %)....159
Graphique 99: Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en %)....159
Graphique 100: Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en %)....160
Graphique 101: Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en %)....160
Graphique 102: Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en %)....160
Graphique 103: Répartition des lesbiennes visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)....161
Graphique 104: Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la marche des fiertés (en %)....161
Graphique 105: Répartition des gays visibles avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le PACS (en nombre)....162
Graphique 106: Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans l'intégralité du corpus (en %)....163
Graphique 107: Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans l'intégralité du corpus (en %)....163
Graphique 108: Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le mariage (en %)....163
Graphique 109: Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le mariage (en %)....164
Graphique 110: Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur la PMA (en %)....164
Graphique 111: Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur la PMA (en nombre)....164
Graphique 112: Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre)....165

Graphique 113: Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur la marche des fiertés (en %).....165
Graphique 114: Répartition des couples lesbiens visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le PACS (en nombre).....167
Graphique 115: Répartition des couples gays visibles avec ou sans marque(s) d'affection dans le corpus sur le PACS (en %).....167
Graphique 116: Statuts des sources lesbiennes dans le corpus sur le PACS (en nombre).....167
Graphique 117: Statuts des sources gaies dans le corpus sur le PACS (en nombre).....168
Graphique 118: Bénéficie d'une séquence pour les lesbiennes visibles dans l'intégralité du corpus (en %).....175
Graphique 119: Bénéfice d'une séquence pour les lesbiennes visibles dans le corpus sur la PMA (en %).....176
Graphique 120: Bénéfice d'une séquence pour les lesbiennes visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en %).....176
Graphique 121: Bénéfice d'une séquence pour les lesbiennes visibles dans le corpus sur le PACS (en %).....176
Graphique 122: Bénéfice d'une séquence pour les lesbiennes visibles dans le corpus sur le mariage (en %).....177
Graphique 123: Bénéfice d'une séquence pour les gays visibles dans l'intégralité du corpus (en %) 177
Graphique 124: Bénéfice d'une séquence pour les gays visibles dans le corpus sur le PACS (en %) 177
Graphique 125: Bénéfice d'une séquence pour les gays visibles dans le corpus sur la PMA (en %) 178
Graphique 126: Bénéfice d'une séquence pour les gays visibles dans le corpus sur la marche des fiertés (en %).....178
Graphique 127: Bénéfice d'une séquence pour les gays visibles dans le corpus sur le mariage (en %) 178
Graphique 128: Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans l'intégralité du corpus (en nombre et %).....180
Graphique 129: Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans l'intégralité du corpus (en nombre et %).....181

Graphique 130: Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans le corpus sur le PACS (en nombre et %)....181
Graphique 131: Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans le corpus sur le PACS (en nombre et %)....182
Graphique 132: Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans le corpus sur la PMA (en nombre et %)....182
Graphique 133: Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans le corpus sur la PMA (en nombre et %)....183
Graphique 134: Répartition des cadres d'apparition lesbienne hors séquence dans le corpus sur le mariage (en nombre et %)....183
Graphique 135: Répartition des cadres d'apparition gaie hors séquence dans le corpus sur le mariage (en nombre et %)....184
Graphique 136: Répartition des cadres d'apparition lesbienne en séquence dans l'intégralité du corpus (en nombre et %)....202
Graphique 137: Répartition des cadres d'apparition lesbienne en séquence dans le corpus sur la PMA (en nombre et %)....203
Graphique 138: Répartition des cadres d'apparition lesbienne en séquence dans le corpus sur le mariage (en nombre et %)....203
Graphique 139: Répartition des cadres d'apparition gaie en séquence dans l'intégralité du corpus (en nombre et %)....204
Graphique 140: Répartition des cadres d'apparition gaie en séquence dans le corpus sur la PMA (en nombre et %)....204
Graphique 141: Répartition des cadres d'apparition gaie en séquence dans le corpus sur le mariage (en nombre et %)....205
Graphique 142: Répartition des cadres d'apparition lesbienne en séquence dans le corpus sur le PACS (en nombre)....208
Graphique 143: Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans l'intégralité du corpus (en %)....219
Graphique 144: Répartition des séquences gaies avec ou sans enfant(s) dans l'intégralité du corpus (en %)....219
Graphique 145: Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en nombre)....219

Graphique 146: Répartition des séquences gaies avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le mariage (en %).....220
Graphique 147: Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur le PACS (en nombre).....220
Graphique 148: Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la marche des fiertés (en nombre).....220
Graphique 149: Répartition des séquences lesbiennes avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en nombre).....221
Graphique 150: Répartition des séquences gaies avec ou sans enfant(s) dans le corpus sur la PMA (en nombre).....221
Graphique 151: Répartition des sujets du corpus sur le PACS par année.....227
Graphique 152: Répartition des sujets du corpus sur le mariage par année.....240

Table des illustrations

Illustration 1: « Le mariage homosexuel et l'homoparentalité aux Pays-Bas », 04/11/2012, JT de 20H de TF1 44
Illustration 2: « Adoption homosexuelle », 25/02/2000, JT de 20H de TF1 45
Illustration 3: « Plateau brève Gay pride », 29/06/2019, JT de 20H de TF1 45
Illustration 4: « Le PACS en Catalogne », 02/11/1998, JT de 20H de TF1 46
Illustration 5: « Recrudescence de l'homophobie », 11/01/2013, JT de 20H de TF1 47
Illustration 6: « Lyon parade homo », 06/06/1998, JT de 20H de TF1 47
Illustration 7: « Etats-Unis : Schwarzenegger et les Gays », 21/02/2004, JT de 20H de TF1 48
Illustration 8: « Manifestation à Paris pour le droit au mariage pour tous et pour le recours à la PMA », 16/12/2012, JT de 20H de TF1 70
Illustration 9: « Peut-on réellement abroger le mariage pour tous ? », 16/11/2014, JT de 20H de TF1 70
Illustration 10: « Peut-on réellement abroger le mariage pour tous ? », 16/11/2014, JT de 20H de TF1 71
Illustration 11: « Marche des Fiertés LGBT Gay Pride », 26/06/2010, JT de 20H de TF1 95
Illustration 12: « Marche des fiertés à Paris », 02/07/2016, JT de 20H de TF1 96
Illustration 13: « Fierté : la fête après le mariage », 29/06/2013, JT de 20H de TF1 96
Illustration 14: « Marche des fiertés à Paris », 25/06/2011, JT de 20H de TF1 98
Illustration 15: « Fierté : la fête après le mariage », 29/06/2013, JT de 20H de TF1 98
Illustration 16: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1 103
Illustration 17: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1 103
Illustration 18: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1 104
Illustration 19: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1 104
Illustration 20: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1 105

Illustration 21: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1.....105
Illustration 22: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1.....106
Illustration 23: « Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel », 30/06/2012, JT de 20H de TF1.....106
Illustration 24: « Marche des fiertés à Paris », 25/06/2011, JT de 20H de TF1.....107
Illustration 25: « Pays-Bas : l'homme aux 49 enfants », 13/04/2019, JT de 20H de TF1.....112
Illustration 26: « Pays-Bas : l'homme aux 49 enfants », 13/04/2019, JT de 20H de TF1.....112
Illustration 27: « Pays-Bas : l'homme aux 49 enfants », 13/04/2019, JT de 20H de TF1.....113
Illustration 28: « Pays-Bas : l'homme aux 49 enfants », 13/04/2019, JT de 20H de TF1.....113
Illustration 29: « Filiation : A la recherche de leur père biologique », 24/07/2019, JT de 20H de TF1 114
Illustration 30: « Filiation : A la recherche de leur père biologique », 24/07/2019, JT de 20H de TF1 115
Illustration 31: « Dons de sperme : faut-il lever l'anonymat ? », 14/09/2019, JT de 20H de TF1…115
Illustration 32: « PMA et église : polémique sur une manifestation », 17/09/2019, JT de 20H de TF1 116
Illustration 33: « PMA et église : polémique sur une manifestation », 17/09/2019, JT de 20H de TF1 117
Illustration 34: « Mobilisation : la marche contre la PMA pour toutes », 06/10/2019, JT de 20H de TF1.....118
Illustration 35: « Mobilisation : la marche contre la PMA pour toutes », 06/10/2019, JT de 20H de TF1.....118
Illustration 36: « Manifestation contre la PMA », 19/01/2020, JT de 20H de TF1.....119
Illustration 37: « Manifestation contre la PMA », 19/01/2020, JT de 20H de TF1.....119
Illustration 38: « PMA pour toutes : une loi cet automne », 12/06/2019, JT de 20H de TF1.....121
Illustration 39: « PMA pour toutes : une loi cet automne », 12/06/2019, JT de 20H de TF1.....121
Illustration 40: « PMA pour toutes : une loi cet automne », 12/06/2019, JT de 20H de TF1.....122
Illustration 41: « Plateau d'analyse : projet de loi bioéthique », 24/07/2019, JT de 20H de TF1….122
Illustration 42: « Loi bioéthique : ce qu'elle va changer », 24/09/2019, JT de 20H de TF1.....123
Illustration 43: « PMA pour toutes : une loi cet automne », 12/06/2019, JT de 20H de TF1.....124
Illustration 44: « PMA pour toutes : une loi cet automne », 12/06/2019, JT de 20H de TF1.....124

Illustration 45: « Manifestation contre la PMA », 19/01/2020, JT de 20H de TF1.....125
Illustration 46: « Manifestation contre la PMA », 19/01/2020, JT de 20H de TF1.....125
Illustration 47: « Manifestation contre la PMA », 19/01/2020, JT de 20H de TF1.....126
Illustration 48: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1....127
Illustration 49: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1....127
Illustration 50: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1....128
Illustration 51: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1....128
Illustration 52: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1....129
Illustration 53: « PMA : ces Françaises qui vont en Espagne », 24/09/2019, JT de 20H de TF1....129
Illustration 54: « Plateau d'analyse : projet de loi bioéthique », 24/07/2019, JT de 20H de TF1….130
Illustration 55: « Dons de sperme : faut-il lever l'anonymat ? », 14/09/2019, JT de 20H de TF1…130
Illustration 56: « Dons de sperme : faut-il lever l'anonymat ? », 14/09/2019, JT de 20H de TF1…131
Illustration 57: « Paris : la manifestation contre le mariage pour tous », 13/01/2013, JT de 20H de TF1.....140
Illustration 58: « Gay pride non autorisée à Moscou », 27/05/2006, JT de 20H de TF1.....140
Illustration 59: « La Gay pride 2009 à Paris », 27/06/2009, JT de 20H de TF1.....141
Illustration 60: « Marche des Fiertés : une première en banlieue », 26/06/2021, JT de 20H de TF1 141
Illustration 61: « Mariage homosexuel portrait couples », 11/09/2012, JT de 20H de TF1.....142
Illustration 62: « Procréation médicalement assistée en Espagne », 15/12/2012, JT de 20H de TF1 143
Illustration 63: « Gay Pride 1998 », 20/06/1998, JT de 20H de TF1.....143
Illustration 64: « Mariages homosexuels au Massachusetts », 16/05/2004, JT de 20H de TF1.....144
Illustration 65: « Le maire de Montpellier se prononce pour le mariage homosexuel », 15/11/2009, JT de 20H de TF1.....144
Illustration 66: « Le mariage homosexuel », 29/06/2012, JT de 20H de TF1.....145
Illustration 67: « La France condamnée pour refus d'une adoption à une homosexuelle », 22/01/2008, JT de 20H de TF1.....173
Illustration 68: « *Projet de loi sur le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels* », 10/01/2013, JT de 20H de TF1.....174
Illustration 69: « Modifications du code civil avec le mariage pour tous », 23/04/2013, JT de 20H de TF1.....174

Illustration 70: « L'homoparentalité dans les programmes scolaires », 01/11/2011, JT de 20H de TF1 185
Illustration 71: « L'homoparentalité dans les programmes scolaires », 01/11/2011, JT de 20H de TF1 185
Illustration 72: « L'homoparentalité dans les programmes scolaires », 01/11/2011, JT de 20H de TF1 186
Illustration 73: « Manifestation en faveur du mariage pour tous », 15/12/2012, JT de 20H de TF1 187
Illustration 74: « Manifestation à Paris pour le droit au mariage pour tous et pour le recours à la PMA», 16/12/2012, JT de 20H de TF1.....188
Illustration 75: « Plateau brève : manifestations en faveur du mariage pour tous », 19/01/2013, JT de 20H de TF1.....188
Illustration 76: « Marche des fiertés à Paris », 25/06/2011, JT de 20H de TF1.....189
Illustration 77: « Pacte de solidarité civile », 10/05/1998, JT de 20H de TF1.....190
Illustration 78: « Tour d'horizon des manifestations contre le mariage homosexuel », 17/11/2012, JT de 20H de TF1.....190
Illustration 79: « La Manif pour tous de nouveau dans la rue », 05/05/2013, JT de 20H de TF1....191
Illustration 80: « Manifestation à Paris de militants en faveur du mariage pour tous », 21/04/2013, JT de 20H de TF1.....191
Illustration 81: « Manifestation en faveur du mariage pour tous », 15/12/2012, JT de 20H de TF1 192
Illustration 82: « Réactions au vote de la loi pour le mariage pour tous », 23/04/2013, JT de 20H de TF1.....192
Illustration 83: « Réactions au vote de la loi pour le mariage pour tous », 23/04/2013, JT de 20H de TF1.....193
Illustration 84: « Plateau fin », 01/04/2001, JT de 20H de TF1.....194
Illustration 85: « Le PACS », 28/05/1998, JT de 20H de TF1.....194
Illustration 86: « Les mariages homosexuels autorisés par le maire de San Francisco », 17/02/2004, JT de 20H de TF1.....195
Illustration 87: « Etats Unis Schwarzenegger et les Gays », 21/02/2004, JT de 20H de TF1.....195
Illustration 88: « Californie un referendum interdit à nouveau les mariages homosexuels », 19/07/2009, JT de 20H de TF1.....196

Illustration 89: « Californie un referendum interdit à nouveau les mariages homosexuels », 19/07/2009, JT de 20H de TF1 196
Illustration 90: « Plateau brève », 19/12/2005, JT de 20H de TF1 197
Illustration 91: « Plateau brève : les suisses se prononcent largement en faveur du mariage pour tous », 26/09/2021, JT de 20H de TF1 197
Illustration 92: « Les mariages homosexuels autorisés par le maire de San Francisco », 17/02/2004, JT de 20H de TF1 199
Illustration 93: « Etats Unis Schwarzenegger et les Gays », 21/02/2004, JT de 20H de TF1 199
Illustration 94: « Mariages homosexuels au Massachusetts », 16/05/2004, JT de 20H de TF1 200
Illustration 95: « Tour d'horizon des manifestations contre le mariage homosexuel », 17/11/2012, JT de 20H de TF1 200
Illustration 96: « Manifestation à Paris pour le droit au mariage pour tous et pour le recours à la PMA», 16/12/2012, JT de 20H de TF1 201
Illustration 97: « François Hollande : bilan de deux ans de mandat présidentiel », 03/11/2014, JT de 20H de TF1 201
Illustration 98: « PACS les difficultés juridiques», 23/06/2000, JT de 20H de TF1 206
Illustration 99: « PACS les difficultés juridiques», 23/06/2000, JT de 20H de TF1 206
Illustration 100: « Présentation des dispositions prévues par le PACS », 01/11/1998, JT de 20H de TF1 208
Illustration 101: « Présentation des dispositions prévues par le PACS », 01/11/1998, JT de 20H de TF1 209
Illustration 102: « Présentation des dispositions prévues par le PACS », 01/11/1998, JT de 20H de TF1 209
Illustration 103: « Présentation des dispositions prévues par le PACS », 01/11/1998, JT de 20H de TF1 210
Illustration 104: « Le PACS en Catalogne », 02/11/1998, JT de 20H de TF1 210
Illustration 105: « Le PACS en Catalogne », 02/11/1998, JT de 20H de TF1 211
Illustration 106: « Dossier sur l'homoparentalité », 10/11/2010, JT de 20H de TF1 212
Illustration 107: « Dossier sur l'homoparentalité », 10/11/2010, JT de 20H de TF1 212
Illustration 108: « Le mariage homosexuel et l'homoparentalité aux Pays Bas », 04/11/2012, JT de 20H de TF1 213
Illustration 109: « Le mariage homosexuel et l'homoparentalité aux Pays Bas », 04/11/2012, JT de 20H de TF1 213

Illustration 110: « Vie gay en Hollande », 10/05/1998, JT de 20H de TF1.....214
Illustration 111: « Vie gay en Hollande », 10/05/1998, JT de 20H de TF1.....214
Illustration 112: « Vie gay en Hollande », 10/05/1998, JT de 20H de TF1.....215
Illustration 113: « L'homoparentalité en question », 27/06/2009, JT de 20H de TF1.....215
Illustration 114: « L'homoparentalité en question », 27/06/2009, JT de 20H de TF1.....216
Illustration 115: « Mariage homosexuel Belgique », 03/06/2004, JT de 20H de TF1.....216
Illustration 116: « Mariage homosexuel Belgique », 03/06/2004, JT de 20H de TF1.....217
Illustration 117: « Mariage homosexuel Belgique », 03/06/2004, JT de 20H de TF1.....217
Illustration 118: « Mariage homosexuel Belgique », 03/06/2004, JT de 20H de TF1.....218
Illustration 119: « Le PACS », 03/09/1998, JT de 20H de TF1.....224
Illustration 120: « Bilan du Pacs », 14/10/2000, JT de 20H de TF1.....224
Illustration 121: « PACS », 07/10/1998, JT de 20H de TF1.....225
Illustration 122: « Les chiffres du pacs », 10/10/2007, JT de 20H de TF1.....225
Illustration 123: « Déception », 09/10/1998, JT de 20H de TF1.....226
Illustration 124: « Les chiffres du pacs », 10/10/2007, JT de 20H de TF1.....226
Illustration 125: « Bilan du Pacs », 14/10/2000, JT de 20H de TF1.....230
Illustration 126: « Présentation des dispositions prévues par le PACS », 01/11/1998, JT de 20H de TF1.....232
Illustration 127: « Le succès du Pacs », 21/02/2006, JT de 20H de TF1.....232
Illustration 128: « Une femme avec une femme », 1990, clip musical Mecano.....236
Illustration 129: « Une femme avec une femme », 1990, clip musical Mecano.....236
Illustration 130: « Une femme avec une femme », 1990, clip musical Mecano.....237
Illustration 131: « Une femme avec une femme », 1990, clip musical Mecano.....237
Illustration 132: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....243
Illustration 133: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....243
Illustration 134: « Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel », 18/01/2011, JT de 20H de TF1.....244
Illustration 135: « Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel », 18/01/2011, JT de 20H de TF1.....244
Illustration 136: « Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel », 18/01/2011, JT de 20H de TF1.....245
Illustration 137: « Mariage homosexuel », 28/01/2011, JT de 20H de TF1.....246
Illustration 138: « Mariage homosexuel », 28/01/2011, JT de 20H de TF1.....246

Illustration 139: « Mariage homosexuel », 28/01/2011, JT de 20H de TF1.....247
Illustration 140: « Mariage homosexuel », 28/01/2011, JT de 20H de TF1.....247
Illustration 141: « Mariage homosexuel », 28/01/2011, JT de 20H de TF1.....248
Illustration 142: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....252
Illustration 143: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....252
Illustration 144: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....253
Illustration 145: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....253
Illustration 146: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....254
Illustration 147: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....255
Illustration 148: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....256
Illustration 149: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....256
Illustration 150: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....257
Illustration 151: « Le mariage homosexuel », 28/08/2010, JT de 20H de TF1.....257
Illustration 152: « Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel », 18/01/2011, JT de 20H de TF1.....258
Illustration 153: « Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel », 18/01/2011, JT de 20H de TF1.....258

Annexe : corpus audiovisuel

Les références ci-dessous reprennent les titres des éléments étudiés tels que nommés dans les archives de l'Inathèque. Conformément aux normes bibliographiques préconisées - Association Psychological Association (7th edition) -, ceux-ci sont présentés de manière alphabétique, par corpus thématique.

Corpus thématique relatif au PACS

Anti Pacs Nantes. (1999, janvier 31). In *JT de 20H*. TF1.

Bilan du Pacs. (2000, octobre 14). In *JT de 20H*. TF1.

Bilan du PACS dix ans après sa création. (2011, février 8). In *JT de 20H*. TF1.

Bilan PACS. (2004, mai 29). In *JT de 20H*. TF1.

Débat parlementaire PACS. (1998, décembre 2). In *JT de 20H*. TF1.

Déception. (1998, octobre 9). In *JT de 20H*. TF1.

Dernier bilan démographique. (2003, janvier 29). In *JT de 20H*. TF1.

Etat des lieux du PACS. (2000, avril 15). In *JT de 20H*. TF1.

Gay pride. (1999, juin 26). In *JT de 20H*. TF1.

Gay Pride 1998. (1998, juin 20). In *JT de 20H*. TF1.

La fiche de la population française. (2004, février 20). In *JT de 20H*. TF1.

L'anniversaire du PACS. (2009, octobre 12). In *JT de 20H*. TF1.

Le débat sur le PACS à l'Assemblée Nationale. (1998a, novembre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Le débat sur le PACS à l'Assemblée Nationale. (1998b, novembre 4). In *JT de 20H*. TF1.

Le PACS. (1998a, mai 28). In *JT de 20H*. TF1.

Le PACS. (1998b, septembre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Le PACS. (1998c, septembre 20). In *JT de 20H*. TF1.

Le PACS. (1998d, octobre 6). In *JT de 20H*. TF1.

Le PACS dans la vie d'un couple homosexuel. (2000, novembre 18). In *JT de 20H*. TF1.

Le PACS en Catalogne. (1998, novembre 2). In *JT de 20H*. TF1.

Le premier PACS. (1999, novembre 19). In *JT de 20H*. TF1.

Le succès du Pacs. (2006, février 21). In *JT de 20H*. TF1.

Les chiffres du Pacs. (2007, octobre 10). In *JT de 20H*. TF1.

Les conséquences au niveau fiscal du PACS. (1998, novembre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Les dispositions du projet de loi sur le PACS. (1999, octobre 12). In *JT de 20H*. TF1.

Les pacs blancs. (2001, février 27). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation anti PACS. (1999, janvier 31). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation anti-Pacs. (1998, novembre 7). In *JT de 20H*. TF1.

PACS. (1998a, septembre 17). In *JT de 20H*. TF1.

PACS. (1998b, octobre 7). In *JT de 20H*. TF1.

PACS. (2000, janvier 20). In *JT de 20H*. TF1.

Pacs, débat houleux à l'Assemblée nationale. (1998, novembre 7). In *JT de 20H*. TF1.

PACS les difficultés juridiques. (2000, juin 23). In *JT de 20H*. TF1.

PACS polémique gauche droite. (1998, octobre 6). In *JT de 20H*. TF1.

Pacte de solidarité civile. (1998, mai 10). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève. (1998, novembre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève débat sur le PACS. (1998, novembre 9). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève débat sur le PACS à l'Assemblée nationale. (1998, novembre 8). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1998a, octobre 12). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1998b, octobre 13). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1998c, octobre 17). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1998d, décembre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1999a, janvier 31). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1999b, mars 18). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1999c, avril 1). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1999d, avril 7). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1999e, juin 30). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1999f, octobre 12). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1999g, octobre 13). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1999h, octobre 17). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1999i, novembre 5). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (1999j, novembre 16). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves et fin. (1998, décembre 9). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves et lancement préfet Bonnet. (1998, décembre 8). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves manifestations. (1998, octobre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Présentation des dispositions prévues par le PACS. (1998, novembre 1). In *JT de 20H*. TF1.

Projet du PACS à l'Assemblée Nationale. (1998, octobre 9). In *JT de 20H*. TF1.

Réaction de Lionel Jospin. (1998, octobre 9). In *JT de 20H*. TF1.

Réunion du PS. (1998, octobre 10). In *JT de 20H*. TF1.

Corpus thématique relatif au mariage

Arcangues : Le maire refuse d'appliquer la loi sur le mariage pour tous. (2013, juin 8). In *JT de 20H*. TF1.

Assemblée nationale : Fin des débats sur le mariage pour tous. (2013, avril 17). In *JT de 20H*. TF1.

Assemblée nationale mariage homosexuel. (2004, mai 11). In *JT de 20H*. TF1.

Barack Obama se prononce en faveur du mariage homosexuel. (2012, mai 10). In *JT de 20H*. TF1.

Californie : Un referendum interdit à nouveau les mariages homosexuels. (2009, juillet 19). In *JT de 20H*. TF1.

Chiffres de l'INSEE. (2015, janvier 13). In *JT de 20H*. TF1.

Christiane Taubira dans les débats sur le mariage pour tous. (2013, février 12). In *JT de 20H*. TF1.

Comment les anti mariage gay mobilisent sur les réseaux sociaux. (2013, juin 23). In *JT de 20H*. TF1.

Comptage des manifestants par la police. (2013, janvier 27). In *JT de 20H*. TF1.

Débat autour du mariage pour tous et l'homoparentalité. (2012, novembre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Débat mariage homosexuel. (2012, septembre 11). In *JT de 20H*. TF1.

Début du débat parlementaire sur le projet de loi sur le mariage pour tous. (2013, janvier 29). In *JT de 20H*. TF1.

Déclaration de Hollande suite aux violences des groupuscules d'extrême droite. (2013, mai 27). In *JT de 20H*. TF1.

Déclaration de Manuel Valls sur la manifestation contre le mariage pour tous. (2013, mai 25). In *JT de 20H*. TF1.

Encadré mariage homosexuel. (2004, mai 11). In *JT de 20H*. TF1.

Etats Unis : Le fast food anti gay. (2012, août 3). In *JT de 20H*. TF1.

Etats Unis : Schwarzenegger et les Gays. (2004, février 21). In *JT de 20H*. TF1.

Fierté : La fête après le mariage. (2013, juin 29). In *JT de 20H*. TF1.

Fin du débat sur le mariage pour tous à l'Assemblée nationale. (2013, février 9). In *JT de 20H*. TF1.

Financement de La Manif' pour tous. (2013, mai 23). In *JT de 20H*. TF1.

François Fillon se déclare pour une relecture de la loi Taubira. (2014, novembre 16). In *JT de 20H*. TF1.

François Hollande : Bilan de deux ans de mandat présidentiel. (2014, novembre 3). In *JT de 20H*. TF1.

François Hollande sur le mariage homosexuel. (2012, mai 10). In *JT de 20H*. TF1.

Gay pride. (2007, juin 30). In *JT de 20H*. TF1.

Grande Bretagne : Entrée en vigueur du mariage homosexuel. (2014, mars 29). In *JT de 20H*. TF1.

Grande Bretagne mariages homosexuels. (2005, décembre 21). In *JT de 20H*. TF1.

Intervention de Christiane Taubira. (2013, février 5). In *JT de 20H*. TF1.

Interview de Monseigneur Vingt Trois. (2013, janvier 8). In *JT de 20H*. TF1.

Interview : François Hollande. (2013, mai 17). In *JT de 20H*. TF1.

Interview : Manuel Valls. (2013, mars 21). In *JT de 20H*. TF1.

Journal de campagne élection présidentielle 2012. (2012, février 11). In *JT de 20H*. TF1.

Jugement pour mariage homosexuel. (2004, juin 29). In *JT de 20H*. TF1.

La loi sur la procréation médicalement assistée. (2013, février 3). In *JT de 20H*. TF1.

La Manif pour tous de nouveau dans la rue. (2013, mai 5). In *JT de 20H*. TF1.

La marche des fiertés homosexuelles. (2006, juin 24). In *JT de 20H*. TF1.

La présence politique à la manifestation contre le mariage pour tous. (2013, janvier 13). In *JT de 20H*. TF1.

L'adoption pour les homosexuels en Espagne. (2006, mars 20). In *JT de 20H*. TF1.

Le conseil constitutionnel valide la loi sur le mariage pour tous : Les opposants mobilisés. (2013, mai 18). In *JT de 20H*. TF1.

Le droit des homosexuels en Espagne. (2013, janvier 10). In *JT de 20H*. TF1.

Le maire de Montpellier se prononce pour le mariage homosexuel. (2009, novembre 15). In *JT de 20H*. TF1.

Le mariage homosexuel. (2010, août 28). In *JT de 20H*. TF1.

Le mariage homosexuel. (2012, juin 29). In *JT de 20H*. TF1.

Le mariage homosexuel célébré à Bègles. (2004, juin 5). In *JT de 20H*. TF1.

Le mariage homosexuel devant le Conseil constitutionnel. (2011, janvier 18). In *JT de 20H*. TF1.

Le mariage homosexuel et l'homoparentalité aux Pays Bas. (2012, novembre 4). In *JT de 20H*. TF1.

Le mariage pour tous validé par le Conseil constitutionnel. (2013, mai 17). In *JT de 20H*. TF1.

Le mouvement la « Manif pour tous ». (2013, décembre 31). In *JT de 20H*. TF1.

Le pape et le mariage gay. (2012, décembre 22). In *JT de 20H*. TF1.

Le projet de loi sur le mariage pour tous : La question de la filiation. (2013, janvier 14). In *JT de 20H*. TF1.

L'église catholique opposée à l'homoparentalité. (2012, novembre 3). In *JT de 20H*. TF1.

L'Eglise catholique plus ouverte envers les homosexuels et les divorcés ? (2014, octobre 14). In *JT de 20H*. TF1.

L'Eglise Protestante accepte la bénédiction des couples homosexuels. (2015, mai 17). In *JT de 20H*. TF1.

L'enseignement catholique rappelé à l'ordre par François Hollande. (2013, janvier 5). In *JT de 20H*. TF1.

Les avis de manifestants sur le mariage pour tous. (2013, mars 21). In *JT de 20H*. TF1.

Les enfants des familles homoparentales. (2013, janvier 12). In *JT de 20H*. TF1.

Les hommes politiques à la Gay pride. (2004, juin 26). In *JT de 20H*. TF1.

Les leaders de l'UMP présents à la manifestation contre le mariage pour tous. (2013, mai 26). In *JT de 20H*. TF1.

Les mariages homosexuels autorisés par le maire de San Francisco. (2004, février 17). In *JT de 20H*. TF1.

Les mariages rapides sur l'île d'Aero au Danemark. (2018, novembre 10). In *JT de 20H*. TF1.

Les opposants au mariage pour tous reçus à l'Elysée. (2013, janvier 25). In *JT de 20H*. TF1.

Les opposants au mariage pour tous : Un manifestant condamné pour rébellion. (2013, juin 21). In *JT de 20H*. TF1.

Les points importants de la conférence de presse de F. Hollande. (2012, novembre 13). In *JT de 20H*. TF1.

Libération d'un jeune opposant à la loi Taubira. (2013, juillet 9). In *JT de 20H*. TF1.

Lille : Préparatifs pour la manifestation contre le mariage gay. (2013, janvier 12). In *JT de 20H*. TF1.

L'Irlande adopte le mariage homosexuel. (2013, mai 23). In *JT de 20H*. TF1.

Maire, prêtre, et favorable au mariage pour tous. (2012, décembre 14). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation à Paris contre le mariage pour tous. (2013, avril 21). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation à Paris de militants en faveur du mariage pour tous. (2013, mars 21). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation à Paris en faveur du mariage pour tous. (2013, janvier 27). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation à Paris pour le droit au mariage pour tous et pour le recours à la PMA. (2012, décembre 16). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation contre le mariage homosexuel. (2012, novembre 17). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation contre le mariage homosexuel : Réactions. (2012, novembre 17). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation contre le mariage pour tous. (2013a, mars 24). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation contre le mariage pour tous. (2013b, mars 25). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation contre le mariage pour tous. (2013c, mai 26). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation de l'institut Civitas contre le mariage homosexuel. (2012, novembre 18). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestation en faveur du mariage pour tous. (2012, décembre 15). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestations à Bordeaux contre et pour le mariage pour tous. (2012, décembre 8). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestations antimariage pour tous. (2013, mai 24). In *JT de 20H*. TF1.

Manifestations contre le mariage pour tous. (2013, février 2). In *JT de 20H*. TF1.

Marche de gay pride à Paris. (2005, juin 25). In *JT de 20H*. TF1.

Marche des fiertés : 40 ans de combats. (2017, juin 24). In *JT de 20H*. TF1.

Marche des fiertés à Paris. (2011, juin 25). In *JT de 20H*. TF1.

Marche des Fiertés LGBT Gay Pride. (2010, juin 26). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage entre homosexuels : annulation. (2004, juillet 27). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage gay et adoption. (2006, juin 23). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage gay : La classe politique se prépare à manifester. (2013, janvier 7). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage gay : La fronde des maires. (2012, octobre 10). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage gay : L'enseignement catholique se saisit du débat. (2013, janvier 8). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel. (2004, juin 2). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel. (2011, janvier 28). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel à Bègles. (2004, mai 26). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel Belgique. (2004, juin 3). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel célébré à Cabestany. (2011, novembre 12). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel en Allemagne. (2004, juin 4). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel en Belgique. (2012, septembre 11). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel entre Français en Belgique. (2006, février 24). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel : La gauche divisée sur la question de la procréation médicalement assistée. (2012, octobre 12). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel : La liberté de conscience des maires. (2012, novembre 21). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel : Les propos polémiques de Monseigneur Barbarin. (2012, septembre 15). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel portrait couples. (2012, septembre 11). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel : Recul de François Hollande. (2012, novembre 20). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage pour tous. (2013, septembre 4). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage pour tous : Incident à l'Assemblée nationale. (2013, avril 19). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage pour tous : Le mouvement anti se radicalise. (2013, avril 18). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage pour tous : Portrait croisé de deux députés. (2013, février 6). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage pour tous : Qui sont les opposants les plus radicaux. (2013, avril 17). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage symbolique d'un coupe homosexuel à Montpellier. (2011, février 5). In *JT de 20H*. TF1.

Mariages homosexuels au Massachusetts. (2004, mai 16). In *JT de 20H*. TF1.

Minute monde : Le Brésil et le Minnesota autorisent le mariage homosexuel. (2013, mai 15). In *JT de 20H*. TF1.

Modifications du code civil avec le mariage pour tous. (2013, avril 23). In *JT de 20H*. TF1.

Musique : Sortie du dernier album de Lara Fabian. (2013, avril 19). In *JT de 20H*. TF1.

Nicolas Sarkozy favorable à l'abrogation du mariage pour tous. (2014, novembre 15). In *JT de 20H*. TF1.

Nouvelle mobilisation contre le mariage pour tous. (2013, avril 13). In *JT de 20H*. TF1.

Paris Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel. (2012, juin 30). In *JT de 20H*. TF1.

Paris : La manifestation contre le mariage pour tous. (2013, janvier 13). In *JT de 20H*. TF1.

Paris : Violences suite à l'adoption de la loi sur la mariage pour tous. (2013, avril 24). In *JT de 20H*. TF1.

Pas de clause de conscience pour les maires anti mariage gay. (2013, octobre 18). In *JT de 20H*. TF1.

Peut-on réellement abroger le mariage pour tous ? (2014, novembre 16). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau. (2006, septembre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau 6ème partie. (2004, août 12). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau analyse : Débat autour du texte sur le mariage pour tous. (2013, avril 19). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau analyse : La loi sur le mariage homosexuel, annulation de l'amendement sur la PMA. (2013, janvier 9). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau analyse : Le projet de loi sur le mariage homosexuel et l'homoparentalité. (2012, novembre 4). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau analyse : Les reculs de François Hollande. (2012, novembre 20). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau analyse : L'opposition au mariage homosexuel. (2012, novembre 17). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève. (2005, décembre 19). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève. (2008, novembre 9). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : 7000 mariages homosexuels. (2013, janvier 14). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Adoption du mariage pour tous par le Sénat. (2013, avril 12). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Alain Juppé ne veut pas démarier les homosexuels. (2014, novembre 16). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Allemagne légalisation du mariage homosexuel. (2017, juin 30). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève annulation du mariage de Bègles. (2007, mars 13). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Chirac contre le mariage homosexuel. (2004, avril 29). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève condamnation du Vatican. (2005, juin 6). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Condamnation d'un manifestant contre le mariage pour tous. (2013a, juin 20). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Condamnation d'un manifestant contre le mariage pour tous. (2013b, juin 21). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Débat au Sénat sur le mariage pour tous. (2013, avril 4). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Etats Unis : Légalisation du mariage homosexuel. (2015, juin 26). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Haute couture : Clin d'oeil du défilé printemps été Chanel au mariage homosexuel. (2013, janvier 22). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Kissing place de la République. (2016, octobre 16). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : La Cour suprême américaine légalise le mariage homosexuel. (2015, juin 27). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : La gay pride célèbre la loi sur le mariage homosexuel aux Etats Unis. (2015, juin 27). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Le conseil constitutionnel étudie la possibilité d'un mariage homosexuel. (2010, novembre 17). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Le LGBT fête la loi du mariage pour tous. (2013, avril 23). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Le mariage homosexuel en Europe. (2012, novembre 4). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Le mariage homosexuel légalisé au Portugal. (2010, janvier 8). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Le Pape reçoit des parlementaires français. (2013, juin 15). In *JT de 20H*. TF1.
Plateau brève : Le Sénat adopte le mariage gay. (2013, avril 10). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Légalisation du cannabis et mariage gay aux Etats Unis. (2012, novembre 7). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Légalisation du mariage homosexuel en Nouvelle-Zélande. (2013, avril 17). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Les suisses se prononcent largement en faveur du mariage pour tous. (2021, septembre 26). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : L'Etat de New York autorise le mariage homosexuel. (2011, juin 25). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestation à Montpellier en faveur du mariage pour tous. (2013, janvier 26). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestation anti mariage gay à Strasbourg. (2013, mai 4). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestation contre le mariage pour tous. (2013, août 31). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestation contre le mariage pour tous des catholiques intégristes. (2013, mai 26). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestation contre l'homophobie dans la Drôme. (2013, mai 11). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestation des opposants au mariage pour tous. (2013a, avril 23). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestation des opposants au mariage pour tous. (2013b, juin 23). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestation d'opposants au mariage pour tous. (2013, décembre 15). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestations contre le mariage pour tous. (2013, avril 4). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestations en faveur du mariage pour tous. (2013, janvier 19). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Nouvelle lecture du projet de loi sur le mariage pour tous. (2013, avril 15). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Nouvelle manifestation contre la mariage pour tous. (2013, mai 27). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Nouvelle manifestation des opposants au mariage pour tous à Paris. (2013, avril 16). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Parcours de la manifestation contre le mariage homosexuel. (2013, janvier 11). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Rassemblement contre le mariage pour tous à Lyon. (2013, avril 14). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Rassemblement contre le mariage pour tous au Champ de Mars. (2013, avril 13). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Rome : Manifestation contre les unions civiles. (2016, janvier 30). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Salon du mariage gay. (2013, avril 27). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Veillée de prière contre le mariage pour tous. (2013, janvier 29). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Visite du pape en Allemagne. (2011, septembre 25). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2004a, février 24). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2004b, avril 22). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2004c, juin 15). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2005a, juin 29). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2005b, juin 30). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2005c, décembre 5). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2013, février 12). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves : Le premier mariage homosexuel. (2013, mai 28). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau d'analyse : Mariage pour tous. (2014, novembre 16). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau extérieur : Anne Claire Coudray à Montpellier. (2013, mai 29). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau extérieur : Caen. (2013, mai 17). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau extérieur : François Hollande reçoit les responsables des grandes religions. (2013, janvier 8). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau extérieur : Interpellations lors de la manifestation contre le mariage. (2013, mai 26). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau extérieur : La police déployée à la manifestation d'opposants au mariage pour tous. (2013, avril 21). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau extérieur : Les catholiques intégristes opposés au mariage gay. (2013, janvier 13). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau extérieur : Paris. (2013, mai 17). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau extérieur : Réunion au Théâtre du Rond Point en faveur du mariage pour tous. (2013, janvier 27). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau extérieur : Violences lors de la manifestation contre le mariage pour tous. (2013, mai 26). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau fin. (2001, avril 1). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau fin. (2004, mai 16). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau invité : François Hollande. (2012, avril 24). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau invité : Jean-François Copé : 1ère partie. (2013, mai 17). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau invitée : Christiane Taubira. (2013a, janvier 13). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau invitée : Christiane Taubira. (2013b, avril 23). In *JT de 20H*. TF1.

Polémique autour d'une prière lue pendant la messe du 15 août. (2012, août 15). In *JT de 20H*. TF1.

Portrait Erwann Binet. (2013, janvier 29). In *JT de 20H*. TF1.

Portraits de familles de manifestants. (2013, mars 24). In *JT de 20H*. TF1.

Portraits de quelques manifestants opposés au mariage pour tous. (2013, janvier 13). In *JT de 20H*. TF1.

Portraits d'opposants à la loi pour le mariage homosexuel. (2013, mai 26). In *JT de 20H*. TF1.

Position de monseigneur Barbarin sur le mariage homosexuel. (2012, septembre 14). In *JT de 20H*. TF1.

Premier mariage gay. (2013, mai 22). In *JT de 20H*. TF1.

Premier mariage homosexuel. (2004, juin 4). In *JT de 20H*. TF1.

Premier mariage homosexuel à Montpellier. (2013, mai 29). In *JT de 20H*. TF1.

Présidentielle 2012 Questions de société. (2012, avril 23). In *JT de 20H*. TF1.

Procès mariage homosexuel. (2005, avril 19). In *JT de 20H*. TF1.

Progression des actes homophobes. (2013, avril 9). In *JT de 20H*. TF1.

Projet de loi sur le mariage des couples homosexuels. (2012, novembre 7). In *JT de 20H*. TF1.

Projet de loi sur le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels. (2013, janvier 10). In *JT de 20H*. TF1.

Projet de loi sur le mariage pour tous. (2013, janvier 28). In *JT de 20H*. TF1.

Radicalisation des plus fervents opposants au mariage pour tous. (2013, avril 15). In *JT de 20H*. TF1.

Réactions au vote de la loi pour le mariage pour tous. (2013, avril 23). In *JT de 20H*. TF1.

Recours au conseil constitutionnel contre la loi du mariage pour tous. (2013, avril 23). In *JT de 20H*. TF1.

Recrudescence de l'homophobie. (2013, janvier 11). In *JT de 20H*. TF1.

Renouveau de la manif pour tous. (2016, octobre 16). In *JT de 20H*. TF1.

Retour sur les temps forts de l'actualité en 2013. (2013, décembre 31). In *JT de 20H*. TF1.

Tour d'horizon des manifestations contre le mariage homosexuel. (2012, novembre 17). In *JT de 20H*. TF1.

UMP et projet de loi sur le mariage pour tous. (2013, janvier 26). In *JT de 20H*. TF1.

Un an après : La Grèce et les promesses non tenues d'Alexis Tsipras. (2016, février 4). In *JT de 20H*. TF1.

Vie gay en Hollande. (1998, mai 10). In *JT de 20H*. TF1.

Violences à la fin de la manifestation contre le mariage pour tous. (2013, mai 27). In *JT de 20H*. TF1.

Vladimir Poutine menace d'interdire les adoptions d'orphelins russes par des Français. (2013, avril 27). In *JT de 20H*. TF1.

Vote de la loi sur le mariage pour tous à l'assemblée nationale. (2013, février 2). In *JT de 20H*. TF1.

Corpus thématique relatif à la PMA

Adoption homosexuelle. (2000, février 25). In *JT de 20H*. TF1.

Adoption pour les couples homosexuels. (2005, décembre 5). In *JT de 20H*. TF1.

Agrément en vue d'adoption pour les homosexuels. (2009, novembre 10). In *JT de 20H*. TF1.

Aide à la procréation. (2013, septembre 6). In *JT de 20H*. TF1.

Banque de sperme : La conception par correspondance. (2018, avril 8). In *JT de 20H*. TF1.

Bébé éprouvette : Maturation in vitro. (2003, juin 17). In *JT de 20H*. TF1.

Bébé Katrina. (2007, janvier 17). In *JT de 20H*. TF1.

Bébés éprouvettes. (1998, juillet 25). In *JT de 20H*. TF1.

Chicago : Présentation de la loi sur l'insémination artificielle. (2006, août 22). In *JT de 20H*. TF1.

Clonage. (1999, février 1). In *JT de 20H*. TF1.

Clonage des enfants aux USA. (1998, janvier 7). In *JT de 20H*. TF1.

Clonage Grande Bretagne. (2000, avril 3). In *JT de 20H*. TF1.

Clonage humain. (2001, mars 20). In *JT de 20H*. TF1.

Congélation des ovocytes : Ce qui change pour les françaises. (2021, octobre 4). In *JT de 20H*. TF1.

Débat autour du mariage pour tous et l'homoparentalité. (2012, novembre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Défilé à Lyon de la Manif pour tous. (2014, février 2). In *JT de 20H*. TF1.

Don de sperme. (1998, mars 3). In *JT de 20H*. TF1.

Dons de sperme : Faut-il lever l'anonymat ? (2019, septembre 14). In *JT de 20H*. TF1.

Dons d'ovocytes. (2001, avril 5). In *JT de 20H*. TF1.

Dossier clonage. (2000, avril 3). In *JT de 20H*. TF1.

Dossier sur l'homoparentalité. (2010, novembre 10). In *JT de 20H*. TF1.

Droit : Les lois sur la bioéthique. (1999, décembre 8). In *JT de 20H*. TF1.

Embryons congelés. (2001, mai 7). In *JT de 20H*. TF1.

Encadré famille mission parlementaire. (2006, janvier 25). In *JT de 20H*. TF1.

Ethique et clonage humain. (1998, janvier 8). In *JT de 20H*. TF1.

Fécondation in vitro. (2000, décembre 9). In *JT de 20H*. TF1.

Fécondation in Vitro. (2003, février 22). In *JT de 20H*. TF1.

Fécondation in vitro et clonage. (2003, janvier 28). In *JT de 20H*. TF1.

Fécondation sans spermatozoïdes. (1999, février 17). In *JT de 20H*. TF1.

Femme mère à 60 ans. (1998, janvier 22). In *JT de 20H*. TF1.

Fierté : La fête après le mariage. (2013, juin 29). In *JT de 20H*. TF1.

Filiation : A la recherche de leur père biologique. (2019, juillet 24). In *JT de 20H*. TF1.

GPA : la position du gouvernement. (2014, octobre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Grande Bretagne / Fécondation in vitro controversée. (2001, octobre 16). In *JT de 20H*. TF1.

Grande-Bretagne. Erreur médicale dans un cas de fécondation in vitro. (2002, juillet 8). In *JT de 20H*. TF1.

Grossesse tardives. (2008, septembre 5). In *JT de 20H*. TF1.

Grossesses tardives. (2008, septembre 4). In *JT de 20H*. TF1.

Inversion d'embryons. (1998, décembre 23). In *JT de 20H*. TF1.

Justice : La Cour de cassation autorise l'adoption des enfants nés d'une GPA à l'étranger. (2017, juillet 5). In *JT de 20H*. TF1.

La fécondation in vitro à des fins thérapeutiques. (2002, février 23). In *JT de 20H*. TF1.

La France condamnée pour refus d'une adoption à une homosexuelle. (2008, janvier 22). In *JT de 20H*. TF1.

La législation française et l'homoparentalité. (2009, mars 4). In *JT de 20H*. TF1.

La législation française sur les mères porteuses. (2014, octobre 5). In *JT de 20H*. TF1.

La loi sur la famille. (2014, mai 19). In *JT de 20H*. TF1.

La loi sur la procréation médicalement assistée. (2013, février 3). In *JT de 20H*. TF1.

La manif pour tous. (2014, octobre 5). In *JT de 20H*. TF1.

La Manif pour tous défile à Paris. (2014, février 2). In *JT de 20H*. TF1.

La première copie d'embryon humain grâce à l'impression 3D. (2015, avril 6). In *JT de 20H*. TF1.

La procréation médicale assistée pour les couples homosexuels. (2014, juin 6). In *JT de 20H*. TF1.

La procréation médicalement assistée. (2012, février 23). In *JT de 20H*. TF1.
La question du don d'ovocytes. (2011, février 6). In *JT de 20H*. TF1.
L'assistance médicale à la procréation. (2002, février 23). In *JT de 20H*. TF1.
Le combat d'une femme pour l'insémination post-mortem. (2009, septembre 23). In *JT de 20H*. TF1.
Le don d'ovule pour les françaises à l'étranger. (2013, février 5). In *JT de 20H*. TF1.
Le droit des homosexuels en Espagne. (2013, janvier 10). In *JT de 20H*. TF1.
Le grand format : Mères après 40 ans. (2022, février 9). In *JT de 20H*. TF1.
Le mariage homosexuel et l'homoparentalité aux Pays Bas. (2012, novembre 4). In *JT de 20H*. TF1.
Le mouvement la « Manif pour tous ». (2013, décembre 31). In *JT de 20H*. TF1.
Le nombre de jumeaux a doublé en 40 ans. (2016, février 9). In *JT de 20H*. TF1.
Le Tribunal de Versailles refuse l'adoption à des femmes homosexuelles. (2014, mai 2). In *JT de 20H*. TF1.
L'église catholique opposée à l'homoparentalité. (2012, novembre 3). In *JT de 20H*. TF1.
Les décisions de justice sur l'homoparentalité. (2007, février 20). In *JT de 20H*. TF1.
Les enfants adoptés prennent la parole. (2012, novembre 7). In *JT de 20H*. TF1.
Les enfants des familles homoparentales. (2013, janvier 12). In *JT de 20H*. TF1.
Les points importants de la conférence de presse de F. Hollande. (2012, novembre 13). In *JT de 20H*. TF1.
L'homo parentalité. (2001, juin 22). In *JT de 20H*. TF1.
L'homoparentalité dans les programmes scolaires. (2011, novembre 1). In *JT de 20H*. TF1.
L'homoparentalité en question. (2009, juin 27). In *JT de 20H*. TF1.
L'homoparentalité reconnue chez deux jeunes femmes. (2004, septembre 22). In *JT de 20H*. TF1.
Loi bioéthique : Ce qu'elle va changer. (2019, septembre 24). In *JT de 20H*. TF1.
Loi de bioéthique. (2011, janvier 26). In *JT de 20H*. TF1.
Loi sur la bioéthique. (2003, janvier 22). In *JT de 20H*. TF1.
Maman à soixante deux ans. (2001, mai 30). In *JT de 20H*. TF1.
Manifestation à Paris pour le droit au mariage pour tous et pour le recours à la PMA. (2012, décembre 16). In *JT de 20H*. TF1.
Manifestation contre la PMA. (2020, janvier 19). In *JT de 20H*. TF1.
Mariage homosexuel la gauche divisée sur la question de la procréation médicalement assistée. (2012, octobre 12). In *JT de 20H*. TF1.
Mère à 67 ans. (2005, janvier 16). In *JT de 20H*. TF1.

Mère à 67 ans. (2007, janvier 2). In *JT de 20H*. TF1.

Mobilisation : La marche contre la PMA pour toutes. (2019, octobre 6). In *JT de 20H*. TF1.

Naissance de jumeaux issus d'ovules congelés. (2010, novembre 4). In *JT de 20H*. TF1.

Naissance d'octuplés en Californie. (2009, février 4). In *JT de 20H*. TF1.

Nouvelle technique de procréation assistée. (2013, avril 9). In *JT de 20H*. TF1.

Ovocytes : Recherche donneuses désespérément. (2016, octobre 1). In *JT de 20H*. TF1.

Pays-Bas : L'homme aux 49 enfants. (2019, avril 13). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau analyse : La loi sur le mariage homosexuel, annulation de l'amendement sur la PMA. (2013, janvier 9). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau analyse : Le projet de loi sur le mariage homosexuel et l'homoparentalité. (2012, novembre 4). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Adoption par les députés de la loi autorisant la PMA. (2021, juin 29). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Emmanuel Macron rend visite aux évêques. (2018, avril 9). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève en image : Contre cortège de la manif pour tous. (2014, octobre 5). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : La cour de cassation autorise l'adoption d'un enfant par un couple homosexuel. (2014, septembre 23). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : L'avis de François Hollande sur la GPA. (2013, février 1). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Les suisses se prononcent largement en faveur du mariage pour tous. (2021, septembre 26). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestation des opposants à la loi contre la PMA pour les couples homosexuels. (2020, octobre 10). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Mort du pionnier de la FIV. (2013, avril 10). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Vatican : Violente critique de l'Eglise concernant le Prix Nobel. (2010, octobre 4). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2005, juin 13). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2006, mars 20). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2009, octobre 15). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves. (2017, septembre 12). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau d'analyse : La GPA. (2014, octobre 3). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau d'analyse : Projet de loi bioéthique. (2019, juillet 24). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau fin. (2005, juin 12). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau invitée : Christiane Taubira. (2013, janvier 13). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau invités : Muriel Robin, Christian Clavier. (2011, novembre 6). In *JT de 20H*. TF1.

PMA : ces françaises qui vont en Espagne. (2019, septembre 24). In *JT de 20H*. TF1.

PMA et église : Polémique sur une manifestation. (2019, septembre 17). In *JT de 20H*. TF1.

PMA : les réserves de l'académie de médecine. (2019, septembre 22). In *JT de 20H*. TF1.

PMA pour toutes : Une loi cet automne. (2019, juin 12). In *JT de 20H*. TF1.

Portrait du gynécologue italien Sévérino Antinori. (2001, juin 20). In *JT de 20H*. TF1.

Prague : L'ultime espoir des françaises qui veulent un enfant. (2022, novembre 20). In *JT de 20H*. TF1.

Première médicale : 1 bébé 2 mamans 1 papa. (2016, octobre 1). In *JT de 20H*. TF1.

Présentation au conseil des ministres du projet de révision des lois de bioéthique. (2010, octobre 20). In *JT de 20H*. TF1.

Procréation assistée et loi de bioéthique. (2007, février 7). In *JT de 20H*. TF1.

Procréation médicalement assistée en Espagne. (2012, décembre 15). In *JT de 20H*. TF1.

Procréation médicalement : Bientôt ouverte à toutes les femmes ? (2017, juin 27). In *JT de 20H*. TF1.

Projet de loi bioéthique. (2010, septembre 1). In *JT de 20H*. TF1.

Projet de loi sur le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels. (2013, janvier 10). In *JT de 20H*. TF1.

Quels droits pour les enfants issus de PMA ou GPA. (2018, octobre 5). In *JT de 20H*. TF1.

Recherche scientifique : Système de congélation ultra rapide des embryons. (2012, janvier 16). In *JT de 20H*. TF1.

Révélations sur le mère française de 62 ans. (2001, juin 20). In *JT de 20H*. TF1.

Robert Edwards reçoit le Prix Nobel de Médecine. (2010, octobre 4). In *JT de 20H*. TF1.

Témoignages : Elles ont eu recours à la PMA. (2018, septembre 24). In *JT de 20H*. TF1.

Un an de réformes : La méthode Macron. (2018, mai 7). In *JT de 20H*. TF1.

Un docteur américain propose aux parents un bébé sur mesure. (2009, mars 4). In *JT de 20H*. TF1.

Corpus thématique relatif à la marche des fiertés

Des personnalités politiques à la Gay Pride. (2003, juin 28). In *JT de 20H*. TF1.

Fierté : La fête après le mariage. (2013, juin 29). In *JT de 20H*. TF1.

Gay pride. (1999, juin 26). In *JT de 20H*. TF1.

Gay pride. (2001, juin 23). In *JT de 20H*. TF1.

Gay pride. (2007, juin 30). In *JT de 20H*. TF1.

Gay Pride 1998. (1998, juin 20). In *JT de 20H*. TF1.

Gay Pride à Moscou. (2009, mai 16). In *JT de 20H*. TF1.

Gay Pride à Paris et lutte contre l'homophobie. (2008, juin 28). In *JT de 20H*. TF1.

Gay pride non autorisée à Moscou. (2006, mai 27). In *JT de 20H*. TF1.

La Gay Pride. (2004, juin 26). In *JT de 20H*. TF1.

La Gay pride 2009 à Paris. (2009, juin 27). In *JT de 20H*. TF1.

La Gay Pride à Paris. (2000, juin 24). In *JT de 20H*. TF1.

La Gay Pride à Paris. (2002, juin 29). In *JT de 20H*. TF1.

La Gay Pride, à Paris. (2003, juin 28). In *JT de 20H*. TF1.

La gay pride à Rome. (2000, juillet 8). In *JT de 20H*. TF1.

La marche des fiertés homosexuelles. (2006, juin 24). In *JT de 20H*. TF1.

La première marche des fiertés en banlieue. (2019, juin 9). In *JT de 20H*. TF1.

Les hommes politiques à la Gay pride. (2004, juin 26). In *JT de 20H*. TF1.

L'homo parentalité. (2001, juin 22). In *JT de 20H*. TF1.

Lyon parade homo. (1998, juin 6). In *JT de 20H*. TF1.

Marche de gay pride à Paris. (2005, juin 25). In *JT de 20H*. TF1.

Marche des fiertés : 40 ans de combats. (2017, juin 24). In *JT de 20H*. TF1.

Marche des fiertés à Paris. (2011, juin 25). In *JT de 20H*. TF1.

Marche des fiertés à Paris. (2016, juillet 2). In *JT de 20H*. TF1.

Marche des Fiertés LGBT Gay Pride. (2010, juin 26). In *JT de 20H*. TF1.

Marche des Fiertés : Une première en banlieue. (2021, juin 26). In *JT de 20H*. TF1.

Mariage homosexuel portrait couples. (2012, septembre 11). In *JT de 20H*. TF1.

Paris : Gay Pride et proposition de loi sur le mariage homosexuel. (2012, juin 30). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : 50ème anniversaire de la Gay pride à New York. (2019, juin 30). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Affrontements à la gay pride de Belgrade. (2010, octobre 10). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Gay Pride. (2004, mai 29). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Gay Pride à Berlin. (2003, juin 28). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Gay pride à Paris. (2019, juin 29). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Gay Pride à Tel Aviv. (2004, juin 25). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : La gay pride célèbre la loi sur le mariage homosexuel aux Etats Unis. (2015, juin 27). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : La marche des fiertés 2017. (2017, juin 24). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : La marche des fiertés à Paris. (2022, juin 25). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Manifestation à Moscou. (2007, mai 27). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Moscou interdit à nouveau une gay pride. (2012, mai 27). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Paris : Des milliers de personnes rassemblées pour la Marche des fiertés. (2018, juin 30). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brève : Turquie, répression de la marche des fiertés. (2017, juin 25). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves : Défilés. (2004, août 7). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves : Gay Pride. (2001, juin 2). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves : Gay pride à Berlin. (2001, juin 23). In *JT de 20H*. TF1.

Plateau brèves : Marche de la gay pride à Berlin. (2005, juin 25). In *JT de 20H*. TF1.

Résumé

Comment *le* média d'information grand public par excellence aborde-t-il une minorité de genre et sexuelle, loin de l'idéal-type de son audience cible ? Cette tension structure nos travaux, analysant les représentations de l'« impensé social » (Revillard, 2002, p. 177) que sont les lesbiennes, sur vingt-cinq ans de JT de 20H de TF1 (1998-2022). Postulant l'invisibilisation et le stéréotypage des sujets lesbiens, ce mémoire explore les rapports de domination à l'œuvre dans les productions de la « grand-messe », ancré dans les cadres théoriques des études de genre et des sciences de l'information et de la communication. Sur la base d'un large corpus audiovisuel, une méthodologie mêlant analyses de discours et de contenus explore les modalités de médiatisation des lesbiennes, à travers une grille d'analyse quantitative et des études de cas approfondies. Une comparaison systématique avec les gays met en évidence les dynamiques genrées qui façonnent leurs possibles, modelés par ailleurs par un effort constant de non-perturbation de l'ordre hétéronormatif. Nos résultats tracent ainsi les contours d'un double stigmate lesbien au 20H, dont l'effacement semble régi par leur appartenance à deux catégories politiques, « femmes » et « homosexuelles » (Wittig, 2018). Euphémisée, désincarnée, la charge subversive du lesbianisme est neutralisée par une association prépondérante à la conjugalité et la parentalité, conditions ambivalentes de l'éviction des lesbiennes du débat public. Aussi, leurs images s'inscrivent dans des cadres contraints et répétés, dont les « opérateurs de lisibilité » observés sont autant de messages implicites qui désamorcent le « trouble » lesbien au 20H, et « performent » le lesbianisme à l'écran (Butler, 2006), figeant sa visibilité. Ces analyses esquissent enfin des figures imposées des lesbiennes au JT, silhouettes abstraites ou étrangères, et « mères de famille ».

Mots-clés : lesbiennes, médias, représentations, études de genre, journalisme, hétéronormativité